S. III — fz. 4.

BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE

I.C.
XV
13

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

96820

LE VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mise au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

QUATRIEME ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

TOME XIV.

Prix 3 liv. relié.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire, au Palais, & rue Dauphine.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CLXIII.

Le Cap de Bonne-Espérance.

CE cap, qu'on devroit plutôt appeller de mauvaiſe augure, parce que ceux qui en approchent, ont continuellement à trembler pour leur vie, eſt ſitué dans un des plus doux climats de l'univers. Il fut découvert par les Portugais, à la fin du quinzieme ſiecle, Effrayés des orages terribles qu'ils eſſuyerent ſur cette côte, ils le nommerent le *cap des tourmentes*, & n'oſerent y aborder. Les avantages qu'ils s'en promirent dans la ſuite pour la navigation de l'Inde, leur firent changer

ce nom en celui de Bonne-Eſpérance. Cependant ils n'ont fait que de foibles efforts, pour s'établir dans ce lieu, que ſa ſituation, ſa fertilité, & le génie docile de ſes habitants, rendent un des meilleurs entrepôts pour aller d'Europe dans les Indes orientales. Ils y envoyerent une colonie ; mais ceux qu'on embarqua pour cette contrée, la crurent peuplée d'antropophages ; & cette terreur ne leur permit pas de tenter le débarquement. Quelques années après, François Almeïda, vice-roi de Goa, fut tué ſur le rivage, dans une querelle avec les Hottentots : ce qui, joint à d'autres malheurs, acheva d'en dégoûter les Portugais.

Mon premier ſoin en arrivant au cap, fut d'aller voir M. l'abbé de la Caille, qui, depuis deux ans qu'il travaille ici à perfectionner l'aſtronomie, ne ceſſe d'enrichir, de ſes ſavantes obſervations, les mémoires de l'academie royale des ſciences de Paris, dont il eſt un des membres les plus diſtingués. Je ne le connoiſſois que de réputation ; Je ſavois qu'il avoit partagé avec M. Caſſini de Thuri, le travail immenſe de la projection du méridien ; qui,

paſſant par l'obſervatoire de Paris, traverſe tout le royaume ; que ſon mérite lui avoit procuré la chaire de profeſſeur de mathématiques au college Mazarin ; qu'il eſt de la plupart des académies qui fleuriſſent en Europe, & qu'il a publié un grand nombre d'ouvrages ſur l'aſtronomie, dont on vante principalement la netteté & la préciſion. Mais l'époque la plus célebre da ſa vue, eſt ſon voyage en Afrique. La connoiſſance des étoiles étant l'objet auquel il s'étoit ſpécialement appliqué, après avoir fait en Europe les obſervations relatives à cette ſcience ſur l'hémiſphere ſeptentrional, il chercha les moyens de ſe procurer les mêmes lumieres ſur l'hémiſphere auſtral. Le Cap de Bonne-Eſpérance lui parut l'endroit le plus propre à l'accompliſſement de ſes vues. Il les propoſa à l'académie, qui en ſaiſit toute l'utilité ; & le gouvernement fit offre à notre aſtronome de tous les ſecours néceſſaires à ce travail. Il eſt arrivé ici en 1751 ; & après y avoir fait conſtruire un obſervatoire, il a commencé ſes travaux aſtronomiques, qui n'ont pas ceſſé de l'occuper, depuis qu'il eſt dans

le pays. Jamais miſſion n'a été remplie avec autant de ſcrupule : il ſe croit reſponſable au public, à l'académie, au gouvernement, de tous ſes inſtants. Dix-ſept nuits pleines, & cent dix ſéances de huit heures chacune, lui ont dévoilé toutes les merveilles du firmament. Il a reconnu & vu dans tout leur éclat, de grandes étoiles, ignorées de preſque tous les aſtronomes de l'Europe. Vous jugez qu'elles ont dû lui impoſer une tâche pénible ; car il faut être debout, la tête renverſée, ſans quitter le tuyau de la lunette, pour les conſidérer. Tous les jours il ſe détermine à ſouffrir cette eſpece de torture ; & afin d'en tirer plus de parti, il dreſſe ſes inſtruments de maniere à s'aſſurer de la route de toutes les étoiles qu'il veut reconnoître.

On m'avoit parlé de lui au Breſil, où il avoit été obligé de relâcher ; & il venoit d'en partir quand j'y arrivai. Je logeois dans la même maiſon que lui à Rio-Janeïro ; & l'on me fit coucher dans la chambre qu'il avoit occupée. Parmi quelques papiers de peu de conſéquence, que je trouvai en ouvrant une armoire, il y avoit des

notes ſur cette même ville, écrites de ſa main. Je ne ſais pourquoi il ne me vint pas dans l'eſprit de vous en parler alors, & de les inſérer dans mes lettres ſur le Breſil. Je les avois miſes dans mon porte-feuille, & c'eſt le hazard qui vient de me les faire retrouver. Quoi qu'il en ſoit, les voilà telles qu'elles ſont ſorties de la plume de l'auteur : je vous les envoie comme un ſupplément qui manquoit à mes remarques.

» Le 25 de janvier 1751, dit M. l'abbé de la Caille, nous entrâmes dans la baie de Rio-Janeïro, & nous mouillâmes près de l'iſle des Couleuvres ; mais il ne nous fut pas poſſible de mettre pied à terre, qu'après que toutes les formalités eurent été obſervées. Les Portugais ſont extrêmement attentifs à fermer aux étrangers tout commerce avec le Breſil. Auſſi dès le moment de notre arrivée, un capitaine, un ſergent & huit ſoldats de la garniſon, vinrent à bord du vaiſſeau ; & ils ne le quitterent qu'après que nous fûmes ſortis de la baie. Indépendamment de cette petite troupe, nous étions gardés par trois eſcouades,

diſperſées dans des canots qui entouroient notre bâtiment. Les officiers de juſtice ſe préſenterent enſuite, de la part du gouverneur, pour nous demander quel étoit notre deſſein, & nous déclarer que le vaiſſeau ſeroit confiſqué, en cas que nos raiſons ne fuſſent pas valables. Nous dîmes que nous venions pour carener un petit navire qui étoit ſous notre convoi, & qui n'avoit pu entrer avec nous. Le procureur du roi vint s'en aſſurer : il étoit accompagné d'un médecin pour viſiter nos malades. Enfin, le 28, le gouverneur permit aux officiers & aux paſſagers de deſcendre à terre ; mais nous ne pûmes rien emporter du vaiſſeau, qu'avec un ordre par écrit, pour chaque choſe dont nous avions beſoin. Nous allâmes loger dans la rue de Roſaire, qui va de la cathédrale juſqu'à la mer.

Rio-Janeïro eſt une ville aujourd'hui fort conſidérable ; le nombre de ſes habitants, y compris les negres, eſt d'environ cinquante mille ames. Les rues y ſont aſſez belles, preſque toutes tirées au cordeau, & la plupart des maiſons aſſez bien bâties.

Elles ont communément deux étages ; pluſieurs même en ont trois ; les portes & les fenêtres ſont couvertes de jalouſies. Dans une grande place, en face du port, on conſtruiſoit une fontaine, dont l'eau devoit être fournie par un aqueduc ſoutenu ſur des arcades. Les égliſes ſont vaſtes, mais peu élevées ; tout l'intérieur eſt en ſculpture de friſes dorées d'or moulu ; mais ces ornements ſont ſi multipliés, qu'on n'y apperçoit preſqu'aucun deſſein. Les murs ſont garnis d'autels d'eſpace en eſpace, fermés en devant par une baluſtrade, & toute l'égliſe n'eſt éclairée que par une fenêtre placée au-deſſus de la porte.

» On voit dans tous les carrefours une niche, où eſt renfermée une ſtatue de la Vierge, devant laquelle une lampe brûle pendant toute la nuit. Cette niche eſt dorée, fermée de glaces & d'un rideau ; le tout couvert par un dais d'aſſez bon goût, & entourée de petits *ex voto*. C'eſt-là que le peuple ſe raſſemble tous les ſoirs pour chanter le roſaire. Il y a une ſorte de pénitents laïques, qui rodent

toute la nuit dans les rues, chargés d'une croix peſante, & traînant une groſſe chaîne, dont le bruit a ſouvent interrompu mon ſommeil; car toutes ces ſimagrées d'une fauſſe dévotion ne ſervent qu'à troubler le repos public. Les cris que pouſſent ces caffards, en demandant miſéricorde, forment un contraſte ſingulier avec la vie ſcandaleuſe qu'ils menent pendant le jour. Le meurtre eſt ici fort commun, & reſte preſque toujours impuni.

» La nourriture de la plupart des habitants de cette ville conſiſte en racines de manioc & en poiſſon. Les blancs ſont habillés de draps; ils portent une veſte & un ample manteau, dont ils s'enveloppent tout le corps, & une partie du viſage. Il y en a qui ont un chaperon de la même étoffe pour ſe couvrir la tête; de ſorte qu'on ne peut ſouvent reconnoître la perſonne qui paſſe, ſi ce n'eſt à ſa démarche, ou à la couleur de ſon manteau. Les officiers de juſtice ſe font diſtinguer par une canne. Les principaux la portent à leur bras gauche, au-deſſus du coude; les autres, à la

boutonniere de la poche de leur habit. Les docteurs en théologie, en droit & en médecine, ont des lunettes ſur le nez; & les eſclaves, qui ſont preſque tous galeux, vont nuds, à l'exception d'une culotte, ou même d'une ſimple pagne, ſur-tout lorſqu'ils ſont employés à ramer dans la rade. Quand ils deviennent libres, il leur eſt permis d'avoir l'habit & le manteau de drap comme les blancs.

» Les femmes ont une jupe & une chemiſe, dont le haut eſt ouvert par-devant, mais lié par le collet, à-peu-prés comme nos chemiſes d'hommes. Elles n'oſent paroître de jour dans les rues. Elles vont à la meſſe à trois heures du matin, les dimanches & les fêtes ſeulement. Quelques-unes ont la liberté d'aſſiſter le ſoir au chant du roſaire. Quand elles ſortent, elles mettent ſur elles une piece d'étoffe d'environ deux aunes de long ſur une de large, qu'elles ajuſtent de maniere, que la diagonale ſe trouve au milieu du dos. Un des angles pend à-peu-près comme le coqueluchon des moines; & l'angle oppoſé ſert

à affubler la tête : les deux autres couvrent les épaules & les bras, & viennent ſe croiſer ſur la poitrine. Ce vêtement eſt fort incommode ; il faut à tout moment le rajuſter. Les négreſſes portent un chapeau noir, pour ſe garantir du ſoleil.

» Les maris ne vont jamais à côté de leur femme dans les rues ; ils la précedent de quelques pas, ayant l'épée nue ſous le bras, ou ſous le manteau. La femme peut être accompagnée de quelques parentes, ou de quelques amies, & elle eſt ſuivie de pluſieurs eſclaves négreſſes ou indiennes, qui vont à la file les unes après les autres, habillées en robe, & coëffées d'un mouchoir, ou d'une piece de mouſſeline.

» Le gouverneur, qu'on appelle ici le général, m'a prié à dîner. Le repas étoit preſque tout en poiſſon. Les ſerviettes petites, quarrées & ſales, paroiſſoient avoir ſervi plus d'une fois. C'eſt cependant un ſeigneur fort riche, qui ſe pique de ſavoir vivre. Je dînai un autre jour avec les officiers du vaiſſeau, chez un négociant Hollandois, qui nous en donna de blan-

ches. A la fin du repas, il nous fit la galanterie d'amener ſon épouſe pour verſer le café. Elle étoit habillée d'un taffetas couleur de roſe, la tête nue & raſée. Il nous faiſoit une faveur extraordinaire ; car dans ce pays, les femmes ne paroiſſent jamais dans les endroits où les hommes mangent, à moins que ce ne ſoit en famille, avec les plus proches parents. Mais ce bon négociant, qui aime les François, paſſa par deſſus les uſages en notre conſidération. Sa femme même nous accompagna à la promenade, portée dans un hamac, par des eſclaves ».

Il ſeroit à ſouhaiter que M. l'abbé de la Caille eût voyagé dans beaucoup de pays, & fût toujours entré dans de pareils détails. Quelqu'immenſe que duſſent être les occupations aſtronomiques, qui faiſoient l'objet principal de ſa miſſion, il trouvoit encore le temps de les varier par des remarques curieuſes ſur les coutumes des peuples, & d'examiner les plantes, les arbres, les fleurs, les ſimples, les oiſeaux, les poiſſons, les reptiles, les inſectes, & toutes les eſpeces d'animaux. Il m'a dit qu'il

avoit envoyé au jardin du roi à Paris, un grand nombre d'oignons, de plantes, des graines, de racines inconnues en Europe. C'eſt ainſi que tous les inſtants de cet académicien tournent au profit de ſa patrie ; mais ce qui me le rend plus eſtimable encore, ce ſont ſes qualités perſonnelles. La vertu, l'honneur, la bonne foi, la modeſtie, la candeur trouvent ſur la terre peu de mortels qui lui reſſemblent.

Autrefois, madame, vous m'avez vu, l'Iliade à la main, me promener dans la Troade ; parcourir l'Archipel en liſant l'Odiſſée, & viſiter la Judée & la Paleſtine avec une bible. Boſſuet & Rollin m'accompagnoient parmi les ruines de l'Egypte, & Ovide dans la Grece, pas des métamorphoſes & des fables. Sur les côtes maritimes de l'Afrique ; parmi les Maures, les Hottentots & les Caffres, à Melinde, à Quiloa, à Mozambique, à Sofala, au cap, dans tous ces lieux chantés par le Camoëns, j'ai fait de ce poëte Portugais, mon amuſement, mon compagnon & mon guide. Vous n'imaginez pas le plaiſir, que cauſent ces ſortes de lectures, dans les endroits même

où ſe ſont paſſés les événements qu'elles racontent. On croit y trouver un nouveau charme, & éprouver un intérêt qu'on ne ſentoit pas dans l'éloignement. Préſent aux mêmes lieux, voguant ſur les mêmes mers, vivant ſous le même ciel que les héros de Luſiade ; on croit, en liſant le poëme, les voir, leur parler, les entendre. Oui, Madame je croyois entendre réellement le conquérant de l'Inde, le brave Vaſco de Gama, dire au roi de Melinde, qui, comme Didon à Enée, lui demandoit le récit de ſes aventures : » Prince, il ſeroit trop long de vous faire le détail des calmes, des tempêtes, des accidents qui ont traverſé notre courſe ; de rappeller les ſujets de terreur & d'admiration que les flots ont offerts à nos yeux ; ces phénomenes, dont les hommes ne connoiſſent point la cauſe, ces bouraſques ſubites, ces noirs ouragans, ces nuits ténébreuſes, ces funeſtes ſillons de flammes qui mettent l'air en feu, & ces éclats de tonnerre, dont le bruit épouvantable fait trembler la machine du monde ».

Parmi tous ces phénomenes, le plus

ſingulier eſt l'apparition du cap de Bonne Eſpérance, qui s'offre à la vue du général Portugais, ſous la figure d'un énorme géant. « Cinq mois s'étoient écoulés depuis notre départ de Lisbonne, pourſuit Don Vaſco, lorſqu'une nuit, veillant ſur la proue du vaiſſeau, nous vîmes un nuage épais s'aſſembler au-deſſus de nos têtes, & nous cacher la lumiere des aſtres. C'étoit une ombre, une exhalaiſon noire & formidable, dont le ſeul aſpect jetoit l'horreur dans les ames les plus intrépides. En même temps nos oreilles furent frappées d'un bruit affreux, qui ſembloit procéder du choc des vagues contre les écueils. Cependant le ciel ni la mer ne nous préſageoient aucune tempête. Le prodige qui s'offroit à nos regards, nous annonçoit quelque événement plus terrible que la colere de Neptune & d'Eole. Nous étions occupés de cette crainte, lorſque nous apperçûmes s'élever dans les airs, un fantôme d'une grandeur exceſſive. La difformité de ſa figure répondoit à l'énormité de ſa taille. Le fameux coloſſe de Rhodes n'éga-

loit pas en hauteur ce ſpectre redoutable. Ses membres hideux paroiſſoient animés d'une force invincible. L'horreur, la rudeſſe, la méchanceté étoient répandues ſur toute ſa perſonne. Il pouſſoit un affreux rugiſſement, qui ſembloit ſortir du fond de la mer. Nous friſſonnions, nos cheveux ſe hériſſoient; ſa voix & ſon aſpect glaçoient notre ſang dans nos veines.

» Portugais, s'écria-t-il, ô la plus téméraire de toutes les nations, peuple orgueilleux, qui mépriſes les douceurs du repos, & qui cours après une gloire frivole avec tant de peines, de dangers & de fatigues, puiſque tu oſes tranſgreſſer les bornes où la foibleſſe humaine devroit ſe renfermer, puiſque tu défies la fureur des ondes qui dépendent de moi, & que je garde depuis des ſiecles innombrables, ſans qu'aucun mortel ait eu l'audace d'y venir braver mon courroux, apprends de ma bouche les malheurs que le deſtin te prépare & ſur les flots & ſur la terre, pour prix de ton ambition. Sache que tous les navires qui feront le même voyage

que tu fais, auront pour ennemis implacables, les rochers & les écueils de cette côte ; ſache que la premiere armée qui paſſera dans la ſuite par ces lieux funeſtes, deviendra la proie des tourbillons & des vagues orageuſes, que je ſouléverai pour ſa ruine. Tu ſentiras tous les ans de nouveaux effets de ma haine ; tous les ans tu pleureras tes naufrages, & les miſeres de tes citoyens. J'enſevelirai dans mes entrailles un héros magnanime : ſes proſpérités, ſes triomphes s'anéantiront devant moi ; une forêt de lauriers, mille victoires remportées ſur les ſucceſſeurs d'Ottoman, ne pourront détourner les malheurs qui le menacent : Monbaza, Quiloa treſailleront de joie, en voyant périr leur deſtructeur.

» J'attends encore ici un amant noble & généreux, qui doit venir dans cette région, avec l'objet de ſa tendreſſe. Un triſte ſort les appelle ſur mes rivages : la tempête n'épargnera leur vie, que pour les plonger dans un gouffre de maux qui me font preſque frémir moi-même. Ils verront mourir de faim les fruits de leur

union, leurs chers enfants, élevés avec douceur, nourris dans les délices, & nés pour être heureux. Ils ſe verront dépouillés par les Caffres, qui les laiſſeront dans une inſupportable nudité. L'époux verra le corps de l'épouſe, ce corps ſi beau, expoſé aux injures de l'air, brûlé par les ardeurs du ſoleil, & glacé par le froid de la nuit. Enfin après de longues peines, après avoir eſſuyé les plus affreuſes rigueurs du ſort, ces amants miſérables expireront en ſe tenant embraſſés, & en verſant l'un ſur l'autre des larmes qui pourroient attendrir les cœurs les plus inſenſibles ».

Vous demandez, Madame, ſi ces terribles prédictions ont été accomplies ? Vous avez déjà vu Almeïda périr par la main des Caffres ; & ces peuples groſſiers, ſans armes ſans adreſſe & ſans valeur, trancher le cours d'une vie que tous les guerriers d'Egypte, toutes les forces de l'Inde avoient attaquée inutilement. Ce héros revenant de Goa à Lisbonne, fut contraint de relâcher ſur la côte du cap de Bonne-Eſpé-

rance, dans un lieu nommé Saldagna. Un Portugais de ſa ſuite s'étant avancé dans le pays, inſulta les Hottentots ; qui le mirent tout en ſang. Il vint retrouver ſes camarades, qui prirent auſſi-tôt les armes pour le venger. Almeïda leur repréſenta en vain qu'ils avoient tort ; leurs cris importuns l'emporterent lui-même au combat, où il fut tué d'un coup de fleche. En y allant, il répétoit ſans ceſſe : » Hé! » mes amis, où menez-vous un homme » de mon âge » ?

La ſeconde prophétie, qui eut également ſon effet, eſt celle qui annonce le naufrage d'une armée Portugaiſe. Lorſque Gama fut de retour dans ſa patrie, avec la nouvelle de la découverte des Indes, on y envoya une flotte de treize voiles, ſous la conduite de Gabral. Elle fut aſſaillie d'un orage terrible auprès du cap de Bonne-Eſpérance. Six vaiſſeaux périrent ; les ſept autres furent extrêmement maltraités. Le capitaine Barthelemi Diaz, qui, dans un voyage précédent, avoit le premier découvert ce cap, fut ſubmergé par les flots.

Enfin, les époux malheureux qui

ſont l'objet de la troiſieme prédiction du géant, ſe nommoient Manuel de Souſa & Léonor de Sa ; le premier ; quoique jeune, avoit été pluſieurs années gouverneur de la fortereſſe de Diu, dans les Indes orientales, où il avoit amaſſé des tréſors immenſes. Content de ſa fortune, il équipa un vaiſſeau, qu'il chargea de tous ſes biens, & s'y embarqua pour Lisbonne avec ſon épouſe, qui paſſoit pour une des plus belles perſonnes du Portugal. Jamais voyage n'eut un ſuccès plus déplorable. La tempête jeta ſon navire contre les écueils du cap de Bonne-Eſpérance, où il ſe briſa en mille pieces. Une partie de l'équipage fut engloutie par la mer ; les autres ſe ſauverent avec leur maître, ſa femme & ſes trois enfants. La terre ne leur fut pas plus favorable que les flots ; car ceux qui ne moururent pas de faim, furent ou maſſacrés par les Caffres, ou dévorés par les bêtes féroces.

» Le géant auroit continué ſes noires prophéties, continue Don Vaſco de Gama ; mais je l'interrompis. Qui es-tu, lui criai-je ? Ta grandeur nous étonne ; mais tes menaces ne nous

effraient pas. Je ſuis, nous dit-il, ce vaſte promontoire, que vous autres Portugais appellez le cap de la Tourmente. C'eſt moi qui borne les côtes d'Afrique, en tirant vers le pole auſtral. Jadis je fus l'un des freres d'Encelade, de Briarée, & des autres géants que la terre enfanta. Je me ſignalai dans la guerre que nous entreprîmes contre les Dieux, non pas en accumulant montagnes ſur montagnes, pour aſſaillir le ciel; mais en parcourant, avec une nombreuſe flotte, les immenſes plaines de la mer, où je cherchois Neptune pour le combattre. L'ambition ſeule ne rempliſſoit pas mon cœur; il étoit encore occupé d'un fatal amour, qui ne me laiſſoit aucun repos. Un jour je vis la belle Thémis qui folâtroit toute nue ſur les rivages de l'océan avec les filles de Nérée. Dès le premier coup-d'œil je lui cédai la victoire; & le temps n'a point diminué ma paſſion. Mais en vain je m'efforçai à lui plaire; mes ſoins furent inutiles; ma taille lui faiſoit peur. Cependant elle entreprit de s'amuſer, en me donnant des eſpérances.

eſpérances. Les amants ſont crédules : un voile épais leur couvre les yeux : je ne me dourai d'aucun artifice : j'abandonnai mon cœur à l'eſpoir le plus doux ; & je mis bas les armes, pour plaire à l'unique objet de mes deſirs. Enfin, une nuit qui devoit couronner ma paſſion, je crus appercevoir de loin mon aimable nymphe, de loin j'ouvre les bras ; & tranſporté d'un violent deſir, je cours vers elle ; je l'embraſſe tendrement, ou plutôt, croyant l'embraſſer, je ne trouvai qu'une montagne, dont la cime affreuſe recevoit mes careſſes. Que devins-je en ſortant de mon erreur ? Une ſoudaine métamorphoſe me dépouille de mon premier être : ma chair devient un horrible amas de terre ; mes os ſe changent en rocher : en un mot mes membres forment ce promontoire ſi redoutable, qui va maintenant s'offrir à vos yeux. Les flots de Thétis m'environnent & m'inſultent ſans ceſſe ; & leur aſpect éterniſe les maux que j'endure ».

Telle eſt l'origine poëtique du Cap de Bonne-Eſpérance. En le faiſant ve-

nir d'un géant que ſon ambition & ſes fureurs armoient contre le ciel, & qui, ſous ſa premiere forme, avoit été tourmentés par mille paſſions violentes qu'il conſerve encore après ſa métamorphoſe, l'auteur de la Luſiade n'a pas voulu ſeulement nous donner une idée des orages fréquents & des tempêtes qui regnent autour de ce fameux promontoire. Cette fiction contient encore un ſens hiſtorique; & le poëte, dans la perſone du géant, repréſente Mahomet & ſes ſectateurs, qui ſe ſont oppoſés de toutes leurs forces à la découverte & à la conquête des Indes par les Portugais. Les maures & les Turcs étoient maîtres de cette navigation, dont ils cachoient ſoigneuſement la connoiſſance aux peuples d'Europe. Lorſqu'ils virent que leur ſecret alloit tranſpirer, ils eurent recours aux armes, à l'artifice, & à tous les moyens qui pouvoient nous fermer les portes de l'Orient. Ainſi, dans le ſens phyſique, ce géant eſt l'ennemi de la navigation, par les tempêtes qui déſolent les parages du cap de Bonne-Eſpérance. Dans le ſens hiſtorique, c'eſt Mahomet qui s'oppoſe aux progrès de

la religion chrétienne, en armant contre elle les peuples de Monbaza, de Mozambique, de Quiloa, de Sofala, & de pluſieurs autres pays voiſins du même cap.

Les Portugais, pour venger la mort d'Almeïda, & tous les malheurs arrivés à leur nation parmi les Hottentots, firent tranſporter ſur le rivage une piece de canon, dont ils feignirent de vouloir faire préſent à ces barbares. Mais tandis que ceux-ci la traînoient, leurs ennemis, qui l'avoient chargée à cartouche, y mirent le feu, & firent périr un grand nombre de ſauvages. Cette perfidie ne laiſſa aux Portugais aucune eſpérance de s'établir dans le pays.

Les navigateurs Anglois, que pluſieurs voyages au Cap devoient inſtruire des avantages d'un pareil établiſſement, n'ont pas été plus heureux. Tous les efforts de leur compagnie des Indes ſe ſont réduits à y envoyer quelques malfaiteurs. Les uns y périrent de miſere, les autres ne chercherent qu'à ſe ſauver de ce lieu de banniſſement. Dans la ſuite, perdant abſolument de vue cette con-

trée, ils ont donné la préférence à l'iſle de Sainte-Helene, bien inférieure au Cap pour l'utilité du commerce.

La poſſeſſion de ce pays étoit réſervée à la Hollande. Ses vaiſſeaux y avoient ſouvent pris des rafraîchiſſements; mais elle ne ſongea à s'en emparer, que vers le milieu de l'autre ſiecle. Ne vous attendez pas à trouver, dans les entrepriſes des Hollandois, cette variété, cet intérêt, cette ſingularité d'événements, qui ont fourni aux Portugais la matiere d'un poëme épique. Comme leur principal but étoit le commerce, tous leurs voyages n'ont été que des expéditions des marchands. Ce ſont des négociants qui, partant d'Amſterdam avec de marchandiſes du pays, arrivent ſur les côtes d'Afrique, & traitent avec les Negres, qui leur donnent en échange de l'or & de l'ivoire. Comme ils ne ſont pas toujours d'accord ſur le prix, il naît entre eux de petites difficultés, qui, de temps en temps, dégénerent en querelles & en combats; mais tout ſe réduit à quelques coups de poings ou de pierres, après leſquels on ſe ſépare, dans l'eſpérance réciproque de ſe retrouver plus traitables.

Les premiers voyages des Anglois, le long de ces mêmes côtes, offrent des faits d'un autre genre. Ce ſont auſſi des marchands qui vont porter du cuivre, du fer, des étoffes, dans des pays éloignés ; s'ils rencontrent des Portugais, des Eſpagnols, des Hollandois, des François, des Turcs, jaloux de leur commerce, ils ne manquent jamais de leur livrer bataille ; & vainqueurs ou vaincus, ils reviennent plus ou moins riches ſelon que le ſort de la guerre, la navigation, la diſpoſition des peuples leur ont été plus ou moins favorables. Ils établiſſent des comptoirs dans les lieux où ils ne ſont point traverſés. Ils font des alliances avec les princes dont ils ont ſu gagner l'affection. Tantôt on les reçoit comme amis ; tantôt on les regarde comme des ennemis dangereux. Ici on les perſécute, là on les accable de careſſes ; & tour-à tour ils éprouvent la haine ; l'amitié, la bonne foi, la perfidie des peuples où les conduit leur commerce. Telle eſt, Madame, l'idée que vous devez prendre de la plupart des expéditions Angloiſes ſur les côtes d'Afrique.

Ce même pays n'a jamais attiré les re-

gards des Eſpagnols : ils étoient occupés à de plus grands objets en Amérique. La hauteur Caſtillane ne s'abbaiſſoit point à établir des comptoirs, ni à former des entrepôts de commerce. Il falloit à cette nation fiere, & même féroce, ou de riches royaumes à conquérir, ou des nations nombreuſes à exterminer ; & l'Afrique ne leur offroit que des pays déſerts, ou des contrées ſtériles. Colomb, Pizarre, Cortez euſſent fourni peu de ſujets de poëmes, s'ils n'euſſent voyagé qu'en Afrique.

Notre compagnie des Indes étoit preſque ſeule intéreſſée en France, à poſſéder un établiſſement au Cap, à cauſe de ſon commerce de Pondicheri ; mais les Hollandois en étoient déjà les maîtres, lors de la naiſſance de cette compagnie : elle n'avoit donc aucune entrepriſe à tenter, ni au Cap de Bonne-Eſpérance ni même ſur les côtes orientales de ce continent. Auſſi notre navigation dans ces mers, n'a-t-elle rien de curieux à nous offrir. Je ne connois que les exploits de la Caſe à Madagaſcar, & les travaux de la Bourdonnais dans l'iſle de France,

qui méritent d'être chantés par nos poëtes. Mais ces deux hommes n'approchent encore ni des Gama, ni des Almeïda, ni des Albuquerque : dans toute notre marine on trouveroit peu de pareils noms.

Un certain Van-Riebeck, qui ſervoit en qualité de chirurgien, ſur un vaiſſeau des Etats généraux, fut le principal fondateur de la colonie Hollandoiſe du Cap de Bonne-Eſpérance, ſur le rapport qu'il fit à ſa république de la bonté de ce territoire, elle équipa trois navires pour en prendre poſſeſſion, & lui en donna le commandement. Le terrein n'eſt cependant pas excellent ; & l'on ne doit l'abondance qu'on trouve ici, qu'au choix qu'on a fait des meilleurs cantons, à la température du climat, qui ne laiſſe craindre ni la gelée, ni la grêle, à l'engrais des terres, que le grand nombre de beſtiaux, & principalement des moutons qu'on y éleve, rend très-facile ; & enfin, à la nouveauté de ces mêmes terres, qui ne ſont pas encore fatiguées, & qu'on laiſſe repoſer néanmoins auſſi ſouvent qu'en France.

Van-Riebeck fut nommé gouver-

neur de la nouvelle colonie. Il acheta des habitants, un terrein conſidérable, & commença par y conſtruire un fort, pour ſe mettre à l'abri de leurs inſultes. Il ne fit point avec eux un traité en forme; il leur donna quelques morceaux de fer, quelques grains de verre; il les enivra d'eau-de-vie ou d'arack; & le tout ne monta pas à mille florins; mais il n'oublia pas ſelon l'uſage, d'en mettre quatre mille ſur le compte de la république. Il offrit ſoixante acres de terre à chaque particulier dans la colonie naiſſante, avec droit de propriété & de ſucceſſion, pourvu que, dans l'eſpace de trois ans, ils ſe miſſent en état, non-ſeulement de ſubſiſter ſans ſecours, mais de contribuer à l'entretien de la garniſon. On leur donna auſſi des femmes, qui furent tirées de la communauté des orphelines, & des autres maiſons de charité de Hollande. Enfin, on accorda aux nouveaux habitants la liberté de revenir en Europe au bout de trois ans, avec la permiſſion de diſpoſer de leurs poſſeſſions, s'ils ne pouvoient s'accoutumer au climat. Ces conditions, remplies avec fidélité,

attirerent au Cap un grand nombre de cultivateurs, & rendirent en peu d'années cet établiſſement très-floriſſant. Dans la ſuite, les gouverneurs s'étant mis ſur le pied de vendre les terres, il fut réglé que ceux qui prendroient de nouvelles habitations, donneroient à la compagnie un écu par mois, ou même deux, hypotheques ſur l'habitation même. Celui qui vend, ou un terrein, ou ſa maiſon, paie pour les lods & ventes, le quarantieme du prix convenu. Toutes ces poſſeſſions s'étendent autour de la pointe méridionale de l'Afrique, depuis la baie da Saldane, juſqu'à la terre de Natal. Vous venez de voir que l'acquiſition de ces domaines, quoique très-vaſtes, ont peu coûté, mais les autres dépenſes ont été exceſſives.

Je ſuis, &c.

Au Cap, ce 24 février 1753.

LETTRE CLXIV.

SUITE DU CAP DE BONNE-ESPERANCE.

LEs habitations du Cap ſont partagées en quatre diſtricts, qui ſe ſont formés ſucceſſivement. Le plus conſidérable & le plus ancien, eſt celui qui porte le nom du Cap même, où ſe trouvent les forts, la ville capitale, & le centre de la puiſſance Hollandoiſe, en Afrique. Les autres s'appellent Stellenboſch, Drakeſtein & Schwellendham. Je vous demande grace, madame, pour ces noms étrangers, dont la rudeſſe bleſſe votre oreille. Je tâcherai de ne les employer que très-rarement.

Le diſtrict du Cap comprend un territoire aſſez vaſte, dont les lieux les plus remarquables ſont les montagnes de la Table, du Lion, du Vent, du Tigre & de la Vache; la baie du Bois & celle de Saldane. La montagne de la Table, ainſi nommée, parce que, de loin, ſon ſommet ſemble uni comme une table, a plus de trois

mille pieds de hauteur. Toute ſa maſſe, quand on la regarde de bas en haut, paroît d'une ſtérilité extrême. Il y a cependant quelques jardins, & deux petits bois, dont l'un s'appelle le Paradis, parce qu'on y aborde aiſément; & l'autre l'enfer, par la difficulté d'y arriver. C'eſt le contraire de ce qu'on nous prêche.

Quoique fort eſcarpée, cette montagne n'eſt pas difficile à monter, par une grande fente qui ſe trouve vers le milieu. Le pied, juſqu'au tiers, à peu-près de ſa hauteur, eſt une terre pierreuſe, couverte de plantes & d'arbriſſeaux. Le reſte n'eſt qu'un amas de pierres. La fente eſt fort profonde, & large de cinquante à ſoixante pas; mais elle ſe retrécit à meſure qu'on approche de la cime, où elle n'a guere plus de huit ou dix pieds. Le haut de la montagne offre de grands eſpaces couverts d'herbe, & ſéparés les uns des autres par des roches, dont quelques-unes ſont plates & poſées de niveau, d'autres en dos d'âne, & placées horiſontalement. Sur la plateforme, qui eſt au ſommet, il y a des lits de pierres aſſez élevés, qu'on ne

voit pas de la ville du Cap. On trouve de l'eau dans les creux des rochers ; & il y a vers la partie orientale, une fontaine abondante, d'où coule un aſſez grand ruiſſeau. La vue s'étend au loin de tous côtés ; & l'on voit au ſud la mer de toutes parts.

Du haut de cette montagne, on apperçoit dans certains temps ſur ſa cime, une nuée blanche, qui annonce un vent du ſud-eſt, dont on redoute la violence. A la vue de ce phénomene, les matelots, qui en craignent les ſuites, ſe diſent entre eux : « amis, la » nappe eſt ſur la table. « Cela veut dire qu'il faut ſe précautionner contre la tempête. On voit enſuite cette nuée ſe précipiter du ſommet, en tombant à plomb le long de la montagne ; mais elle ſe diſſipe à meſure qu'elle deſcend, de maniere qu'elle n'eſt plus viſible quand elle arrive au tiers de la hauteur.

Je me ſuis un peu étendu ſur cette montagne, parce que c'eſt d'elle que le Camoëns a imaginé de faire ſon géant. Elle n'eſt ſéparée de celle du Lion, que par une petite deſcente & un chemin creux. On croit que cette

derniere a tiré ſon nom de la multitude de ces animaux dont elle étoit autrefois la retraite, ou de ſa forme même, qui repréſente du côté de la mer, un lion couché, ayant la tête élevée, comme s'il guêtoit ſa proie. Cette tête eſt ſi eſcarpée, que pour la monter, on eſt obligé de faire une partie du chemin avec des échelles de corde. On découvre de ſon ſommet, à douze lieues de diſtance, le plus petit bâtiment qui eſt en mer. Dès qu'il paroît un vaiſſeau, un homme placé ſur cette montagne, en donne avis à la fortereſſe, en tirant un coup de canon, & en déployant le pavillon de la compagnie. Il tire autant de coups qu'il apperçoit de bâtiments. On donne les mêmes ſignaux de l'iſle de Robin, ſituée à l'embouchure du port, à quelques lieues de la ville du Cap.

La montagne du Vent, que les gens de mer appellent auſſi la montagne du Diable, ſans doute à cauſe de la violence des vents qui viennent de ſon côté, eſt moins étendue & moins élevée que celles de la Table & du Lion, avec leſquelles elle forme un demi-cercle, qui environne une aſſez

belle vallée. Au reſte, cette montagne n'eſt preſque point diſtinguée de celle de la table : c'eſt abſolument la même ; il n'y a qu'un fort petit fond qui en fait la ſéparation. Ces trois montagnes, du Lion, de la Table & du Diable, ſont formées de couches de roches viſiblement horiſontales. Au bas, eſt un très-grand eſpace, couvert de pierres jetées confuſément, & qu'on croit être des débris qui ſe ſont écroulés de la partie du nord. En effet, il n'y a pas long-temps qu'une très-groſſe roche s'éboula avec un grand bruit, & entraîna une quantité prodigieuſe de pierres dans la vallée où eſt ſituée la ville du Cap.

Cette ville, dont le plan vaſte & régulier embraſſe pluſieurs rues ſpacieuſes, contient un grand nnmbre de maiſons, avec des cours & des jardins. La plupart des édifices qui ſont de briques, n'ont qu'un étage pour qu'ils ſoient moins expoſés à l'impétuoſité du vent. Le toît qui les couvre, n'eſt ni de tuile, ni de chaume, mais d'un jonc fort, & gros à-peu-près comme celui qui vient dans nos marécages, & quelquefois de deux cou-

ches de briques & de chaux. Une certaine uniformité regne ici, comme dans toutes les villes de Hollande, & n'offre rien de particulier à mettre dans une deſcription. L'égliſe qui eſt bâtie de pierre, eſt fort ſimple, mais propre & d'une belle proportion. L'hôpital eſt en face, & peut contenir cinq à ſix cents malades. Le jardin de la compagnie eſt à peu de diſtance de la ville. Il étoit autrefois enrichi de plantes rares, & beaucoup plus beau qu'il n'eſt aujourd'hui. C'eſt un vaſte potager, partagé en quarante-quatre quarrés, & entouré d'une haute charmille. Il ne contient guere que des arbres fruitiers, & des légumes. La fortereſſe qui commande la ville & toute la vallée, ſe nomme Bonne-Eſpérance. Elle eſt d'une grande étendue & d'une bonne défenſe. Le gouverneur & les officiers de la compagnie y ont leurs logements; & l'état y entretient une forte garniſon. Un ruiſſeau qui coule de la montagne de la Table, au pied de laquelle il fait tourner un moulin, eſt conduit par des canaux juſqu'à l'eſplanade, qui eſt entre la ville & le fort, & fournit de l'eau, à ces deux places.

C'eſt dans la vallée de la Table, que ſe trouvent les plus belles plantations. On y diſtingue, entr'autres, celle qui porte le nom de pain & de vin, à cauſe de ſa fertilité. On y voit auſſi la fameuſe braſſerie d'un Hollandois, que la compagnie avoit envoyé au Cap avec toute ſa famille, pour y établir la méthode de braſſer, qui eſt en uſage à Daventry. Dans ce même canton, eſt la maiſon de campagne nommée *Conſtantia*, que le gouverneur Vanderſtel fit bâtir ſous le nom de ſa femme, quoiqu'il n'eût jamais pu lui inſpirer aſſez de complaiſance pour l'accompagner en Afrique. Enfin, derriere la montagne de la Table, eſt un bâtiment très-vaſte, qui ſervoit autrefois d'écurie à cent cinquante chevaux; on en a fait enſuite une priſon pour les criminels qu'on bannit, ou de Batavia, ou des autres poſſeſſions Hollandoiſes de l'Inde. Ces priſonniers ſont réduits à tirer leur ſubſiſtance de leur travail; & lorſque le terme de leur banniſſement eſt expiré, on les renvoie aux Indes ſur un vaiſſeau de la compagnie. On y a vu des princes Indiens, exilés pour cinq ans par le gouverneur de Batavia.

La montagne du Tigre, qui doit ce nom à la variété de ſes couleurs, & à ſa reſſemblance avec la peau de cet animal, eſt regardée comme le canton le plus fertile de ce diſtrict. On y compte plus de vingt plantations parfaitement cultivées. Un colon doit avoir au moins mille ou douze cents brebis, & cinq ou ſix cents gros beſtiaux, pour être réputé un homme aiſé. Pluſieurs même en ont quatre ou cinq fois autant.

La baie du bois, ainſi nommée d'une forêt qui borde ſon rivage, fournit aux habitants du bois à brûler & du bois de conſtruction, qui ſont également rares dans ce pays. Celle de Saldane a reçu ſon nom d'Antoine Saldana, officier Portugais, qui la reconnut pour la premiere fois, au ſeizieme ſiecle. C'eſt un lieu de rafraîchiſſement, que les vaiſſeaux Européens avoient coutume de fréquenter, avant que les Hollandois fuſſent établis au Cap. Les François y érigerent un poteau aux armes du roi, & y bâtirent un petit fort, qu'ils ont abandonné.

Vous n'attendez pas de moi, que j'entre dans le détail de tous les lieux

connus dans les autres diſtricts de la colonie. J'ai promis de paſſer légérement ſur la plupart de ces noms Hollandois, auxquels une oreille Françoiſe s'accoutume avec peine. Je dirai ſeulement que toute cette extrêmité de l'Afrique, qui ſe termine au cap de Bonne-Eſpérance, eſt entremêlée de plaines ſablonneuſes, de bois, de hautes montagnes, de vallées où coulent des ruiſſeaux & des rivieres. Les plaines de ſable ſont dangereuſes à parcourir : ce ſable eſt mouvant ; les vents l'amoncelent & le diſſipent. Ils couvrent des buiſſons de ronces, qui déchirent les jambes de ceux qui s'y enfoncent, s'ils n'ont pas la précaution de les garantir par des bottes molles, ou des guêtres de cuir. Le plus ſûr eſt de ne pas s'y engager. Un autre inconvénient de ces ſables, encore plus dangereux, eſt qu'ils ſont remplis de ſerpents & d'inſectes venimeux, dont les piquures ſont mortelles. Les eſclaves & les Hottentots, qui marchent pieds nuds, ont toujours avec eux de petits oignons blancs, dont le jus appliqué ſur la bleſſure, diſſipe ſur le champ tout le venin. Les jardins & les

bois ſont auſſi infeſtés de ſerpents de pluſieurs eſpeces ; & il n'eſt pas prudent de s'y promener à certaines heures.

Il y a quelques jours que M. l'abbé de la Caille me propoſa de l'accompagner à Drakeſtein, chez un ami qui lui procure toutes les facilités pour ſes travaux aſtronomiques. C'eſt une vallée fort étendue, bordée des deux côtés d'un grand nombre d'habitations, où l'on s'applique principalement à la culture de la vigne. Elles ſont toutes arroſées par des ruiſſeaux qui deſcendent des montagnes, & vont ſe rendre à une riviere qui traverſe la vallée. Ce fut Simon Vanderſtel, gouverneur du Cap, qui fonda cette petite colonie, & lui donna le nom qu'elle porte, en reconnoiſſance des ſervices que lui avoit rendus auprès de la compagnie, le baron de Van-Rhéeden, ſeigneur de Drakeſtein. Il la compoſa principalement de réfugiés François, dont les deſcendants forment aujourd'hui la plus nombreuſe portion de ce diſtrict. Ils conſerverent d'abord la langue de leur pays, & l'apprirent à leurs enfants ; mais ceux-ci l'ont négligée de maniere, qu'il n'y a aujourd'hui

que les plus vieux qui ſachent le françois ; & dans vingt ans, il n'y aura plus perſonne ici qui le parle. Une choſe aſſez particuliere, eſt que ce diſtrict n'offre ni villages, ni édifices publics, à l'exception de l'égliſe, qu'on prendroit mains pour un temple, que pour une grange. Les magiſtrats n'ont pas même une ſalle de conſeil, & ſont obligés de ſe rendre à Stellenboſch pour tenir leurs ſéances.

Parmi les montagnes de ce pays, il en eſt une qu'on appelle la montagne du Piquet. On prétend que ce nom lui vient de la paſſion que les premiers habitans avoient pour ce jeu, dont ils s'occupoient du matin au ſoir, au pied de cette montagne. Une autre plus élevée ſervoit à Mr. de la Caille à faire ſes obſervations, auxquelles on me permit d'aſſiſter. Nous avions deux charriots, l'un attelé de ſix chevaux, pour voiturer nos proviſions & notre lit ; l'autre traîné par dix bœufs, où étoient les inſtruments. On nous avoit donné huit eſclaves, tant pour conduire les voitures, que pour porter le quart de cercle ſur la

montagne. Le lieu où nous couchions étoit un emplacement long de ſept pieds & large de ſix, ſéparé de celui où étoit le ſecteur, par une toile qui faiſoit une eſpece de cloiſon. Nous y avions poſé les deux matelats de mon lit de camp, à côté l'un de l'autre, ſur des ſacs à demi remplis de paille. Au-delà de cet endroit, étoit une autre petite place, où couchoient les eſclaves. Nous reſtâmes pluſieurs jours dans ce triſte obſervatoire, où nous n'avions qu'une ſimple toile pour nous garantir du ſerein. Mais que le ciel nous offroit un ſpectacle charmant! nous vîmes plus de dix milles étoiles, qui ſe dérobent aux yeux des Européens.

Les moments que notre aſtronome ne donnoit point à ces ſortes de travaux, il avoit la bonté de les employer à répondre aux queſtions que je lui faiſois ſur la vie civile & économique des gens du Cap, ſur le climat, les ſaiſons, les animaux, les plantes, & autres productions du pays; ſur les mœurs, les uſages, & la façon de vivre de la nation Hottentote. » Vous me faites plaiſir, me diſoit-il, de me tirer de

temps en temps des régions aériennes, & de me ramener vers la terre, pour laquelle je vous avoue que je ne me ſens pas moins de goût que pour le ciel. Je reconnoîtrai ces ſervices en vous communiquant mes remarques ſur la plupart des points qui ſont l'objet de votre curioſité.

» Je commence par le gouvernement des Hollandois au Cap de Bonne-Eſpérance. Il eſt ſous la direction de huit tribunaux, qui ont chacun leur département. Le premier, qu'on appelle le grand conſeil, a l'inſpection générale du commerce & de la navigation. Il exerce avec une autorité abſolue, le pouvoir légiſlatif, & jouit du droit de faire la paix ou la guerre avec ces voiſins. Huit membres, préſidés par le gouverneur, qui a deux voix dans les délibérations, compoſent ce tribunal. Ils s'aſſemblent le mardi à neuf heures du matin dans la fortereſſe, & tiennent ſéance juſqu'à midi. La ſeconde juriſdiction ſe nomme college de juſtice, & juge tous les procès civils & criminels; mais on peut appeller de ſes ſentences à Batavia ou en Hollande, en dépo-

ſant une ſomme de cent florins, qui eſt perdue pour l'appellant, & adjugée à ſa partie, ſi la ſentence eſt confirmée. Ce tribunal eſt formé des mêmes perſonnes que le grand conſeil, & des trois bourguemeſtres régents de la ville du Cap. Les querelles & les offenſes qui ne ſont point capitales, ainſi que les dettes qui n'excedent point la ſomme de trois cents florins, reſſortiſſent à une cour inférieure, compoſée de bourgeois & de quelques officiers de la compagnie, qui ont pour préſident un conſeiller du grand conſeil. La cour des mariages eſt une juriſdiction où ſe traitent les matieres matrimoniales, & la chambre des orphelins en eſt une autre, chargée de la tutelle des mineurs qui n'ont point de parents au Cap. Le conſeil eccléſiaſtique a été inſtitué pour veiller au gouvernement des paroiſſes. On y examine auſſi l'emploi des aumônes publiques, qui ſont ſi ſagement adminiſtrées, & en même temps ſi abondantes, qu'on ne rencontre pas un ſeul mendiant dans tout le pays. Le ſeptieme tribunal s'appelle le conſeil du commun, & ſes fonctions conſiſtent

principalement à lever les taxes impoſées par le grand conſeil. Enfin, l'on a établi un tribunal militaire, où ſe juge tout ce qui concerne le maniement des armes, la garde des poſtes, & en général ce qui a trait à la guerre.

» Outre les magiſtrats qui forment ces différentes cours, la compagnie entretient encore un grand nombre d'officiers & de domeſtiques, dont les appointements montent chaque année à quatre cents milles florins. Pour ſubvenir à toutes ces dépenſes, elle leve le dixieme de tous les biens fonds, auquel il faut joindre les droits qu'elle impoſe ſur le vin, l'eau-de-vie, le tabac, la bierre, & le profit qu'elle tire des domaines, dont elle s'eſt réſervé la propriété. Elle donne aujourd'hui, aux nouveaux colons qui viennent s'établir dans le pays, les mêmes encouragements qu'elle leur accordoit autrefois : non-ſeulement elle leur fournit à crédit des uſtenſiles, des eſclaves & d'autres ſecours ; mais lorſque les terres rendent peu, elle a l'indulgence de leur remettre la taxe du dixieme, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de la payer. Si le feu ou quelqu'ac-

qu'accident ruine les édifices, elle fait les avances des matériaux & des ouvriers pour les rebâtir. Elle traite avec le même ménagement les nations Hottentotes, & ſe fait autant reſpecter par la douceur & la ſageſſe de ſon gouvernement, que par la force de ſes armes. Auſſi ces barbares recherchent-ils avec beaucoup d'empreſſement ſon amitié & ſon alliance, lui envoient des députations annuelles avec des préſents, & prennent pour arbitre de la plupart de leurs différents, le gouverneur de la colonie, qu'ils regardent comme le roi de cette contrée.

» Malgré la ſage conduite de la compagnie Hollandoiſe au cap de Bonne-Eſpérance, les habitants croient avoir beaucoup à ſe plaindre de ſon gouvernement. Je les ai ſouvent entendu murmurer de ce qu'elle ne veut pas leur permettre de vendre leur bled aux étrangers, ni leur laiſſer armer des vaiſſeaux de côte pour trafiquer dans le voiſinage, & ſur-tout pour aller chercher du bois de charpente & de menuiſerie. Ils ſe plaignent encore de ce que l'intérêt de l'argent

qu'ils empruntent pour leurs beſoins, eſt à ſix pour cent, même en donnant de bonnes cautions ; & que les frais des emprunts étant conſidérables, à cauſe du papier timbré & des droits du conſeil, les prêteurs ſont néanmoins en droit de reprendre leurs deniers, en avertiſſant trois mois auparavant. Ils ſe plaignent de ce que les deux tiers des habitants étant luthériens, on ne veut pas leur permettre d'avoir des miniſtres de cette religion, quoiqu'ils s'offrent de les entretenir à leurs dépens. Ils ſe plaignent enfin, de ce que l'on ſouffre ici des Chinois bannis de Batavia, qui ne vivent que des vols que font les eſclaves : ils achetent ces vols & les revendent.

» Ces eſclaves du Cap ſont un mêlange de païens, de mahométans, & de quelques chrétiens. Les Hollandois ne prennent aucun ſoin de leur inſtruction, & ne leur parlent jamais de religion. Auſſi ſont-ils adonnés à toutes ſortes de vices. Les filles, après avoir été le jouet des blancs dans leur premiere jeuneſſe, s'abandonnent au premier venu, & agacent publiquement les hommes dans les rues, comme font

celles de Paris, qui ont du moins de la religion. Ce déſordre occaſionne ſouvent des querelles, & même des aſſaſſinats, ce qui joint à l'abondance du vin, de l'arach & de l'eau-de-vie, fait qu'il y a peu de cabarets où il n'y ait tous les jours du tapage.

» Les bons vins du Cap, je parle des plus célébres, qui ſont les délices des tables de l'Europe, ſe tirent du fameux vignoble de Conſtance. Ils doivent être bien falſifiés; car il n'y a dans ce canton célebre, que deux habitations qui en produiſent; & elles ne fourniſſent pas, années communes, plus de deux cents cinquante ou trois cents muids. Mais grace à l'induſtrie de nos marchands d'Europe, ils fabriquent du vin du Cap comme du vin de Tokai, & trouvent le moyen d'en procurer, ſans le faire venir d'Afrique. Ils mettent de la lie de ce vin, ou une eſpece de peau qui ſe forme au-deſſus, avec du vin de Champagne & de Malaga; & ce mêlange fournit le vin du Cap, qu'on ſert ſur la plupart des tables de Paris. C'eſt dans ce ſens, que notre comique Dancourt introduit ſur la ſcene un cabaretier

qui va à Surenne, pour y faire emplette de vin de Champagne. On compoſe à Hambourg de toutes ſortes de vins, pour l'Allemagne, la Suede, le Danemark, la Ruſſie. A Londres, on fait des vins de France. J'ai ouï dire que c'étoit à la Rochelle, qu'on fabriquoit les vins d'Eſpagne.

» On croit que les premieres vignes du cap de bonne-Eſpérance y ont été apportées de Perſe, d'autres diſent du Languedoc, & d'autres des bords du Rhin. Il ſe paſſa quelques temps, avant qu'on pût en élever aſſez pour former des vignobles; mais ils y ſont maintenant en ſi grand nombre, que chaque habitation a le ſien. La crainte des vents du ſud ne permet pas de laiſſer croître les ceps à plus de trois pieds de haut. Ils ſouffrent auſſi beaucoup des ſauterelles & des vers; cependant ils rendent plus, dès la troiſieme année, que ceux de Bourgogne & de Champagne à la cinquieme. Les vignes ſont auſſi plus précoces : la vendange ſe fait en février, ou, au plus tard, au mois de mars.

» Ces vins ſont naturellement forts & pleins dé feu; mais avec le temps,

ils deviennent moëlleux, & par degrés, ils égaleroient le meilleur vin de Canarie, ſi l'on ſavoit la façon de le conſerver. A force de ſoufre, on le rend piquant & déſagréable. Le général Imhof avoit fait venir de Francfort un homme qu'il croyoit fort propre à faire les recherches néceſſaires pour la conſervation du vin du Cap; mais comme cet Allemand ne connoiſſoit que les façons qu'on donne au vin du Rhin, après avoir été cinq ans aux frais de la caiſſe bourgeoiſe, il trouva une riche veuve qu'il épouſa, & ſe fit cabaretier, ſans employer d'autre méthode que celle du pays. On plante ici les vignes dans les fonds, & les bleds ſur les hauteurs.

» Les légumes du Cap ſont auſſi bons, & la plupart beaucoup meilleurs que ceux de France. J'en excepte les aſperges, qui ne croiſſent guere mieux que celles qu'on fait venir dans les caves à Paris. En récompenſe, les carottes y ſont excellentes, même crues; & toutes les eſpeces de choux ſurpaſſent les nôtres, par la groſſeur & par le goût. Quant aux fruits, je ne trouve que la pêche & l'abricot qui ſoient

auſſi bons qu'en Europe. Il n'y a pas une prune qu'on puiſſe manger avec plaiſir ; pas une pomme qui ſoit paſſable, excepté la reinette & la calville : pas une bonne poire, ſi ce n'eſt la bergamotte. Les figues ſont médiocres, les oranges inférieures à celles du Portugal. Les fraiſes & les raiſins ne le cedent point à ceux des autres pays. Il y a peu de ceriſes, & preſque point de groſeilles. En revanche on a beaucoup de noix ; mais on ne les mange point en cerneau ; & elles deviennent rares en peu de temps. Les melons ne ſont bons que la premiere ou la ſeconde année que la graine eſt venue d'Europe. Tous ces fruits & ces légumes ont été apportés au Cap par les Hollandois ; & l'on ne trouve rien ici de particulier, que quelques bulbes de plantes aſſez douces, quelques figues, quelques raiſins qu'on ne ſe donne pas la peine de cultiver.

» Les revenus des habitants de cette colonie, établis à la campagne, ne conſiſtent guere que dans la vente de leurs beſtiaux, & le beurre de leurs vaches. Le beurre ſalé vaut communément au Cap douze ſous la livre.

Le beurre frais eſt beaucoup plus cher : je l'ai vu payer juſqu'à trente-deux ſols. On n'imagine pas que dans un pays où les principales richeſſes ſont les beſtiaux, le beurre & le lait puiſſent tant coûter. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de traire les vaches, moins traitables ici qu'en Europe, & que d'ailleurs elles donnent infiniment moins de lait. J'ai paſſé quelques jours dans une habitation, où il y avoit plus de deux cents bêtes à cornes, & d'où l'on envoyoit tous les matins à une demi-lieue chercher du lait pour le café. On fait peu de fromages ; & il eſt mauvais. Les habitants ſont dans l'uſage de manger leur beurre ſalé, couvert de fromage de Hollande, qui ôte ou diminue ſon mauvais goût. On nourrit les enfants avec de la ſoupe, & rarement avec de la bouillie.

» Dans la plupart des habitations, on entretient un grand nombre de chevaux qui vont en troupes paître toute l'année, & ne ſont employés qu'à fouler le grain après la récolte, ou à traîner la herſe après les ſemailles. Perſonne n'a encore entrepris de

leur faire porter des fardeaux. L'uſage du pays eſt de tout voiturer ſur des charriots attelés de quatre, ſix ou huit bœufs. Les chevaux dreſſés pour être montés, ſe vendent fort cher ; on n'en a guere à moins de cinq à ſix cents livres : leur force & leur hauteur décident de leur prix. Les autres ſe donnent à très-bon compte. Un des grands inconvénients, pour les perſonnes qui vont à cheval hors des grands chemins, ce ſont de longues galeries ſouterreines, que les taupes font dans le ſable. Le cheval fléchit à chaque inſtant, juſqu'aux genoux. Si l'on eſt à pied, on enfonce de même. Ces taupes ont ſix fois la groſſeur de celles de France. Pour voyager avec agrément dans les lieux un peu éloignés du Cap, il faut avoir une bonne proviſion de vin, ne point l'épargner dans les habitations ; & alors vous ê es toujours bien venu. On vous prête chevaux, charriots, bœufs, guides, &c. Sans cela on vous fait maigre chere & pauvre mine.

» Avec le meilleur froment du monde, la plupart des habitants de la campagne ont de mauvais pain,

faute d'avoir de bons moulins. Ils ne broient le grain qu'à demi ; & à peine ſéparent-ils le ſon d'avec la farine. C'eſt la même négligence dans la façon de faire le pain. Il eſt noir, lourd, gras ; & dans pluſieurs endroits, on compteroit les grains de bled dont il eſt compoſé ; & que la meule n'a point écraſés. Soit pareſſe, ſoit ignorance, la bierre eſt encore plus mauvaiſe que le pain. Les perſonnes riches en font venir de Hollande, qui leur coûte quinze à ſeize ſous la bouteille. L'uſage eſt d'en ſervir dans les grands repas, après les deux ou trois premiers verres de vin qu'on a bus.

» Quoique les viandes & le poiſſon frais ſoient très-abondants, ces gens-ci n'en mangent preſque que de ſalés. C'eſt ſur-tout un très grand régal pour eux, que le poiſſon ſec légérement grillé, avec force poivre, & du pain trempé dans de l'eau chaude. Les dames aiment auſſi beaucoup les légumes ſalés & confits au vinaigre. J'ai aſſiſté à pluſieurs repas de cérémonie, où les plats d'honneur étoient du ſtocfich dur & jaune, des jambons d'Europe à demi-pourris, & du lard

bien vieux & bien rance. On n'avoit garde de toucher aux viandes fraîches ; elles n'étoient là que pour faire nombre. Enfin, les plus beaux préſents que les capitaines de vaiſſeaux qui relâchent au Cap puiſſent faire au gouverneur, ce ſont des morceaux de bœuf ſalés en Europe, & deſtinés à la nourriture de l'équipage. Plus ces viandes ſont noires, plus elles ſont du goût de ces bonnes gens.

» Le gibier le plus commun dans les terres de cette colonie, ſont le cerf, le chevreuil, le cochon ſauvage, le porc-épic, & différentes ſortes de lievres. On mange auſſi les marmottes, dont les montagnes ſont remplies ; mais en général, excepté le chevreuil, le gibier n'y eſt pas très-bon. Le cerf differe des nôtres, par les cornes qui ſont courtes, ſans branches, & recourbées vers le dos. Les autruches, les faiſans, les perdrix, les cailles ſont ici en fort grand nombre, mais ces oiſeaux ne ſont tout au plus bons qu'à mettre au pot. Les pigeons ſauvages, les paons, les oies, les canards valent mieux rôtis. On compte

à peine trois ou quatre ſortes de poiſſons qu'on puiſſe manger.

» J'ai vu ici des autruches apprivoiſées, que des negres montoient comme des chevaux. Elles n'avoient pas plutôt ſenti le poids du cavalier, qu'elles ſe mettoient à courir de toutes leurs forces, & lui faiſoient faire pluſieurs fois le tour de l'habitation, ſans qu'il fût poſſible de les arrêter autrement, qu'en leur barrant le chemin. La charge de deux hommes n'eſt point diſproportionnée à leur vigueur; & lorſqu'on les excite, elles étendent leurs aîles, comme pour prendre le vent, & s'abandonnent à une telle viteſſe, qu'elles ſemblent perdre terre. Je ſuis perſuadé qu'elles laiſſeroient bien loin derriere elles les plus fiers chevaux Anglois. Elles ne fourniroient pas une courſe auſſi longue; mais à coup sûr, elles pourroient l'exécuter plus promptement. On voit par-là de quelle utilité ſeroit cet animal, ſi l'on trouvoit moyen de le maîtriſer, & de l'inſtruire comme on dreſſe les chevaux.

» Il n'y a aux environs du Cap aucune eſpece de perroquets, mais

beaucoup de ſinges ſur les montagnes. Ils ne ſe laiſſent jamais approcher ; & dès qu'ils apperçoivent quelqu'un, ils font un cri général qui dure une ou deux minutes, après quoi on ne les voit ni on ne les entend, quoique la montagne en ſoit couverte. On n'en rencontre guere dans les plaines & hors de leurs rochers. Il en vient cependant quelquefois qui pillent les jardins ; mais alors ils ont des ſentinelles, & ſe jettent les fruits les uns aux autres pour ne pas trop s'expoſer. Ils ſont aſſez grands pour pouvoir, dreſſés ſur les pieds de derriere, atteindre un homme au viſage. Quelques habitants de la campagne en tiennent enchaînés ; mais ils ne leur donnent jamais la liberté. Lorſqu'on leur jette du pain, des fruits ou des légumes, ils les ſaiſiſſent avec une avidité & une adreſſe extraordinaires ; & les ayant caſſés avec leurs pattes, & broyés groſſiérement avec les dents, ils les font paſſer entre leurs joues & leur mâchoire. Quand ils ont ainſi amaſſé tout ce qu'ils ont pu attraper, ils ſe mettent à mâcher tranquillement, & par petites parties

ce qu'ils ont mis en réſerve. Pour faire ſortir ce manger hors de leurs joues, ils les preſſent avec la patte, ou les appuient contre l'épaule voiſine.

» Les bêtes farouches, telles que les lions, les tigres, les élans, les ânes ſauvages, les éléphants, ſe tiennent fort éloignés du Cap. Dans tout l'eſpace habité par la colonie Hollandoiſe, on ne trouve plus guere aujourd'hui que du gibier. Quelquefois cependant, dans les mois de décembre & de janvier, on rencontre quelques éléphants près des rivieres; mais un lion qui paroîtroit dans ce même eſpace y cauſeroit une alarme générale. Ceux qui ſe tiennent dans des cantons plus reculés n'attaquent perſonne, & fuient à la vue d'un homme, pourvu qu'ils ne ſe trouvent pas ſurpris. Pour éviter cet accident, les voyageurs, dès qu'ils arrivent vers le bord d'une riviere, retraite ordinaire de ces animaux, s'arrêtent avant que d'approcher de l'eau, & font claquer leur fouet, ou tirent quelques coups de fuſil. Alors, s'il y a quelque lion, quelque tigre, quelque éléphant en-

dormi dans le voiſinage, il s'éveille & ſe retire.

» Les animaux les plus nuiſibles ſont les loups, les chiens ſauvages & les renards. Lorſqu'un loup entre dans un parc à moutons, ceux-ci en ont une telle frayeur, qu'ils ſe jettent dans un coin, ſe ſerrent, & montent les uns ſur les autres, de maniere que pour une brebis que l'ennemi emporte, il y en a trente ou quarante d'étouffées. Les chiens ſauvages ne font la guerre que le jour. S'ils rencontrent un troupeau, & que le berger ſoit abſent ou ne les apperçoive pas, ils ſe jettent ſur ces timides animaux, & en moins d'une minute, ils en étranglent un très-grand nombre. Les renards n'attaquent guere que les agneaux; & le lion en veut principalement aux bœufs & aux chevaux. Il a coutume de ramper à terre entre les broſſailles; & s'approchant doucement de ſa proie, juſqu'à ce qu'elle ſoit à ſa portée, il l'abat d'un coup de patte, puis l'emporte ſur ſon dos ſans que rien traîne par terre.

Les Hollandois du Cap nomment mouſſon humide & mouſſon ſeche „

ce que nous appellons hiver & été : ils ne connoiſſent point d'autre ſaiſon ; encore peut on dire qu'ils n'ont pas d'hiver ; car outre qu'il n'y fait jamais aſſez froid pour avoir beſoin de ſe chauffer, on a ſouvent ſix, ſept, huit jours de ſuite ſans pluie, ſans vent, ſans chaleur incommode, tels que ſont les plus beaux jours du mois de ſeptembre en France. Il eſt vrai qu'on y a auſſi fort ſouvent de la pluie, du vent & du brouillard ; mais ce mauvais temps eſt bien racheté par le beau qui lui ſuccede ; au lieu qu'en été, ou il fait un vent furieux & froid, qui vous tient enfermé dans la maiſon, ou une chaleur exceſſive qui vous accable. L'hiver n'eſt incommode au Cap que pour les voyageurs, à cauſe du débordement des rivieres. Il y a rarement de la gelée ; & la glace n'a jamais plus de deux ou trois lignes d'épaiſſeur. Enfin, l'air ne ſe refroidit guere qu'environ au même degré que dans notre automne. Le tonnerre ne ſe fait entendre que vers le changement des ſaiſons, aux mois de mars & de ſeptembre ; encore n'y eſt-il jamais violent ni dangereux ».

Vous demandez, madame, ſi l'abbé de la Caille ne m'a point encore parlé de ce qui devoit, ce ſemble, exciter le plus ma curioſité, c'eſt-à-dire, des Hottentots. Ils ont, ſans doute, ſouvent fait le ſujet de nos entretiens; mais ce qu'il m'a appris de cette nation, je l'ai réſervé pour la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

Au Cap de Bonne-Eſpérance, ce 2 mars 1753.

LETTRE CLXV.

SUITE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

„LA vie des Hottentots, dit notre académicien, eſt à-peu-près la même que celles des Gaulois ſauvages, dont Céſar fait mention dans ſes commentaires. Ils ſe réuniſſent auprès des rivieres ou des forets, en différentes hordes ou peuplades, qui forment comme autant de villes & de républiques indépendantes. Le nom qu'on leur donne en Europe, vient du refrein d'une chanſon, qui finit pas ces mots, *Hottentotum brokana*, payez l'Hottentot. On croit qu'ils la compoſerent par reſſentiment contre un miniſtre Hollandois, qui avoit refuſé à un domeſtique de leur nation, du pain & du tabac qu'il lui avoit promis pour ſes gages.

« A l'égard de leur origine, elle eſt abſolument inconnue ; & quand on les queſtionne là-deſſus, ils ſe perdent,

comme la plupart des autres peuples, dans des traditions fabuleuſes. Ils diſent, par exemple, que l'être ſuprême plaça leurs premiers parents, *Noh* & *Hing*, dans cette partie de l'Afrique, & qu'ils y entrerent par une lucarne, qu'il leur apprit l'art d'élever des beſtiaux, & leur donna quantité d'autres connoiſſances qu'ils tranſmirent à leurs deſcendants.

» Outre le nom général d'Hottentots, ces peuples en ont de particuliers, qui les diſtinguent en différentes nations, telles que les Nomaquas, les Gouriquas, les Gaſſiquas, les Odiquas, les Héſiquas, les Ubiquas, les Cokhoquas, les Sonquas, les Damaquas, les Suſſaquas, les Kirigriquas, les Houteniquas, les Attaquas, les Koroganquas, &c. &c. Au reſte, la plupart de ces noms barbares ſont inconnus des gens du Cap; & ceux qui les portent, ne compoſent plus, comme autrefois, un peuple nombreux. Les uns ont cédé la place aux colons Européens, qui ſe ſont emparés de leurs domaines; les autres ont été enlevés par des maladies épidémiques, qui ont déſolé tout ce pays. Depuis ce temps-

là, aucune nation Hottentote n'a fait corps dans toute l'étendue de la colonie. Ceux qu'on y trouve ſont au ſervice des Européens, à l'exception de quelques familles, auxquelles ces derniers permettent de reſter ſur leur territoire. C'eſt donc moins de l'état préſent, que de l'ancienne conſtitution de ces ſauvages, que j'ai à vous entretenir.

» Il y avoit peut de différence dans leur gouvernement & dans leurs manieres ; & ils ſe reſſembloient encore plus par la taille & par la figure. Leur viſage eſt moins noir que celui des autres negres. Leurs enfants apportent au monde une couleur d'olive luiſante, qui ſe ternit dans la ſuite, par l'habitude qu'ils ont de ſe graiſſer la peau. Cette onction ſe fait avec du beurre ou de la graiſſe de mouton, qu'ils mêlent avec de la ſuie. Comme elle eſt communément aſſez vieille, il arrive qu'on ſent de fort loin l'approche d'un Hottentot. Ils ne ſe contentent par de s'en frotter le corps ; ils en enduiſent leurs habits, qui, plus ils ſont gras, plus ils ſont à la mode.

» Ces peuples ſont en général, de

haute ſtature. J'ai meſuré un homme d'environ vingt-cinq ans, qui avoit ſix pieds ſept pouces dix lignes de haut. Il étoit gros à proportion. Ces gens ont les yeux grands, le nez plat, les levres épaiſſes, la chevelure courte & cottoneuſe. J'en ai peu vu de mal faits. Ils ſont ſi légers à la courſe, qu'ils ſuivent ſans peine, & qu'ils dévancent même un Européen à cheval. Un matelot Hollandois, en débarquant au Cap, chargea un Hottentot de porter à la ville un rouleau de tabac, qui peſoit plus de vingt livres. Lorſqu'ils furent tous deux à quelque diſtance du rivage, le noir demanda au blanc s'il ſavoit courir. Sans doute, répondit le Hollandois, & même très-bien. Eſſayons, reprit l'Affricain; & ſe mettant à fuir avec le tabac, il diſparut dans l'inſtant. Le matelot confondu, ne penſa pas à le ſuivre, & ne revit ni ſon porteur, ni ſon tabac.

» On aſſure que les femmes Hottentotes, ont au-deſſus des parties naturelles, une membrane qui ſert à couvrir ce qui ſe cache dans preſque tous les pays. Comme je ne les

ai jamais regardées de bien près dans cet endroit, je ne puis ni certifier le fait, ni le contredire. Les deux ſexes ignorent l'uſage de ſe couper les ongles; & leur mal-propreté les expoſe à toute ſorte de vermine, ſur-tout aux poux, qui ſont chez eux d'une groſſeur extraordinaire. Mais ce qu'il y a de plus déteſtable, c'eſt qu'ils les mangent; & quand on leur demande comment ils peuvent s'accommoder d'un pareil mets, ils alleguent la loi du talion, & prétendent qu'on ne doit pas ſe faire une peine de dévorer des animaux qui cherchent eux-mêmes à nous dévorer. Ces peuples portent toujours avec eux un petit bâton, auquel ils attachent une peau de chat ſauvage, ou de renard, qui leur ſert de mouchoir. Lorſqu'elle eſt ſale, ils la lavent dans la premiere eau qu'ils rencontrent, & la font enſuite ſécher au ſoleil. Les entrailles des beſtiaux, aſſaiſonnées de leur ſang, & à demi-cuites, ſont, dans l'idée de ces barbares, un aliment exquis. S'ils trouvent dans les habitations Hollandoiſes quelques vieux ſouliers, ils les ramaſſent pré-

cieuſement, les font tremper dans l'eau pour amollir le cuir, & les rôtiſſent au feu pour les manger.

» Les Hottentots ont pour aliments ordinaires, des racines, des fruits, & le lait de leurs chevres ou de leurs vaches. Ceux qui veulent ſe procurer une nourriture plus ſolide, ont recours à la pêche & à la chaſſe. Ils ne tuent guere leurs beſtiaux qu'aux fêtes publiques, ou dans le cas d'une extreme néceſſité; mais ils mangent, ſans dégoût, ceux qui meurent de maladie. Ils n'aſſaiſonnent leurs mets d'aucune épice, & n'y mettent pas même de ſel; ce qui n'empêche pas qu'ils ne s'accommodent fort bien de nos ragoûts d'Europe, & qu'ils ne dévorent, avec une extrême avidité, toutes les viandes de haut goût. Mais on a fait une expérience qui n'eſt pas à l'avantage de notre cuiſine: c'eſt que parmi les naturels du pays, ceux qui uſent de nos aliments, menent une vie moins longue, & ne jouiſſent pas d'une auſſi bonne ſanté, que ceux à qui ces mets ſont inconnus.

» Les ſoins domeſtiques ſont dé-

partis aux femmes ; & la journée d'une ménagere eſt ainſi partagée : elle ſort le matin du village, accompagnée de ceux de ſes enfants qui peuvent la ſuivre: elle porte les autres dans ſes bras ou ſur le dos. Elle s'avance dans le bois, parcourt le bord des rivieres pour y prendre les légumes, les racines, ou les fruits ſauvages qui lui conviennent. Après en avoir fait ſa proviſion, elle revient au village, dépoſe dant ſa cabane ce qu'elle apporte, & allume du feu, par le moyen d'un bâton où il y a un trou, dans lequel elle met de l'herbe ſeche. Elle fait tourner dans ce trou, avec les deux mains, un morceau de bois avec tant de vîteſſe, que l'herbe s'enflamme dans l'inſtant. Il y a devant chaque cabane une large pierre qui ſert de foyer. On y fait cuire la viande & les légumes ; & lorſque le repas eſt préparé, elle aſſemble ſa petite famille, & va réveiller ſon mari. On s'aſſied à terre, & chacun prend ſa réfection. Les femmes ne paroiſſent jamais dans leurs cuiſines, durant tout le temps de leurs infirmités pé-

riodiques. Les hommes vivent alors chez leurs voiſins, ou préparent eux-mêmes leur nourriture. Il y a de certains aliments, comme le lievre, le lapin, le porc, le poiſſon ſans écaille dont ils ſont obligés de s'abſtenir, mais qu'un ancien uſage permet à leurs femmes. Il y en a d'autres qui ſont interdits aux femmes, & dont les hommes peuvent uſer, tels que la chair de taupe, le ſang des animaux, &c.

Des coquilles de mer leur ſervent de cuillers ; & ils déchirent les viandes avec leurs ongles qu'ils ne coupent jamais. L'eau & le lait, mêlés enſemble, ſont la boiſſon la plus commune. Ils ont une égale paſſion pour l'eau-de-vie & le tabac ; & le vin le plus mauvais leur plaît autant que le meilleur. Ils font infuſer dans l'eau, & fermenter une racine qu'ils recueillent au mois de novembre. Ils y mettent du miel, qu'ils ramaſſent dans les rochers, & s'enivrent de cette liqueur. Tant qu'elle dure, ils ne ſont capables ni d'application, ni de travail. A peine

peine reviennent-ils de l'aſſoupiſſement que cette boiſſon leur a cauſé, qu'ils en reprennent de nouveau ; & lorſque la proviſion eſt épuiſée, ils reſtent malades, juſqu'à ce qu'une diette forcée les rétabliſſe.

» L'habillement de ces peuples conſiſte en un manteau de peau de mouton pour les pauvres, de tigre ou de chat ſauvage pour les riches. Le bout de ces manteaux, qui leur deſcend juſqu'aux genoux, leur ſert d'aſſiette. Dans la belle ſaiſon, ils ont la tête nue ; mais ils mettent ſur leurs cheveux, qu'ils ne peignent jamais, un enduit de ſuif & de graiſſe, qui forme une croûte noire ; & ils prétendent que ce maſtic leur tient la tête fraîche. En hiver, ils ont une calotte de peau, qui ſe lie ſous le menton. Dans la même ſaiſon, leurs jambes ſont couvertes de bottines de cuir ; & la plupart portent des ſandales. Ils ont à leur cou un petit ſac, où ils ſerrent leur couteau, leur pipe & leur tabac, & un autre, pendu au bras, qui renferme leurs proviſions. Le manteau laiſſe la poitrine, l'eſtomac & le ventre à découvert ; une peau de chat,

dont le poil en eſt dehors, cache le reſte.

» Les femmes ſont miſes comme les hommes, ſinon qu'elles ont ſoin de couvrir en partie, ce que ceux-ci laiſſent à nud. Les filles ont des eſpeces de brodequins treſſés de jonc. Cette chauſſure eſt une marque de diſtinction, ainſi que les petits bijoux de verre ou de cuivre que nous leur vendons cher, & qui forment leur parure. Au reſte, les Hottentots, qui ſont au ſervice des Hollandois, ne gardent les habillements de leur pays, que lorſqu'on ne leur en donne pas d'autres. Ils aiment encore mieux être vêtus de nos haillons de toile rouge ou bleue, que de leur peau de mouton; & les femmes qui peuvent avoir un mouchoir pour s'en couvrir la tête, à la façon des eſclaves en ſont toutes glorieuſes. Dans ces pays barbares, comme dans d'autres, elles ont leurs appas, qu'elles cherchent à relever par le ſecret d'un art, qui ſûrement ne réuſſiroit point en Europe. Elles rendent luiſants leur viſage, leur poitrine, & toutes les parties nues de leurs corps, avec la graiſſe d'une queue de mouton, qui

tient lieu de nos meilleures eſſences. Une dame Hottentote, ainſi ajuſtée, croit avoir épuiſé tous les ſecrets de la coquetterie, & n'eſt pas moins recherchée dans cette mal-propreté, que nos Françoiſes dans tous les détails de la toilette.

» Ces peuples logent dans des cabanes qui, par leur forme ovale & leur baſſe conſtruction, reſſemblent moins à des maiſons qu'à des fours. Elles ſont compoſées de longues baguettes courbées, ſur leſquelles on applique des nattes tiſſues de joncs, & ſi ſerrées, qu'elles ſont impénétrables à la pluie. Le diametre de ces huttes eſt inégal, & porte environ quatorze pieds dans ſa plus grande étendue. Elles ſont diſtribuées ſur une ligne circulaire, ſans fenêtres, & n'ont d'autre porte, qu'une ouverture étroite & baſſe, par laquelle on ne peut paſſer que courbé ou à genoux; & une peau de bête en ferme l'entrée. Elles ſervent à ſerrer les proviſions de la vie & les uſtenſiles du ménage. L'Hottentot ne les occupe que pendant la pluie; & il paſſe les moments qu'il n'em-

ploie pas au travail, à dormir en plein air devant ſa porte, couché ſur le ventre, le dos expoſé au ſoleil. Il interrompt de temps en temps ſon ſommeil, pour fumer d'une certaine herbe forte, qui fait le même effet que notre tabac.

» L'Hottentot eſt berger de profeſſion : il fait ſon occupation principale & preſque unique, du ſoin de ſes bœufs & de ſes moutons. Il n'y a qu'un troupeau commun pour tout un village, à la garde duquel chaque habitant préſide à tour de rôle. Cette garde demande plus de précautions que parmi nous ; les bêtes ſauvages étant plus nombreuſes & plus à craindre, à cette extrémité de l'Afrique, que dans nos contrées. Les lions n'y ſont pas abſolument fort communs, mais les léopards, les tigres, pluſieurs eſpeces de loups plus dangereux qu'en Europe, & d'autres animaux mal-faiſants, qui regnent habituellement dans les forêts reculées, font de temps en temps des excurſions du côté du Cap, qui détruiſent les beſtiaux. Pour prévenir de tels malheurs, l'Hot-

tentot, gardien du troupeau, envoie tous les jours à la découverte, pour ſavoir ſi aucun animal féroce ne rôde dans le canton. Comme la ſoif eſt le principal beſoin qui tire ces bêtes hors de leurs repaires, on eſt preſque toujours ſûr d'en trouver ſur les bords des rivieres. Dès que le berger de garde s'eſt aſſuré, ou par lui-même, ou par le miniſtere de ceux qui l'accompagnent de la préſence de l'ennemi, il fait avertir tous les habitans; & les animaux qui viennent ainſi ſe déſaltérer, retournent rarement à leur gîte. S'ils cherchent à s'établir dans quelque antre voiſin, on ſe diſpoſe à une chaſſe générale; & elle s'exécute de la maniere ſuivante.

» On aſſemble les hommes les plus vigoureux de la peuplade; on les arme de pieux aiguiſés, durcis au feu, & empoiſonnés. Le berger de garde va reconnoître la caverne où l'animal féroce s'eſt refugié; & il revient ſe mettre à la tête de la troupe. Arrivés aux environs de l'antre, les combattans ſe rangent ſur deux lignes. Le berger pénetre dans l'intérieur de la caverne,

agace la bête pour l'exciter à le pourſuivre ; & dès qu'elle eſt ſortie, on l'accable de coups ; on ſi elle s'échappe, le poiſon des armes ne tarde pas à lui cauſer la mort.

» Les femmes de ce pays n'ont pas d'autre méthode que la nôtre, pour traire les brebis & les vaches : mais le beurre ſe fait différemment. Au lieu de barate, elles ſe ſervent d'une peau de bête, couſue en forme de ſac. Lorſqu'elle eſt à demi-pleine de crême, elles la lient avec ſoin ; & deux perſonnes la prenant par les deux extrémités, ne ceſſent de l'agiter fortement, juſqu'à ce que le beurre ſoit formé. Elles le mettent alors dans des pots, ſoit pour s'en frotter le corps, ſoit pour le vendre aux Hollandois ; car les Hottentots n'en mangent jamais. Le lait de beurre qui reſte, fait la nourriture des veaux & de agneaux.

» Ces peuples ne vivent point ſans gouvernement, ni ſans regles de juſtice. Ils ont des chefs qui préſident aux aſſemblées, & qui commandent à la guerre. Ils portent, depuis quelque temps, une couronne de cuivre, pour

marque de leur dignité : ce ſont les Hollandois qui les ont mis dans le goût de cet ornement. Du reſte, chaque chef n'a d'autorité que ſur le village qu'il habite, & ne peut exiger aucune contribution. Son emploi eſt héréditaire ; mais à ſon inſtallation, il s'engage à ne rien entreprendre contre les privileges de la nation. Cette cérémonie ſe fait avec aſſez d'appareil. On tue un bœuf gras & deux brebis pour le feſtin. Les femmes y aſſiſtent comme les hommes ; mais elles n'ont, pour leur part, ce jour-là, que le bouillon. Le lendemain, elles prennent leur revanche ; elles ſe réſervent toute la viande, & envoient le bouillon à leurs maris.

» Outre le chef principal, il y a dans chaque village un capitaine chargé de maintenir l'ordre, & d'exercer la juſtice. Les habitants aſſiſtent à tous ſes jugements ; & l'affaire ne ſe décide qu'à la pluralité des ſuffrages. Vous penſez bien qu'il n'y a ni oppoſition ni appel. Dans un procès criminel, ce ſont les juges qui exécutent eux-mêmes le coupable. Le capitaine porte

les premiers coups ; & toute l'aſſemblée s'unit pour l'achever. Le châtiment efface tellement la honte du crime, que la famille du malfaiteur n'en reçoit aucune tache. Les parents enlevent le corps, & lui rendent les mêmes honneurs funebres, que s'il étoit mort vertueux. L'office de capitaine paſſe au fils aîné par voie de ſucceſſion ; l'on obſerve, à ſon inſtallation, les mêmes cérémonies qu'à celle du chef. La marque de ſa dignité eſt une canne à pomme de cuivre, & un manteau de peau de tigre.

» Unis entr'eux par les liens d'une concorde fraternelle, les habitants d'un même village vivent en paix ; mais au moindre ſujet de mécontentement, ils ſe vengent cruellement de leurs voiſins. Les plaintes viennent ordinairement d'une diſpute de bergers, d'une brebis enlevée, d'un pâturage uſurpé. Ces Africans ont une ſenſibilité extrême pour les injures, ſurtout lorſqu'elles intéreſſent la gloire ou le bien commun de la nation. La peuplade s'aſſemble ; on délibere ſi l'on prendra les armes, ou s'il n'eſt pas plus

à propos de diſſimuler. La guerre eſt-elle réſolue ? on tâche d'inſpirer, par la patience, de la ſécurité au peuple qu'on veut combattre. On prend ſon temps pour fondre inopinément ſur l'ennemi. Dans quelques villages, c'eſt le capitaine général qui donne avec une flûte, le ſignal de l'action. Tant qu'il continue de jouer, ſa troupe combat, & ſe feroit plutôt hacher en pieces, que de reculer. Elle ſe retire quand le bruit ceſſe ; mais s'il recommence, elle retourne à la charge avec une nouvelle furie. Rien n'eſt épargné alors ; ni l'âge, ni le ſexe : toute la peuplade eſt détruite. Les uns périſſent ſur le champ de bataille ; les autres meurent de leurs bleſſures empoiſonnées. Les Hottentots ne dépouillent point les morts, ni ne leur font aucune inſulte ; mais ils tuent ſans pitié tous les priſonniers. Les déſerteurs & les eſpions reçoivent le même traitement.

» On reproche à ces peuples un uſage qui bleſſe la nature, & qui ſemble appartenir ſpécialement à leur nation. Après la cérémonie qui conſtitue les jeunes gens dans la qualité

d'hommes faits, ils peuvent, ſans ſcandale, maltraiter & battre leurs meres. Voici ce que c'eſt que cette eſpece d'inſtallation. Quand un garçon eſt parvenu à l'âge de dix-huit ans, les habitans s'aſſemblent dans un lieu marqué, pour le recevoir au nombre des hommes. Ils s'accroupiſſent en cercle; & le candidat a ordre de ſe mettre dans la même poſture, mais hors de rang. Alors le plus vieux ſe leve, demande le conſentement des autres, pour introduire le jeune homme parmi eux, s'approche de lui, & lui déclare qu'à l'avenir il doit abandonner ſa mere, renoncer à la compagnie des femmes, & aux amuſements de l'enfance. Le récipiendaire reçoit enſuite l'aſperſion de l'urine, par le miniſtere de l'orateur. Dès ce moment, les hommes l'admettent dans leur ſociété, & le félicitent de l'honneur qu'il vient d'obtenir. Un Hottentot ainſi délivré de l'empire de ſa mere, & qui a le pouvoir de la battre, ne manque guere, le jour même, d'uſer de ſon privilege, & en reçoit des applaudiſſements & des louanges.

» Vous demandez ce que c'eſt que cette apperſion de l'urine, dont on arroſe le candidat ? C'eſt un uſage fort ridicule, qui ſe pratique en pluſieurs occaſions, mais principalement à l'amputation du teſticule, à la cérémonie du mariage, & à la réception de l'ordre de l'urine. Une coutume générale chez les Hottentots, eſt de faire, à tous les mâles âgés de neuf ans, cette bizarre amputation. Le jeune homme eſt étendu à terre ſur le dos, les pieds & les mains liés. Ses amis ſe couchent ſur lui, pour l'empêcher de remuer. Dans cette ſituation, l'operateur lui fait, avec un couteau, une ouverture au ſcrotum, & met à la place de ce qu'il en tire, une petite boule de la même groſſeur, compoſée de graiſſe de mouton, & d'un mêlange d'aromates pulvériſés ; après quoi il recout la bleſſure. Cette opération ſe fait avec une adreſſe qui ſurprendroit nos plus habiles anatomiſtes, & n'a jamais de ſuites fâcheuſes. Lorſqu'elle eſt achevée, l'opérateur piſſe ſur le patient, qui n'a pas manqué de ſe faire d'avance, avec ſes on-

gles, des ſillons ſur la graiſſe dont il eſt enduit, pour recevoir plus immédiatement cette aſperſion, dont il ſe frotte ſoigneuſement le viſage & tout le corps pour n'en rien perdre. Il ſe retire enſuite dans une hutte deſtinée à la guériſon des nouveaux mutilés, y paſſe deux ou trois jours, & en ſort parfaitement rétabli. La *raiſon* qu'apportent ces barbares d'une coutume ſi abſurde, eſt que ce retranchement les rend plus légers à la courſe. D'autres diſent qu'elle eſt fondée ſur la crainte d'avoir trop d'enfants; car on eſt ici dans l'opinion ridicule, qu'un homme qui ne ſe ſeroit point ſoumis à cette loi, en produiroit deux, toutes les fois qu'il auroit commerce avec une femme. Un Hottentot qui ſe marieroit ſans cette extravagante formalité, ſeroit l'objet des railleries de ſes camarades; & ſa femme elle-même s'expoſeroit aux inſultes de toutes les perſonnes de ſon ſexe. Auſſi ne manque-t-elle point de conſtater l'état de ſon mari avant que de l'épouſer; bien entendu qu'il faut qu'elle s'en rapporte au témoignage d'autrui, la modeſtie ne lui permettant

pas de s'en aſſurer par elle-même.

» L'uſage de ces peuples eſt de ſe marier à dix-huit ans ; c'eſt-à-dire, dans l'âge où ils ſont reçus parmi les hommes. Cet hymen eſt bientôt conclu ; il ſuffit de demander une fille, pour être preſque ſûr de l'obtenir. Cependant ſi elle n'a point de goût pour le mari qu'on lui propoſe, il lui reſte un moyen de s'en débarraſſer ; c'eſt de coucher une nuit avec lui, pendant laquelle le jeune homme la fouette, la chatouille, la pince, la careſſe, & lui fait toutes les agaceries que ſa paſſion ou ſa folie lui ſuggere. Si elle réſiſte à cette périlleuſe épreuve, elle devient libre ; mais ſi l'amant triomphe, comme il arrive communément, elle eſt obligée de le prendre pour ſon mari. Alors les deux époux, accompagnés de leurs parents & de leurs amis, s'aſſemblent dans le village. Les hommes commencent par s'accroupir en cercle. Le mari ſe place au centre, dans cette même poſture, que l'habitude leur rend familiere. A quelque diſtance de-là, les femmes s'arrangent de même au-

tour de la nouvelle épouſe. Le prêtre piſſe ſur le mari, fait la même faveur à la mariée, & retourne de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le pouvoir lui manque de continuer plus longtemps cette dégoûtante aſperſion. La cérémonie finit par mille bénédictions qu'on donne aux deux époux, après leſquelles ſuit le feſtin.

» L'uſage très naturel de la polygamie eſt pratiqué chez les Hottentots; & les perſonnes riches ont communément deux ou trois femmes. Le mariage eſt défendu entre les couſins au premier & au ſecond degré, l'infraction de cette loi eſt punie de la baſtonnade; & la mort eſt la peine inévitable de l'adultere. Une veuve qui ſe remarie, eſt obligée de ſe couper la jointure du petit doigt, & de continuer la même opération aux doigts ſuivants, chaque fois qu'elle contracte un nouvel engagement.

» On fait des réjouiſſances extraordinaires à la naiſſance de deux jumeaux mâles; mais ſi ce ſont deux filles, l'uſage eſt de tuer la plus laide. Si c'eſt une fille & un garçon, la fille eſt liée

à une branche d'arbre, ou enſevelie toute vivante. Lorſqu'un enfant vient au monde, on commence par le coucher à terre ſur la peau de quelque animal; & on lui frotte tout le corps avec de la fiente de vache. On l'expoſe enſuite au ſoleil, qui a bien-tôt deſſéché l'ordure dont il eſt couvert; & elle s'enleve alors ſans beaucoup de peine. On lave le nouveau né avec du jus de certaines herbes; on l'enduit de graiſſe; & on lui donne un nom qui eſt ordinairement celui d'un animal. On l'appelle âne, bœuf, cheval; dénominations qui ſe donnent auſſi très-ſouvent parmi nous, mais aux perſonnes plus âgées.

» Les Hottentots ont inſtitué une eſpece d'ordre de chevalerie, qu'ils regardent comme très-honorable. Il n'eſt compoſé que de ceux qui ont tué, dans un combat particulier, un lion, un tigre, un léopard, &c. L'inſtallation du héros ſe fait preſque de la même maniere, que la cérémonie du mariage. Il s'accroupit au milieu d'un cercle d'hommes, dont le plus vieux piſſe ſur lui depuis la tête juſqu'aux

pieds, en prononçant certaines paroles. Si le vieillard eſt ami du récipiendaire, il l'inonde d'un déluge d'urine ; & l'honneur augmente à proportion de la quantité qu'il en répand. Il allume enſuite ſa pipe, & fait circuler dans l'aſſemblée, juſqu'à ce que le tabac ſoit réduit en cendres. Il en parfume le nouveau chevalier, qui reçoit les compliments de tous les aſſiſtants. Le monument de ſa gloire, ou le cordon de l'ordre, eſt la veſſie de l'animal qu'il a tué ; il la porte ſuſpendue à ſa chevelure, comme une marque d'honneur. Verroit-on tant de cordons en Europe, s'ils ne ſe donnoient qu'à pareil prix ?

» Lorſque les Hottentots ont réuſſi dans quelque entrepriſe, remporté quelque victoire, échappé à quelque danger, guéri de quelque maladie, ils célebrent, en action de graces, une fête ſolemnelle. Pour témoigner qu'ils veulent commencer une vie nouvelle, il bâtiſſent, au milieu du village, une cabane neuve ; & pour ſa conſtruction, ils obſervent de n'employer que des matériaux qui n'aient jamais

ſervi. Ils décorent cette barraque de rameaux entrelacés, & de guirlandes de fleurs cueillies de la main des femmes & des jeunes garçons qui n'ont point encore été reçus parmi les hommes. La fête eſt terminée par le ſacrifice d'un mouton, dont ils mangent la chair avec leurs amis.

» Il paroît conſtant, par le rapport unanime de ceux qui connoiſſent bien les Hottentots, qu'ils n'admettent point de dieu, ou ne lui rendent aucun hommage. Ils n'ont nulle idée de prieres ; ils craignent ſeulement quelques puiſſances malfaiſantes, qu'ils croient d'intelligence avec les ſorciers, & auxquelles ils attribuent tous les malheurs qui leur arrivent. Il eſt vraiſemblable que leur indolence leur a fait oublier la tradition de leurs ancêtres ſur l'article de la divinité ; car certaines danſes que fait ce peuple à la pleine lune, ſont moins un culte, qu'un uſage commun à la plupart des nations Africaines. On honore d'un ſouvenir religieux les hommes qui ont acquis de la réputation par leurs vertus & leurs belles actions. On ne leur

érige ni temples, ni autels, ni de frêles ſtatues, comme dans les états policés; mais on conſacre à leur mémoire, des bois, des montagnes, des champs, des rivieres, devant leſquels un Hottentot ne paſſe jamais ſans s'arrêter avec reſpect. Il marque ſa vénération par un profond ſilence, & quelquefois par des danſes & des battements de mains.

» J'ai vu, parmi ces peuples que nous nommons barbares, une façon de penſer uniforme touchant l'hoſpitalité qu'on doit aux étrangers, la compaſſion pour les malheureux, l'aſſiſtance pour les malades, & une pratique ſoutenue de toutes les maximes fondamentales du droit naturel. Ces hommes, reſpectables dans leur ſimplicité & leur ignorance, ne ſe portent à maltraiter les Européens, que lorſque ceux-ci entreprennent de les chaſſer de leurs domaines : ce qui arrive aſſez ſouvent du côté du Cap. Ce traitement excite naturellement leur indignation & leur vengeance. Ils cedent à la force; mais malheur à l'étranger qu'ils peuvent trouver ſeul ou ſans armes après ces ſortes d'uſurpations : ils

uſent de repréſailles ſur ſa perſonne : & voilà pourquoi les peuples, qui compoſent les villages voiſins des habitations Hollandoiſes, reçoivent quelquefois aſſez mal les Européens qui les viſitent. A l'égard des ſauvages de l'intérieur de l'Afrique, comme ils n'ont rien à craindre pour leurs poſſeſſions, ils demeurent conſtamment attachés à ce principe de la loi naturelle, de ne faire à autrui, que ce qu'ils deſirent leur être fait à eux-mêmes.

» Les Hottentots ont toutes les autres qualités des peuples barbares, & ſont ſur-tout fort ſujets à l'ivrognerie. Donnez-leur de l'eau-de-vie & du tabac, ils boiront juſqu'à ne pouvoir ſe ſoutenir ; ils fumeront juſqu'à ce qu'ils ne puiſſent plus voir, ils hurleront juſqu'à ce qu'ils aient perdu la voix. Les femmes ne ſont pas moins livrées que les hommes, à cet excès d'intempérance ; & dans les vapeurs de l'ivreſſe ; elles pouſſent la folie juſqu'au tranſport. Les filles s'échappent très-ſouvent de la maiſon paternelle, pour venir ſervir dans les habitations Européennes.

Elles aident à la cuiſine, & ſe prêtent volontiers à l'amuſement des maîtres & des eſclaves. Elles ne ſont pas naturellement voleuſes, cependant il faut bien enfermer le vin & l'eau-de-vie, dont elles ſont très friandes ».

C'étoit, madame, par de pareils entretiens, que M. l'abbé de la Caille s'acquittoit, envers moi, des obligations qu'il croyoit m'avoir. De mon côté, je me faiſois un ſcrupule de le diſtraire de ſes hautes occupations; & j'étois toujours étonné, que le plus grand aſtronome de tous les pays & de tous les ſiecles, qui réuniſſoit en lui ſeul un plus grand nombre d'autres connoiſſances, que les aſtronomes de tous les ſiecles & de tous les pays, daignât, pour l'amour de moi, deſcendre dans de ſi petits détails.

Le 4 de mars, le vaiſſeau françois, *le duc de Parme*, étant venu mouiller au Cap, lui apporta une lettre de M. de Trudaine, qui lui marquoit de ſe rendre à l'iſle de France. Le 8 du même mois, il s'embarqua ſur *le Puiſieux*, & me dit, en me quittant : » Je connois » votre goût pour les relations; vous

» en aurez une au premier jour ». Il m'envoya effectivement le récit de ſon voyage, d'où je tirerai quelques remarques qui m'étoient échappées ſur l'Iſle de France.

Selon le calcul de notre aſtronome, le circuit de cette iſle eſt d'environ cent mille toiſes. Sa figure eſt ovale ; & ſa ſurface peut contenir cinquante mille arpents. Elle a deux très-beaux ports, le plus petit, appellé le Port-Louis, eſt le principal établiſſement de la compagnie des Indes. Le port Bourbon eſt vaſte & très-ſûr. C'étoit là que les Hollandois avoient conſtruit une eſpece de fort, nommé Fréderic-Henri, dont les fondements & une partie des murailles ſubſiſtent encore ; mais on les démolit pour y élever un grand bâtiment, deſtiné à loger le commandant du port avec la garniſon, & à contenir les magaſins. Le contour de l'iſle eſt, en général, tout de roche. Le fond de la mer, aux environs de la côte, eſt couvert de coraux, de madrepores & de coquillages.

L'intérieur des terres eſt rempli d'épaiſſes forêts, où ſe réfugient les negres qui déſertent. Ils s'y attroupent & vi-

vent des brigandanges. Les patrouilles pénetrent dans ces bois, mais avec beaucoup de précautions. Ces eſclaves fugitifs, ſont punis ſuivant les circonſtances : on coupe les deux gros nerfs du jarret à ceux qui ſont ſeulement coupables de trahiſon. Quant aux negres marrons, qui s'attroupent & ſe répandent dans l'iſle pour voler, on leur donne la chaſſe ; on leur tend des pieges pour les prendre ; & l'on tire ſur ceux qu'on ne peut joindre. Ces brigands ont, dans leurs retraites, un certain nombre de femmes, dont les unes les viennent joindre volontairement par eſprit de débauche : les autres ont été enlevées. Les chaſſeurs tirent ſur elles comme ſur les hommes ; & les ſoldats de l'iſle ont ordre d'amener mort ou vif, l'homme ou la femme qu'ils peuvent joindre. Il arrive ſouvent aux ſoldats qu'on envoie contre ces fugitifs, de ne pouvoir faire la diſtinction des femmes coupables, de celles qui ſont retenues dans ces forêts contre leur gré. M. l'Abbé de la Caille ſauva la vie à une de ces dernieres avec beaucoup de peine. Il ſuivoit le cours de ſes opérations, accompagné de

quatre ſoldats, ils apperçurent une de ces malheureuſes, qui longeoit une portion du bois ; & ils alloient tirer ſur elle, comme ſur une bête. Ce ne fut qu'à prix d'argent, que notre abbé vint à bout de les retenir. On prit cette créature, & l'on connut, par l'événement, qu'elle avoit été enlevée par des negres marrons, qui la retenoient malgré elle.

Je ſuis, &c.

Au Cap, ce 4 avril 1753.

LETTRE CLXII.

ROYAUME D'ANGOLA.

PEU de temps après le départ de notre aſtronome, un vaiſſeau de la compagnie des Indes, faiſant voile pour le Sénégal, vint mouiller au Cap de Bonne-Eſpérance. Comme il devoit s'arrêter dans d'autres endroits de cette côte, je profitai de l'occaſion pour viſiter les royaumes d'Angola, de Congo, de Benin, de Juida, de Loango, de Guinée, &c.

Nous côtoyâmes d'abord une région aride & inhabitée, qui a plus de deux cents lieues d'étendue, & paroît plus droite & moins coupée d'anſes, que la plupart des autres rivages de l'Afrique. Elle ſe termine, vers le midi, au pays des Hottentots, & du côté du nord, au royaume de Benguala, où les Portugais ont bâti une ville & un fort nommé S. Philippe. Ils ont d'autres poſſeſſions, où ſont raſſemblés un grand nombre de negres qui vivent pauvrement

pauvrement dans des cabanes de terre. La ville eſt bâtie de même ; & la malignité de l'air en rend le ſéjour très-mal-ſain. On reconnoît ſes mauvaiſes qualités, ainſi que celle de l'eau & des aliments du pays, à l'extrême pâleur des Européens qui ont le malheur d'y avoir des établiſſements. Leur voix eſt foible & tremblante, comme s'ils touchoient au dernier moment de leur vie, & leur reſpiration entrecoupée, comme s'ils la retenoient entre leurs dents. La baie des Vaches, ſur laquelle eſt ſituée le fort de Saint-Philippe, tire ſon nom de la multitude de ces animaux qui ſe trouvent dans les cantons voiſins. Les negres de cette contrée n'ont aucune eſpece de gouvernement, & ſont ſujets à tous les vices qu'entraînent après ſoi l'indépendance & la barbarie. On les accuſe cependant de certains crimes peu connus des nations barbares : on prétend que par un rafinement de débauche, ils entretiennent, pour leurs plaiſirs, de jeunes garçons habillés en femmes, comme dans les ſiecles polis, d'Athenes & de Rome. Peut-être tiennent-ils cet uſage infâme des

Portugais, car on aſſure que pour des crimes odieux, le roi de Portugal envoie les bannis à Benguala, comme dans l'endroit le plus infect de ſes états, & que ces miſérables proſcrits ſont les plus corrompus de tous les hommes.

On regarde cette province comme un démembrement du royaume de Congo. Les Européens l'ont appellée Angola, d'un ſeigneur negre, qui l'uſurpa ſur cette couronne. La contrée eſt diviſée en pluſieurs diſtricts, gouvernés, ſous l'autorité d'un roi, par des chefs particuliers, qui portent le nom de *Sovas*. Il y a de ces diſtricts qui ſont ſi peuplés, qu'on ne fait pas deux ou trois milles ſans rencontrer un village. Chaque chef veille ſi ſoigneuſement à la conſervation de ſes limites; & ces limites ſont ſi bien établies, que l'on ne ſe plaint jamais d'aucune uſurpation. La plupart des provinces n'ont ni bois, ni forts qui puiſſent leur ſervir de défenſes: mais les habitants ont un rempart aſſuré dans l'excellence de leur diſcipline. On dit que le roi d'Angola fait ſa réſidence ordinaire ſur une montagne qui a environ huit à dix

lieues de tour, & où l'on ne peut pénétrer que par un ſeul paſſage. La campagne, qui eſt ſi riche & ſi fertile, lui fournit des proviſions en abondance. Les Portugais exagerent, ſuivant leur uſage, quand ils diſent que ce prince peut mettre un million d'hommes ſous les armes.

J'ai dit que l'état d'Angola avoit fait partie du royaume de Congo; il en a été détaché vers le milieu du ſeizieme ſiecle. L'uſurpateur, avec le ſecours des Portugais, s'érigea en ſouverain abſolu, & obligea les ſeigneurs du pays à le reconnoître pour leur roi. Il tranſmit ſon trône à ſes deſcendants; mal la guerre s'étant élevée entre eux & les ſujets de la couronne de Portugal, ceux-ci s'emparerent de toute la côte, & de pluſieurs places dont ils ont conſervé la poſſeſſion. Le dernier roi étant mort ſans enfants mâles, laiſſa trois filles & un neveu. L'ainée des princeſſes, nommée Anne Zinga, ſe fit reconnoître reine d'Angola; & quoiqu'élevée dans la foi catholique, elle voulut être couronnée avec les cérémonies du paganiſme. Cette eſpece d'apoſtaſie indigna les Portugais, qui entreprirent d'élever

ſur le trône le neveu du feu roi. Zinga fut obligée de fuir avec ſa nobleſſe; mais elle ne ceſſa point de faire valoir ſes prétentions, & conſidérer ſon couſin comme un uſurpateur. L'hiſtoire de cette princeſſe préſente des événements trop ſinguliers, pour ne pas en rappeller quelques circonſtances. Elles ſont tirées des annales Africaines, que je ne fais que traduire & abréger.

» Si le ſort n'eût pas été contraire à cette reine, tous les jours de ſon regne euſſent été marqués par des vertus: car elle renfermoit dans ſon caractere les qualités brillantes qui forment le véritable héroïſme. Avec un jugement rare dans ſon ſexe, elle étoit ſi paſſionnée pour la gloire des armes, qu'elle n'avoit point eu d'autre exercice pendant ſa vie, & ſi généreuſe, qu'après avoir fait grace à ſes ennemis, elle ne ſouffroit jamais qu'ils reçuſſent la moindre inſulte. Elle avoit accoutumé ſes peuples à mener, comme elle, une vie errante, à la maniere des Jaggas, ſur leſquels elle régna deſpotiquement. Elle étoit vêtue de la peau des tigres & des lions qu'elle avoit tués elle-même dans les forêts, & por-

toit une épée ſuſpendue à ſon cou, une hache attachée à ſa ceinture, & un arc à la main. Elle ſautoit à la mode du pays, avec autant de légéreté que le plus agile de ſes ſujets, & faiſoit retentir ſans interruption, un inſtrument de fer qui lui ſervoit de tambour. Quand ſes vues la portoient à la guerre, elle s'y préparoit par les ſacrifices humains. La victime étoit une jeune fille de ſeize ans. Elle l'égorgeoit elle-même, avaloit un grand verre de ſon ſang, & en faiſoit boire à ſes généraux. Cette affreuſe cérémonie s'exécutoit avec un bruit épouvantable de cris & d'inſtruments. Au lieu de maris, cette princeſſe entretenoit cinquante jeunes hommes, auxquels elle permettoit d'avoir d'autres femmes. Comme elle étoit toujours en habit d'homme, elle affectoit de prendre un nom du même ſexe; & par un caprice, elle vouloit que tous ces jeunes gens fuſſent habillés en filles, & leur en faiſoit porter les noms. Elle ſe plaiſoit à répéter ſouvent qu'elle étoit homme, & que ſes amants étoient ſes femmes.

» Avant la mort de ſon pere, & ſon

élévation ſur le trône, Zinga avoit été envoyée chez les Portugais en qualité d'ambaſſadrice, pour négocier avec eux un traité d'alliance. Dans la premiere audience qu'ils lui donnerent, elle fut très ſurpriſe de ne trouver qu'un fauteuil, ſur lequel le vice-roi étoit placé ſous un dais, & vis-à-vis un couſſin pour elle, ſans aucune marque de diſtinction. Diſſimulant ſon dépit, elle ordonna à une femme de ſa ſuite de ſe mettre à genoux, d'appuyer ſes mains ſur le parquet, & de former ainſi une eſpece de ſiege ſur lequel elle pût s'aſſeoir. Elle traita dans cette ſituation avec le vice-roi, qui accepta la paix aux conditions les plus honorables pour le roi d'Angola & ſon auguſte ambaſſadrice. Comme il la reconduiſoit, on vint dire à la princeſſe, que la femme qui lui avoit ſervi de tabouret, ne vouloit point changer d'attitude, qu'elle n'en eût reçu l'ordre de ſa maîtreſſe. Une femme comme moi, répondit la fiere Zinga, ne ſe ſert pas deux fois de la même chaiſe. D'ailleurs, la vue de cette malheureuſe me reprocheroit ſans ceſſe le manque d'égard que j'ai eſ-

ſuyé ; je ne veux avoir perſonne à mon ſervice qui puiſſe m'en rappeller le ſouvenir ; qu'elle ne ſe préſente donc jamais devant moi. Cet orgueil abaiſſa celui du vice-roi, qui, à force d'honnêtetés, de diſtinctions & d'honneurs, fit oublier à la fille du roi d'Angola le déſagrément de cette audience humiliante.

» Enchantée de la politeſſe des Portugais, Zinga conſentit à ſe faire inſtruire de leur religion, & parut ſi convaincue de la vérité de ſes dogmes, qu'elle fut baptiſée ſolemnellement, & partit fort ſatisfaite du ſuccès de ſon ambaſſade. Mais à peine fut-elle montée ſur le trône, qu'elle ſe brouilla avec ſes mêmes Portugais pour la raiſon qu'on a dite plus haut, & ſe concilia l'amitié des Jaggas dont elle devint la reine, & avec leſquels elle forma une ligue contre ſes ennemis. A la tête d'une puiſſante armée, cette princeſſe commença par remporter quelques avantages ; mais les Portugais ne tarderent pas à réparer leurs pertes ; & leurs victoires la réduiſirent à ſe cacher dans des retraites inacceſſibles. Dès ce moment elle abjura, avec le

chriſtianiſme, tous les ſentiments d'humanité & de pudeur, & s'abandonna à la plus abominable férocité. Un penchant effréné l'entraînoit vers la volupté ; & pour le ſatisfaire, on lui amenoit les hommes les plus vigoureux, qu'elle faiſoit égorger, lorſque ſon incontinence avoit épuiſé leurs forces ; & elle leur ſubſtituoit de nouvelles victimes. Egalement cruelle envers les femmes, elle affectoit ſurtout une rigueur extrême à l'égard de celles qui avoient le malheur de porter des marques de leur foibleſſe. La féroce Zinga les faiſoit traîner à ſon tribunal ; & de ſon cimeterre, elle leur ouvroit elle-même les entrailles, en arrachoit l'enfant, & le fouloit aux pieds. Elle avoit perſuadé aux Jaggas, que de la chair & des os des enfants mâles, pilés dans un mortier, elle ſavoit compoſer un onguent qui rendoit invulnérable, ou qui donnoit une force extraordinaire. Fâchée de n'avoir pas de fils à immoler, & trop vieille pour en eſpérer, elle en adopta un de deux ans, fit aſſembler le peuple, égorgea publiquement cette jeune victime, la broya avec un pi-

lon, y mêla d'une certaine poudre, en fit une pâte myſtérieuſe, ſe dépouilla nue, & s'oignit le corps de cette affreuſe compoſition.

» Raſſaſiée de crimes, & affoiblie par l'âge, (car cette princeſſe étoit alors plus que ſexagénaire,) elle ſentit réveiller dans ſon cœur des remords qu'elle s'étoit toujours efforcée d'étouffer. Les torrents de ſang qu'elle avoit répandus, les victimes qu'elle avoit immolées, les amants qu'elle avoit poignardés, les enfants qu'elle avoit égorgés, tous ces objets d'horreur firent éprouver à ſon ame l'amertume du repentir. Jadis chrétienne, elle ne put ſe rappeller ſans honte, d'avoir perſécuté pendant trente ans cette religion. On attribue la gloire de ſa converſion à un certain pere Antoine Gaëtte, miſſionnaire capucin, qui toucha, dit-on, le cœur de cette princeſſe, par ce ſeul raiſonnement; quand je vois ces vallées charmantes, ces campagnes agréables, ornées d'un ſi grand nombre de rivieres, & défendues contre les injures de l'air par des montagnes ſi hautes, & en même temps ſi fertiles, je ne puis

m'empêcher de demander reſpectueuſement à votre majeſté, qui eſt l'auteur de tant de merveilles ? qui rend la terre féconde ? qui donne la maturité aux fruits ? La reine répondit fort ingénieuſement, ce ſont mes ancêtres. Votre majeſté, repliqua le capucin, jouit ſans doute du même pouvoir que ſes aïeux. Oui, lui dit-elle ; & ma puiſſance ſurpaſſe même la leur de beaucoup ; car je ſuis, de plus, maîtreſſe abſolue du royaume de Matamba. Alors le pere Antoine prit la premiere paille qui s'offrit à ſa vue, & dit à la reine, madame, faites-moi la grace d'ordonner à cette paille de ſe ſoutenir en l'air. Zinga détourna la tête, & parut entendre cette propoſition avec dédain. Le miſſionnaire renouvella ſa demande, & lui mit dans la main cette même paille, qu'elle laiſſa tomber auſſi-tôt. Le capucin feignit de vouloir la reprendre ; mais la reine fut plus prompte que lui à s'en ſaiſir. La raiſon, lui dit malignement le pere Antoine, pour laquelle cette paille eſt tombée, c'eſt, ſans doute, madame, que vous le lui avez ordonné, elle ſe ſoutiendra également en l'air, ſi votre

majeſté l'exige. La bonne reine voulut bien en faire l'épreuve ; mais la paille ne laiſſa pas de tomber comme auparavant. Que votre majeſté apprenne donc, lui dit le théologien d'un air triomphant, que ſes ancêtres n'ont pas été plus capables de produire ces belles campagnes, qu'elle-même de faire reſter cette paille en l'air.

» Ce raiſonnement fut une conviction qui porta la lumiere dans l'eſprit de la princeſſe, ſur l'exiſtence d'un Dieu créateur, & ramena cette reine à la vraie religion. Elle ceſſa dès-lors d'inquiéter les fidelles ; & l'on ne parloit plus à la cour, que des moyens de rendre le chriſtianiſme dominant dans le royaume. On ſe hâta de faire bâtir une égliſe ; les eſclaves, les ſoldats même travaillerent à ſa conſtruction ; & Zinga fit une proteſtation ſolemnelle de proſcrire l'idolâtrie. Le culte des faux dieux fut interdit ſous peine de mort, avec défenſe, ſous la même peine, aux femmes enceintes ; d'expoſer leurs enfants, de les immoler ; aux hommes, d'épouſer plus d'une femme, de la répudier ; à tous les ſujets d'invoquer

les démons, & de ſe nourrir de chair humaine.

» Pour détourner ſes peuples de la polygamie, Zinga épouſa publiquement de l'avis du pere Gaëtte, ſon directeur, à l'âge de ſoixante & quinze ans, un jeune homme nommé Salvador, que ce miſſionnaire avoit choiſi parmi les plus beaux, les mieux faits, les plus forts de ſes néophites. L'exemple édifiant que votre majeſté donne à ſes ſujets, lui dit le capucin, en fera autant d'imitateurs de votre continence : & bientôt la pluralité des femmes ſera bannie de vos états. Au reſte, l'engagement que vous venez de contracter, ne doit point vous alarmer. La vigueur de votre jeune époux, la grace du ſacrement, ſont, madame, à votre âge, deux ſecours aſſez puiſſants contre les révoltes de la chair, & la vivacité des deſirs.

» La confiance que le pere Gaëtte avoit eu l'adreſſe d'inſpirer à ſa pénitente, lui donnoit ſur ſon eſprit un aſcendant preſque ſans bornes. Les Portugais ſongerent à en profiter, pour engager cette princeſſe à leur céder ſes états ; mais un événement impré-

vu manqua de replonger la reine d'Angola dans les excès de ſon ancienne barbarie, & de faire renaître le trouble & l'inhumanité dans ſon royaume. Il y avoit dans ſa cour un officier qui, ayant reçu le baptême, ne vivoit pas d'une maniere conforme aux principes du chriſtianiſme. Après pluſieurs années paſſées dans la débauche, il eut une maladie qui le rappella à lui-même; mais il mourut avant que d'avoir pu ſe confeſſer. Le pere Antoine étoit abſent; ſon zele l'avoit engagé dans une miſſion éloignée; & il avoit laiſſé auprès de la reine un de ſes confreres, nommé Benetto, qui ne voulut jamais permettre qu'un homme mort ſans confeſſion fût inhumé en terre ſainte; il proteſta qu'on l'enterreroit plutôt lui-même, que de faire conſentir à une telle profanation. Zinga, irritée de la réſiſtance de ce moine, dit que, puiſqu'un prêtre chrétien refuſoit ſon miniſtere, on alloit rendre au défunt les honneurs funebres ſuivant le rit atroce des Jaggas. A peine eut-elle donné ſes ordres, qu'on ſe hâta de préparer la ſépulture. Les victi-

mes humaines, deſtinées à ſuivre le mort, furent conduites ſur le tombeau ; & la reine un poignard à la main, alloit elle-même les égorger, quand, par un pieux artifice, un bon homme vint arrêter la ſuite de ces horreurs.

» L'opiniâtre & rigide Benetto avoit pour compagnon un frere lais, nommé Ignace, homme doux, indulgent & plein d'humanité. Ne pouvant rien gagner ſur l'inflexible miſſionnaire, Ignace ne déſeſpéra pas de trouver plus de facilité du côté de la reine. Il ſe ſaiſit d'un grand crucifix ; & le tenant entre ſes bras, il ſe rendit au lieu de la ſépulture, en criant à haute voix : à genoux, à genoux ; mettez-vous à genoux. Il pénétra ainſi juſqu'à la garde de Zinga, & vit les victimes placées en cercle, autour de la reine, prêtes à recevoir le coup fatal de la main même de cette princeſſe. Frappée d'étonnement & de remords en voyant le crucifix, Zinga ſe jette à genoux ; ſes yeux ſe couvrent de larmes ; & le capucin Ignace, profitant du moment, lui reproche ſon impiété, & lui ordonne,

de la part de Dieu, de jurer ſur le crucifix, qu'elle proſcrira de ſes états cette infernale cérémonie, & bannira à jamais ces affreux ſacrifices. Zinga fit le ſerment, rendit la liberté aux victimes, & ſuivit Ignace, accompagnée de tous les ſpectateurs enchantés de cet heureux dénouement. Le moine Benetto s'applaudit de ſa réſiſtance; & la reine eut le bon eſprit de ne pas rougir d'avoir cédé à un capucin.

» Le retour du pere Antoine entretint cette princeſſe dans ſes pieuſes diſpoſitions. Elle écrivit au pape pour avoir de nouveaux miſſionnaires, & deſira que ce fuſſent toujours des religieux de Saint-François, s'accommodant mieux de la tournure & de la portée de leur eſprit, que de celles des jéſuites. Le jour qu'on lui remit la réponſe du ſouverain pontife, fut célébré comme une fête ſolemnelle. Dès le matin, la reine d'Angola, ſuivie de toute ſa cour, & ſomptueuſement parée, ſe rendit à l'égliſe. Elle avoit le bref du pape ſuſpendu à ſon cou par une chaîne d'or, & enfermée dans une boîte garnie de diamant. Un miſſionnaire

en fit la lecture, qu'un interprete rendit en langue Caffre ; & la reine qui s'étoit tenue debout s'avança aux derniers mots, ſe mit à genoux, & reçut du capucin, en lui baiſant la main, la lettre du ſaint pere. Le prêtre lui préſentant enſuite le livre de l'évangile, Zinga fit hautement ſa profeſſion de foi, jura un attachement inviolable au ſaint ſiege, baiſa la lettre, la plia, la remit dans la boîte, & retourna dans ſon palais, au bruit des acclamations de ſon peuple émerveillé.

» Cette fête fut terminée par un feſtin ſomptueux, que la pieuſe reine d'Angola donna aux députés Portugais & à toute ſa cour. Zinga, pour la premiere fois, conſentit à être ſervie à l'Européenne : ce qui dut paroître d'autant plus étrange, que rien n'étoit plus oppoſé à l'uſage ordinaire de ſa nation. Dans le repas que cette princeſſe prenoit en public, elle n'avoit, pour toute commodité, qu'un couſſin ſur lequel elle s'aſſeyoit les jambes croiſées. On portoit devant elle, ſur une planche, quelques lambeaux de chair à demi-crue, qu'elle déchiroit & dévoroit les uns après les autres, tandis que

trois cents de ſes femmes, occupées à la ſervir, ſe tenoient autour d'elle. Zinga touchoit à tous les morceaux, les jettoit tantôt à l'une, tantôt à l'autre; & elles les ſaiſiſſoient avec une incroyable avidité, regardant ces reſtes dégoûtants, comme des preuves diſtinguées de la plus haute faveur. Toutes les fois qu'il lui prenoit envie de boire, les ſpectateurs frappoient des mains, en ſigne d'applaudiſſement; & le premier miniſtre, qui ſe tenoit à genoux, à côté d'elle, lui ſerroit l'orteil du pied gauche, pour exprimer les vœux de la nation, qui devoit que la boiſſon mêlée avec les aliments, nourrit chaque partie du corps de ſa ſouveraine, depuis l'extrêmité des pieds juſqu'au ſommet de la tête. Le repas fini, le premier miniſtre ramaſſoit tous les reſtes, & alloit les dépoſer dans un coffre, qu'il fermoit avec ſoin, de peur qu'un enchanteur ennemi ne s'en ſervît pour enſorceler ſa majeſté.

» Toujours occupée du progrès de la religion chrétienne, Zinga ordonna à ſes ſujets d'abattre les idoles,

& de brûler tous les inſtruments de la ſuperſtition. Elle bâtit des égliſes en leur place, érigea des croix, & donna aux miſſionnaires des gens armés, pour forcer les peuples d'embraſſer le chriſtianiſme, ou les obliger de fuir devant ces farouches ſoldats, comme les réformés de France devant les dragons. Mais quelque inflexible que fût ſur ce point la ſévérité de la reine d'Angola, elle n'avoit pu encore anéantir toutes les pratiques de l'ancien culte. Chaque jour elle avoit à punir les crimes de quelques infracteurs. L'un d'entre eux fut pris ſur le fait, & dans l'inſtant même où il égorgeoit un enfant pour rendre les enfers ſenſibles à ſes évocations. Il fut conduit auprès de Zinga, qui le condamna à être brûlé vif.

» Cette princeſſe étoit alors âgée de plus de quatre-vingts ans; &, ſi l'on en croit l'hiſtorien, elle ne diminua rien de cette rigueur (qu'il honore du titre de zele), juſqu'au dernier inſtant de ſa vie. Quand elle ſentit ſa fin approcher, elle fit venir ſes capucins autour d'elle, & les pria, auſſi-tôt qu'elle auroit rendu

le dernier ſoupir, de faire envelopper ſon corps dans un habit de leur ordre, qu'elle conſervoit depuis long-temps pour cet uſage. Ainſi mourut cette femme ſinguliere, en 1664, laiſſant ſa nation à demi-policée, à demi-chrétienne, & très-diſpoſée à reprendre ſes premieres mœurs. Après ſa mort, ſa ſœur, qui lui ſuccéda, ſoutint mal la religion. C'étoit une princeſſe foible dont le regne fut d'ailleurs très-court; & elle n'eut pas plutôt les yeux fermés, que ſon mari rétablit l'ancien culte avec autant & plus de facilité, qu'on n'en avoit eu à l'abolir ».

Deux ſortes d'habitants peuplent le royaume d'Angola, les Portugais & les Negres. Ces derniers ſe ſubdiviſent en quatre claſſes : les nobles d'abord, enſuite les perſonnes libres, tels que les artiſans & les laboureurs, en troiſieme lieu, les ſerfs naturels du pays, & enfin les eſclaves qui s'acquierent par la guerre ou le commerce. Les negres du ſecond ordre peuvent mériter, par leur mauvaiſe conduite, d'être condamnés à la ſervitude. Un noble, par exemple, qui découvre dans quelques-uns de

ſes vaſſaux le deſſein de lui nuire, a droit non-ſeulement d'en faire ſon eſclave, mais de réduire ſa femme & tous ſes parents à la même condition. On ne connoît ici qu'une ſorte de punition pour les crimes; c'eſt l'eſclavage au profit du juge. Les formes de la juſtice ſe bornent à la dépoſition de l'accuſateur, qui eſt immédiatement ſuivie de la ſentence. Il y a des femmes qui, d'intelligence avec leur époux, emploient tous les artifices de leur ſexe, pour attirer d'autres hommes dans leurs bras, & les livrent enſuite au mari, qui les empriſonne pour les vendre à la premiere occaſion, ſans avoir aucun compte à rendre de cette violence.

Les Portugais amenent d'ici, tous les ans, plus de quinze mille negres, pour cultiver leurs colonies de l'Amérique. Lorſqu'ils arrivent ſur la côte, ils ſont ordinairement fort maigres, parce qu'ils ont été mal nourris dans le voyage, & qu'on ne leur donne, la nuit, que le ciel pour couvert, & la terre pour lieu de repos. Mais avant que de les embarquer, la coutume eſt de les bien traiter dans une

grande maiſon deſtinée à cet uſage. S'il ne ſe trouve point de vaiſſeaux prêts à les recevoir, ou s'ils ne ſont pas en aſſez grand nombre pour former une cargaiſon complette, on les emploie à la culture des terres lorſqu'ils ſont à bord, on a le plus grand ſoin de leur ſanté. Ils ſont pourvus de remedes, & principalement de blanc de plomb & de limons, pour les garantir du ſcorbut. Si quelqu'un d'entre eux tombe malade, on le loge à part; & on lui fait obſerver un régime ſalutaire.

Les marchandiſes que les Portugais donnent en échange pour ces eſclaves, ſont des étoffes & des toiles de toutes les eſpeces & de toutes les couleurs: du velours, des galons d'or & d'argent, de l'eau de-vie, de l'huile, des couteaux, des épées, du ſucre, des tapis de Turquie, du fil, des aiguilles, des épingles, des colliers de verre, des ſonnettes, des queues de cheval, dont les negres font grand cas, & juſqu'à des chiens, dont la chair eſt pour eux un mets ſi friand, qu'ils la préferent à toute autre viande. On engraiſſe avec ſoin ces animaux; & ils ſe vendent publique-

mant dans les marchés. On a vu donner juſqu'à ſix noirs pour un chien ; mais l'uſage le plus ordinaire, eſt de donner un chien pour deux negres.

En général les habitants d'Angola n'amaſſent point de richeſſes, & vivent à peu de frais. Ils ſe contentent de millet, de quelques beſtiaux, de leur huile, & de leur vin de palmier. La polygamie eſt toujours l'uſage dominant ; & la premiere femme jouit de la ſupériorité ſur toutes les autres. Celle qui devient mere, reſte ſéparée de ſon mari, juſqu'à ce que la nature ait donné quelques dents à ſon enfant. Alors tous les parents & les amis de l'un & de l'autre ſexe, le portent de cabane en cabane, au bruit de leurs chants & de leurs inſtruments de muſique, & demandant des préſents, qui leur ſont rarement refuſés.

Les maris gardent la maiſon, & ſont occupés à filer, à fabriquer des étoffes, & à d'autres ouvrages de cette nature. L'office des femmes eſt d'acheter, de vendre, & de faire au-dehors tout ce qui eſt le partage des hommes dans la plupart des autres pays. Elles pouſſent ſi loin la jalouſie, que ſi leurs maris

parlent un moment à quelque autre femme, elles entrent en fureur, & font retentir l'air de leurs cris. Elles ſont dans le bizarre uſage de montrer le derriere à la lune naiſſante, pour lui marquer leur haine, parce qu'elles regardent cette planete comme la cauſe de leurs infirmités périodiques.

Les domaines que les Portugais poſſedent dans le royaume d'Angola, s'étendent le long de la côte, & occupent toute la partie occidentale de cette contrée. Ils ſont diviſés comme ceux du Breſil, en pluſieurs capitanies défendues par des forts, où l'on entretient toujours de la garniſon. La ville de Loanda, qui porte auſſi le nom de Saint-Paul, à cauſe de Paul Diaz, premier gouverneur de cette colonie, en eſt la capitale. Les Portugais la bâtirent en 1578, ſur une colline, où elle s'étend en amphithéatre depuis ſon ſommet, juſqu'à la mer. Elle eſt grande & aſſez belle pour le pays. On y compte trois mille maiſons d'Européens, conſtruites de pierres, & couvertes de tuiles, avec un plus grand nombre de logements de negres, qui ne ſont que de bois &

de chaume. La ville eſt remplie d'égliſes & de monaſteres ; mais on n'y voit ni murs, ni fortifications, à la réſerve de quelques redoutes élevées ſur le rivage pour la défenſe du port. La cathédrale eſt un bâtiment vaſte, à côté duquel eſt le palais épiſcopal. La juriſdiction de l'évêque s'étend juſques dans le royaume de Congo ; & ce ſiege, occupé aujourd'hui par un carme Portugais, eſt ſous la métropole de Lisbonne. Le chapitre eſt compoſé de neuf à dix chanoines.

Les autres égliſes ſont celles des jéſuites, des carmes, des capucins & des récollets. Elles ont toutes la forme d'une fortereſſe, & pourroient ſoutenir une attaque en cas de beſoin. Au milieu de la ville eſt le college des jéſuites, qui en ſont comme les curés. On compte juſqu'à douze mille eſclaves qui dépendent de cette maiſon. Comme ils exercent diverſes profeſſions, on leur permet de travailler pour le public, lorſqu'ils ne ſont point employés pour leurs maîtres ; ce qui produit à ces derniers un revenu très-conſidérable ; car outre qu'ils épargnent la dépenſe de leur entretien, ils perçoivent

çoivent chaque jour le fruit de leur travail. Les negres ſont la principale richeſſe de la colonie. Il eſt commun, pour un Portugais de Loanda, d'en avoir cinquante à ſon ſervice; les plus riches en ont deux ou trois cents, & quelques uns juſqu'à trois mille.

Le couvent des capucins eſt comme le ſéminaire de cet ordre pour toutes les miſſions du royaume. Leur ſupérieur général y fait ſa réſidence, & recueille les aumônes des habitants pour l'entretien des miſſionnaires. Le gouverneur des établiſſements Portugais ſur les côtes occidentales de l'Afrique, a ſon palais dans la ville, où il réſide avec ſon conſeil. Tous ces édifices ont été reconſtruits à neuf, depuis que les ſujets du roi de Portugal ſont rentrés en poſſeſſion de cette place. Les Hollandois, qui la prirent en 1641, y cauſerent beaucoup de dommage; mais ils la rendirent ſept ans après.

On diſtingue diverſes ſortes d'Européens établis à Saint-Paul de Loanda; les premiers ſont les eccléſiaſtiques & les moines, qui pour un pays d'inquiſition, ne ſont pas auſſi nombreux qu'on pourroit le croire; enſuite les officiers

de guerre & de judicature ; en troiſieme lieu les négociants, & enfin les malfaiteurs bannis par les cours de juſtice, parmi leſquels on compte quantité de Portugais de race juive, envoyés en Afrique par les tribunaux du ſaint office. Ces derniers habitants, qui ne ſe convertiſſent jamais ſincérement, ſont exclus des ordres ſacrés ; mais on aſſure qu'ils ne laiſſent pas d'être très-aſſidus à la fréquentation des ſaints myſteres, & très-charitables envers les pauvres & les moines.

Les mulâtres, qui ſont ici en fort grand nombre, portent aux nòirs une haine mortelle, ſans excepter leur propre mere, qu'ils oſent maltraiter ſans ménagement & ſans ſcrupule. Toute leur ambition eſt de ſe mettre dans une eſpece d'égalité avec les blancs ; mais ces derniers ont grand ſoin d'abaiſſer leur orgueil ; & loin de les regarder comme leurs égaux, ils ne leur permettent pas même de s'aſſeoir devant eux. Les femmes mulâtres, dont le pere n'eſt pas connu, ne doivent porter ni pagne, ni chemiſe ; & la loi ne leur accorde d'autre habillement, qu'une piece d'étoffe qu'elles attachent ſous

leurs bras. Les hommes ont des bas & des culottes ; & c'eſt à quoi ſe borne leur vêtement. Ils peuvent ſe faire prêtres ou ſoldats ; mais ils ne parviennent jamais, ni au grade d'officier, ni à aucun poſte de prélature. Ils déteſtent les capucins, parce que ceux-ci ont cherché à les exclure du ſacerdoce, ſous prétexte du commerce criminel, auquel les mulâtres ſont cenſés devoir leur naiſſance. Ceux de cette couleur qui s'engagent au ſervice militaire, exigent des negres autant de reſpect que les blancs. S'ils voyagent dans le royaume, ils ſe font porter dans des hamacs par des eſclaves ; & lorſque les chefs des villages ne ſe hâtent point aſſez de leur en procurer, ils s'irritent, tirent l'épée, & ſe rendent redoutables par leurs menaces. Sur la route, ils ſe croient en droit de prendre les aliments qu'ils trouvent chez les noirs ; & s'ils entendent quelque murmure autour d'eux, ils ajoutent les injures & les coups à l'inſulte & au pillage. Les mulâtres qui embraſſent le commerce & ſe font marchands d'eſclaves, s'abandonnent à d'autres excès. Ils abuſent de toutes les jeunes filles qu'ils

peuvent ſéduire ; & retournant, pluſieurs années après, dans les mêmes lieux, ils enlevent les enfants dont ils ſont peres, les vendent, & s'enrichiſſent ainſi de leur propre ſang. Ce déſordre eſt, en quelque ſorte, autoriſé par l'exemple même des Portugais, qui joignent à une affreuſe diſſolution, la coutume barbare de vendre les enfants qu'ils ont eus de leurs négreſſes.

Tous les noirs de Loanda & des autres poſſeſſions Portugaiſes dans le royaume d'Angola, ſont réduits à la ſervitude, à l'exception de quelques anciens habitants, qui, en vertu des premieres capitulations, ont conſervé leur indépendance. Ces eſclaves ſont employés à la culture des terres, à la pêche, à la conſtruction des maiſons, & à d'autres travaux. Ils ſont tous profeſſion du chriſtianiſme ; mais c'eſt moins la perſuaſion que la crainte, qui les attache aux devoirs de la religion. On exige qu'ils ſe confeſſent tous les ans ; & comme ils vivent dans un libertinage habituel, ils quittent leurs concubines au commencement du carême, & en reprennent d'autres après pâques, ſe croyant

quittes envers Dieu, en ceſſant de voir celles qu'ils ont abandonnées. Les négreſſes ſont accuſées de voler leurs maîtreſſes, pour fournir à l'entretien de leurs amants; & ſi ces amours clandeſtins ſont ſuivis de la groſſeſſe, elles n'en ſont pas pour cela plus déshonorées.

L'exemple & la ſociété de ces eſclaves donnent aux femmes Portugaiſes de Loanda une humeur farouche, un orgueil inſolent, & une avarice ſordide. Il ſemble qu'elles mettent leur gloire à pouſſer l'empire domeſtique auſſi loin, que les femmes du pays portent la ſoumiſſion & l'obéiſſance. Si leurs maris veulent ſecouer le joug, elles trouvent le moyen de les humilier par des mortifications ſi ſenſibles, qu'ils n'oſent plus ſe montrer en public.

Un blanc ne ſort jamais, ſans être ſuivi de deux negres chargés de ſon hamac, & d'un troiſieme qui tient un grand paraſol ſur la tête de ſon maître. Si deux Portugais marchent enſemble, leurs eſclaves joignent les paraſols, & leur forment une ombre continuelle. Les femmes ne paroiſſent au dehors que dans un hamac, avec une eſcorte nom-

breuſe qui ne leur parle qu'à genoux. Le hamac eſt couvert d'un tapis, & le cortege compoſé au moins de douze perſonnes. Deux negres portent la voiture; deux autres tiennent les paraſols; quatre femmes ſoutiennent les coins du tapis; & quelques autres vont à la ſuite. Si c'eſt à l'égliſe que la dame ſe fait conduire, le même tapis lui ſert pour ſe mettre à genoux devant l'autel. Le jour du jeudi ſaint, l'uſage pour toutes les femmes, eſt d'aller à pied & ſans eſcorte.

Le gouvernement de Loanda & des autres parties du royaume, qui reconnoiſſent la domination Portugaiſe, eſt entre les mains d'un vice-roi, de deux bradors, qui ſont ſes conſeillers, d'un préſident pour l'adminiſtration de la juſtice, de deux juges inférieurs, & d'un ſecretaire. Les chefs negres, ſoumis à la colonie, paient au gouverneur un tribut annuel d'eſclaves, & lui rendent d'autres ſervices à titre de vaſſaux. On les oblige encore de fournir aux Portugais, dans leurs voyages, des porteurs pour leurs hamacs, des proviſions de bouche, & tous les autres ſecours dont ils ont beſoin. Le

tribut que paie chaque Sova, eſt affermé à divers traitans, qui, ſelon le caractere dur de tous les gens de cette profeſſion odieuſe, ſe rendent déteſtables par leurs vexations. Leur chef, appellé Contractador, tient ſon bureau à Loanda, où il exerce auſſi la fonction de conſul, & juge en dernier reſſort de toutes les conteſtations qui regardent le commerce.

L'iſle de Loanda, ſituée à un demi-quart de lieue du rivage, en face de la cité, donne ſon nom à la ville & à la province. On pêche, ſur ſes bords, de petits coquillages appellés *Zimbis*, qui ſervent de monnoie. Cette pêche appartient au roi de Portugal, qui en retire de grands profits; & elle procure aux habitants toutes ſortes de proviſions. La longueur de l'iſle eſt de ſix ou ſept lieues, & ſa largeur d'un mille ou un mille & demi. On y a bâti pluſieurs villages, dont le plus conſidérable porte le nom de St. Eſprit. La plupart ſont habités par des negres; mais les Portugais de Saint-Paul de Loanda y ont des égliſes, & ſur-tout des maiſons de plaiſance, qui ſont des habitations délicieuſes. Le terroir eſt

ſtérile en grains ; mais les oranges, les citrons, les grenades, les figues, les bananes, les noix de coco, le raiſin & d'autres fruits y croiſſent abondamment. C'eſt de cette iſle, qu'en creuſant la terre à un pied de profondeur, on tire la meilleure eau du pays. Si cette propriété vous ſemble étrange, vous ne ſerez pas moins ſurpriſe de celle de l'eau, qui n'eſt jamais plus douce, que dans la haute marée, ni plus ſalée, qu'au départ des flots. Le canal qui ſépare l'iſle de la côte, forme un port excellent. Ce paſſage eſt ſi étroit, que les negres le traverſent à la nage.

Entre pluſieurs rivieres qui arroſent le royaume d'Angola, celle de Coanza, dont on ignore la ſource, le parcourt dans preſque toute ſon étendue. Elle a une lieue & demie de largeur à ſon embouchure ; mais on ne peut la remonter, que juſqu'à ſoixante lieues, à cauſe des cataractes qu'on y rencontre. Les ſables accumulés dans ſon canal y ont formé pluſieurs iſles, dont quelques-unes ont trois ou quatre lieues de longueur. Ce pays n'a été défriché, du moins dans une certaine étendue, qu'en 1630. Un gouverneur de la colonie,

nommé dom Ferdinand, ordonna aux habitants de cultiver chacun une portion de terre, ſuivant le nombre de leurs eſclaves. Il fallut employer l'autorité & les menaces, & uſer de violence pour les rendre heureux.

Il me reſte, madame, à dire un mot de la maniere dont le Portugal a fait l'acquiſition de ce royaume. Dès le regne de Jean II, c'eſt-à-dire, avant le commencement du ſeizieme ſiecle, les ſujets de ce monarque, avec la permiſſion du roi de Congo, qui tenoit alors Angola dans ſa dépendance, faiſoient un grand commerce d'eſclaves à Loanda. Dans la ſuite, Paul Diaz, dont les ancêtres avoient découvert cette côte, fit à ſes frais un armement conſidérable, & obtint du roi Sebaſtien, pour l'indemniſer de ces dépenſes, la conceſſion de tous les pays qu'il pourroit conquérir dans l'intérieur des terres, avec un eſpace d'environ trente lieues ſur les bords de la mer. Diaz partit, accompagné de vaiſſeaux marchands, qui s'ouvrirent un commerce dans pluſieurs parties d'Angola, dont Loanda ne ceſſa point d'être le principal marché. Les habitans en prirent

de juſtes ombrages ; & croyant ne voir dans ces étrangers, que des eſpions venus pour s'emparer de leurs poſſeſſions, ils confiſquerent leurs biens, & en maſſacrerent un grand nombre. Cette violence ne fit qu'exciter de plus en plus l'ambition & l'avarice des Portugais. Diaz entra dans la riviere de Coanza, au bruit d'une nombreuſe artillerie. Quantité de ſeigneurs negres, qui habitoient ſur ſes bords, ſe ſoumirent volontairement aux armes de Portugal, & devinrent tout à la fois amis & ſujets du vainqueur.

Je ſuis, &c.

A Loanda, ce 20 avril 1753.

LETTRE CLXIII.

Le Royaume de Congo.

ON ne compte que ſoixante lieues du port de Loanda à la grande & belle riviere qui traverſe le royaume de Congo ; nous n'employâmes que deux jours à faire ce trajet. Ce fleuve qui entre dans la mer par une embouchure large de dix à douze lieues, y tombe avec tant d'impétuoſité, que ſes eaux ſe frayent une route particuliere, ſans ſe mêler à celles de l'océan : on les diſtingue par leur couleur, à plus de douze lieues de la côte. Les naturels du pays l'appellent Congo, les Portugais Zaïre ; & on lui donne indifféremment ces deux noms. Il n'eſt navigable que l'eſpace de neuf lieues, au-de-là deſquelles il eſt reſſerré par des rochers, d'où il ſe précipite avec un bruit épouvantable. Entre l'embouchure & cette cataracte, ſon canal eſt diviſé par de grandes iſles, qui appartiennent à divers ſeigneurs, ſous l'autorité du roi de Congo. Cette dépendance

du même ſouverain n'empêche pas que ces inſulaires ne s'entre-nuiſent ſouvent par des attaques ſubites, ſur des canots compoſés d'un ſeul tronc d'arbre d'une groſſeur incroyable. Ces iſles ſont extrêmement peuplées; mais, quoiqu'on vante le nombre de leurs habitants, on y apperçoit peu de maiſons. Une grande partie des terres étant ſubmergée, les negres ſe réfugient ſur les arbres, où ils ſe font des logements qui reſſemblent à des nids d'oiſeaux: leurs canots entretiennent la communication de l'un à l'autre. Le mariage eſt peu connu dans leur iſle: dès leur premiere jeuneſſe, les deux ſexes ſe mêlent enſemble, ſans autre loi que l'inſtinct qui les approche; mais ce commerce paſſager ne donne à l'homme aucun droit ſur la femme. Les autres actions de leur vie n'offrent preſque rien qui les diſtingue des animaux. Ils ſont encore à ce degré d'imbécillité, qui ne permet de penſer qu'au préſent, & n'admet qu'une ſociété informe, fondée ſur les beſoins communs. Les plus éclairés s'érigent en prêtres, & ſéduiſent les ſimples par des prétendus ſortileges. Ils conſultent le diable, ſous la forme d'une

idole, dont il n'y a que les miniſtres qui préſident à ſon culte, qui puiſſent approcher. On lui envoie des préſents de fort loin, & on les ſuſpend dans la forêt, à un grand mur conſtruit de dents d'éléphants. Les prêtres mettent tous leurs ſoins à déguiſer le lieu qu'elle habite, & les chemins qui y conduiſent. Chaque fois qu'ils y vont eux-mêmes, ils doivent prendre une autre route, & ſe dérober aux yeux de ceux que la curioſité porteroit à les ſuivre; car, ſans être ni ſorciers, ni théologiens, ils en ſavent aſſez pour concevoir, comme d'autres, qu'on ne trompe le peuple que par des myſteres.

Diverſes marchandiſes, que notre vaiſſeau avoit à remettre aux Portugais, & d'autres qu'il devoit recevoir d'eux, l'ayant obligé de s'arrêter, m'ont donné le temps de viſiter & de connoître le pays. Ce royaume comprend ſix grandes provinces, dans un eſpace plus étendu que l'Angleterre, & dont la capitale, autrefois nommée Banza, ou cour royale, & aujourd'hui *San-Salvador*, eſt éloignée de la mer d'environ cinquante lieues. Elle eſt ſituée ſur une montagne, dont les flancs pa-

roiſſent n'offrir que des rochers, mais qui contient à ſon ſommet une plaine de trois lieues de tour, parfaitement cultivée, & remplie d'habitations. La vue de ce lieu eſt ſi agréable, que les Portugais l'ont appellé *Otheiro*, qui veut dire perſpective. Son terroir eſt fertile en toutes ſortes de grains, & produit un grand nombre de tamarins, de palmiers, d'orangers, de plantins, & d'autres herbes, qui conſervent une verdure continuelle. Quoique fort eſcarpée du côté de l'Eſt, elle ne laiſſe pas de contenir quantité de ſources qui achevent d'en faire un ſéjour délicieux. Une riviere qui coule au bas, répand la fertilité dans les champs voiſins, & donne tant d'agrément au payſage, que la plupart des habitants de cette capitale ont des maiſons de campagne & des jardins ſur ſes bords.

La ville eſt ſituée dans un angle de la montagne. Ce qu'elle préſente de plus remarquable, eſt le palais du roi, & le quantier qu'occupent les Portugais, l'un & l'autre environnés de murailles. L'eſpace qui les ſépare, contient une grande place qui ſert de marché, & au fond de laquelle pluſieurs

ſeigneurs ont leurs hôtels en face de l'égliſe. Les rues ſont larges & bien diſtribuées, les édifices ſpacieux, réguliers & commodes, mais couverts de chaume, à l'exception de ceux des Portugais. Le palais du roi eſt une multitude d'appartements, de ſalles & de galeries très-vaſtes, mais dont tous les ornements ſe réduiſent à des nattes ſuſpendues aux murs en forme de tapiſſeries. Cependant il y a des ſallons & des cabinets décorés avec aſſez de magnificence pour le pays. On compte dans la ville dix ou douze égliſes ou chapelles; il y en a trois dans la ſeule enceinte du palais. La principale eſt la cathédrale, dite Sainte-Croix ou Saint-Sauveur, ſoumiſe avec tout le royaume, pour le ſpirituel, à l'évêque d'Angola. Elle a un chapitre compoſé de vingt-ſix chanoines & de pluſieurs chapelains. On fait monter à quatre mille le nombre des blancs qui habitent cette capitale, & celui des noirs à cinquante mille. Comme beaucoup de maiſons de ſeigneurs & de riches Portugais ſont hors de l'enclos, il n'eſt pas aiſé de déterminer la grandeur de la ville; mais tout

le ſommet de la montagne, rempli de villages & de fermes, ne forme, pour ainſi dire, qu'une ſeule & vaſte cité, qui contient plus de cent mille ames. Les jéſuites ont un college, où ils enſeignent la jeuneſſe & font au peuple le catéchiſme.

Je loge depuis huit ou dix jours chez les capucins, confié aux ſoins d'un religieux, dont l'office eſt de recevoir les étrangers. Comme ſon emploi ne demande pas beaucoup de temps, & que cet homme eſt fort induſtrieux, il s'occupe à rendre, avec de petites figures de cire, longues de ſept à huit pouces, divers traits d'hiſtoire, dont les événements ſont repréſentés ſans confuſion. Un de ces ouvrages eſt la découverte du pays de Congo par les Portugais, & l'établiſſement du chriſtianiſme dans ce royaume. Chaque perſonnage y paroît avec l'habillement, la couleur, l'attitude, & dans l'âge, le coſtume, l'ordre & le rang qui lui conviennent. Ces figures ſe meuvent, ſe ſuccedent, & ſont vues au travers d'un verre éclairé par une bougie, comme en Europe quand on montre la curioſité. Le bon capucin, en faiſant

paſſer cette eſpece de méchanique ſous mes yeux, m'en donnoit l'explication, & y mêloit des réflexions que je vais vous répéter.

» De tous les événements qui ont excité l'admiration du genre humain, il n'y en a point, dit-il, d'auſſi merveilleux, que les découvertes des Portugais, ſoit qu'on y conſidere les progrès du commerce & les tréſors immenſes dont l'Europe s'eſt enrichie; ſoit qu'on enviſage les prodiges de valeur & de prudence, qui ont immortaliſé ces glorieuſes expéditions. Quoique les Caſtillans aient conquis l'Amérique, avant que nous euſſions pénétré juſqu'aux Indes orientales par le Cap de Bonne-Eſpérance, il faut convenir néanmoins, que nous ſommes les premiers qui avons tenté la navigation de l'Océan, & fait naître aux autres nations de l'Europe, le deſſein de chercher un nouvel hémiſphere. Les Eſpagnols étoient ſi éloignés de cette idée, que non-ſeulement ils s'en occuperent long-temps après nous, mais qu'ils ne regarderent d'abord que comme des aventures romaneſques, & les effets d'une ima-

gination déréglée, les entrepriſes des Portugais.

» Voyez ce perſonnage, qui n'eſt point decoré du diadême, mais en qui brille tout l'éclat de la majeſté royale : c'eſt le prince Henri de Portugal, fils du roi Jean I, qui brûlant du deſir de connoître de nouvelles terres, rendit ſon nom plus glorieux, que celui de tous ſes contemporains. Il étoit philoſophe : & il mit ſa philoſophie à faire du bien à l'univers : *Talent de bien faire* étoit ſa deviſe. Son penchant pour les découvertes, lui avoit fait cultiver la géographie & les mathématiques ; il joignit à ces connoiſſances toutes les lumieres qu'il put tirer de ſes informations ; & pour ſe livrer entiérement à ce ſoin, il choiſit pour ſa réſidence le Cap de Sagres, d'où la vue de la mer enflammoit continuellement ſes deſirs & ſes eſpérances.

» Un matin, après avoir paſſé la nuit dans ſes réflexions, il donna bruſquement ſes ordres pour le départ de deux vaiſſeaux qui mirent à la voile, mais qui n'allerent pas plus loin que le Cap Bajador. Ce Cap, qui s'avance l'eſpace de plus de quarante lieues

dans l'Océan, & eſt bordé de tous côtés de rochers, de bancs de ſable & d'une mer orageuſe, découragea les pilotes. Regardez à côté du prince, le Cap, les vaiſſeaux, & ces matelots qui font de vains efforts pour doubler ce terrible promotoire. Ils ne réfléchiſſent pas qu'en prenant le large, ils pourroient le paſſer facilement, & ce premier obſtacle leur fait abandonner l'entrepriſe.

» Henri, que rien ne décourage, envoie d'autres marins qui, à la vérité, ne le paſſent pas; mais, en s'en retournant par la grande mer, ils retrouvent l'iſle de *Madere*, qu'on dit avoir été connue des Carthaginois. Ils lui donnent ce nom, parce qu'elle eſt couverte d'arbres, & que *madera* ſignifie bois, d'où vous avez formé, vous autres François, le mot de *madrier*. Le prince y fait planter des vignes de Grece, & des cannes de ſucre, qu'il tire de Sicile & de Chypre, où les Arabes les ont apportées des Indes. Ce ſont ces mêmes cannes, tranſplantées depuis dans les iſles de l'Amérique, qui fourniſſent aujourd'hui du ſucre à toute l'Europe.

» Vous découvrez dans le lointain une chapelle avec un tombeau : c'eſt celui qu'éleva à ſon amante, vers l'an 1344, le célebre Macham, qui ſe ſauvant d'Angleterre, ſa patrie, avec une femme qui aimoit, avoit été jetté dans cette iſle par la tempête. Il étoit ſorti du vaiſſeau avec cette même femme qui avoit beaucoup ſouffert ; & ſes compagnons partirent, ſans avoir penſé à les rappeller. La dame en mourut de regret ; & Macham, après avoir enterré décemment ſa maîtreſſe, lui érigea un tombeau, ſur lequel il trouva moyen de graver ſa triſte aventure. Il ſe fit enſuite une barque d'un tronc d'arbre ; & s'étant abandonné aux flots, il eut le bonheur d'être pouſſé ſur la côte d'Afrique, où les Maures le reçurent, & le traiterent comme un homme protégé du ciel.

» Le Cap Bajador avoit jeté une telle épouvante dans l'eſprit de tous les pilotes, que, pendant treize ans, aucun d'eux n'oſa entreprendre de le paſſer. Enfin la fermeté du prince inſpira du courage ; & l'homme que vous voyez, eſt le célebre Gilianez, qui

fut aſſez hardi ponr lui garantir l'exécution de ſes ordres. Il le doubla en effet, ce Cap terrible, qui avoit juſqu'alors arrêté les plus braves ; & cette action fut miſe par les écrivains de ſon temps, au-deſſus des travaux d'Hercule. Henri, au comble de ſes vœux, obtint du pape une donation perpétuelle à la couronne de Portugal, de toutes les terres que les ſujets de ce royaume pourroient découvrir, depuis ce fameux promotoire juſqu'aux Indes, avec des indulgences pour l'ame de ceux qui périroient dans cette glorieuſe entrepriſe.

» Les deux Maures, qui ouvrent cette autre ſcene viennent offrir de la poudre d'or pour la rançon d'un de leurs camarades, que les Portugais retiennent parmi leurs priſonniers. C'eſt la premiere fois que l'Afrique fait luire ce précieux métal aux yeux des Européens ; pour cette raiſon, on donne au ruiſſeau, ſur les bords duquel l'action ſe paſſe le nom de riviere d'or ; & l'ardeur pour les découvertes croît en Portugal, au retour de chaque navire qui rapporte quelque fruit de ſon voyage. On vient

admirer, de toutes les parties du royaume, les moindres productions qui arrivent d'Afrique; & le prince Henri, à qui toutes ces richeſſes ſont préſentées, récompenſe généreuſement les chefs de l'expédition.

» A cette ſcene ſuccede un vaiſſeau qui aborde aux iſles d'Arguin, & livre un combat, où ſept Européens périſſent de la main des Maures. C'eſt le premier ſang que ces entrepriſes coûtent au Portugal. Ce pays eſt ſi plat & ſi ouvert, que les naturels même y perdoient ſouvent leur chemin, & n'avoient alors, comme ſur mer, d'autres guides que les étoiles, les vents & les oiſeaux. Leur nourriture étoit une ſorte de grain, que la terre produiſoit ſans culture, quelques herbes, des lézards, des ſauterelles ſéchées au ſoleil. Ils buvoient le lait de toutes ſortes d'animaux, parce que l'eau y eſt extrêmement rare, & par cette raiſon, lorſqu'ils alloient à la chaſſe, ils épargnoient les femelles. Ceux qui n'étoient pas éloignés de la mer, ſe nourriſſoient de leur pêche; & lorſque les Portugais leur préſentoient du bled, ils le dévoroient ſans pré-

paration. Ils n'avoient pour maiſons, que des tentes, & pour habits que des peaux de bêtes. Leur unique occupation conſiſtoit dans le ſoin de leurs troupeaux: leur langage étoit le même que celui des côtes de Barbarie. Ils n'avoient point de roi; mais ils étoient diviſés en compagnies ſous différents chefs.

» Quelle que fût l'ardeur des Portugais à pouſſer leurs découvertes, la crainte en arrêtoit encore pluſieurs. Des mers inconnues, des côtes déſertes, des habitans pauvres, farouches, qui n'offroient aucun butin plus précieux qu'eux-mêmes, & qu'il falloit combattre ou ſurprendre, pour en faire des eſclaves: voilà quel étoit l'objet des navigateurs; & des avantages ſi médiocres laiſſoient trop de force aux impreſſions du péril & de la crainte. Mais le courage invincible du prince Henri, joint au deſir de trouver un paſſage aux Indes par les mers d'Afrique, fait ſurmonter tous les obſtacles.

» L'homme à qui il adreſſe la parole, eſt un Portugais nommé Triſtan, qui, preſſé par les ordres de ce prince,

s'avance ſoixante lieues au-delà du Cap Verd. Il jette l'ancre à l'embouchure de *Rio-Grande* ; & voulant remonter cette riviere dans ſa chaloupe, il eſt environné d'une multitude de negres, qui lui lancent une nuée de fleches. La plus grande partie de ſes gens eſt tuée, avant qu'il puiſſe regagner ſon vaiſſeau ; & lui même reçoit une bleſſure mortelle. Alvare-Fernandez, qui paroît dans l'éloignement, va quarante lieues plus loin que l'infortuné Triſtan, mais avec auſſi peu de bonheur. Il eſt obligé de fuir devant une troupe de barbares qui le forcent de quitter le rivage. L'animal rugiſſant que vous voyez enchaîné, eſt le premier lion que les Portugais amenent en Europe. Le capitaine Homen le prend dans un de ſes voyages ; & conduit à Lisbonne, il fait l'admiration de cette capitale.

» Remarquez ce perſonnage à cheveux blonds, qui ſous un vêtement étranger ſe préſente au prince Henri : c'eſt un gentilhomme Danois, nommé Bellarte, qui vient avec la recommandation du roi de Danemarck ſon maître, offrir ſes ſervices au roi de

de Portugal. Il s'embarque pour le cap Verd. Entre les richeſſes du pays, les negres lui montrent des dents d'éléphants, qui font naître à Bellarte une vive curioſité de voir quelques-uns de ces animaux en vie. Un noir s'offre à lui procurer cette ſatisfaction, mais l'ayant mené à l'écart, il le tue perfidement.

» Cet autre étranger eſt un Génois, nommé Noli, envoyé par ſa république au roi de Portugal. Ce prince lui confie le commandement d'une flotte, avec laquelle il fait la conquête des iſles du cap Verd. Ils les appelle ainſi, parce qu'elles ſont ſituées vis-à-vis & à cent lieues de ce cap. A ſon retour, Noli trouve la cour de Lisbonne en deuil de la mort du prince Henri, auteur & fondateur immortel de tant de découvertes. J'ai tâché de conſerver juſqu'aux traits de la figure & du caractere de ce prince. Sa taille étoit bien priſe, quoique ſes jambes fuſſent un peu groſſes. Il avoit le teint blanc, les cheveux rudes & épais, le regard impoſant & même terrible, pour ceux qui ne le voyoient pas habituellement. Le fond de ſon humeur étoit une gaieté raiſonnable; & dans ſes plus grands

emportements, il conſervoit toujours de l'empire ſur lui-même : ſimple dans ſes habits, patient dans l'embarras des affaires, ferme & courageux dans le danger, verſé dans les ſciences, & ſans contredit le premier mathématicien de ſon temps. Il a vécu dans le célibat ; & l'on n'a point appris qu'il ſe ſoit jamais laſſé de la continence. Enfin, l'opinion qu'on avoit de ſon mérite & de ſa prudence, lui fit conſerver toute ſa vie beaucoup d'autorité. Ses découvertes s'étendirent juſqu'à Sierra-Liona, où l'on commença à faire le commerce de la Guinée.

» Une autre ſcene s'offre à vos regards : un roi du pays, couvert de lames d'or, eſt en conférence avec un amiral Portugais nommé Azambuſa ; vous voyez qu'il lui prend la main en ſigne de paix. Après les premieres cérémonies, l'amiral s'étend ſur les motifs de ſon voyage, & commence par celui de la religion. Il aſſure le monarque Africain que le principal deſſein du roi de Portugal eſt de l'inſtruire, lui & tout ſon peuple, de la loi chrétienne, dont il releve tous les avantages, & il finit par demander la permiſſion de

bâtir une maiſon pour loger ſes gens : il entendoit un fort pour tenir ces barbares dans la ſoumiſſion. Regardez avec quelle attention il eſt écouté. Ses offres ſur la religion ſont acceptées avec plaiſir ; mais la propoſition de conſtruire un logement, eſt rejetée ſans exception ; la groſſiéreté des negres ne les empêche pas d'entendre leurs intérêts. Azambuza redouble ſes inſtances ; enfin le roi donne ſon conſentement & ſe retire. Les Portugais ſe mettent à briſer un rocher pour commencer leur édifice. Les negres, qui faiſoient de ce roc l'objet de leur culte, ſe croient inſultés, & chaſſent les travailleurs. L'amiral appaiſe les plus furieux par des préſents : les ouvriers reviennent, & le fort s'acheve. Inſenſiblement il s'accroît, & on lui donne le titre & les privileges d'une ville, ſous le nom de S. George. Azambuza s'y établit avec ſoixante hommes, & renvoie ſa flotte à Lisbonne, chargée d'or. A la vue de ces tréſors, le roi de Portugal commence à craindre que les princes d'Europe ne veuillent les partager. Il fait renouveller en ſa faveur la donation du ſaint ſiege, &

prend le titre de ſeigneur de Guinée.

» Juſques-là on s'étoit contenté de planter des croix de bois dans les pays nouvellement découverts : ſa majeſté très-fidelle ordonne d'y porter de groſſes pierres, ſur leſquelles ſoient écrits ſon nom & celui du capitaine, avec l'année de l'expédition. Diego Cam eſt le premier qui exécute ce nouveau réglement ſur la riviere de Congo, autrement dite Zaïre, qu'il ne fait point de difficulté de remonter aſſez avant dans les terres. Les deux rives préſentent quantité de negres; ils font comprendre, par leurs ſignes, qu'ils ont un roi, dont la réſidence n'eſt pas éloignée. Cam lui envoie des députés avec des préſents, & lui fait faire des propoſitions de paix & de commerce, qui ſont favorablement écoutées. Il part, avec des miſſionnaires, pour San-Salvador, où le roi de Congo tient ſa cour. Il eſt eſcorté par un grand nombre de ſeigneurs negres, qui marchent au bruit de divers inſtruments. Tout le chemin, juſqu'à la capitale, eſt rempli d'un peuple innombrable; & l'on apporte de toutes parts une grande abondance de

vivres & de proviſions. Le roi lui-même envoie au-devant des miſſionnaires, quantité de nobles avec des rafraîchiſſements, & toute la cour les reçoit à une lieue de la ville, où ils ſont conduits avec une pompe extraordinaire. Enfin, les Portugais trouvent tout le monde ſi bien diſpoſé, on leur témoigne une ſi grande affection, on marque tant de penchant pour le culte qu'ils profeſſent, que ces Européens regrettent de n'avoir pas amené aſſez d'ouvriers évangeliques pour une moiſſon ſi abondante. Le prince Africain fait partir quatre de ſes principaux ſujets pour le Portugal; ils ont ordre d'y recevoir le baptême, & de revenir avec des miſſionnaires. A leur retour, ils paroiſſent ſi pénétrés de la religion qu'ils ont embraſſée, que le roi de Congo ne balance point à ſe faire inſtruire.

» Conſidérez-le, ce monarque, aſſis ſur un trône d'ivoire, donnant audience au général Portugais. Il eſt nud, de la ceinture en haut, le reſte du corps eſt environné d'une piece de damas bleu. Vous lui voyez un bracelet de cuivre au bras gauche, & ſur ſes

épaules, une queue de cheval, qui marque la royauté. Sa tête eſt couverte d'un bonnet en forme de mitre, compoſé d'un tiſſu de feuilles de palmier. J'ai repréſenté ce prince ſous cet habillement, parce que c'eſt ainſi qu'il ſe montra aux premiers Européens. Le geſte qu'il fait de la main, indique l'emplacement d'une égliſe, qui doit être bâtie auſſi lorſqu'il aura reçu le baptême.

» Ce jour arrive enfin, & la cérémonie ſe fait à la vue de cent mille de ſes ſujets rangés, comme dans un amphithéatre, ſur le penchant de la montagne. Ce prince eſt à genoux ſur un couſſin; un religieux de ſaint François, chef des miſſionnaires, tient dans ſa main une coquille pleine d'eau, & la répand ſur la tête du roi. Six religieux du même ordre, en ſurplis & en étole, forment un demi-cercle autour de leur ſupérieur, & invoquent le ciel pour la converſion de cette foule innombrable, qui ne tardera pas à ſuivre l'exemple du ſouverain. Derriere eux ſont les Portugais, qui font la même priere, eſpérant qu'étant unis avec ces peuples par les liens d'une

même religion, rien ne ſera capable de troubler leur commerce. Il ne faut pas croire cependant, que le zele n'entre pour rien dans les motifs de leur ferveur.

» A la droite de ſa majeſté, mais à une certaine diſtance, ſont les quatre premieres femmes du monarque. L'air triſte & inquiet que vous leur voyez, marque la crainte qu'elles ont, que le nouveau culte, qui exclut la polygamie, en obligeant le roi de les renvoyer, ne les prive de leurs titres & de leur rang. La plus jeune, qui eſt en même temps la plus jolie, paroît moins affligée que les autres; vous pouvez même remarquer en elle une ſecrette joie, qui perce à travers le ſérieux de cette cérémonie, perſuadée que ſi le prince eſt obligé de s'en tenir à une ſeule femme, le choix nepeut tomber que ſur elle. Elle s'empreſſe de ſe faire baptiſer, & veut être appellée Eléonore, comme la reine de Portugal, parce que le roi de Congo a pris le nom de Don Juan, qui étoit celui du monarque Portugais.

» Ces exemples ſont ſuivis par un grand nombre de ſeigneurs, & en

particulier, par l'héritier préſomptif de la couronne, qui reçoit au baptême le nom de Don Alphonſe, que portoit le prince du Breſil. Dans la premiere ardeur de ſon zele, il briſe & brûle toutes les idoles. Monté ſur le trône de Congo, après la mort de ſon pere, il établit par-tout le nouveau culte; & pour le perpétuer dans ſes états, il envoie ſes fils & ſes neveux faire leurs études à Lisbonne. Dans la ſuite, deux de ces princes negres ſont élevés à l'épiſcopat.

» Alphonſe jette les fondements de la cathédrale de San Salvador, & porte ſur ſes épaules, ainſi que la reine, les premiers paniers de pierres & de ſable, qui doivent ſervir à ſa conſtruction. Tous les ſeigneurs & toutes les dames de la cour en font de même, & prêtent religieuſement leurs mains à ce ſaint travail. Le peuple ne montre pas moins de zele, & l'on voit bientôt l'édifice porté à ſa perfection. Tous les gouverneurs de province ont ordre en même temps de bâtir des égliſes dans les villes de leur réſidence; & d'arborer par-tout le ſigne de la rédemption. Non content de faire élever dans ſon royaume, des

temples au ſeigneur, il commande à ſes ſujets, de remettre à ſes officiers toutes leurs idoles; & à ceux-ci, de les envoyer à la cour. On aſſemble de toutes parts, les arbres, les plantes, les blocs, les pierres, les figures peintes ou gravées, les oiſeaux, les reptiles, les animaux de tout genre, que cette nation barbare & ſuperſtitieuſe adoroit depuis pluſieurs ſiecles. Ces monuments de l'idolâtrie ſont immolés aux flammes; & pour les faire oublier au peuple qui veut être amuſé, on lui diſtribue des croix, des médailles & des images.

» Ce prince, dont le regne eſt très-court, n'a pas le temps de mettre la derniere main aux établiſſements qu'il projette. Il a pour ſucceſſeur ſon fils Don Pedre, ſous lequel la religion fait de nouveaux progrès. L'iſle de Saint-Thomas, qui a été déſerte juſqu'alors, ſe peuple de Portugais; & la cour de Lisbonne y établit un évêque, pour l'adminiſtration ſpirituelle de cette ville, & pour celle de l'égliſe de Congo. Le prélat ſe rend à San-Salvador, pour faire la viſite de ſon nouveau dioceſe, & y eſt reçu avec des tranſports de joie inexprimables. Le chemin eſt

couvert des nattes ; le roi, accompagné de toute ſa cour, va au-devant du pontife ; il le conduit à ſa cathédrale, où l'on a eu ſoin de préparer tout ce qu'exige la célébration du ſervice divin, & tout ce qui peut contribuer à la pompe extérieure de la religion.

» Don Pedre étant mort à la fleur de ſon âge, ſans laiſſer de poſtérité, le ſceptre paſſe ſucceſſivement dans les mains de pluſieurs princes de ſon ſang. Don Diege ſe diſtingue par une magnificence, qui éclate également dans ſes habits, & dans les meubles de ſon palais. Une belle étoffe ne lui paroiſſoit jamais trop chere, & il avoit coutume de dire que les choſes rares ne ſont faites que pour les rois. Il ne portoit jamais qu'une fois le même vêtement, & le donnoit enſuite aux officiers qui étoient de ſervice ce jour-là. Cet eſprit de luxe ſe répandit dans tout le royaume où les tapiſſeries, les draps d'or, & les plus belles étoffes de nos manufactures commencent à devenir communes.

» La mort de ce prince eſt l'époque de la décadence du chriſtianiſme dans ce royaume. Don Alvare, un de ſes ſucceſſeurs, renonce à la foi ; & ſon

exemple ébranle la conſtance d'une partie de ſon peuple. Ce prince veut ſe rendre vaſſal du roi de Portugal ; mais ce dernier le refuſe, & ſe contente d'être le protecteur du royaume de Congo, comme ſes ſucceſſeurs le ſont encore aujourd'hui. Don Alvare, malgré ſon apoſtaſie, eſt enterré dans l'égliſe de S. Sauveur, où les ſouverains du pays ont leur ſépulture.

» Après des ſuccès auſſi brillants que rapides, le chriſtianiſme s'eſt preſque totalement éteint dans l'eſpace de peu d'années. Il ſe maintient cependant encore, dans quelques provinces, par les ſoins des miſſionnaires, par l'attachement du peuple pour cette religion, par ſon reſpect pour ſes miniſtres. Comme il n'y a point aſſez de prêtres pour donner un paſteur à chaque égliſe, celles qui en manquent, ſont ſous la conduite d'uu negre inſtruit, qui raſſemble les fideles, à certaines heures, & leur fait réciter le chapelet ou d'autres prieres.

» Vous avez dû remarquer que tous les perſonnages, que j'ai fait paſſer ſucceſſivement ſous vos yeux, ſont vêtus à l'ancienne maniere du pays ;

mais, depuis l'arrivée des Portugais, le roi & les grands s'habillent à l'Européenne. Ils portent des capes Eſpagnoles, des chapeaux de caſtor, des veſtes de ſoie, des pantoufles de velours ou de maroquin, des bottines, & de longues épées à la Caſtillane. Les dames imitent auſſi les modes de Lisbonne, & ſe font des mantes & de longues juppes avec nos plus riches étoffes. Autrefois l'habit d'homme conſiſtoit dans un tiſſu d'écorce de palmier, qui ne couvroit que les reins & les cuiſſes. Les perſonnes d'un rang diſtingué mettoient, par deſſus, un ſecond tablier compoſé de peaux de tigres, de civettes ou de martres. Elles joignoient à ce léger vêtement, une ſorte de capuchon qui leur couvroit la tête & l'extrêmité des épaules, avec une chemiſe de toile, en forme de ſurplis, & treſſée comme nos filets. La plupart marchoient pieds nuds, ou n'avoient que des ſandales de bois.

» Le monarque ne paroiſſoit en public, que ſous un habit ſuperbe de quelqu'étoffe d'or ou d'argent, avec un manteau de velours. Il portoit un bonnet blanc, ainſi que les grands qu'il

honoroit de ſes bonnes graces. C'étoit une marque ſi certaine de faveur, qu'au moindre mécontentement, il en privoit ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire. Le bonnet blanc étoit, de plus, un caractere de nobleſſe & de chevalerie à Congo, comme certains cordons rouges ou bleus le ſont en Europe.

» Les dames s'enveloppoient, depuis la ceinture en bas, de trois eſpeces de tabliers, dont le plus intérieur leur deſcendoit juſqu'aux talons. Elles avoient ſur le corps une ſorte de caſaquin ouvert pardevant; & ſur les épaules, une mantille d'écorce de palmier. La tête n'étoit couverte que d'un petit bonnet. Il n'y avoit point d'autre différence dans l'habillement des femmes du commun, que celle de l'étoffe, qui étoit plus groſſiere. Les femmes eſclaves & celles du dernier ordre étoient nues de la moitié du corps. Les pauvres ont retenu l'ancien habit, c'eſt-à-dire, le tablier de feuilles de palmier, qui deſcend de la ceinture aux genoux, & laiſſe le reſte à découvert. Les femmes du peuple en ont un plus grand, qui tombe ſur leurs pieds.

» Les habitants de Congo ſont plus

fideles aux uſages de leurs ancêtres en ce qui concerne les aliments. Les grains du pays, & les racines compoſent le principal fond de leur nourriture. Quoiqu'ils aient différentes ſortes de viandes, celle de boucherie & la volaille ſont fort rares : un poulet vaut une piſtole à San-Salvador, mais ce peuple s'accoutume ſans peine aux mets les plus communs. Un Congois qui voyage, ne vit que d'eau & de racine ».

Le méchaniſme ingénieux, dont je viens, Madame, de vous faire part, ne ſe reſſent point de la barbarie qu'on attribue au royaume de Congo, & répond encore moins à l'idée que l'on ſe forme communément en France, de l'eſprit du goût & du ſavoir faire des capucins. Ceux chez qui je loge ſe ſont partagés les ſix provinces de ce royaume, pour en faire le théâtre de leur zele, & y exercer les fonctions de leur miniſtere. Tous les ans ils y font pluſieurs miſſions ; & je vous avouerai que je prenois quelquefois plaiſir à leur entendre raconter leurs aventures, & les hiſtoires des ſorciers ou des monſtres qu'ils avoient ou à éviter ou à combattre. Je réſerve ces particularités pour les

lettres ſuivantes ; ſi de pareilles matieres vous amuſent peu, vous y trouverez d'autres détails plus inſtructifs ſur la ſituation, les uſages, les mœurs, la nature & les productions du pays.

Je ſuis, &c.

A San-Salvador, ce 30 avril 1753.

LETTRE CLXIV.

SUITE DU CONGO.

LE pere Félix de Lisbonne, comme ſupérieur général de la miſſion, s'eſt réſervé la province de Pemba, où ſe trouve la capitale. Celle de Bamba, eſt ſous la domination du pere Ambroiſe de Parme. Les quatre autres, c'eſt-à-dire, celle de Songo, de Batta, de Pango & de Sundi, ſont gouvernées, pour le ſpirituel, par les peres Félicien de Milan, Melchior de Coimbre, Bonaventure de Luques, & Eugene d'Aveiro.

» Nous partîmes d'Italie, dit le pere Ambroiſe, au nombre de dix religieux, envoyés par la congrégation romaine de la propagande, pour la converſion de ces pauvres Africains. Nos patentes contenoient des privileges diſtingués, qui faiſoient honneur à notre commiſſion. Nous étions autoriſés à relever les fideles de toutes ſortes d'irrégularités, excepté la polygamie & le meurtre

prémédité ; à accorder des diſpenſes de mariage au troiſieme & même au ſecond degré de parenté ; à permettre aux payens convertis, de garder une de leurs femmes, & nous leur en laiſſions le choix; à donner l'abſolution des péchés dans tous les cas réſervés au ſaint-ſiege ; à bénir le linge d'égliſe, les chapelles, les calices, & à dire deux meſſes par jour dans les cas de néceſſité, à permettre de manger de la viande les jours défendus ; à publier des indulgences plénieres pour la délivrance des ames du purgatoire ; à porter des habits ſéculiers dans les occaſions néceſſaires, & à lire les livres défendus, excepté Bayle & Machiavel.

» Nous vînmes débarquer au port de Loanda, où nous nous ſéparâmes, avec promeſſe de nous rendre, par différentes routes, au royaume de Congo. On nous donna des negres pour nous conduire, & l'on nous fournit des hamacs, qui ſont la ſeule commodité des voyageurs dans ce pays, où l'on n'éleve point de chevaux, à cauſe de la diſette des fourages. Quand on veut faire beaucoup de diligence, on a des relais d'eſclaves, qui n'avan-

cent pas moins que les meilleurs chevaux. On nous assura que vêtus comme nous l'étions, nous ne devions pas espérer de marcher long-temps à pied; & malgré notre répugnance, nous fûmes obligés de nous faire porter par des hommes.

» On ne trouve point de grandes routes dans ces régions sauvages; les chemins sont des sentiers fort étroits, où deux personnes auroient peine à passer de front. Ils ne sont pas même toujours sûrs; car la plupart des nobles disgraciés & exilés de la cour, s'unissent pour voler sur les grands chemins, & vivent de ce brigandage, jusqu'au rétablissement de leur faveur. Quelques noirs formoient notre avant-garde avec leurs fardeaux; nous allions après eux, suivis du reste des negres, dont l'office étoit de relever les porteurs lorsqu'ils commencoient à paroître fatigués. On n'imagine point avec quelle légéreté ils traversent les endroits les plus pénibles. Ils sont armés d'arcs & de fleches; & le terme de leur course, est toujours un de leurs villages, où d'autres porteurs doivent leur succéder.

» Le chef de chaque habitation s'empreſſoit de nous rendre viſite, & nous logeoit dans les meilleures cabanes. comme les pierres ne ſont pas ici fort communes, toutes les maiſons ſont bâties de terre, avec des toits de chaume, ſouvent ſans fenêtre, ni autre ouverture que la porte. Notre hôte avoit une piece d'étoffe à la ceinture, de la grandeur d'un mouchoir, & un manteau de drap bleu, qui lui tomboit juſqu'à terre. Le peuple étoit couvert de feuilles d'arbres, ou de peaux de ſinges, unique vêtement de ces barbares. Ceux mêmes qui vivent en pleine campagne, & n'ont d'autres maiſons que le deſſous des arbres, vont entiérement nuds ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. On croit en Europe, que dans cet état de nudité les jeunes filles doivent ſe déconcerter à la vue d'un homme qu'elles ne connoiſſent pas. Point du tout; on a beau les approcher, les toucher, les agacer, on ne les voit jamais prendre un air de volupté, ni de liberté. Sans paroître honteuſes, elles n'ont rien que de décent & de modeſte dans leur contenance. De quelque côté,

ajoutoit pere Ambroiſe, que je tournaſſe les yeux dans ces riants ſéjours, tout ce que j'y voyois me retraçoit l'image parfaite & ſenſible de la pure nature. Une agréable ſolitude, qui n'étoit bornée que par la vue d'un payſage charmant, la ſituation champêtre des cabanes au milieu des arbres, l'oiſiveté & la molleſſe des negres, couchés à l'ombre de leurs feuillages, la ſimplicité de leurs mœurs, & ſurtout cette innocente & modeſte nudité, tout me rappelloit les jours heureux de nos premiers peres dans le paradis terreſtre.

» Le premier village où nous couchâmes, contenoit environ cent petites caſes, ſéparées les unes des autres avec auſſi peu d'ordre que d'élégance. On peut même dire qu'elles ne ſont point habitées pendant le jour : les hommes converſent enſemble, jouent des inſtruments, & ſe réjouiſſent en plein air, juſqu'à la nuit. Les femmes ſortent le matin pour aller cultiver la terre, portant un enfant ſur le dos, un autre pendu à leurs mamelles, & tenant le troiſieme par la main, les autres ſuivent par derriere :

car elles ſont ici très-fécondes. S'ils ſont aſſez grands, on les abandonne à eux-mêmes ; & les parents n'en prennent pas alors plus de ſoin, que s'ils ne les euſſent jamais connus. Ces femmes reviennent à midi pour préparer le dîner : l'époux eſt communément ſeul à table ; la mere & les enfants ſe tiennent debout autour de lui, & mangent ſes reſtes quand il eſt raſſaſié..

» Le chef de cette habitation étoit un homme de ſoixante ans, qui avoit la barbe blanche & les cheveux gris. A notre arrivée, il étoit aſſis ſur le ſable, ſous un arbre planté devant ſa caſe, où il fumoit & cauſoit avec ſes voiſins. Auſſi-tôt qu'il nous appe rçut, mon compagnon & moi, il ſe leva, nous préſenta trois fois la main, & la porta tantôt à ſon cou, tantôt à ſa poitrine, nous demandant à chaque fois, comment nous nous portions. C'eſt la façon de ſaluer, uſitée parmi ces Africains. Il fit enſuite étendre une natte, ſur laquelle il nous pria de nous aſſeoir, & ſe mit ſur un des coins, ſans qu'il fût poſſible de le faire approcher du milieu. Les noirs

croient devoir aux blancs cette marque de reſpect, & ſur-tout aux capucins, qu'ils regardent comme des ſeigneurs bien au-deſſus d'eux.

» Quand quelqu'un de nous arrive dans un lieu où il n'y a point de prêtre, le chef ou le gouverneur fait notifier notre venue aux habitants, & leur commande de nous expoſer leurs beſoins ſpirituels : s'il néglige ce devoir, nous lui faiſons ôter ſon emploi. Voici d'autres reglements que nous avons établis, & dont ceux qui gouvernent ſont obligés de maintenir l'exécution. Les chefs de chaque diſtrict n'auront qu'une femme, ſous peine de la perte & privation de leur office. Les femmes enceintes porteront une médaille ou un reliquaire, & s'abſtiendront dans leur groſſeſſe, de tout autre préſervatif, ſous peine de fouet. Les peres & les meres préſenteront leurs enfants à l'égliſe peu de temps après leur naiſſance, & s'engageront pour eux à quelque pratique religieuſe, comme de réciter le roſaire, ou de jeûner le vendredi, &c.

» Après les premiers compliments, notre vieillard fit avertir les negres

d'amener leurs enfants pour être baptiſés. Il y en avoit peu qui ne l'euſſent été ; car cette miſſion eſt cultivée avec aſſez de ſoin. Ceux qui ſe trouverent avoir beſoin de notre miniſtere, nous furent préſentés par leurs parents. Ceux-ci portoient dans la main un poulet, du ſel, ou de ces coquilles qui ſervent de monnoie courante, & nous en faiſoient préſent ; quoique nous n'exigeaſſions aucun ſalaire. Nous tâchons d'être utiles à ces peuples, ſoit par les ſervices que nous leur rendons gratuitement, ſoit en leur adminiſtrant, ſans intérêt, les ſecours ſpirituels dont ils ont beſoin.

» Quelques-uns de ces enfants, qui n'avoient point encore vu d'Européens, furent effrayés de notre préſence, & ſur-tout de notre habillement. Ils fuyoient chacun de ſon côté, cherchant un aſyle entre les jambes de leurs meres. Ils ſe familiariſerent cependant ; & bientôt nous fûmes environnés d'une troupe de petits garçons & de petites filles attirés par la curioſité. Les uns touchoient notre robe, d'autres prenoient notre cordon, &

principalement notre barbe, ne pouvant s'imaginer qu'elle eût pu croître de la longueur dont ils la voyoient. La liberté que nous leur laiſſâmes de l'examiner, les remplit d'étonnement dès qu'ils la virent réellement attachée à notre menton. D'autres enfin tâtoient notre capuchon, le croyant rempli de tabac, à cauſe de ſa reſſemblance avec un ſac de cuir deſtiné à cet uſage, que ces gens ont coutume de porter ſur l'eſtomac.

» Ayant témoigné au chef du village que mon intention étoit de dire la meſſe le lendemain, pluſieurs negres furent chargés de porter du bois & des feuillages, dont on conſtruiſit auſſi-tôt une petite égliſe & un autel, ſur une éminence, afin que tout le monde pût voir le célébrant. On s'occupoit de ce travail, lorſqu'on vint nous dire que le ſouper étoit ſervi. Le vieillard, ſes enfants & quelques amis étoient aſſis, les jambes croiſées, autour d'une grande jatte de bouillie, compoſée de miel & de farine. Il nous fit mettre auprès de lui, & commença à manger, en prenant

nant une poignée de cette bouillie, qu'il roula avec les doigts ; car ces barbares ne connoiſſent ni cuillers ni fourchettes. Ils nous invita à faire comme lui ; & nous trouvâmes cette ſorte de mets aſſez inſipide ; cela n'empêcha pas que le plat ne fût nettoyé dans un moment. Le repas fini, une jeune eſclave nue préſenta tour à tour aux convives un vaſe plein d'eau, dans lequel chacun but, & lava enſuite la main qui avoit fait l'office d'une cuiller. C'eſt toujours la droite : la gauche eſt deſtinée aux uſages qui ne ſont pas compatibles avec la propreté.

» Les negres de Congo font ſouvent entr'eux de pareils feſtins. Les convives s'aſſemblent dans une campagne, & s'accroupiſſent en rond ſous un arbre. Au milieu du cercle, on ſert un grand plat qui contient un mêlange de pluſieurs mets. Le plus ancien de la troupe fait les portions, & les diſtribue aux aſſiſtants. Il leur préſente auſſi à tous un flacon de vin de palmier, qu'il porte ſucceſſivement à la bouche de chaque convive. Si quelque étranger

ſurvient, il ſe place ſans façon dans le cercle, & reçoit ſa part comme les autres.

» Notre ſouper fut ſuivi d'un ſommeil tranquille : le lendemain on ſe rendit de bonne heure à l'egliſe ; & l'aſſemblée fut très-nombreuſe. Après la meſſe, nous diviſâmes le peuple en deux bandes, pour lui expliquer les principes de la religion par le miniſtere des interpretes. Enſuite les negres ſe mirent à jouer des inſtruments, à danſer, à chanter, avec un bruit qui ſe faiſoit entendre d'une lieue à la ronde. Dès que nous parûmes diſpoſés à nous retirer, le chef fit un ſigne qui impoſa ſilence à toute l'aſſemblée ; & nous partîmes après avoir donné notre bénédiction à ce bon peuple. Les danſes recommencerent auſſi-tôt avec le même bruit.

» Il ne nous arriva rien d'extraordinaire dans le ſecond village ; & nos exercices s'y firent avec tranquillité. Mais nous nous préſentâmes dans un troiſieme, environné d'une haie d'épines, dont nous trouvâmes la porte fermée avec des broſſailles que les habi-

tants avoient raſſemblées à l'ouverture de l'enclos. On les ôta pour nous recevoir ; & le chef voulut nous loger dans ſa cabane ; mais comme la chaleur étoit exceſſive, nous préférames de coucher en plein air, dans nos hamacs ſuſpendus à des pieux. Vers le milieu de la nuit, des tigres s'approcherent de la haie, avec des rugiſſements qui faiſoient trembler la terre. Eveillé par cet horrible bruit, je levai un peu la tête, pour découvrir ces monſtres à la clarté de la lune ; mais la haie étoit ſi haute & ſi épaiſſe, que je ne pus les appercevoir, quoique je jugeaſſe facilement qu'ils n'étoient pas éloignés. Je me tins bien ſerré & ſans mouvement dans mon hamac, attendant le jour avec une frayeur que je ne puis vous rendre. Auſſi-tôt que je le vis paroître, je me hâtai de rejoindre mon compagnon, qui avoit profité de la fraîcheur pour dormir d'un profond ſommeil. Je le félicitai de ſa tranquillité, & lui dis que ſi les bêtes l'euſſent dévoré, il auroit paſſé de la terre au ciel ſans ſavoir par quel chemin.

» On prétend que ces animaux en

veulent principalement aux negres, & reſpectent les blancs. On m'a dit qu'ayant attaqué un Portugais & un Africain, ils avoient tué ce dernier ſans faire de mal au Portugais. Ils ſont auſſi féroces que le lion, & rugiſſent comme lui. On m'en avoit donné un jeune, que je prenois plaiſir à élever avec du lait de chevre, & qui me ſuivoit comme un chien; mais tout autre que moi ne l'auroit pas touché ſans danger; & dans ſes accès de colere, il avoit le regard terrible. La crainte de quelque accident me fit prendre le parti de le tuer d'un coup de fuſil. Le poil des levres ou la mouſtache d'un tigre paſſe, parmi ces peuples, pour un mortel poiſon; & ils croient que mêlé avec les aliments, il cauſe une fureur qui ne ſe termine que par la mort. Auſſi le roi de Congo punit-il ſévérement ceux qui lui apportent une peau de tigre ſans la mouſtache.

» Après avoir baptiſé dans ce village pluſieurs enfants, nous nous remîmes en marche dans nos hamacs. Vers midi, nos guides nous conſeillerent de nous arrêter, pour nous rafraîchir ſur le

bord d'une riviere, dont l'eau étoit excellente. Nous nous plaçâmes ſous un arbre, dans le deſſein d'y faire préparer quelque nourriture. Une partie de nos gens alla couper du bois; d'autres ſe mirent à cueillir d'une certaine eſpece de bled noir qui croît ici naturellement. On alluma du feu avec deux morceaux de bois, à la façon du pays; & ayant fait bouillir de ce bled avec des patates, on en compoſa un mets ſupportable.

„ On avoit à peine fini ce frugal repas, qu'on apperçut un éléphant, qui n'étoit pas moins gros qu'un charriot chargé de foin. Nos negres ſauterent ſur leurs armes avec de grands cris, & lui décocherent une grêle de fleches. Mais un d'entr'eux plus expérimenté que les autres, courut vers une cabane qui n'étoit pas éloignée, & y mit le feu. La flamme qui s'éleva auſſitôt, effraya cette monſtrueuſe bête, & lui fit prendre la fuite. Ces peuples n'ont jamais tenté d'apprivoiſer les éléphants, & n'en font aucun uſage dans leurs guerres. Avant l'arrivée des Portugais, les negres de Congo ne con-

noiſſoient pas même la valeur des dents de ces animaux. Ils ne laiſſoient pas d'en amaſſer dans leurs maiſons, plutôt par curioſité que par des vues d'intérêt. De-là vient que chaque noir s'empreſſant de vendre celles qui étoient entaſſées dans ſa cabane, les vaiſſeaux d'Europe en tirerent dans les commencements une ſi grande quantité. Mais le pays s'épuiſa, & ſes habitants ſont obligés aujourd'hui d'avoir recours aux autres contrées, pour en fournir les cargaiſons Portugaiſes.

» Le feu que nous venions d'allumer, s'étant communiqué à l'herbe dont la campagne étoit couverte, la conſuma en un inſtant dans l'eſpace de plus d'une lieue. Cet incendie jetta l'effroi parmi toutes les bêtes du canton, & rendit le chemin libre juſqu'au village ſuivant. Nous en fûmes à peine ſortis, que nous rencontrâmes un ſerpent prodigieux, dont la longueur nous parut de plus de vingt-cinq pieds. Nous obſervâmes qu'en s'avançant, il cauſoit dans l'herbe autant de mouvement que le paſſage de dix hommes. A cet aſpect, nos negres pouſſerent un grand cri,

ſuivant leur uſage, & nous firent monter ſur un terrein élevé, pour lui donner le temps de paſſer ou de reculer. On s'arrêta plus d'une heure, pour s'aſſurer qu'il ne reſtoit rien à craindre de ſon retour. Le ſeule reſſource pour des voyageurs ſans armes, eſt de s'éloigner par la fuite ou de mettre le feu aux herbages. La vue de ce monſtre m'ayant cauſé autant de ſurpriſe que de frayeur, nos guides m'aſſurerent que je n'avois rien vu de ſingulier en ce genre, & qu'il n'étoit pas rare de trouver de ces ſerpents, dont la groſſeur égaloit celle d'un mât ordinaire de navire.

» La maniere dont cet énorme reptile fait la chaſſe, n'eſt pas moins remarquable que ſa monſtrueuſe grandeur. Sa queue eſt repliée ſur elle-même en deux ou trois tours de cercle, qui renferment un eſpace rond de cinq à ſix pieds de diamette. Au-deſſus s'éleve ſa tête avec une partie de ſon corps. Dans cette attitude, & comme immobile, il porte ſes regards autour de lui ; & quand il apperçoit que ſa proie eſt à ſa portée, il s'élance ſur elle par le

moyen des circonvolutions de ſa queue, qui ſont l'effet d'un puiſſant reſſort. Si l'animal qu'il guette eſt trop gros pour être avalé tout entier, après lui avoir donné quelques coups de ſes dents meurtrieres, il l'écraſe & lui briſe les os, ſoit en le ſerrant de quelques nœuds, ſoit en le preſſant ſimplement du poids de ſon corps. Il le couvre enſuite d'une bave écumeuſe, qui lui facilite le moyen de l'avaler ſans le mâcher. Ce monſtre, tout terrible qu'il eſt, n'eſt pas auſſi dangereux que vous pourriez le croire. Sa groſſeur qui le décele facilement, fait la ſureté des animaux moins forts que lui. Son corps roulé en ſpirale ſur lui même, paroît de fort loin; & c'eſt un indice ſuffiſant aux voyageurs & aux beſtiaux même, pour ſe détourner de leur route. On n'entend pas dire qu'il attaque les hommes; du moins les exemples de ceux qui ſe ſont laiſſés prendre ſont aſſez rares. D'ailleurs la chaſſe aux grandes bêtes, telles que le bœuf, le cerf, le cheval & autres quadrupedes qui trouvent leur ſalut dans leurs jambes, le flatte peu, ſoit qu'elle lui donne trop de peine, ou

que leur chair ne ſoit pas de ſon goût. Il mange plus volontiers d'autres ſerpents plus petits que lui, des lézards, des crapauds, & ſur-tout des ſauterelles, qui ne ſemblent naître par nuage dans ces climats chauds, que pour aſſouvir ſon inſatiable appétit. Il purge ainſi les terres où il ſe trouve, d'une multitude innombrable d'inſectes & de reptiles qui feroient déſerter les habitants.

» En arrivant ſur le bord d'une riviere, nous vîmes un grand nombre de huttes, environnées d'une haie d'épines fraîchement coupées. Un moment après, un bruit de trompettes, de fiffres, de tambours, ſe fit entendre; & bientôt nous apperçûmes à deux cents pas de nous, quatre mulâtres armés de mouſquets, avec quantité de negres qui jouoient des inſtruments. Nous apprîmes que c'étoit un grand du pays, qui étoit en marche avec ſes gens, & qui, tous les ſoirs, faiſoit bâtir un nouveau village pour ſe loger. Son cortege étoit compoſé de dix-huit cents hommes, ſans y comprendre les femmes & les enfants. Cet appareil nous

donna une assez grande idée de la magnificence des seigneurs negres quand ils voyagent.

» Nous marchâmes sans nous arrêter jusqu'à Bamba, capitale de la province de ce nom, située sur deux petites rivieres qui la traversent. Elle renferme un terrein vaste, mais ou les édifices dispersés sans ordre, sont fort éloignés les uns des autres : ils ne laissent pas de contenir un grand nombre d'habitants. Le pays est rempli de montagnes, où l'on trouve des mines d'argent, qui s'étendent jusqu'au royaume d'Angola. La traite des esclaves y est si considérable, que les Portugais en transportent annuellement plus de cinq mille dans leurs colonies. La même province contient beaucoup de forêts ; on y voit des éléphants d'une prodigieuse grosseur, des chevaux sauvages, des lions, des tigres & autres especes d'animaux féroces. Le peuple est brave, robuste, adroit aux exercices de la guerre, & redouté de ses voisins. Une grande partie professe le christianisme, sous la direction des capucins, de quelques jésuites & de plusieurs prêtres ne-

gres & mulâtres. Ce pays, qui a le titre de duché, eſt la province la plus fertile & la plus opulente du royaume. Elle comprend diverſes ſeigneuries; & le prince qui y commande eſt le plus puiſſant vaſſal du roi de Congo. Ce ſont les Européens qui ont introduit les titres de duc, de marquis, de comte, qu'on donne ici aux gouverneurs des provinces, ou que prennent quelques grands officiers de la couronne. Les autres nobles ajoutent, comme les Eſpagnols & les Portugais, le mot de dom à leur nom de baptême.

» Outre les ſix gouverneurs généraux, il y en a de particuliers, qui ſont chargés de la levée des tributs & de l'adminiſtration des terres du domaine. Ils ſe réſervent une partie de la récolte, comme le ſalaire de leurs ſoins, & les appointements de leur emploi. La cour envoie auſſi dans chaque diſtrict, un officier de juſtice pour la déciſion des cauſes civiles ſeulement; car c'eſt le roi qui juge ordinairement les affaires criminelles. Comme il n'y a point de loi écrite, l'uſage & l'expérience ſont l'unique regle de tous les jugements.

Ils ne preſcrivent que l'eſclavage, l'empriſonnement ou l'amende, & condamnent rarement à la mort. Ces peuples ne connoiſſent, ni nos tortures, ſouvent injuſtes, toujours inhumaines, ni ces exemples autoriſés d'une froide atrocité, ni ces tourments barbares, prodigués inutilement pour des crimes ou mal prouvés ou chimériques. Le plus ſouvent le prince ſe contente de bannir les coupables dans quelque iſle déſerte; s'ils y vivent aſſez long-temps pour faire oublier leurs fautes, ils en obtiennent le pardon; & l'on ne fait pas même difficulté de les employer au ſervice de l'état, comme des gens que le malheur a rendus ſages & propres au travail & à la fatigue.

» Un Portugais qui veut intenter un procès à un negre libre, doit le citer devant ſes magiſtrats naturels; ſi c'eſt un noir qui entreprend de pourſuivre un Européen, il eſt obligé de s'adreſſer au conſul de Portugal, à moins que le roi, par une faveur ſpéciale, ne lui donne un autre juge. Dans tous les procès, on n'emploie jamais l'écriture; tout ſe décide ſur le rapport des té-

moins. Le juge assis à terre sur un tapis, une baguette à la main, tient son tribunal sous un arbre. Le demandeur expose ses raisons à genoux; & sa partie y répond dans la même posture. Ensuite les témoins sont appellés; & s'ils ne paroissent pas sur le champ, l'affaire est remise à un autre jour. S'ils se présentent, le magistrat écoute, pese les dépositions, & prononce en conséquence. Celui qui gagne son procès, se prosterne aux pieds du juge, & lui témoigne sa reconnoissance par une petite rétribution. Ses amis le ramenent en triomphe; & il est obligé de leur donner une fête, qui dure quelquefois plusieurs jours. Il n'arrive jamais, comme parmi nous, que celui qui perd sa cause éclate en murmures.

» On a quelquefois recours, dans les procès criminels, & principalement chez les negres idolâtres, à divers genres d'épreuves superstitieuses; elles se font par le ministere des prêtres, & donnent lieu à de grandes impostures. Celles du fer chaud & de l'eau bouillante, si long-temps pratiquées par nos barbares ancêtres, pour distin-

guer l'innocent du coupable, ſont auſſi en uſage dans quelques parties de ce royaume: & ce n'eſt pas le ſeul trait de reſſemblance, que je trouve entre nos aïeux & les habitants du Congo.

» A peine fûmes-nous arrivés à Bamba, qu'on vint nous faire des compliments de la part de la ducheſſe, & nous témoigner qu'elle ſouhaitoit de nous voir. Epuiſés comme nous l'étions, de fatigue & de chaleur, nous nous diſpenſâmes, pour le premier jour, d'une viſite ſi précipitée. Vers le ſoir, elle nous envoya un flacon de vin de palmier; mais ne le trouvant pas aſſez bon, nous le fîmes boire à nos eſclaves. Le lendemain nous allâmes rendre nos devoirs à ſon excellence; & ayant appris que le roi n'étoit qu'à quelques journées de cette ville, nous ſaisîmes cette occaſion de lui préſenter nos hommages. Nous le trouvâmes qui prenoit le plaiſir de la promenade. Il étoit précédé par vingt-quatre jeunes negres, tous fils de ducs ou de marquis, & accompagné de plus de cent ſeigneurs qui formoient ſon cortege. Quelques officiers portoient ſon paraſol, ſon fau-

teuil & ſon hamac qui reſplendiſſoient d'or & de ſoie. Nous lui fimes une profonde révérence ; & il parut reconnoiſſant du zele qui nous amenoit dans ſon royaume. Ce prince a une autorité deſpotique ſur la vie & les biens de ſes ſujets. La propriété des terres appartient à lui ſeul ; il en diſpoſe avec un pouvoir abſolu, comme de tous les emplois & dignités de ſon royaume. Ses enfants même ſont ſoumis à cette loi ; & au moindre ſujet du mécontentement, il les réduit à la qualité d'hommes privés. Ce n'eſt pas toujours l'aîné de ſes fils qui lui ſuccede ; les grands peuvent choiſir dans la famille royale le plus capable de gouverner, & appeller indifféremment au trône les fils, les freres ou les neveux.

» La cérémonie du couronnement n'a pas toujours été la même : voici celle qui s'eſt pratiquée après l'établiſſement du chriſtianiſme. Les Portugais & la nobleſſe réſidant à San-Salvador, s'aſſembloient dans une grande place uniquement deſtinée à cet uſage. Il y avoit au milieu un fauteuil & un couſſin, ſur lequel on plaçoit la couronne,

quelques bracelets d'or, & dans une bourſe de velours, la bulle du pape qui autoriſoit l'élection. Lorſque tout le monde étoit arrivé, un noble s'avançoit au milieu de l'aſſemblée, & faiſoit à haute voix cette proclamation : vous qui devez être roi, ne ſoyez ni voleur, ni avare, ni vindicatif; devenez l'ami des pauvres; faites des aumônes pour la rançon des priſonniers; aſſiſtez les malheureux; efforcez-vous d'entretenir la tranquillité dans votre empire; & vivez en bonne intelligence avec votre frere le roi de Portugal. Ce diſcours étoit ſuivi de quelques airs de muſique; & l'on alloit chercher le prince à qui le trône étoit deſtiné. On le plaçoit ſur le fauteuil; & après l'avoir revêtu des bracelets & du manteau royal, on lui mettoit la couronne ſur la tête. Un prêtre lui préſentoit l'évangile; & le nouveau roi juroit d'obſerver tous les articles contenus dans la proclamation. Chacun alors lui jettoit un peu de terre ou de ſable, comme pour l'avertir que la dignité ſuprême ne l'empêcheroit pas d'être un jour réduit en poudre. Il ſe

rendoit enſuite dans ſon palais accompagné de ſa nobleſſe, & recevoit pendant huit jours les félicitations de tous les ordres de l'état. Le neuvieme il paroiſſoit dans la place publique, où il renouvelloit les engagements qu'il avoit pris à ſon couronnement; & on lui répondoit par des proteſtations de fidélité & d'obéiſſance.

„ Entre pluſieurs titres du roi de Congo, ce prince prend celui de roi de Matama, de Loango, de Quizama, d'Angola, de la grande & merveilleuſe riviere de Zaïre, d'Angoi, de Kakongo, d'Ambondos, &c. quoiqu'il ait perdu la plupart de ces domaines, autrefois attachés à ſa couronne. Il a une cour nombreuſe, une grande quantité d'officiers, de domeſtiques & d'eſclaves; mais ſon conſeil n'eſt compoſé que de dix ou douze perſonnes, ſur leſquelles il ſe repoſe de l'adminiſtration de toutes les affaires. Il donne audience aux grands deux fois la ſemaine. Les petits, qui auroient bien plus beſoin de ſa protection, n'approchent jamais de ſon trône. Lorſqu'il ſort de ſon palais, ce qui lui arrive rarement, il ſe fait

accompagner, non-ſeulement de ſa nobleſſe & de ſes gardes, mais de tous les étrangers qui ſe trouvent à la cour. Il mange ſeul en préſence des princes de ſon ſang, qui ſe tiennent debout. Sa vaiſſelle eſt d'or ou d'argent. Un noble goûte les mets, qui ſont ſervis par cent officiers vêtus d'une maniere uniforme. Lorſqu'il veut régaler ſes favoris, il leur envoie des plats de ſa table, ſe met à boire & à fumer avec eux, juſqu'à ce qu'une double ivreſſe de vin & de tabac les jette tous dans l'aſſoupiſſement.

» Les rois de Congo, tant qu'ils ont profeſſé le chriſtianiſme, n'épouſoient qu'une ſeule femme; mais les reproches du clergé ne les empêchoient pas d'entretenir un grand nombre de concubines. Les revenus de la reine conſiſtoient en une taxe annuelle, impoſée ſur chaque famille obligée de lui fournir un certain nombre d'eſclaves. Cette princeſſe a pluſieurs dames d'honneur qui la ſervent alternativement, & menent en général une vie très libertine. La reine même ne ſe contraint point lorſqu'elle en trouve l'occaſion, &

qu'il y a des hommes assez hardis pour se glisser dans son appartement. Mais elle a de grandes précautions à observer, si elle veut ménager sa vie & celle de ses amants.

» Dans un court entretien que nous eûmes avec le roi de Congo, ce prince parut desirer que nous restassions quelques jours avec lui; mais cette proposition ne s'accordant point avec les devoirs de notre ministere, nous nous excusâmes sur le besoin qu'on avoit de nous à San-Salvador; & nous continuâmes notre route. Le soir même, quelques personnes de l'un & de l'autre sexe vinrent nous demander la bénédiction nuptiale. Notre plus grande difficulté étoit de déterminer ce peuple à se contenter d'une femme. Ici, comme chez tous les barbares, on s'épouse sans beaucoup de formalités & de cérémonies. Les parents du garçon envoient un présent à ceux de la fille, & s'ils l'acceptent, il ne faut point d'autre consentement. Une coutume assez particuliere, qui se conserve dans plusieurs provinces, est de se prendre à l'essai. On passe quelques semaines

enſemble pour apprendre à ſe connoître, & ſi après cette épreuve, une des parties eſt peu ſatisfaite de l'autre, on ſe ſépare d'un commun accord. La méthode chrétienne leur paroît contraire au bien de la ſociété; & nous avons beaucoup de peine à leur faire abandonner une pratique, qui leur ſemble ſi raiſonnable. On a remarqué que dans ces ſortes d'eſſais, les filles ſont ordinairement les plus difficiles, & qu'elles profitent plus ſouvent de la liberté de ſe retirer. Elles n'en ſont pas regardées avec plus de mépris, & n'en trouvent pas moins l'occaſion de ſubir bientôt une nouvelle épreuve. Avec cette façon de penſer, vous jugez bien que la peine de l'adultere ne doit pas être ici fort rigoureuſe. Le galant en eſt quitte pour donner au mari la valeur d'une eſclave; & l'épouſe, pour lui demander pardon de ſon infidélité. Une femme qui laiſſe prendre ſa pipe par un homme, & lui permet de s'en ſervir, lui donne de tels droits ſur elle, qu'elle ne peut plus lui refuſer ſes faveurs.

» Une indiſpoſition ſurvenue à mon

compagnon rallentit notre marche, & nous obligea de nous arrêter dans le premier village. Je célébrois alors deux meſſes le même jour ; & j'allois dire la ſeconde dans la prochaine habitation. On ne nous régaloit que de ſeves & de légumes ; rarement nous donnoit-on quelque choſe de meilleur. Heureuſement qu'un chanoine de Loanda, qui revenoit de San-Salvador, nous fit préſent de trois poulets ; il en avoit une bonne proviſion pour ſa route. La ſobriété de nos negres étoit incroyable : lorſque nous n'avions rien à leur donner, ils n'en paroiſſoient pas plus chagrins. Ils prenoient un morceau de bois ; & creuſant la terre autour de l'herbe, ils en tiroient certaines petites racines qui les raſſaſioient & les ranimoient. Ils ſe mettoient enſuite à rire, à danſer, comme s'ils fuſſent ſortis d'un grand feſtin ; & je ne les voyois pas plus contents lorſqu'ils avoient fait meilleure chere.

» Outre le défaut de nourriture, nous étions encore tourmentés par une multitude de gros rats, qui nous

mordoient les pieds pendant notre ſommeil. Nous n'avions d'autre moyen de nous en défendre, que de placer nos lits au milieu de la chambre, & de faire coucher nos gens ſur des nattes autour de nous. Mais ces maudites bêtes ne laiſſoient pas encore de nous aſſiéger dans cette ſituation ; & la puanteur des negres n'étoit pas moins inſupportable que cette perſécution. Pour obvier à l'une & à l'autre, on nous donna un petit ſinge privé, en nous aſſurant que c'étoit le remede à ces deux maux. Le ſinge étoit accoutumé à chaſſer les rats par ſon ſouffle ; & l'odeur naturelle de ſa peau, qui ſentoit le muſc, ſuffiſoit pour diſſiper celle de nos eſclaves. Il nous rendit en effet ces deux ſervices, avec celui de nettoyer notre barbe, qu'il peignoit plus adroitement que nous n'euſſions pu faire nous-mêmes. ».

Ici finit le récit du pere Ambroiſe qui reçut, à San-Salvador, les viſites & les careſſes des principales perſonnes de la ville. Mais comme ils n'étoient que deux religieux, on ne leur accorda point les honneurs uſités dans toutes

les villes d'Angola & de Congo, à l'arrivée d'un plus grand nombre de miſſionnaires. Voici en quoi conſiſtent ces honneurs. Dès que pluſieurs capucins ſont entrés dans le port, leurs freres, accompagnés de toute la nobleſſe & des officiers, vont au-devant d'eux juſqu'à leur vaiſſeau. Ils les reçoivent dans une barque, & les conduiſent au rivage, où une troupe de petits garçons rangés en haie, & vêtus en capucins, les attendent pour les conduire proceſſionnellement à l'égliſe. On y chante le *Te Deum*; & enſuite le gouverneur, le clergé & tous les ordres de la ville, viennent leur rendre les reſpects qu'ils croient devoir aux miniſtres de l'évangile. Le peuple leur baiſe les pieds, ces pieds que l'écriture trouve ſi beaux! *Præclari pedes evangelizantium!*

Je ſuis, &c.

A San-Salvador, ce 3 mai 1753.

LETTRE CLXV.

SUITE DU CONGO.

JE crandrois, madame, de vous fatiguer de mes capucins, ſi je ne connoiſſois votre amour pour la religion, dont les capucins ſont ici les prédicateurs & les apôtres. Vous me permettrez donc d'y revenir encore une fois, & de joindre le récit du pere Félicien à celui du pere Ambroiſe. Mais il faut vous apprendre auparavant, quel étoit, à l'arrivée des premiers miſſionnaires, l'ancien culte de Benguala, de Loango, d'Angola, de tous les pays enfin renfermés dans ce qu'on appelloit alors le royaume de Congo.

Ces peuples ne reconnoiſſoient qu'un Dieu ſouverain; mais ils admettoient des divinités du ſecond ordre, dignes de leurs adorations. Ils les repréſentoient par des ſtatues & des images; ils leur érigeoient des temples & des autels; ils leur adreſſoient des vœux & des prieres; ils les honoroient par des

des offrandes & des ſacrifices. Toutes leurs pratiques de religion ſe réduiſoient au culte de ces idoles. Ils leur donnoient différents noms : ils les déſignoient ſous diverſes figures ; ils leur attribuoient différentes fonctions. Les unes préſidoient aux vents, à la pluie, aux ſaiſons, les autres aux campagnes, aux arbres, aux fruits, à la récolte. Celles-ci avoient un empire abſolu ſur la mer, les rivieres, les ruiſſeaux, les poiſſons ; celles-là ſur les beſtiaux, ſur la ſanté, ſur la fortune, &c. Parmi ces idoles, dont le nom général étoit *Mokiſſo*, les unes repréſentoient des formes humaines, les autres des figures d'animaux ; d'autres n'offroient que des objets bizarres & fantaſques, tels que des morceaux de bois garnis de fer, & décorés d'un peu de ſculpture, des cordes ornées de plumes, des roſeaux qui ſe portoient autour du cou, des ſacs de peaux, des marmites de terre, remplies de ſable, de coquilles, de haillons ; des cornes de buffle, avec des anneaux d'écaille ou d'ivoire, &c. Dans l'idée de leurs adorateurs, ces mokiſſos étoient entr'eux d'une jalouſie extrême ; & ſi l'on ne vouloit pas

s'expoſer au reſſentiment de ceux qui ſe croyoient négligés, il falloit leur rendre à tous les mêmes hommages & le même culte.

Il y avoit un art de créer ces ridicules idoles, & c'étoit les prêtres qui en donnoient les leçons. Lorſqu'un particulier vouloit faire un dieu, il aſſembloit ſes voiſins, ſes amis, ſes parents, pour l'aider à bâtir une hutte. Il s'y renfermoit pendant quinze jours, & en paſſoit neuf dans le ſilence, ayant dans la bouche deux grandes plumes de perroquet pour l'empêcher de parler. Au bout de ce temps, l'aſſemblée ſe rendoit dans une plaine, & danſoit au ſon du tambour, en chantant les louanges de la nouvelle divinité. L'adorateur continuoit cet exercice pendant deux fois vingt-quatre heures, ſans autre interruption que celle des beſoins indiſpenſables de la nature. Un prêtre venoit alors, pouſſoit des cris terribles, prononçoit des paroles myſtérieuſes, & traçoit ſur le corps de ſon diſciple diverſes figures, pour le préparer à recevoir le mokiſſo. Auſſi-tôt l'adorateur paroiſſoit agité de convulſions violentes, faiſoit d'affreuſes grimaces, jetoit

des cris épouvantables, prenoit du feu dans ſes mains, & le mordoit en grinçant les dents, mais ſans paroître en reſſentir aucun mal. Le prêtre ſaiſiſſoit le moment de lui demander quel engagement il vouloit prendre avec ſon idole. Le diſciple répondoit en écumant de la bouche, & en donnant des marques d'une extrême agitation. La ſcene finiſſoit par mettre au cou de l'adorateur un anneau de fer, qu'il devoit porter toute ſa vie, pour lui rappeller ſes promeſſes. Dans les occaſions importantes, il juroit par cet anneau, & il auroit plutôt ſouffert mille morts, que de violer un pareil ſerment.

Il n'y avoit point de famille ni de tribu qui ne fût aſſujettie à quelque obſervance pénible, rélativement au culte des mokiſſos. A la naiſſance d'un enfant, un prêtre lui impoſoit une loi qu'il ne devoit jamais violer. Les parents, dans le cours de ſon éducation, avoient grand ſoin de lui rappeller ſes engagements, & de lui inculquer un reſpect infini pour un devoir ſi ſacré. L'eſpece d'obligation qu'il contractoit, étoit de ſe priver de certains aliments, de ne manger qu'à certaines heures, de

ne porter que certains habits, de ne voir que certaines femmes, &c. C'étoit à l'infraction de ces devoirs, que ces peuples attribuoient leurs maladies, leurs chagrins, leurs calamités, leurs pertes, & tous les maux qui les affligeoient. Les grands étoient ſoumis, comme les autres, à cette ſuperſtition générale. Lorſqu'une princeſſe avoit mis au monde un enfant, que ſa naiſſance appelloit à la ſucceſſion du trône, elle étoit obligée de ſe confiner dans un village, & de renoncer pour toujours à la chair de porc. Quand le jeune prince commençoit à parler, on le conduiſoit au grand-pere, qui lui impoſoit une loi; & à meſure qu'il avançoit en âge, il contractoit de nouveaux devoirs; de maniere qu'arrivé au trône, il paſſoit pour un homme parfait.

Le chef de la religion, ou le pontife des negres, étoit regardé comme le vicaire de Dieu ſur la terre. On lui donnoit les prémices des fruits avant que de faire la récolte, & on le prioit de bénir les champs avant que de les enſemencer. Il entretenoit perpétuellement chez lui un feu ſacré, & en donnoit quelques tiſons aux gouver-

neurs des provinces, lorſqu'ils prenoient poſſeſſion de leur commandement. Le peuple ne les reconnoiſſoit point en cette qualité, qu'ils n'euſſent fait hommage au ſouverain pontife. Ils ſe préſentoient devant la porte du grand-prêtre, & tout le peuple proſterné le prioit de recevoir leur gouverneur ſous ſa protection. Alors le prélat, jettant de l'eau & de la pouſſiere ſur le nouveau commandant, le faiſoit coucher ſur le dos, & lui marchoit pluſieurs fois ſur le ventre, en l'obligeant de jurer qu'il aimeroit les prêtres, & demeureroit dans la dépendance du ſouverain pontife. Celui-ci avoit encore un autre privilege; c'étoit, quelque crime qu'il eût commis, de ne pouvoir être jugé ni puni par perſonne; ou plutôt on le croyoit infaillible, & par conſéquent incapable de commettre aucun crime. Lorſqu'il faiſoit la viſite de ſon dioceſe, on ſe préparoit à le recevoir par le jeûne & la continence. Les gens mariés s'abſtenoient de l'acte conjugal, tant qu'il réſidoit parmi eux, s'imaginant par-là de contribuer à ſa conſervation; car ſa vie paroiſſoit d'une ſi grande conſéquence, qu'on étoit per-

ſuadé que, s'il mouroit de mort naturelle, tout l'univers périroit. Pour éviter ce malheur, dès qu'on le voyoit bien malade, ſon ſucceſſeur l'étrangloit, ou l'aſſommoit avec une maſſue. L'exécution ſe faiſoit à la vue de tous les habitants, qui croyoient que la terre perdroit pour jamais ſa fertilité, ſi cette place étoit vacante un ſeul jour.

Les autres prêtres du haut clergé étoient le grand prophete, le prince de la montagne, le roi de l'eau, le dieu des éléments, le mari des onze femmes, &c. Le premier ſe vante, non-ſeulement de prédire les choſes futures, mais auſſi d'être doué d'une vertu ſecrette & infaillible, pour la guériſon de toutes ſortes de maladies. Il eſt toujours fourni de quantité de médicaments, dans leſquels les negres ont tant de confiance, que lorſqu'ils ne guériſſent pas, ils n'imputent ce malheureux ſuccès qu'à leur faute. Le prince de la montagne, ainſi nommé du lieu qu'il habitoit, portoit dans ſes cheveux de petites figures de mokiſſos, qui le rendoient l'objet de la vénération des peuples. On ne lui parloit qu'à genoux, & l'on n'oſoit le regarder en face, à moins qu'il ne le

permît par une grace ſpéciale. Quand il ſe montroit en public, il étoit précédé par des eſpeces de clercs qui portoient devant lui une ſtatue ſur un brancard. Le roi de l'eau perſuadoit au peuple qu'il tiroit du fond des rivieres des préſervatifs contre tous les maux. Pour l'en convaincre, il le raſſembloit ſur le bord d'un fleuve ; il y jetoit un vaſe vuide & ouvert ; il le retiroit plein de ces prétendus remedes, & les diſtribuoit aux aſſiſtants. Le prêtre qui prétendoit préſider aux éléments, voulant faire montre de ſon pouvoir, élevoit un morceau de terre près de ſa maiſon ; & après les invocations accoutumées, il en ſortoit un petit animal qui s'envoloit dans les airs. La pluie, les éclairs, le tonnerre, étoient la ſuite de ce premier enchantement ; & s'il ne réuſſiſſoit pas, le prêtre trouvoit, dans l'imbécillité du peuple, un moyen toujours prêt pour ſauver ſa réputation. Le mari des onze femmes avoit, autour de ſon habitation, onze idoles, dont chacune portoit le nom d'une de ſes épouſes. On les encenſoit en brûlant de la paille devant elles. Leurs adorateurs en recevoient la

fumée ; & plus elle étoit abondante, plus ils ſe croyoient agréables à la divinité. Quiconque vouloit ſe venger de ſon ennemi, s'adreſſoit à cet homme, lequel, moyennant une certaine rétribution, prononçoit des imprécations contre l'offenſeur & toute ſa famille. Enfin, tous ces prêtres s'adonnoient à la magie, & faiſoient profeſſion de ſortilege. A les croire, ils avoient le pouvoir de domter les lions, de converſer avec les tigres, de paſſer les fleuves ſur le dos des crocodiles. Ils enchantoient les coqs, les rendoient invulnérables, & obſervoient leur cri, pour en tirer des augures.

Malgré les changements que le chriſtianiſme & la fréquentation des Européens ont apportés à cette religion, une grande partie des habitants obſerve encore pluſieurs pratiques de l'ancien culte. On adore toujours les mokiſſos ſous différentes repréſentations ; la plupart ſont de bois, ſous la forme d'une chevre, avec une tête de tortue, les jambes & les pieds de quelque autre animal. On les place au centre des villes & des villages, & l'on eſt perſuadé qu'ils ſervent aux dieux d'or-

ganes pour s'expliquer. On les honore par des danſes ; & l'on ſuppoſe que c'eſt le temps que prend le mokiſſo pour entrer dans le corps d'un des aſſiſtants, qu'il lui inſpire ſes réponſes, & les inſtruit ſur le paſſé & l'avenir.

On ſe fait interdire ici par les prêtres certains mets & certaines liqueurs ; & les negres, bien convaincus que leur uſage les feroit mourir, ont un ſoin extrême de s'en abſtenir. Il arrive même quelquefois que la frayeur cauſe la mort à ces miſérables, lorſqu'ils en ont mangé involontairement. Une autre coutume, conſacrée par la religion, eſt de mettre dans les champs enſemencés, un panier rempli de cornes de chevres, qui paſſe pour le dieu tutélaire de la moiſſon. Un voyageur, fatigué de ſon fardeau, peut ſans crainte le laiſſer ſur le grand chemin, pourvu qu'il ait la précaution de le lier d'un faiſceau d'herbes, qui faſſe connoître qu'il le met ſous la protection de quelque divinité. Le voleur le plus hardi ſe feroit un ſcrupule d'y toucher.

Les prêtres du pays ſont tellement reſpectés, qu'on ne leur donne point d'autres noms que celui de dieux de la

terre. Vous ne ſerez pas étonnée de leur haine contre les miſſionnaires, quand vous apprendrez que ceux-ci les pourſuivent avec la derniere rigueur. Dans tous les lieux ſoumis à la domination Portugaiſe, l'inquiſition les condamne au banniſſement, & quelquefois au dernier ſupplice. Souvent ces prêtres magiciens ſont réduits à confeſſer leur ignorance, & à ſoumettre leurs lumieres à celles des capucins. Le pere Félicien, grand ennemi des ſorciers, en cite plus d'un exemple; & c'eſt ainſi qu'il commence ſon récit.

» Les habitants du premier port où je débarquai, apprenant quelle étoit ma profeſſion, & que je condamnois les pratiques des magiciens, commencerent à murmurer de mon arrivée. Mais les ſorciers, pour confirmer le zele & la foi de ces peuples, affecterent de me mépriſer; & déclarerent que les mokiſſos, irrités de ma préſence, n'accorderoient point de pluie pendant toute la ſaiſon. A peine cependant m'étois-je diſpoſé à dire la meſſe en faveur de quelques chrétiens, qu'une pluie abondante inonda la campagne, & les magiciens furent obligés

de convenir que leur puiſſance le cédoit à la mienne.

» Ayant reçu mon obédience pour les miſſions de la province de Songo, je ne différai point à me rendre au lieu de ma deſtination. Ce pays contient pluſieurs villes, dont les principales ſont Kiova, & la capitale, à qui la province donne ſon nom. On ne compte guere dans celle-ci plus de quatre cents maiſons iſolées, couvertes de paille, & dont les murs ſont de branches & de feuilles de palmiers. On y voit encore l'égliſe que les Portugais y bâtirent au ſeizieme ſiecle. Il y en a deux autres, dont l'une ſert de cimetiere; la ſeconde eſt celle des capucins, qui ont un hoſpice dans cette ville. Ils y ont auſſi un hôpital; & l'hôpital, l'hoſpice & l'égliſe, ſont dédiés à ſaint Antoine de Padoue.

» La province de Songo porte le titre de comté. C'eſt la premiere du royaume qui ſe ſoit ſoumiſe au chriſtianiſme, & celle où il s'eſt le plus long-temps conſervé. Le gouverneur, ou plutôt le ſouverain, y fait ſa réſidence, & y tient ſa cour. Je dis le ſou-

verain, parce qu'il a une autorité abſolue ſur les peuples, & qu'il n'eſt que vaſſal & tributaire du roi de Congo. Sa place eſt élective, & le droit de le nommer appartient à neuf ſeigneurs, qui tiennent le premier rang dans l'état. Lorſqu'il meurt ils doivent lui donner un ſucceſſeur avant qu'on l'enterre, & pendant l'interregne, qui, par ce moyen, ne peut être que très court, le pays eſt gouverné par un enfant; nouvelle raiſon de hâter le choix d'un nouveau chef. Autrefois nous avions le droit, nous autres miſſionnaires, de confirmer l'élection, qui étoit nulle ſans notre conſentement. Nous l'aurions peut-être bien encore, ſi les Portugais ne ſe refroidiſſoient de jour en jour pour la religion & pour ſes miniſtres. La femme du défunt, à moins qu'elle n'épouſe le ſucceſſeur, perd la plupart des diſtinctions dont elle jouiſſoit du vivant de ſon mari. Elle doit, ſous peine de mort, reſter dans le veuvage, & obſerver la continence la plus rigoureuſe. Les enfants ſont auſſi réduits à une condition privée.

» Les électeurs, à la tête du peuple,

prêtent chaque année, au comte de Songo, ſerment de fidélité. Cette cérémonie, accompagnée de jeux, de danſes & de ſpectacles, ſe fait ou à l'égliſe, ou dans la place publique, à pâques ou à la ſaint Jacques, patron du pays. Chaque électeur amene aux pieds du ſouverain une troupe de gens qui viennent préſenter l'eſſai du tribut annuel, qu'ils doivent lui fournir pour ſa ſubſiſtance & celle de ſa maiſon. L'un apporte du poiſſon, l'autre de la viande, celui-ci de l'huile, celui-là des fruits, du grain, des légumes, &c. Le prince diſpoſe alors des offices civils, des places militaires, des emplois de judicature, & deſtitue de leurs charges ceux qui ſont convaincus de s'en être mal acquittés.

» Le jour même que j'arrive à Songo, le comte vint me faire une viſite, & me pria de prêcher le dimanche ſuivant. Comme je ne ſavois point encore aſſez la langue du pays, je compoſai à la hâte un ſermon en Portugais, & je le prononçai dans la chapelle de la congrégation, en préſence du prince & des premiers de la ville. C'eſt toujours

parmi les membres de cette congrégation, qu'on élit le ſouverain, pourvu qu'on le choiſiſſe dans la famille régnante. On m'avoit beaucoup parlé du penchant qu'ont ces peuples à s'empoiſonner les uns les autres dans les plus légers différends qui les diviſent. Il eſt vrai que ſi le coupable eſt découvert, il encourt la peine de mort, ſans eſpérance de pardon. Les recherches ſe font même avec tant de rigueur, que ce crime devient plus rare de jour en jour.

» Quoi qu'il en ſoit, j'étois tellement prévenu de ces idées d'empoiſonnement, que je fis mon ſermon ſur l'homicide, & pris pour texte ces paroles du décalogue, *vous ne tuerez point : NON OCCIDES.* Comme le mot de *tuer* revenoit ſouvent dans mon diſcours, l'auditoire fit entendre quelque murmure ; mais ne laiſſant pas de pourſuivre avec courage, le bruit augmentoit, & le prince ſeul gardoit le ſilence. A la fin du ſermon, j'interrogeai quelques-uns des aſſiſtants ſur la cauſe de ce murmure, & n'en pus avoir aucune réponſe. Ils me regardoient en riant, & continuoient

leur chemin, ſans oſer s'expliquer. Cela même piquoit encore plus ma curioſité : & enfin, ayant régalé un de mes auditeurs de cinq ou ſix verres d'eau-de-vie, je tirai de lui le ſecret qu'on s'obſtinoit ſi univerſellement à me cacher.

» Ce que vous avez pris pour un ſigne général de mécontentement, me dit-il, étoit la marque d'une approbation unanime. Vous ne pouviez rien dire de plus à propos, ni choiſir un ſujet plus convenable aux circonſtances. Il y a quelques mois que, pendant la ſemaine ſainte, les exercices de la religion ayant amené à l'égliſe un grand nombre de chrétiens, il tomba, je ne ſais pourquoi, dans l'eſprit du comte, qu'une grande partie de cette aſſemblée couvroit de pernicieux deſſeins ſous des apparences de piété. En conſéquence, il donna ordre ſur le champ de faire prendre, dans pluſieurs endroits de ſes états, l'engagement du *Bolungo* à différentes perſonnes, dont la fidélité lui étoit ſuſpecte. Comme vous ne ſavez peut-être pas ce que c'eſt que cet engagement, je vais vous le dire.

» Un homme accuſé, ou ſimplement ſoupçonné de trahiſon, eſt livré aux ſorciers, qui lui font avaler une certaine compoſition, pour connoître ſi le crime eſt véritable. Il ne lui arrive, dit-ont point de mal, s'il eſt innocent; mais s'il eſt coupable réellement, il éprouve dans tous ſes membres un tremblement ſuivi d'une mort certaine, à moins qu'on ne ſe hâte de lui donner du contrepoiſon. Vous jugez bien qu'un ſorcier qui veut ſauver un criminel, écarte de ſa compoſition tout ce qui pourroit lui être nuiſible, & qu'au contraire il ne ſe fait aucun ſcrupule d'employer le poiſon, lorſqu'il veut perdre un innocent. Quand vous prêchiez ſur l'homicide, il étoit déjà mort une infinité de perſonnes par cette pratique abominable, & c'étoit le ſujet du murmure général qui paroiſſoit vous embarraſſer. Le prince ſeul gardoit le ſilence; parce qu'il étoit le ſeul dont vous excitiez les remords. Il avoit défendu à tous les habitants, ſous les peines les plus rigoureuſes, de vous parler de l'ordre cruel qui faiſoit périr tant de malheureux; mais

je ne balance pas à vous l'apprendre, par la juſte confiance que j'ai en votre diſcrétion.

» Jugez de l'impreſſion que dut faire ſur moi une découverte de cette nature. Je promis le ſecret à mon homme, en l'aſſurant néanmoins que, ſans le compromettre, je trouverois moyen d'arrêter le ſcandale. En effet, m'étant rendu au palais dès le ſoir même, je fis tomber avec tant d'adreſſe la converſation ſur le ſujet qui m'occupoit, que l'occaſion ſe préſenta d'elle-même de reprocher au comte l'indignité de ſes ordres. Je ne puis me perſuader, lui dis-je, que ce ſoit de ſon propre mouvement que votre alteſſe ait été capable de forcer ſes ſujets à prendre cet affreux & cruel engagement : j'aime mieux croire qu'elle s'eſt laiſſée entraîner par de mauvais conſeils, & que, ſi elle avoit conſulté ſon cœur, l'humanité & la religion, ſa bouche n'auroit jamais prononcé, ni ſa main ſigné un pareil commandement. Le comte touché ſe jetta à mes genoux, & me dit, les larmes aux yeux : je ſens combien je ſuis coupable d'avoir exigé

cette preuve barbare de la fidélité de mon peuple ; & ſans attendre le jour ſuivant il révoqua ſes ordres dès la nuit même.

» Ce trait vous peint le caractere de ce prince, & c'eſt l'idée que vous devez prendre de celui de preſque tous les habitants du Congo. Ils ſont doux, ſociables, polis envers les Européens, ſoumis aux miſſionnaires, traitables dans les affaires & dans le commerce de la vie, quoique ſujets à des moments de fierté & d'emportement. Leur converſation eſt vive, enjouée, pleine de raiſon ; & ils s'expriment avec tant d'agrément, que les étrangers prennent le plus grand plaiſir à les entendre. Il eſt vrai que l'ignorance eſt un vice général parmi eux, & qu'ils ne s'appliquent à aucune ſcience. Les premiers Portugais qui aborderent dans leur pays, trouverent une nation plongée dans une affreuſe barbarie, n'ayant ni l'uſage de l'écriture, ni aucune tradition hiſtorique. Ils comptoient leurs années par les hivers, leurs mois par les pleines lunes, les jours de la ſemaine par leurs marchés, la date des

faits par la mort de quelque perſonne remarquable, & meſuroient la grandeur d'un pays par le nombre des marches ou des journées qu'on employoit à le parcourir.

» Quoique ſouvent en guerre avec leurs voiſins, ces peuples n'en ſont pas plus experts dans l'art militaire : c'eſt ce qui a toujours donné tant d'avantage ſur eux aux Européens. La maniere de combattre, dans toutes ces régions, eſt d'une bizarrerie ſans exemple. Deux armées de negres qui ſont en préſence, commencent par diſcuter froidement le ſujet de leurs querelles. Elles paſſent inſenſiblement aux reproches & aux injures ; enfin, la chaleur augmentant par degrés, on en vient aux coups. Les tambours ſe font entendre avec beaucoup de bruit & de confuſion. Ceux qui ſont armés de fuſils, les jettent après la premiere décharge, parce qu'ils ſont plus occupés de leur propre frayeur, que de l'envie d'en inſpirer à leurs ennemis. D'ailleurs, la méthode qu'ils prennent pour tirer ſur eux, eſt rarement dangereuſe : il appuient la croſſe du fuſil contre leur eſtomacc,

ſans viſer aux hommes ; & les balles paſſent par-deſſus, parce que l'uſage eſt de s'accroupir au premier feu. Enſuite les deux partis ſe relevent, & ſe ſervent de leurs arcs. S'ils ſont à quelque diſtance, ils lancent leurs fleches en l'air, perſuadés qu'elles font plus d'exécution dans leur chûte ; mais lorſqu'ils ſont fort près, ils tirent en droite ligne. Leurs traits ſont quelquefois empoiſonnés, & le premier remede qu'ils appliquent, eſt leur propre urine.

» L'induſtrie de ces negres, en maniere d'art, ſe réduit à fabriquer pluſieurs ſortes d'étoffes, avec des fils très-menus ; qu'ils tirent de l'écorce ou des feuilles de certains arbres. Les Portugais, entre pluſieurs marchandiſes, leur apportent des toiles de l'inde, des draps d'Angleterre, des chaudrons de cuivre, des colliers, des anneaux, & d'autres merceries de peu de valeur. Il n'y a point dans le royaume de monnoie d'or, d'argent ni de cuivre. La plupart des marchés ſe font en échange, mais le plus ſouvent en ſimbos, qu'on appelle Zimbis au royaume d'Angola. Il en faut cinq cents pour une piſtole.

» Le pays de Songo produit du coton, du ſel, de l'ivoire, des dattes, & le meilleur cuivre de tout le royaume. Il s'y fait un aſſez grand trafic d'eſclaves ; les Anglois ont eu un comptoir aux environs de la capitale, & les Hollandois quelques facteurs. Les habitants ont beaucoup d'aptitude pour le commerce : ils entendent parfaitement les poids & les meſures, & leur défiance eſt égale à leur adreſſe. Ils commencent toujours par demander le double du prix ; & leurs inſtances durent deux heures, pour obtenir un couteau par-deſſus la convention.

» Le peuple ne ſe couvre guere que le devant du corps ; c'eſt même un uſage aſſez généralement établi, d'être abſolument nud dans les maiſons, à cauſe de l'exceſſive chaleur, qui dure neuf mois conſécutifs. Les nobles portent une camiſole de paille ſans manches, qui tombe juſqu'au deſſous de la ceinture, & ſe termine par deux bandes qui pendent juſqu'à terre. Quelques-uns ont un bonnet de ſoie proprement travillé ; mais c'eſt une

diſtinction qui ne s'accorde pas à tout le monde. Les femmes d'un rang élevé mettent un jupon de paille, qui leur deſcend juſqu'aux pieds, & s'enveloppent d'une piece d'étoffe, qui fait ordinairement deux tours, le bout ſe relevant ſur leur tête, leur ſert de voile. L'uſage des deux ſexes eſt de porter de longues pipes, avec leſquelles ils fument perpétuellement. L'habillement & le cortege du ſouverain ne le cede point à celui du roi de Congo.

» Je ne fus pas long-temps dans cette province, ſans être informé qu'une dame du pays employoit des recettes magiques pour la guériſon des malades. Elle ſe faiſoit précéder d'un tambour, portoit les cheveux pendants, & un habit extraordinaire, pour annoncer ſa profeſſion. Un de ſes fils, qui faiſoit ſa demeure avec elle, exerçoi le même art. Je crus que le devoir de mon miniſtere exigeoit que je formaſſe contre eux une accuſation juridique, & j'employai tout mon crédit pour les faire arrêter l'un & l'autre. La mere en fut avertie, & prit

la fuite : le fils n'eut pas le temps de s'évader. Il fut conduit au palais ; & je m'attendois à lui voir ſubir une punition exemplaire, lorſqu'on vint me dire que les gardes lui avoient procuré la facilité de ſe ſauver. Il paſſa en effet dans une des iſles de la riviere de Zaïre, où il trouva de la protection. Le pere de ce jeune homme, qui avoit auſſi contribué à ſon évaſion, craignant d'être arrêté, feignit d'être malade, & me fit prier de le confeſſer. Suivant la coutume de ces peuples, un homme qui reçoit l'abſolution du prêtre, eſt déchargé de toute accuſation, parce que la juſtice humaine, diſent-ils, ne doit pas regarder comme coupable celui que Dieu même a déclaré innocent. Quand je ſus que cet homme m'avoit trompé, je m'en plaignis au comte, qui n'eut à me répondre autre choſe, ſinon que c'étoit l'uſage.

» Le crime de magie eſt ſi commun dans cette contrée, que je ne pouvois employer aſſez de vigilance pour découvrir les coupables, ni trop de zele pour les faire punir. Dans la

premiere jeuneſſe des negres, on les lie de certaines petites cordes compoſées par les ſorciers, avec quelques paroles myſtérieuſes qui accompagnent cette cérémonie. Lorſque je trouvois de ces ordres magiques ſur les enfants qu'on préſentoit au baptême, j'obligeois les meres de ſe mettre à genoux, & leur faiſois donner le fouet, juſqu'à ce qu'elles euſſent reconnu leur erreur. Une femme que j'avois condamnée à ce châtiment, s'écria ſous les coups : pardon, pere, pour l'amour de Dieu. J'ai ôté trois de ces cordes en venant à l'égliſe; c'eſt par oubli que j'ai laiſſé la quatrieme ».

Vous voulez bien, Madame, que j'interrompe ici la narration du pere Félicien, & que je réſerve, pour la lettre ſuivante, la fin de ſon récit. Des faits de cette nature, racontés ſans interruption, pourroient être faſtidieux, malgré mon attention à les dépouiller, autant qu'il a été poſſible, de leur ſéraphique enluminure. Vous ſavez que les capucins ont un ſtyle, une maniere de parler, qui n'appartient qu'à

qu'à leur ordre, & qu'ils conſervent très-précieuſement dans tous les pays, depuis la fondation de leur inſtitut.

Je ſuis, &c.

A San-Salvador, ce 6 mai 1753.

LETTRE CLXVI.

SUITE DU CONGO.

„UN jour, reprend le pere Félicien, j'avois commencé à baptiſer pluſieurs enfants dans un village voiſin de Songo, près de la maiſon d'une ſorciere. L'aſſemblée qui étoit nombreuſe, ne pouvant manquer de cauſer quelque déſordre ſur le terrein de cette femme, elle ſortit en fureur, & jetta des cris épouvantables. Comme elle m'interrompoit dans mon miniſtere, je fis un ſigne avec mon bâton, dans la ſeule vue de l'engager au ſilence; mais elle prit ce mouvement pour une menace; & dans le tranſport de ſa rage, elle ſaiſit une bêche, & ſe mit à creuſer la terre autour de moi: c'eſt toujours par-là que les ſorciers commencent leurs noires pratiques. Enſuite elle renouvella ſes cris avec un emportement extraordinaire. Quoi, dit-elle, un étranger oſera menacer une citoyenne? Je ſerai chaſſée de ma maiſon par un

homme que je ne connois pas ? Non, il n'en ſera pas ainſi ; & je m'en vengerai en lui arrachant l'ame du corps. Elle diſparut incontinent ; & ayant fini mes fonctions, je congédiai le peuple & me retirai. Bientôt après je vis revenir mon ennemie ; elle ne s'étoit éloignée un moment, que pour appeller un jeune ſorcier à ſon ſecours. On reconnoiſſoit leur profeſſion à leur coëffure : ils avoient autour de la tête, un mouchoir qui leur couvroit l'œil gauche & le côté droit de la bouche. Dans cet état, la femme jetta ſur moi un regard fixe, en prononçant des paroles que je n'entendis qu'à demi ; & ſur le champ elle ouvrit un petit trou dans la terre avec ſes ongles, le remplit de ſon urine, s'en lava les mains, cracha ſur le bout de ſon pied, ſur ſes cheveux & dans ſon ſein. De mon côté, je rappellai mon courage, & me diſpoſai à braver toutes les puiſſances infernales. D'une main je pris mon crucifix, & de l'autre mon roſaire, que j'agitois dans un ſens contraire à tous les mouvements que je voyois pratiquer, à la vieille. Elle en fit de ſi extraordinaires, que

j'eus recours aux exorciſmes de l'égliſe. Je commençai par défendre aux malins eſprits de s'approcher de moi ; mais cet ordre n'empêcha pas la magicienne de continuer ſes diableries. Chaque fois que je prononçois le nom de Satan, cette femme me paroiſſoit entrer dans une nouvelle agitation. Au ſecond exorciſme, elle donna un ſoufflet au jeune ſorcier, & lui commanda de la laiſſer ſeule : au troiſieme, elle ſe retira elle-même avec des gémiſſements mêlés de fureur. Elle reparut bientôt après ; mais pour abréger les difficultés, je me levai, & j'allai me placer au bord de l'eau. La ſorciere m'y ſuivit, s'étendit à terre vis-à-vis de moi, & reprit ſes déteſtables opérations. Quantité d'habitants, curieux de voir la fin de cette querelle, s'étoient cachés dans un champ de millet, d'où ils pouvoient obſerver toutes les circonſtances du combat. Enfin me recommandant à Dieu avec toute la ferveur dont j'étois capable, je ſoufflai doucement du côté où étoit mon ennemie ; & après avoir prononcé les premiers mots de l'évangile de S. Jean, je donnai ordre à cette femme de ſe

retirer. Elle ſe leva auſſi-tôt, fit trois ſauts, pouſſa autant de hurlements, & diſparut en un clin d'œil. Le mouvement de ſa fuite fut ſi prompt, que tous les ſpectateurs, pénétrés d'étonnement, jugerent qu'il avoit ſurpaſſé le pouvoir de la nature. Auſſi ne tarderent-ils pas à ſe montrer, & pourſuivant la ſorciere avec des reproches & des injures, ils s'écrierent tous d'une voix : le diable eſt vaincu ; qu'il emporte les magiciens & les ſortileges.

» Depuis cette aventure il n'arriva rien d'extraordinaire juſqu'à pâques de l'année ſuivante. Les électeurs & tous les grands du pays s'étoient aſſemblés à la cour de Songo, pour renouveller le ſerment de fidélité. Il y avoit quelques mois que j'avois excommunié le comte, ſelon le pouvoir que j'en avois reçu de l'évêque d'Angola, pour avoir permis à ſes ſujets de faire le trafic des negres avec les hérétiques. Nous avions jugé à propos, nous autres capucins, d'exclure de ce commerce la nation Angloiſe, de peur que, tranſportant les eſclaves à la Barbade, elle ne leur

inſpirât de l'éloignement pour les principes de l'égliſe romaine. Cependant le comte, qui trouvoit plus d'avantage à traiter avec les Anglois qu'avec les ſujets du roi de Portugal, non-ſeulement avoit toléré ce négoce, mais affectoit même de la favoriſer. Cette raiſon me parut plus que ſuffiſante, pour le priver de notre ſainte communion.

» Dans ces circonſtances on annonça le ſerment de fidélité pour les fêtes de pâques ; mais j'apportai toute la diligence poſſible, pour empêcher une ſolemnité, que l'excommunication du prince n'eût pas manqué de changer en profanation. Je reçus d'abord très-froidement la politeſſe de pluſieurs ſeigneurs qui s'avancerent au-devant de moi pour me ſaluer, & ne leur répondis que par les reproches de ce qu'ils avoient bleſſé leur conſcience, en communiquant avec des hérétiques. Ce diſcours irrita le chef des électeurs, qui, dans ſa colere, s'écria : que voulez-vous donc dire avec vos diſtinctions continuelles d'hérétiques & de catholiques ? Ne ſommes-nous pas tous chrétiens ? & vous

même ne nous avez-vous pas assuré mille fois, que nous serons sauvés par le seul baptême? Je ne vous cacherai pas, continue le pere Félicien, que je perdis patience à mon tour; & ne pouvant souffrir que la religion fût insultée avec cet excès d'audace, je donnai un soufflet au téméraire qui osoit proférer un pareil blasphéme.

» Un affront de cette nature causa beaucoup de mouvement parmi le peuple. On s'assembla autour de moi; & le comte apprennant ce qui venoit d'arriver, se hâta de paroître pour arrêter les plus furieux. Il voulut bien m'accompagner jusqu'au couvent, en me représentant avec autant de douceur que d'amitié, de quelle importance il étoit pour le bien de la mission, & même pour moi, de me réconcilier avec l'offensé; mais j'appréhendois de compromettre l'autorité de l'église; & dans ce partage de sentiments, j'imaginai un moyen qui devoit concilier tous les esprits & tous les droits. Ce fut d'envoyer à l'électeur un de nos religieux, qui, après un abord très-civil, lui offrit de l'absoudre, à

condition qu'il rétracteroit le langage qu'il avoit tenu, & viendroit me demander pardon, avec promeſſe d'être plus modéré à l'avenir.

» Votre propoſition eſt bien ſinguliere, dit l'électeur au pere député : quoi ! je ſuis l'offenſé, & vous voulez que je me reconnoiſſe coupable ? Qui a reçu le ſoufflet, je vous prie, de votre compagnon ou de moi ? Le miſſionnaire répondit que ce qui ne ſe faiſoit pas dans une mauvaiſe intention, ne pouvoit pas être regardé comme une offenſe ; que, loin de donner le nom d'inſulte au ſoufflet qu'il avoit reçu, il devoit le prendre pour une correction ſalutaire, & l'effet d'une affection vraiment paternelle de la part de ſon ſupérieur eccléſiaſtique. Souvenez-vous, ajouta-t-il, du ſoufflet que donne l'évêque à la confirmation ; & convenez que c'eſt moins une tache, qu'une marque d'honneur ſur la joue de celui qui le reçoit.

» Ces raiſons parurent ſi convaincantes au bon électeur, qu'après s'être reconnu coupable, il conſentit à ſe rétracter publiquement à la porte de l'égliſe. On lui permet ſeulement, pour

adoucir ſon humiliation, d'ajourter qu'il n'avoit péché que par un emportement de colere, & que dans le fond du cœur, il n'en avoit pas moins de reſpect pour la religion & pour ſes miniſtres. Enfin, après m'avoir demandé humblement pardon, & baiſé les pieds en préſence de tout le peuple, il fut rétabli dans la communion eccléſiaſtique. J'exigeai auparavant qu'il fit des excuſes au comte, pour avoir voulu par un diſcours impie & ſéditieux, exciter ſes ſujets à la révolte. Quand cette aventure fut connue à Loanda, les jéſuites eux-mêmes convinrent que dans une conjoncture ſi délicate, ils ne ſe feroient pas conduits avec plus de ſubtilité ni plus de gloire. Ils ajouterent ſeulement, pour diminuer l'une & l'autre, qu'à la vérité on voyoit bien que je n'avois eu à faire qu'à des negres.

» Cependant il y avoit trois mois que le prince, toujours excommunié, n'étoit entré dans l'égliſe qu'à la dérobée, & ſans oſer s'approcher du ſaint autel. Il ſaiſit cette occaſion pour me prier de l'abſoudre, & me fit entendre que ſon peuple, ne le voyant

point assister à l'office, en pourroit prendre occasion de se soulever. Je crus qu'il étoit temps de le satisfaire ; & je lui fis dire de se rendre le lendemain à la messe, vêtu en pénitent, & accompagné de toute sa cour. Il y vint en effet, couvert d'un sac, les pieds nuds, une couronne d'épines sur la tête, un crucifix à la main, & la corde au cou. Je crois voir le grand Théodose aux pieds de l'archevêque de Milan ; & j'eus besoin dans ce moment, de toute mon humilité, pour ne me pas croire moi-même un saint Ambroise. J'adressai au prince un discours qu'il entendit à la porte de l'église ; & dans lequel je lui représentai, avec autant de force que de tendresse, le tort qu'il faisoit à la religion, à ses sujets, à lui-même, en accordant l'entrée de ses états aux hérétiques. Ensuite prenant le missel, je lui ordonnai, ainsi qu'à toute l'assemblée, de jurer sur l'évangile, qu'ils ne recevroient aucun vaisseau Anglois dans leurs ports. Le prince offrit toutes sortes de satisfactions pour sa désobéissance ; & citant l'exemple de David,

il ajouta qu'après avoir péché comme lui, il eſpéroit d'obtenir le même pardon. Ayant enſuite remis ſon crucifix à un de ſes gens, il ſe baiſſa reſpectueuſement pour me baiſer les pieds. Je m'empreſſai de le relever; je lui ôtai ſa couronne d'épines & la corde qu'il portoit à ſon cou; je l'embraſſai & lui dis: ſi vous avez péché comme David, imitez-le dans ſon repentir. Après cette cérémonie, il entra dans l'égliſe, au milieu de ſon cortege, s'avança juſqu'à l'autel d'un air de triomphe, & ſe réconcilia de ſi bonne-foi, qu'il n'a donné depuis aucun ſujet de plainte aux miſſionnaires.

» Vous n'avez jamais vu d'homme plus tendrement affectionné à la religion. Pendant la meſſe, on lui préſentoit à l'évangile un flambeau allumé, qu'il faiſoit ſoutenir par un de ſes pages juſqu'après la communion du prêtre. A la fin de l'office, il ſe préſentoit deux fois dans le ſanctuaire pour recevoir l'impoſition des mains, & la bénédiction du célébrant. Lorſque ce dernier quittoit l'autel, le prince ſe retiroit à l'écart pour finir ſes prieres,

enſuite il rejoignoit le miſſionnaire qui le reconduiſoit juſqu'à la porte de l'égliſe. Auſſi-tôt qu'il étoit ſorti, il ſe mettoit à genoux dans l'aſſemblée du peuple ; & tous les aſſiſtants lui renouvelloient le ſerment de fidélité, en ſe frappant la joue, ſuivant l'uſage du pays. Il leur marquoit d'un ſigne de main, la ſatisfaction qu'il reſſentoit de leur zele ; & les ſaluant avec bonté, il ſe retiroit dans ſon palais. Le capitaine général, les électeurs, les gouverneurs particuliers avoient leurs places marquées dans l'égliſe, pour éviter toutes les occaſions de querelles. On accordoit aux femmes de qualité des tapis pour ſe mettre à genoux ; mais l'honneur du couſſin étoit réſervé pour la comteſſe.

» Quelque temps avant l'événement dont je viens de parler, il étoit arrivé dans cette province, un malheur qui va vous faire connoître le triſte état de la religion dans un pays, où la diſette de prêtres Européens oblige de confier les dignités eccléſiaſtiques à des mulâtres ſans lumieres & ſans mœurs. Un capucin de cette miſſion avoit recueilli, à la

mort de quelques-uns de nos religieux, les vaſes ſacrés qui avoient ſervi à leur miniſtere, & ſe diſpoſoit à partir pour Loanda avec ces précieuſes dépouilles. Un prêtre mulâtre, grand-vicaire de cette contrée, le pria de lui adminiſtrer les ſacrements avant ſon départ, parce qu'étant fort âgé, diſoit-il, & n'y ayant point d'autre eccléſiaſtique dans le pays, il ne vouloit pas s'expoſer à mourir ſans les conſolations du chriſtianiſme. Le religieux ſe crut trop heureux d'être employé à ce pieux office. Il étoit en bonne ſanté, lorſqu'il entra dans la maiſon du grand-vicaire; mais après y avoir pris quelques rafraîchiſſements, il ſe ſentit attaqué de douleurs ſi vives, qu'il mourut pendant la nuit. Dès qu'il fut expiré, le prêtre mulâtre fit écarter tous les témoins, & ſe ſaiſit des vaſes d'argent, des encenſoirs, & de pluſieurs autres inſtruments eccléſiaſtiques, qui ne ſortirent jamais de ſes mains. L'évêque & le chapitre de Loanda le pourſuivirent en vain par des menaces & par les foudres même de l'égliſe; il ne parut pas plus ſenſible à la crainte de l'autorité

ſpirituelle, qu'à celle des jugements de Dieu, qui ne pouvoient être retardés long-temps à l'égard d'un homme de ſon âge.

Cette hiſtoire m'a été racontée dans le lieu même qu'habitoit ce prêtre mulâtre, & où le hazard m'avoit conduit l'année de ſa mort. Je ne parle jamais de ce malheureux endroit, ſans ſonger au riſque que j'ai couru moi-même d'y être dévoré par les fourmis. Je fus éveillé en ſurſaut par un negre, qui s'étant levé bruſquement, ſe mit, à crier : debout, pere, debout. De quoi eſt-il queſtion, lui dis-je ? Les fourmis, me répondit-il, ſe ſont ouvert un paſſage ; & vous n'avez pas un moment à perdre. En effet, ces inſectes commençoient déjà à courir ſur mes jambes ; & dans un inſtant ils couvrirent, de l'épaiſſeur d'un demi-pied, le plancher de ma cabane. On ne trouva pas d'autre expédient pour les chaſſer, que de brûler de la paille dans tous les lieux qu'ils occupoient. La flamme les détruiſit ou les fit fuir ; mais ils laiſſerent dans ma chambre une horrible puanteur. J'étois à peine rendormi, que je fus réveillé

par un autre accident. Les fourmis avoient gagné le village ; & quelques habitants ayant employé le ſecours du feu pour s'en délivrer, les flammes avoient conſumé une maiſon, & faiſoient appréhender le même malheur pour toutes les autres. Cependant on eut le bonheur d'arrêter l'incendie ; & je remerciai particuliérement le ciel, de m'avoir ſauvé de ce double fléau. Dans le ſommeil profond où j'étois plongé, je ne doute pas que les fourmis ne m'euſſent dévoré avant la fin de la nuit. On me cita l'exemple de quantité de vaches qui avoient eu le même ſort, & dont, à la pointe du jour, on ne trouva plus que les os.

» C'eſt dans ce même village, que je vis un de nos peres nouvellement arrivé du royaume de Mokokko, où il ſe vantoit d'avoir baptiſé plus de cinquante mille perſonnes. Le roi lui-même étoit prêt à recevoir le baptême, lorſqu'il lui tomba dans la tête l'idée la plus étrange. Mon pere, dit-il au capucin, avant que d'embraſſer votre religion, je vous demande deux graces, qu'il ne faut pas que vous me refuſiez : la premiere, de me donner la moitié de

votre barbe ; la ſeconde, de m'accorder un ſucceſſeur qui vienne de vous. Je ferai paroître toutes mes femmes nues en votre préſence, & vous prendrez celle qui ſera le plus de votre goût. Vous ſavez que nous ſommes tous mortels ; & ſi vous venez à manquer, qui voulez-vous qui ſoutienne la foi que vous aurez établie ? Laiſſez-moi donc un fils, qui poſſédant les rares qualités de ſon pere, tranſmette votre doctrine à nos deſcendants. Le miſſionnaire ſurpris témoigna ſon regret de ne pouvoir lui accorder la derniere de ces demandes, vu ſa qualité de capucin, & ſon vœu de chaſteté que le roi de Mokokko eut beaucoup de peine à comprendre. Deſirant enſuite de ſavoir pourquoi le monarque Africain vouloit le priver de la moitié de ſa barbe, il apprit que le deſſein du prince étoit de la conſerver comme une relique : & qui ſait, ajoutoit ce religieux, ſi la pieuſe ſimplicité des negres n'en eût pas fait un jour l'objet de ſon culte ?

» En quittant ce village pour me rendre à Songo, je fus obligé de traverſer un bras de riviere. Le chef de l'habitation me fit donner des con-

ducteurs & une barque. Il me déclara en même temps, qu'il falloit ouvrir ma bourſe, étant juſte qu'ayant été bien payé de mes baptêmes & de mes meſſes, il le fût à ſon tour de ſon canot & de ſes gens. Volontiers, lui dis-je : combien demandez-vous ? Quinze ſimbos, repliqua-t-il ; & tandis que je me diſpoſois à les lui donner, prétendant s'être trompé dans ſon calcul, il en exigea trente. Les voici, repris-je en les comptant : mais un negre ſe mit à crier, qu'apparemment le chef ne connoiſſoit rien à la navigation, puiſqu'il ſe contentoit de trente ſimbos pour un ſervice qui en valoit ſoixante. Il fallut bien conſentir à les payer.

» Quand j'eus traverſé la riviere, mon chemin me conduiſit dans un lieu, où quantité de negres idolâtres étoient aſſemblés pour la célebration de leurs myſteres. J'entrai dans une grande hutte, que je pris d'abord pour une égliſe : mais je ne tardai pas à m'appercevoir que c'étoit le temple de quelque divinité du pays. D'un côté pendoient deux tabliers d'une ſaleté & d'une puanteur inſuppor-

tables : de l'autre, on voyoit un petit mur de terre, haut de deux pieds, derriere lequel un mokiſſo rendoit ſes oracles. Ce prétendu dieu tenoit dans ſes mains deux grands couteaux, & avoit ſur la tête une touffe de plumes. Voulant pénétrer dans le temple, je fus arrêté par un grand feu qui s'alluma tout-à-coup, & dont il ſortit une odeur ſi horrible, que tous mes ſens en furent ſaiſis. J'oſai cependant avancer, en m'armant du ſigne de la croix; mais les negres irrités de mon audace, s'attrouperent autour de moi, & m'obligerent de me retirer.

» Je partis auſſi ſatisfait d'avoir évité leur fureur, que du peu de chemin qui me reſtoit pour arriver dans un village chrétien. Mes porteurs faiſoient aſſez de diligence; mais au moment que nous nous y attendions le moins, nous vîmes devant nous, dans l'éloignement, un grand feu que les idolâtres avoient allumé dans les herbages. Le vent pouſſant les flammes à notre rencontre, nous ne doutâmes point qu'elles ne nous amenaſſent bientôt un grand nombre de bêtes féroces. Mes gens m'avertirent

que le ſeul moyen d'échapper à ces animaux, étoit de monter ſur les arbres. J'avois heureuſement dans ma malle une échelle de corde, qu'un de mes guides courut attacher à une branche ; & nous ne crûmes pas pouvoir mieux faire, que de chercher notre ſûreté dans cet aſyle. Le péril étoit preſſant ; car nous vîmes incontinent une multitude d'animaux redoutables, tels que des tigres, des loups, des lions, des rhinoceros, qui en paſſant leverent la tête avec une ſorte d'étonnement. Nous ne deſcendîmes que lorſque nous les ſûmes éloignés ; & nous trouvâmes dans la plaine de gros ſerpents rôtis, dont les negres préferent la chair à la volaille. Ils en jetterent la queue, la tête & les entrailles, & firent du reſte un admirable feſtin.

» Si l'on conſidere le nombre & la férocité de ces ſortes de monſtres, la longueur des voyages, la privation des choſes les plus néceſſaires à la vie, l'excès inſupportable de la chaleur, ſur-tout pour des gens auſſi épaiſſement vêtus que les capucins, les changements de climat, les rochers &

les précipices qu'il faut traverſer, les perſécutions des ſorciers, des idolâtres, & ſouvent celles des mauvais chrétiens, on ſera obligé de convenir, dit le pere Félicien, que rien n'approche des fatigues, des dangers & des ſouffrances inévitables aux miſſionnaires de cette contrée. Il eſt vrai que nous en ſommes amplement dédommagés par les careſſes que nous font les Portugais dans les lieux ſoumis à leur domination. A Loanda, par exemple, loin d'être obligés à la quête, nous voyons apporter au couvent une ſi grande abondance de proviſions, que ceux qui ne veulent point être refuſés, ont des meſures à prendre pour arriver les premiers. Je dois ajouter à la gloire de mon pays, que les capucins d'Italie ont toujours obtenu une ſorte de préférence ſur les autres, même de la part des Portugais. Auſſi ſa Majeſté très fidele, ayant défendu à tous les prêtres étrangers d'entrer dans les terres de ſa dépendance en Afrique, n'a pas voulu que les capucins Italiens fuſſent compris dans cette loi. Les capucins François ont,

dit-on, les mêmes privileges au Brefil.

». Je n'étois pas tellement attaché à la miſſion de Songo, que je n'entrepriſſe quelquefois de petites courſes dans les contrées voiſines. Un jour que j'avois remonté le grand fleuve juſqu'au village de Gitar, je me rendis de là à la ville de Zayre, qu'on nomme auſſi la Cité royale. Les Anglois ont quelques comptoirs dans ces cantons pour la traite des negres; & comme les miſſionnaires n'y ſont pas auſſi puiſſants qu'à Songo, ils y exercent plus librement leur commerce. Ils ſont même mieux reçus que les Portugais à la cour du roi de Zayre; & je ne ſaurois m'empêcher de convenir qu'ils mettent dans leur maniere de négocier, plus de facilité, de généroſité & de bonne foi. Le directeur de leur comptoir de Gitar, M. Fielding, voulut bien me permetrre de l'accompagner à la cour; & comme elle n'eſt compoſée que d'idolâtres, je quittai mon habit de capucin, dans la crainte de le voir profaner pas ces infideles. En arrivant à Zayre, le directeur ſe repoſa quelques moments

chez un des officiers du roi, où plusieurs grands de la nation s'assemblerent pour le complimenter, & pour se plaindre en même temps, de ce qu'il étoit entré dans la ville sans avoir fait, suivant l'usage, une décharge de ses armes à feu. Il apporta pour excuse son ignorance en qualité d'étranger; & cette réponse parut les satisfaire. Il fut conduit au palais à deux heures après midi. Dans la marche, il étoit suivi par un esclave qui soutenoit un parasol sur sa tête. Quatre nobles du pays le précédoient; d'autres officiers marchoient derriere avec quantité de negres d'une condition inférieure. On fit passer M. Fielding, par deux cours, dans une grande esplanade, où nous trouvâmes plus de trois cents personnes assises sur le sable: c'étoit, ou les domestiques du roi, ou les principaux habitants de Zayre, que la curiosité attiroit pour voir des blancs. Le prince étoit assis à l'extrêmité de ce vaste emplacement, sur un siege d'environ quinze pouces de haut, le dos appuyé contre le mur, ayant sous ses pieds une peau de gazelle en forme de tapis. Son habit étoit

un long manteau d'écarlate, qu'il avoit reçu depuis peu d'un capitaine Anglois. Il avoit la tête, les jambes & les pieds nuds ; un pagne d'écorce lui couvroit les reins ; & ſa lance étoit plantée devant lui dans le ſable. Une femme debout, qui tenoit un gros flacon de vin de palmier, en remplit une taſſe, & l'offrit à ſa majeſté. Tous les negres de l'aſſemblée battirent des mains, pendant que le prince buvoit cette liqueur. On fit avancer l'interprete royal, qui ſe mit à genoux auprès du trône ; & après avoir gratté pluſieurs fois la terre d'une main, dont il ſe frottoit chaque fois le front, il prit un des pieds du roi, cracha ſur la plante, & la lécha avec beaucoup de reſpect. Enſuite ſe tournant vers le directeur, il le pria de lui déclarer ſes intentions, & les expliqua à ſa majeſté. On convint du prix des eſclaves ; & l'on fut réciproquement ſatisfait des conditions. M. Fielding fit préſent au roi de quelques aunes d'étoffe noire, & de pluſieurs flacons d'eau-de-vie, que ce prince parut charmé de recevoir. Pour marquer ſon contentement, il chanta dans ſa langue quel-

ques paroles qu'il répéta juſqu'à trois fois, & auxquelles les aſſiſtants applaudirent en battant des mains. Enſuite il engagea le directeur à goûter devant lui de chaque flacon, ſuivant l'uſage conſtant du pays lorſqu'on reçoit ou qu'on achete quelque liqueur, pour ſe précautionner contre toutes les craintes du poiſon. Après l'audience on fit voir au directeur les eſclaves qu'il ſe propoſoit d'emmener. Comme il les examinoit avec beaucoup d'attention, pour s'aſſurer s'ils n'avoient aucune infirmité, il fut fort étonné de voir les officiers du prince qui éclatoient de rire. Il voulut ſavoir ce qui leur cauſoit cette joie; l'interprete lui répondit, qu'elle venoit de l'excès de ſa curioſité; & le roi le fit prier de ménager un peu plus la modeſtie de ſes peuples.

» La ſituation de la ville de Zayre eſt à quelques milles de la riviere de ce nom. Sa grandeur eſt médiocre; & le nombre de ſes habitants ne va pas à plus de ſept ou huit cents perſonnes. Je me fis donner un canot pour rèmonter le fleuve; & je parcourus ſucceſſivement

ſucceſſivement le provinces de Sundi, de Pango & de Batta. Les Portugais ont érigé la premiere en duché, & elle eſt toujours l'apanage de l'héritier préſomptif de la couronne. Elle contient pluſieurs gouvernements particuliers, l'un deſquels venoit de vaquer par la mort d'un negre idolâtre, dont je vis faire les obſeques ſuivant les rits de ſa religion & l'uſage du pays.

» Un préjugé généralement établi parmi ces barbares, eſt que perſonne ne meurt de mort naturelle. Ils croient que les défunts appellent à eux les vivants ; mais ils ſuppoſent que l'invitation a ſouvent été prévenue ou par le poiſon, ou par quelque violence. Dans cette perſuaſion, la famille & les amis du mort accuſent preſque toujours le plus proche parent de l'avoir tué, & l'obligent de ſe purger de ce crime par les épreuves judiciaires. S'il en ſort victorieux on le laiſſe tranquille ; mais s'il ſuccombe, on le condamne au banniſſement. Un uſage de cette nature ne peut guere avoir d'autre principe, que l'habitude

barbare où ſont ces Africains, d'employer le poiſon contre leurs ennemis.

» C'eſt probablement encore pour la même raiſon, qu'ils n'enſéveliſſent leurs morts qu'en préſence des parents aſſemblés. Quand on a rendu au défunt ce dernier devoir, on ſacrifie, à la porte de ſa cabane quelques volailles ; on arroſe de leur ſang les dehors & l'intérieur de la maiſon, & l'on jette la chair par deſſus le toît, pour empêcher que l'ame du mort ne vienne troubler les vivants. Ces gens ſont perſuadés que l'aſpect d'un revenant ne manque jamais de faire mourir. Cette opinion eſt tellement établie parmi eux, que l'imagination ſeule a ſouvent produit l'effet de la réalité. Avant & après le ſacrifice, on fait de grandes lamentations ſur le cercueil ; & ſi la douleur ne fournit pas aſſez de larmes, on ſe met dans le nez une pincée de poivre qui en fait couler abondamment. On paſſe enſuite tout d'un coup de la triſteſſe à la joie ; on s'amuſe à boire, à manger, à jouer, à danſer ; & pendant tout ce temps-là le corps reſte ſans

ſépulture. Le bal fini, on ſe retire dans des lieux convenus, où les deux ſexes renfermés enſemble dans l'obſcurité, ont la liberté de ſe mêler ſans diſtinction. Comme le ſignal de ces fêtes obſcenes ſe donne au ſon des tambours, l'ardeur du peuple à s'y rendre eſt incroyable, ou plutôt très-croyable. Il eſt impoſſible aux meres d'arrêter leurs filles; les chaînes & les murs ſont des foibles obſtacles. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'eſt que la veuve elle-même, ſi c'eſt le mari qui eſt mort, ſe livre à tous ceux qui la ſollicitent ſans autre condition, que de ne dire mot, tant qu'on eſt ſeul avec elle.

» On couvre de feuilles & de branches le chemin qui mene à la ſépulture. La marche ſe fait toujours en droite ligne; & s'il ſe trouve ſur le paſſage une haie, un arbre, un mur, une cabane, on ne balance point à l'abattre. Dans quelques endroits, on enterre, avec les perſonnes de qualité, des eſclaves vivants; & l'on remplit le tombeau d'une proviſion de vivres & de liqueurs. L'ancien uſa-

ge étoit d'inhumer, avec les rois de Congo, douze filles deſtinées à ſervir aux plaiſirs du monarque dans l'autre monde. Elles ambitionnoient toutes ce fatal honneur ; & ſautant gaiement dans le tombeau, elles ſe diſputoient à qui ſe mettroit plus près du corps. Les foſſes d'enterrement ſe font ici en pleine campagne ; & on les couvre communément d'un amas de terre. Le mort n'eſt point enfermé dans une bierre ; on ſe contente de l'envelopper d'une toile de coton ou dans une natte. Le deuil au décès du roi, ſe célebre pendant huit jours, premiérement par des pleurs, enſuite par des fêtes conſacrées au libertinage & à la débauche.

» Le royaume de Congo n'a ni médecins l ni chirurgiens, ni apothicaires, ni même d'autres remedes que des ſimples, des racines, de l'eau & de l'huile, qu'on fait prendre indifféremment aux malades pour toutes ſortes d'infirmités. La fievre eſt le mal le plus commun : on le guérit, en ſe frottant le corps pluſieurs fois avec un onguent compoſé d'huile & de poudre de ſandal. Le

remede pour les maux de tête, eſt une légere ſaignée aux tempes : elle ſe fait avec une coquille aiguiſée, en mettant un petit tuyau ſur la plaie pour en ſucer le ſang. L'opération eſt la même pour les autres parties du corps. Une fille qui a, pour la premiere fois, ſes infirmités périodiques, doit s'arrêter dans le lieu où elle ſe trouve, & attendre qu'il arrive quelqu'un de ſa famille pour la ramener à ſa mere. On lui donne des femmes pour la ſervir dans un logement ſéparé, où elle paſſe deux ou trois mois, aſſujettie à quelques formalités, comme de ne parler à aucun homme, de ſe laver ſouvent, & de ſe frotter de certaine graiſſe. Celles qui négligeroient ces diverſes pratiques, ſe croiroient menacées d'une perpétuelle ſtérilité.

La province de Pango, dont la ville principale porte le même nom, formoit un état indépendant, que les rois de Congo ont ſubjugué. Celle de Batta s'étant unie volontairement à ce royaume, à l'occaſion de quelques diviſions inteſtines, conſerve plus

de liberté & de privileges. Le roi lui donne toujours un gouverneur pris parmi les deſcendants des anciens poſſeſſeurs de cette contrée. A l'extinction des héritiers légitimes de cet empire, ils ſont deſtinés à la couronne. Entre pluſieurs prérogatives, ils ont celle de manger (mais ſans s'aſſeoir) à la table du roi ; honneur qu'il n'accorde pas même à ſes propres enfants. Le prince de Batta compte un grand nombre de ſeigneurs parmi ſes vaſſaux ; & ſa cour ne le cede guere pour le faſte à celle du roi de Congo.

» Les revenus de ce monarque conſiſtent principalement dans les tributs annuels des gouverneurs de provinces & de pluſieurs autres ſeigneurs, qui, comme je vous l'ai dit, prennent les titres de ducs, de marquis, de comtes, &c. Ces revenus ne ſe paient point en argent, mais en beſtiaux, en denrées & en eſclaves. Ce prince ne manque pas de moyens pour augmenter ſes richeſſes. Par exemple, lorſqu'il ſort en bonnet blanc avec les gens de ſa cour, il le met ſi négligemment ſur ſon oreille, que le moindre vent

peut l'abattre. S'il tombe en effet, ſes courtiſans s'empreſſent de le ramaſſer ; mais le roi, comme offenſé de cette diſgrace, refuſe de le recevoir, & retourne au palais d'un air fort mécontent. Le lendemain il fait partir deux ou trois cents ſoldats, avec ordre de lever ſur les peuples une forte impoſition ; & tout le royaume eſt obligé d'expier ainſi la faute du vent.

» Si l'argent n'a point cours dans cette partie de l'Afrique, ce n'eſt pas manque de métaux, avec leſquels il ſeroit facile de fabriquer des eſpeces monnoyées. On y trouve des mines d'or ; mais les habitants n'y travaillent point, pour ne pas exciter la cupidité des Européens : cette raiſon les a toujours empêchés de les découvrir aux Portugais. J'ai déjà dit que le cuivre y étoit très-commun. Les montagnes produiſent dans quelques endroits, des pierres d'une telle grandeur, qu'on feroit une égliſe entiere d'une ſeule piece. Il y a des monts de porphyre, de jaſpe & de marbre ; il y en a d'autres où l'on trouve de très-belles jacinthes.

» L'hiver eſt auſſi doux à Congo,

que les plus beaux printems de l'Europe. La longueur des jours & des nuits eſt preſque égale pendant toute l'année. Dans certains cantons, on fait une double récolte ; & l'on recueille principalement du millet & de la racine de manioc. On ne connoît point l'uſage de la charrue, on remue la terre avec une eſpece de truelle très-légere ; & à meſure qu'on ouvre le ſillon d'une main, on y répand de l'autre les ſemences qu'on tire d'un ſac pendu à ſon côté. Cet exercice n'empêche pas les femmes de porter leurs enfants ſur le dos, dans une eſpece de hamac qu'elles attachent autour des épaules. Les jardins ont auſſi leurs richeſſes, & produiſent la plupart de nos légumes. L'abondance des fruits y eſt preſque générale ; & c'eſt dans pluſieurs provinces, la principale nourriture des habitants ».

On évite, madame, bien des courſes, des fatigues & des peines, quand on a le bonheur de rencontrer, comme j'ai fait à Congo, des gens inſtruits & complaiſants, qui, ſans ſortir de leur chambre, vous font par-

courir un immenſe pays, & mettent ſous vos yeux le tableau des différents peuples qui l'habitent. Je n'eſpére pas de trouver le même avantage dans le royaume idolâtre de Loango, où les miſſionnaires ſont mal reçus, & d'où vous aurez de mes nouvelles.

Je ſuis, &c.

A San-Salvador, ce 9 mai 1753.

LETTRE CLXVII.

Le Royaume de Loango.

JE ſuis parti le 11 de mai de San-Salvador ; & le 15, je ſuis arrivé, avec mes noirs, mon hamac & une malle, à Loango, capitale du royaume de ce nom, ſituée au milieu d'une belle plaine, à une lieue de la mer. Son étendue eſt conſidérable ; & ſes rues, quoiqu'irrégulieres, m'ont paru d'une extrême propreté. Toutes les maiſons ſont iſolées, & environnées d'allées de bananiers, de palmiers, de patanes, &c. Le palais du roi, qui occupe le centre de la ville, à l'extrêmité d'une grande place, forme un quarré long très-ſpacieux. Il eſt embelli de pluſieurs édifices ſéparés, pour loger le ſerrail du monarque. Un homme qui auroit la témérité d'y entrer, ſubiroit ſur le champ la peine de mort ; & la femme qui lui parleroit, ſeroit conduite dans la place publique avec ſon complice,

pour y perdre la vie par un ſupplice cruel. Ce ſerrail eſt très-nombreux ; & parmi toutes les femmes qui le compoſent, le roi en choiſit une qu'il appelle ſa mere ; & qui jouit d'une autorité ſans bornes. Il la conſulte dans toutes les affaires d'importance, & dépend tellement d'elle, à ce qu'on dit, qu'elle auroit droit de le faire mourir de ſes propres mains, ſi elle en recevoit la moindre offenſe. Lorſque ſon âge lui laiſſe encore du goût pour le plaiſir, elle peut choiſir un homme qui lui plaiſe ; & ſes enfants ſont réputés être du ſang royal. L'amant ſur lequel eſt tombé ſon choix, ſubit la peine de mort, s'il eſt ſurpris avec une autre femme.

Une longue rue, aboutiſſant à la grande place de Loango, raſſemble tous les matins quantité de marchands, ſoit de la ville, ſoit des environs, qui vendent des étoffes, de la volaille, du poiſſon, de l'huile, des grains, & d'autres denrées. C'eſt dans ce même lieu, qu'on célebre les fêtes publiques, & que le roi tient ſes conſeils de guerre. On y voit une fameuſe idole, révérée par les habitants comme la divinité protectrice du pays. Les maiſons des par-

ticuliers ſont uniformes ; & chacune n'eſt compoſée que de deux ou trois chambres. Celle des ſeigneurs renferment un plus grand eſpace ; & l'on voit juſqu'à ſept ou huit bâtiments dans un même enclos, occupés par un ſeul maître. Les meubles ordinaires conſiſtent dans quelques vaſes d'argille, des calebaſſes, des nattes qui ſervent de lits, des paniers, & d'autres uſtenſiles de peu de valeur.

Cette capitale a un port, où l'on adore deux idoles, mâle & femelle, ſur leſquelles on débite une infinité de fables. La femme, dit-on, ſe rendit d'elle-même dans cette contrée, par amour pour les habitants. On célebre en ſon honneur une fête ſolemnelle, qui conſiſte principalement à boire avec excès. Les tambours & les trompettes retentiſſent dans toute la ville, & la prêtreſſe fait entendre une voix ſouterreine, que les negres prennent pour celle de la divinité. L'idole mâle a pour temple une petite cabane ſituée ſur le chemin qui conduit à la mer. Tous ceux qui paſſent devant elle, la ſaluent en battant des mains ; & les marchands lui font des offrandes pour mériter ſes faveurs. Le peuple,

dont la ſuperſtition eſt extrême, adore encore d'autres idoles groſſiérement travaillées, & dont quelques-unes ont juſqu'à ſix-pieds de haut. Elles ſont placées devant les maiſons; & l'uſage général eſt de les frotter d'une certaine poudre le premier jour de la nouvelle lune. Dès que cet aſtre paroît, les negres ſe proſternent, & s'écrient en frappant des mains: « puiſſe ma vie ſe repro-» duire de la même maniere que tu te » renouvelles »! Lorſque dans un temps de calamité, ils ont invoqué leurs idoles inutilement, ils les brûlent en diſant: » ſi elles ne nous ſervent de rien » dans l'infortune, en quel temps nous » ſeront-elles bonnes »?

Les habitants de Loango ont, pour leurs rois, le même reſpect que pour leurs dieux; ces princes prennent en effet le titre de *ſamba*, ou de *pango*, qui ſignifie divinité. On eſt perſuadé qu'entre pluſieurs vertus ſurnaturelles, ils ont le pouvoir de faire tomber la pluie du ciel. Auſſi s'adreſſe-t-on à eux lorſque la terre a beſoin d'eau. Chacun leur porte ſon préſent; & toute la nation aſſemblée les conjure d'accorder cette faveur. Le roi indique un

jour pour cette cérémonie. Tous les nobles paroiſſent devant lui, armés comme en guerre, font en ſa préſence divers exercices, & finiſſent par lui rendre hommage, en ſe proſternant au pied de ſon trône. Après un concert barbare de tambours & d'autres inſtruments, le roi ſe leve, & lance une fleche vers le ciel. Si le hazard veut qu'il pleuve ce jour-là ou le lendemain, ce qui eſt aſſez ordinaire, parce que la cour & les prêtres ſavent toujours prendre leur temps, le peuple ſe trouve plus confirmé que jamais dans le reſpect religieux qu'il a pour ſes maîtres; & les exclamations, les ſauts, les battements de mains ſont pouſſés juſqu'à l'extravagance.

Le ſouverain de Loango mange ſeul; & par une ancienne loi, qui défend ſous peine de mort d'aſſiſter à ſes repas, il n'a ni officiers ni domeſtiques pour le ſervir. Toute contravention, même involontaire à cet égard, expoſe à un ſupplice inévitable. Un enfant de huit ans fut trouvé endormi dans la ſalle pendant le diner du roi: on lui briſa la tête avec un marteau; & les prêtres arroſerent de ſon ſang les idoles

du palais. On cite beaucoup d'exemples de cette nature ; & l'on aſſure que la loi s'étend juſqu'aux bêtes même. Cet uſage barbare vient de l'opinion ſuperſtitieuſe où ſont les negres, que le roi mourroit ſubitement, ſi quelqu'un le voyoit manger ou boire ; & l'on croit détourner ce malheur, en faiſant mourir le coupable en ſa place. Il arrive cependant au prince de boire quelquefois en préſence de ſes courtiſans, mais alors les officiers qui lui préſentent la coupe, tournent le dos, & ſonnent une cloche pour avertir les aſſiſtants de ſe proſterner juſqu'à ce qu'il ait ceſſé de boire. Il n'eſt permis à perſonne de toucher aux aliments qu'on lui a ſervis ; tout ce qui ſort de ſa table eſt enterré ſur le champ.

Après ſon dîner, le monarque donne au peuple une audience, dans laquelle les cauſes particulieres & les affaires publiques ſont décidées. Le lieu où l'on s'aſſemble, eſt la ſalle la plus grande & la plus ornée du palais. Elle occupe le milieu d'une vaſte cour, d'où l'on apperçoit le trône, entre deux paniers, rouge & noir, dans leſquels, diſent les negres, le roi renferme des eſprits tuté-

laires qui veillent à ſa ſûreté. Un homme qui deſire de parler à ſa majeſté, déclare ſes intentions en frappant deux ou trois fois dans ſes mains. Les aſſiſtants lui répondent de même ; & alors il prononce d'une voix haute ces quatre mots : « au nom de Dieu, écoutez-» moi ». Enſuite il commence ſon diſcours qui n'eſt pas long, & qu'il finit en diſant : « c'eſt ainſi que je conclus «. Ceux qui ont des objections à faire contre ſes demandes, commencent & finiſſent de la même maniere. L'audience dure juſqu'au ſouper du prince, qui la reprend enſuite juſqu'à minuit.

A certaines fêtes ſolemnelles, le roi ſe montre dans tout l'éclat de ſa grandeur. On éleve dans la place publique, un trône ſuperbe derriere lequel eſt un pilier, d'où pend ſon armure enveloppée de riches étoffes. Aux environs ſont de grands éventails, qu'on agite avec force, & qui répandent une agréable fraîcheur. Devant le trône eſt un large tapis, ſur lequel les ſeigneurs ſont aſſis en cercle, ayant chacun à la main une queue de buffle, qu'ils font voltiger pour augmenter le frais. Le peuple occupe le reſte de la place, & ſe tient debout.

Dès que le roi eſt arrivé, les nobles lui font le *kilomba*, ſalut bizarre, qui conſiſte en deux ou trois ſauts en avant, & autant en arriere. Le prince étend ſes bras comme pour les recevoir ; mais ils ſe proſternent à ſes pieds, & ſe roulent pluſieurs fois à terre, pour marquer plus de reſpect. Ceux qui ont le plus de part à ſa faveur, poſent les deux mains ſur ſes genoux, & appuient leur tête contre ſon ſein. Les gens de qualité ſe donnent auſſi quelquefois les uns aux autres le ſalut du kilomba ; & le monarque lui-même ne dédaigne pas de faire cette galanterie à ſes favoris. La ſoumiſſion du peuple pour la nobleſſe eſt pouſſée auſſi loin, que celles des nobles pour le ſouverain. Les negres du commun ſe jettent à genoux, quand ils en rencontrent dans les rues, & détournent la tête, comme s'ils ne ſe croyoient pas dignes de les regarder. Si un noble leur parle, ils lui répondent, mais toujours dans la même attitude, & ſans jamais fixer la vue ſur ſa perſonne.

Après la mort du roi, la couronne n'appartient point à ſon fils, mais à l'aîné de ſes freres, ou aux enfants de

ſes ſœurs. Les plus proches héritiers doivent établir leur demeure dans certaines villes, qui leur ſervent d'apanage. Elles ſont plus ou moins éloignées de la cour, ſuivant le degré de leur droit. Le plus voiſin du trône fait ſa réſidence à Kaie, & eſt tellement reſpecté du peuple, que tout le monde ſe met à genoux & bat des mains à ſon paſſage. On rend auſſi de grands honneurs aux autres princes ſes parents.

Chaque province du royaume a un gouverneur général, & chaque canton un commandant particulier. Les gouverneurs compoſent en même temps le conſeil du roi; & les commandants adminiſtrent la juſtice. Sur le ſimple ſoupçon d'un crime, on conduit l'accuſé devant le juge; & ſi le délit ne peut être conſtaté par les voies ordinaires, on a recours à l'épreuve du *Bonda*. On appelle ainſi une liqueur violente, qui ne manque preſque jamais de faire tomber en défaillance la perſonne que l'on ſoumet à cette eſpece de queſtion. Un prêtre (car dans ce pays-ci les miniſtres de la religion ſont preſque toujours, ou des ſorciers ou des bourreaux) fait prendre au cou-

pable une pinte de ce breuvage, & jette devant lui des morceaux de bananier, en lui disant : « tombe, si tu » es criminel ; ou tiens-toi bien, & » pisse librement, si tu es innocent ». Si l'accusé a le malheur de n'être pas ferme sur ses jambes en marchant sur ces morceaux de bois, ou que la crainte l'empêche de pisser, l'assemblée pousse un grand cri, & remercie les dieux de l'éclaircissement qu'ils accordent à la vérité. Le coupable, étourdi par ce bruit autant que par les vapeurs qui lui montent au cerveau, paroît agité d'affreuses convulsions. Ces signes achevent de le convaincre ; & la sentence est prononcée sur le champ. Lorsque le crime mérite la mort, l'accusé est mis en pieces par le peuple ; mais si la faute est légere, ou qu'on veuille le traiter avec indulgence, on lui fait avaler du contre-poison. Les innocents sont reconduits chez eux avec acclamation & en triomphe. Vous croyez bien que le plus foible, c'est-à-dire, le plus pauvre, succombe infailliblement, & que cette épreuve est, entre les mains des prêtres, une machine puissante qu'ils dirigent toujours à leur avantage. Les

femmes du roi y ſont ſoumiſes dans leur groſſeſſe, ou du moins on fait avaler pour elles le bonda à un eſclave. Si ce dernier n'a pas la force d'y réſiſter, la femme & ſon amant ſont condamnés au même ſupplice. Il y a, dans chaque ville, dix ou douze de ces prêtres ou miniſtres du bonda, toujours prêts à recevoir des délations contre quelque criminel. Ils ſe tiennent aſſis dans les grandes rues, & appellent les paſſants pour demander leur pratique, à peu près comme on voit à Paris les filles de boutique du palais offrir à l'envi leurs manchandiſes. L'accuſateur apporte les noms de ceux qu'il ſoupçonne, & jure par ſes dieux, que ſes dépoſitions ſont ſinceres. Les accuſés ſont cités avec toute leur famille, & quelquefois tout le voiſinage; car le profit du prêtre augmente à proportion du nombre des coupables.

Le roi de Loango entretient des armées nombreuſes, qui le font reſpecter de ſes voiſins; mais l'art de la guerre eſt auſſi inconnu chez ces barbares, la diſcipline militaire auſſi mauvaiſe, que dans le royaume de Congo. Les ſoldats ont des boucliers de cuir, qui leur

couvrent preſque tout le corps ; & ils ſavent manier la lance & le ſabre avec autant de force que d'adreſſe. Ces mêmes armes leur ſervent à la fois, & contre les ennemis de l'état, & contre les bêtes des forêts.

La chaſſe du tigre & du léopard eſt un de leurs principaux amuſements. Lorſqu'un de ces animaux ſe montre dans un bois voiſin, on en donne avis aux habitants par le ſon des trompettes ; & ils s'aſſemblent tous pour l'attaquer. Armés de fleches, de lances & de dards, ils forment un grand cercle autour de la forêt, & tâchent par leurs cris & le bruit de la mouſqueterie, de tirer la bête de ſa retraite. Dès qu'elle paroît, elle eſt accablée par la multitude. On la porte en triomphe dans la plus prochaine habitation ; & les chaſſeurs paſſent la nuit à danſer autour de leur proie. Le plus diſtingué de la troupe écorche l'animal ; & la peau eſt envoyée à la cour. On enterre la chair & les inteſtins ; & le fiel qui paſſe pour un poiſon dangereux eſt coupé en pieces en préſence de témoins, & jeté dans la riviere de peur que les ſorciers ne s'en ſervent pour quelque maléfice. Le roi ſe trouve

ſouvent à ces chaſſes ; mais on a ſoin de tendre devant lui un grand filet, crainte d'accident.

On ſuit ici l'ancien culte du Congo, dont ce pays a été démembré ; & l'on y ajoute la pratique de la circonciſion, moins comme un acte de religion, que par un principe de propreté. Les idées de ces peuples s'accordent peu ſur la nature & le ſort des ames après la mort. Ceux-ci les croient deſtinées à donner la vie à d'autres individus ; ceux-là penſent qu'elles périſſent avec le corps ; le plus grand nombre admet l'exiſtence d'une autre vie, mais ſans aucune notion de cet avenir heureux ou malheureux, qui, chez la plupart des nations policées, forme une barriere entre le cœur & la dépravation, entre l'homme & le crime. L'appui que trouve le vertu dans l'eſpérance d'un éternel bonheur, la crainte qu'inſpire aux méchants l'aſpect terrrible d'une éternité de tourments, ſont également inconnus aux negres de Loango. Auſſi n'ont-ils aucuns remords de fautes qui doivent reſter impunies, aucune idée de puiſſance ſpirituelle, aucune chaîne qui lie l'homme civil avec

l'homme religieux, aucun motif qui intéreſſe les vivants à la mémoire des morts ; en un mot, aucun principe de moralité pour toutes leurs actions. Ils ſont avides, fourbes, perfides, livrés à tous les excès du vice & du libertinage.

On croit ici, comme à Congo, que peu de gens meurent d'une mort naturelle ; & ce barbare préjugé occaſionne mille recherches odieuſes, qui font périr une foule d'innocents. On ſe rend chez le ſorcier le plus voiſin; & comme il s'attend à cette viſite, il eſt aſſis à terre derriere ſa hutte avec un grand couteau devant lui. Il le touche & le remue ſouvent, ſans prononcer un ſeul mot. « Un tel eſt mort, » lui dit-on ; eſt-ce un ſortilege qui a » fini ſes jours ? Sont-ce les mokiſſos » qui ont redemandé ſa vie » ? Sur ſa réponſe, on a recours aux épreuves qui doivent convaincre le coupable.

Il mourut ici, il y a quelques jours, un Européen, dont le corps fut jeté dans la mer. J'en demandai la raiſon ; & un negre me répondit : « nous ne » ſouffrons pas qu'on enterre les étran- » gers dans notre pays : nous ne leur » permettrions pas même d'y reſter

» vivants, ſi nous comptions qu'ils duſ-
» ſent toujours y demeurer. Par-tout
» où ils ſe ſont établis, ils ont pris une
» autorité dont il n'a plus été poſſible
» de les dépouiller. Nous avons heu-
» reuſement conſervé la liberté de cet
» empire; mais nous ne répondrions
» pas que nos morts fiſſent de mê-
» me, ſi les vôtres ſe fixoient parmi
» eux».

Tout ce que l'ignorance & la ſuperſtition peuvent inſpirer à des barbares, s'obſerve ici aux funérailles. On enterre avec les défunts, des aliments, des habits, des meubles, des femmes vivantes & des eſclaves, pour les nourrir, les vêtir, les loger, les ſervir, & contribuer à leurs plaiſirs dans l'autre monde. Plus le mort a été élevé en dignité, plus on lui immole de victimes. A deux lieues de la capitale eſt la ville de Longeri, où les rois ont leur ſépulture. Ce lieu funebre eſt environné de dents d'éléphants, qui forment une eſpece de paliſſade.

On trouve à Loango, des gens de toutes les provinces du royaume, dont les principales ſont celles de Gobbi, de Setté, de Mayomba, de Piri, de Kilongo,

Kilongo, de Kakongo & d'Angoi, ſituées à peu de diſtance de la côte. Quoique les uſages de ces différents pays ſoient à peu-près les mêmes que ceux de la capitale, on remarque néanmoins, dans quelques-uns, des coutumes plus particulieres. « Nous ſommes » ſi peu jaloux dans notre province, me » diſoit un negre de Gobbi, inſtruit de » nos manieres, & de celles de l'aſie où » il avoit voyagé au ſervice d'un An- » glois, qu'une des premieres politeſſes » que nous faiſons aux étrangers, eſt de » leur offrir nos femmes pour la nuit. » Nous ne connoiſſons point l'infamie » que vous attachez à l'adultere; & dans » notre façon de penſer, ce crime eſt » plutôt un ſujet d'éloge que de blâme. » Ce n'eſt pas que les hommes n'aient » ſur le ſexe plus d'empire qu'ailleurs, & » ne traitent leurs femmes avec plus de » dureté; mais elles ſont ſi accoutumées » à ces rigueurs, qu'elles croient n'être » pas aimées, quand on ne les bat que » rarement. Elles doivent ſe proſterner » en préſence de leurs maris, & ne leur » parler qu'à genoux. L'Européen adore » les femmes comme des dieux, ajoutoit » le negre voyageur; l'Aſiatique les en-

» chaîne & les careſſes comme des ani-
» maux deſtinés à ſes plaiſirs ; l'Africain
» les bat, les fait travailler, & ſe repoſe».

Ici comme à Loango, une fille qui ſe laiſſe ſéduire avant le mariage, eſt obligée de ſe préſenter devant le roi avec ſon amant, & de lui déclarer ſa faute. Elle obtient toujours ſon pardon, & d'ailleurs cet aveu ne déshonore point; mais il eſt ſi néceſſaire, qu'on croiroit le pays menacé d'une ruine prochaine, ſi quelque fille coupable refuſoit de ſe ſoumettre à cette loi.

La ville de Mayomba, capitale de la province de ce nom, eſt une grande rue, ſi voiſine du rivage, que dans les hautes marées les habitants ſont contraints d'abandonner leurs maiſons. Non loin de là, eſt une riviere qui a cela de particulier, qu'étant fort étroite à ſon embouchure, elle devient plus large & plus profonde à meſure qu'elle s'enfonce dans les terres. Les habitants ſont à la fois les plus grands chaſſeurs de l'Afrique & les plus adonnés aux pratiques de la magie. Leurs chaſſes ſe font avec des chiens du pays, qui n'aboient point; mais ils ont au cou des

creſſelles de bois, dont le bruit guide les chaſſeurs.

Au moindre ſujet de haine ces peuples exercent leurs ſortileges, & ſont ſi perſuadés de la vertu de ces opérations magiques, que ſi quelqu'un vient à mourir, on fait jurer tous les voiſins qu'ils n'y ont eu aucune part. Ils ont une idole dont les prêtres & les prêtreſſes ne reçoivent leur conſécration, qu'après avoir ſubi de longues épreuves. On les enferme dans une chambre obſcure, où ils ſont condamnés à un jeûne rigoureux. On leur donne enſuite la liberté de ſortir, mais avec ordre de garder le ſilence, malgré tout ce qu'on entreprend pour les engager à le rompre. Enfin, le chef de la religion les conduit devant l'idole, leur fait ſur les épaules diverſes inciſions, & leur ordonne de jurer par le ſang qui coule de ces bleſſures, qu'ils ſeront fideles à la divinité dont il les déclare les miniſtres. La marque de leur initiation eſt une petite boîte qu'ils portent à leur cou, & qui contient quelques reliques. Il leur interdit l'uſage de certaines viandes, & leur impoſe d'autres devoirs qu'ils obſer-

vent ſcrupuleuſement, mais aucun qui les oblige à la continence. Ils ſont toujours étonnés de la loi qui y aſſujettit les miſſionnaires. C'eſt le ſeul article, ſur lequel ils veulent bien convenir que nos prêtres ont ſur eux quelque avantage; car, à cela près, leur genre de vie eſt des plus auſteres.

Au reſte ces Africains, comme tous les autres negres, ne connoiſſent aucune délicateſſe dans le choix des aliments. Si l'on excepte certaines fêtes, où ils tuent des beſtiaux & de la volaille, ils ne vivent que de poiſſon frais ou fumé; qu'ils accommodent avec différentes herbes. Les femmes prennent des huitres à l'embouchure des rivieres, les font ſécher, & s'en nourriſſent pendant pluſieurs mois. Toute cette contrée eſt ſi couverte de bois, qu'on peut y marcher à l'ombre, ſans être jamais incommodé par l'ardeur du ſoleil; mais ces bois ſont ſi remplis de ſinges & de grands perroquets, que le voyageur le plus intrépide n'y paſſeroit pas ſans eſcorte.

De toutes les provinces du royaume la plus agréable eſt celle de Kakongo. Sa ſituation entre les ports de Loango & de Kapinda, lui procure toutes ſor-

tes de commodités, & rend ſon commerce très-floriſſant. Le port de Kapinda, ſitué ſur la riviere de Zaïre, & très-fréquenté des Européens, eſt dans le pays d'Angoi, qui porte le titre de royaume. Ce pays eſt habité par une nation également ennemie des rois de Congo & de Loango, qu'elle a pour voiſins, & dont elle a ſubi le joug en divers temps. Parmi pluſieurs uſages qui lui ſont particuliers, on obſerve que les princeſſes du ſang royal, dans le choix de leurs maris, ne conſultent que leur goût ſans aucun égard à la naiſſance; mais elles ſe réſervent ſur eux un pouvoir abſolu. Quoique le nombre des femmes ſoit illimité chez tous ces Africains, & que pluſieurs en aient huit ou dix, le commun des negres n'en prend que trois ou quatre, qu'il peut congédier quand bon lui ſemble.

Les ſentiments ſont partagés ſur l'origine du royaume de Loango. Les uns diſent qu'il étoit gouverné anciennement par pluſieurs chefs; mais que dans la ſuite, s'étant diviſés pour des raiſons convenables à leurs intérêts, un d'entre eux eut l'adreſſe de ſe lier avec quelques-uns des plus puiſſants,

pour fondre ſur les autres ; puis cherchant querelle à ceux qui lui avoient prêté du ſecours, il parvint à les mettre ſucceſſivement ſous le joug. Lorſqu'il crut ſon autorité bien établie, il partagea ſes états en pluſieurs provinces, & choiſit le canton de Piri pour centre de ſa puiſſance ; mais ſur quelque dégoût qu'il prit pour cette demeure, il tranſporta ſa cour à Loango. D'autres prétendent, & je crois vous l'avoir dit, que cette contrée avoit appartenu aux rois de Congo. Ces princes eurent l'imprudence d'accorder une ſorte de ſouveraineté à quelques gouverneurs, qui employerent ce pouvoir à ſe ſouſtraire à leur autorité. Celui de Loango fut de ce nombre, & ce royaume a toujours eu depuis un monarque particulier.

Après quelques heures de navigation, nous apperçûmes à notre droite le cap Lopez-Gonſalvo, qui doit ce nom à un capitaine Portugais qui le découvrit. Il eſt facile à reconnoître, parce qu'il s'avance conſidérablement dans la mer. Ce n'eſt d'ailleurs qu'une langue de terre étroite & baſſe, fort marécageuſe, couverte de bois, & qui borne au midi le golfe de Guinée.

Le rivage n'offre qu'un petit hameau d'une vingtaine de cabanes, qui ne ſont habitées qu'à l'arrivée des vaiſſeaux d'Europe. L'uſage pour tous les bâtiments, qui entrent dans la rade, eſt de donner avis de leur approche; par une décharge de quatre pieces de canon. Auſſi-tôt tous les peuples des lieux voiſins s'empreſſent d'apporter de l'eau, du bois, des vivres & autres ſortes de proviſions, qu'ils échangent contre nos marchandiſes. On trouve, un peu au-delà du port, une ville ſituée ſur une riviere nommée Olibato. C'eſt la principale habitation des negres, & la réſidence d'un petit prince fort pauvre, que les marchands Européens ne laiſſent pas d'honorer du nom de roi. Les Hollandois font ſur cette riviere un grand commerce d'ivoire, de cire, de miel, & de bois de teinture. Le pays abonde en buffles, en éléphants, en dragons, en ſerpents & autres monſtres auſſi affreux que redoutables. On y trouve auſſi quantité de ſinges & des perroquets gris. Les vaiſſeaux s'y fourniſſent de bananes, de patates, d'ignames, de chair de porc, de volaille, & de toutes ſortes de rafraîchiſſements.

La côte eſt ſi remplie de poiſſons, que d'un ſeul coup de filet, on en prend quelquefois la charge d'une barque. Les huitres n'y ſont par moins abondantes : on les voit pendre aux branches des arbres qui environnent la baie.

Au nord du cap Lopez eſt la contrée de Gabaon, préciſément ſituée ſous la ligne. Elle eſt arroſée par une riviere du même nom, qui a plus de quatre lieues de large à ſon embouchure. On y voit de petites iſles, dont quelques-unes ſont habitées ; & les ſouverains qui les gouvernent ſous le titre de ſeigneurs ou de princes, poſſedent d'autres établiſſements ſur les bords de la riviere. Quoique ce pays ſoit peu conſidérable, il ne laiſſe pas d'offrir des détails de mœurs aſſez ſinguliers.

Quelque paſſion que ces peuples aient pour l'eau-de-vie, ils n'en boivent jamais ſur nos vaiſſeaux, avant que d'avoir reçu quelque préſent qui les y engage. Si l'on tarde trop à leur en faire, » croyez-vous donc, diſent-ils, que nous » ſoyons gens à venir ici boire pour » rien » ? Si on leur en refuſe, ils jettent le verre ; & l'on ne doit pas eſpérer

d'avoir avec eux le moindre commerce. S'ils font eux-mêmes quelques préſents aux étrangers, ce n'eſt qu'à condition qu'ils recevront le double de ce qu'ils donnent; & ſi on ne les ſatisfait pas ſur le champ, ils ne ſont pas honteux de reprendre ce qu'ils ont préſenté. Ce procédé ne bleſſe que les loix de l'honnêteté; en voici un qui eſt contraire à celles de la nature. Les meres reçoivent ouvertement les careſſes de leurs fils, les filles celles de leurs peres; & en général, toutes les femmes ſont d'une telle lubricité, qu'elles préviennent les deſirs & les ſollicitations des hommes.

Les deux ſexes ont la peau cicatrifée d'un grand nombre de figures bizarres. Les hommes ſe croient merveilleuſement parés, lorſqu'ils peuvent faire emplette de quelque mauvais habits de matelots, ou d'une vieille perruque; & la maniere dont ils les portent, les rend ſinguliérement horribles. Ils ne ſont pas dans l'uſage de boire en mangeant; mais après les repas, ils prennent plaiſir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mêlange de miel & d'eau, qui reſſemble à notre

hydromel. Lorſque l'ivreſſe commence à les échauffer, la moindre diſpute les met aux mains; le roi lui-même entre à coups de poing dans la mêlée, & bientôt les chapeaux, les perruques, les haillons ſont précipités dans le fleuve. L'univers n'a point de nation plus barbare ni plus miſérable. Chacun y vit pour ſoi-même, ſans s'embarraſſer, ni de ſes dieux, ni de ſes prêtres, ni de ſes rois; & avec cela, ce peuple ſtupide a l'embécillité de ſe croire heureux.

La côte d'Angra, au nord de Gabon, n'a de remarquable, qu'une riviere & une baie du même nom, avec les petites iſles de Coriſco, dont la plus grande n'a pas plus de huit lieues de circonférence. Les Portugais les ont ainſi nommées, à cauſe des terribles éclats de tonnerre qui s'y firent entendre, & de la quantité d'éclairs dont elles parurent environnées, lorſqu'ils en firent la découverte. Les terres ſont ſi baſſes, que les arbres dont elles ſont remplies ſemblent ſortir du fond de l'eau. Quelques-uns produiſent de ce beau bois rouge, que bien des gens préferent à celui de Breſil.

On ne compte, dans ces deux iſles qui occupent le centre de la baie, que cinquante ou ſoixante habitants, gouvernés par un prince negre. Les Hollandois ont tenté pluſieurs fois d'y former une colonie. Ils y avoient même élevé un fort; mais les fatigues & le mauvais air en ayant fait périr près de la moitié, les autres abandonnerent cet établiſſement.

Depuis la baie d'Angra, en remontant toujours au nord, juſqu'à la riviere de Camarone, on rencontre ſucceſſivement pluſieurs plages peu connues. Les peuples qui habitent les bords de cette riviere & ceux de Rio-Del-Rey, qui eſt plus à l'occident, font quelque commerce avec les Européens, & n'ont pas plus de ſcrupule de vendre leurs parents, que nos marchands de les acheter. Les Hollandois en tirent auſſi du corail bleu, production commune dans ce pays, & ſur-tout, une grande quantité de dents d'éléphants. On nomme *Amboqi*, la contrée qui ſépare ces deux rivieres. On la diſtingue aiſément par la hauteur de ſes montagnes, dont quelques-unes ſont auſſi élevées que le pic de Ténérif. On m'a

parlé d'une grande ville, ſituée ſur la Camarone, appellée *Biafara*, qui donne ſon nom à toute la côte.

Depuis Rio-Del-Rey juſqu'au cap Formoſe, nous côtoyâmes le rivage toujours en droite ligne, de l'orient à l'occident. Il eſt coupé par pluſieurs rivieres, dont la plus conſidérable eſt celle de Kalabar. On y voit auſſi un grand nombre de villes & de villages, tels que Doni, Bandi, Foko, Selli, dont les habitants ne different des autres negres, que par plus ou moins de ſtupidité, de barbarie, de ſuperſtition, de férocité, de perfidie, &c. Les uns vivent ſous des rois, les autres dans l'indépendance; ceux-ci adorent les idoles, ceux-là ne connoiſſent point de culte; les uns ſont habillés, les autres nuds. On trouve encore les mêmes mœurs depuis le cap Formoſe juſqu'à la riviere de Benin.

Je ſuis, &c.

A Benin, ce 22 juin 1753.

LETTRE CLXVIII.

Le Royaume de Benin.

AU nord de Loango, eſt ſitué le royaume de Benin, dont la capitale, qui porte le même nom, eſt éloignée de la mer d'environ ſoixante lieues. Nous y arrivâmes par une riviere que les Portugais ont appellée Rio-Formoſo, au bord de laquelle cette ville eſt bâtie, & qu'on nomme auſſi la riviere de Benin. Son embouchure, dans ſa plus grande largeur, a ſept ou huit lieues; & la multitude de ſes bras forme un grand nombre d'iſles, parmi leſquelles il s'en trouve de flotantes, & d'autres qui ne ſont couvertes que d'arbuſtes & de roſeaux. En remontant le fleuve, avant que d'arriver à la capitale, nous rencontrâmes ſur le rivage les villes de Bododo, d'Arobo, d'Aguana, & d'Agaton, très-fréquentées par les Hollandois, qui y font la traite des negres. On y apporte toutes ſortes de denrées à l'arrivée des vaiſ-

ſeaux ; & il s'y tient toutes les ſemaines des marchés qui rendent ces quartiers très-commerçants. Le roi de Benin y entretient des gouverneurs & d'autres officiers ſubalternes, dont l'autorité ſe borne aux affaires civiles.

Dans le pays, la capitale porte le nom d'Œdo ; mais les Européens lui donnent plus communément celui de Benin. Elle eſt ſituée au milieu d'une plaine délicieuſe, dans une circonférence de pluſieurs lieues. Les rues y ſont d'une largeur extrême ; les maiſons uniformes & dans le même alignement, n'ont qu'un étage. Celles des grands ſont plus élevées, & ont à l'entrée un veſtibule ouvert ; mais où l'on eſt à l'abri de la pluie & du ſoleil. Les chambres intérieures ont auſſi une ouverture au milieu du toit, pour donner paſſage à l'air & à la lumiere. Les murs ſont fort épais ; mais leur maçonnerie n'eſt que de terre ; & en général, par la maniere dont cette ville eſt bâtie, elle reſſemble plus à un gros village, qu'à la capitale d'un grand pays. Elle eſt pourtant fermée de paliſſades, & environnée de foſſés. Le palais du roi occupe une immenſe étendue. C'eſt un

amas confus de bâtiments, de cours, de jardins, de galeries, de magasins, d'écuries, &c.

Le prince se montre rarement à ses sujets; mais lorsqu'il paroît en public, c'est avec la plus grande magnificence. Il est précédé & suivi de tous les seigneurs de sa cour; & l'on voit à la tête du cortege, une troupe de nains & de muets, conduisant des léopards, des tigres, & d'autres animaux enchaînés. La cérémonie se termine ordinairement par la mort de douze esclaves qu'on sacrifie à la gloire du monarque. Il en entretient une si prodigieuse multitude, qu'on ne fait pas un pas dans la ville, sans en rencontrer plusieurs troupes. Ils portent des fruits, de l'huile, de l'eau, du bois, du fourrage, & d'autres provisions pour la consommation du palais. Quelquefois le roi fait l'honneur à ses favoris de leur envoyer des présents. Ils sont portés avec beaucoup de pompe, par ces mêmes esclaves; & ces marches sont conduites par des officiers qui ont à la main des bâtons blancs, pour écarter la foule. Les revenus du roi consistent dans les sommes annuelles qu'il

reçoit des gouverneurs de provinces, & dans les tributs en beſtiaux, en étoffes, & en denrées de toute eſpece, qui lui paient les officiers ſubalternes. Il n'y a aucun impôt ſur les marchandiſes ; mais on exige une certaine taxe de tous ceux qui veulent faire le commerce.

Le roi de Benin, en montant ſur le trône, fait mourir tous ſes freres, afin d'aſſurer la tranquillité de ſon regne. Pour ne pas répandre le ſang royal, on prend la précaution de les étouffer après leur avoir fermé la bouche, le nez & les oreilles. Lorſque le monarque ſent ſa fin approcher, il nomme à ſon miniſtre de confiance, celui de ſes fils qui doit lui ſuccéder. C'eſt un ſecret qui ſe garde inviolablement juſqu'à la mort du prince régnant ; mais dès qu'il eſt expiré, le miniſtre le révele au général des troupes, que quelques Européens appellent ici le grand maréchal de la couronne. Celui-ci ſe le fait répéter pluſieurs fois, demande ſi l'on ne ſe trompe pas, ſi on a bien entendu, ſi l'on n'a pas pris un nom pour un autre ; & quand il s'eſt bien aſſuré de la volonté du défunt, il va s'enfermer dans ſa maiſon. Alors le mi-

niſtre fait venir le prince deſtiné à régner, & lui ordonne de ſe rendre chez le grand maréchal, pour le prier de donner un maître à l'état. Lorſque tout eſt réglé pour la proclamation, le prince ſe met à genoux, & on lui déclare les ordres du feu roi. Sur le champ il eſt revêtu des marques du pouvoir ſuprême, & reçoit les hommages des grands & du peuple. Après cette cérémonie, le nouveau monarque ſe retire dans un village à quelque diſtance de la capitale, pour y tenir ſa cour, juſqu'à ce ce qu'il ſoit inſtruit des regles du gouvernement; dans cet intervalle, la reine mere, le premier miniſtre & le grand maréchal ſont chargés de l'adminiſtration. Le temps de l'inſtruction fini, le roi vient prendre poſſeſſion du palais & de la puiſſance ſouveraine.

Ce prince, comme tous les monarques Africains, a ſur ſon peuple un pouvoir abſolu. Il le confie principalement à trois miniſtres, qui partagent entre eux l'autorité, & tiennent le premier rang dans l'état. Leur devoir eſt d'être ſans ceſſe auprès du roi, & de lui rendre compte de toutes les affaires importantes. Je ne parle pas

du grand maréchal ſpécialement chargé du détail de la guerre. On aſſure qu'en un ſeul jour, le prince peut raſſembler une armée de vingt mille hommes; & qu'avec un peu plus de temps, il pourroit en mettre cent mille en campagne. La diſcipline militaire eſt ſi rigoureuſe, que quiconque abandonne ſon poſte, encourt la peine de mort; mais tous ces negres, ainſi que leurs voiſins, ſont également dépourvus de courage, d'intelligence & d'habileté dans la guerre. Leurs armes ſont celles des autres Africains. Le ſoldat n'a d'autre habillement qu'une ſimple pagne: l'officier ſe couvre d'une eſpece de cuiraſſe de peau d'éléphant, à l'épreuve de la fleche, & porte un grand bonnet rouge, d'où pend une queue de cheval pour ornement.

Après les trois miniſtres & le grand maréchal, qui forment pour ainſi dire, avec le prince, le premier ordre de l'état, on diſtingue des miniſtres de la ſeconde claſſe, connus ici ſous le nom de *chefs-des-rues*. Ils préſident dans les villes aux différents quartiers; & les uns ont inſpection ſur le peuple, les autres ſur les eſclaves, ceux-ci ſur les beſtiaux,

ceux-là ſur les fruits, les denrées, les marchandiſes, &c. C'eſt dans cette claſſe, que le monarque choiſit les gouverneurs des villes & des provinces, toujours ſoumis à l'autorité des miniſtres; car ces derniers jouiſſent de l'exercice de la ſouveraineté, tandis que le roi ne reçoit que les honneurs d'un vain titre.

Il eſt un troiſieme ordre d'officiers nommé par la cour. Ce ſont des eſpeces d'agents, qui s'entremettent pour le commerce entre les étrangers & les habitants. Leur principale utilité eſt de ſervir d'interpretes. Tous les Européens qui trafiquent dans le pays, ſont obligés de recourir à ces courtiers, & de leur payer des droits en arrivant ſur la côte.

Les grands officiers de la couronne ſont diſtingués par un cordon de corail, qui équivaut à nos ordres de chevalerie. Cette faveur s'accorde auſſi quelquefois à des particuliers, dont le roi veut récompenſer la vertu ou les ſervices. Quand on a l'honneur d'être décoré de ce glorieux ornement, on eſt obligé de le porter ſans ceſſe; & la mort ſeroit le châtiment infaillible de ceux qui

ne le quitteroient qu'un inſtant. Un homme qui l'oublieroit dans ſa maiſon, qui le perdroit en chemin ou à qui des voleurs l'enleveroient par violence, ſeroit ſur le champ conduit au ſupplice. C'eſt le roi qui garde lui-même ces cordons; & quiconque auroit la hardieſſe de les contrefaire, n'éviteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils ne ſont compoſés que d'une terre cuite, qui reſſemble moins à du corail qu'à de la brique.

Une loi qui fait plus d'honneur à l'humanité de ce peuple, eſt celle qui accorde une ſubſiſtance convenable aux pauvres, que les infirmités ou la vieilleſſe rendent inhabiles au travail. L'état les nourrit gratuitement, ſur-tout dans les grandes villes, où le nombre en eſt plus conſidérable. On emploie à diverſes occupations ceux qui ſont encore capables de gagner leur vie: auſſi ne voit-on dans les rues aucun mendiant; & un François eſt toujours étonné que dans cette partie, la police ſoit mieux exercée chez des barbares que dans ſon pays.

Le droit de ſucceſſion établi à Benin fait paſſer tous les biens du pere à l'aîné

des enfants mâles. Celui-ci n'accorde à ſes freres & ſœurs, que ce qu'il juge à propos; mais ſi ſa mere eſt vivante, il eſt obligé de lui aſſigner un fonds de ſubſiſtance convenable à ſa condition, & de lui laiſſer la jouiſſance de tout ce qu'elle a reçu de ſa famille. Il ne doit rien aux autres veuves de ſon pere; mais quand il les trouve à ſon gré, il peut en faire ſes concubines. S'il ne les croit pas dignes de ſon affection, ces malheureuſes ſont condamnées à de pénibles travaux, & traitées comme des eſclaves. Le nombre de ſes femmes eſt fort grand dans tout le royaume, où l'uſage de la polygamie eſt généralement établi; & comme elles ſont très-pauvres, elles n'ont d'autre reſſource que la proſtitution contre la miſere.

L'adultere eſt puni de mort parmi les grands, qui tuent ſur le champ les deux coupables, & livrent leurs corps aux bêtes féroces. Une femme du peuple, convaincue d'infidélité, eſt chaſſée ignominieuſement de la maiſon, après avoir reçu une rude baſtonnade; & tous ſes effets ſont confiſqués au profit du mari. Chez les perſonnes ſenſées, on

ferme les yeux, & l'on tâche, comme en France, d'aſſoupir ces ſortes d'affaires, pour éviter l'éclat & le ſcandale. Les parents de la femme appaiſent le mari par des préſents. Il ſe réconcilie avec elle, & il ne lui eſt plus permis, après le raccommodement, de lui faire des reproches. Elle rentre dans tous les droits de la fidélité & de la vertu.

L'uſage des épreuves judiciaires n'eſt pas ici moins fréquent que dans le royaume de Congo. On en diſtingue de pluſieurs ſortes; & ce ſont encore les prêtres qui font l'office de bourreaux. Dans l'une, ils percent la langue de l'accuſé avec une plume enduite de graiſſe. Si cette plume paſſe aiſément, c'eſt une marque d'innocence; mais ſi elle éprouve de la réſiſtance, le crime n'a pas beſoin d'autre indice. La ſeconde épreuve eſt moins cruelle. Le prêtre pêtrit un morceau de terre bien humectée, & y fait entrer pluſieurs plumes que la perſonne ſoupçonnée doit tirer ſucceſſivement. Si elles ſortent ſans peine, elle eſt déclarée innocente; ſi elle les arrache avec difficulté, on la croit coupable. Une autre fois, on jette dans les yeux de l'accuſé du ſuc de

certaines herbes. L'homme eſt abſous, s'il n'en reſſent aucun mal, mais s'il ſouffre de la douleur, il eſt condamné ſans autre examen. Enfin les prêtres appliquent à d'autres, ſur la langue, un cercle de cuivre rougi au feu ; & l'innocence dépend d'être brûlé, ou de ne pas l'être. Toute eſpece de délits, excepté le meurtre, & dans certains cas, l'adultere s'expie avec de l'argent ; ſi les criminels ſont inſolvables, on les condamne à des peines corporelles. Le partage des amendes ſe fait entre pluſieurs perſonnes. On ſatisfait d'abord l'offenſé ; le gouverneur a la ſeconde part ; le reſte appartient aux trois miniſtres.

Ce que j'ai dit tant de fois des uſages & du caractere des negres, de leur pareſſe, de leur frugalité, de leur nourriture, de leurs meubles, de leurs occupations, de leurs danſes, de leur muſique, de leurs mariages, de leur hoſpitalité, de leurs vertus enfin, & de leurs vices, peut convenir, à bien des égards, à ceux de Benin. Il n'y a point de peuples plus attentifs & plus complaiſants pour leurs étrangers : c'eſt preſque un attentat digne de mort dans la

nation, que d'outrager un Européen. On vante ſur-tout leur généroſité & leur bon cœur ; ſi vous leur demandez quelque choſe, ils vous l'accordent ſur le champ. Ils diſtinguent néanmoins dans leur affection, les Portugais qu'ils n'aiment point, des Hollandois pour leſquels ils ont une prédilection particuliere. L'incontinence eſt un vice général parmi eux ; mais autant ils évitent les obſcénités trop groſſieres dans leurs converſarions, autant ils évitent les équivoques. Ceux qui ſavent couvrir les idées ſales ſous des expreſſions honnêtes, ſont preſque les ſeuls qui paſſent parmi eux pour des gens d'eſprit.

Dans les conditions élevées, les habits ſont plus riches, plus parants, & de meilleur goût qu'à Loango ; mais toutes les parties ſupérieures du corps reſtent nues. Les femmes cependant ont un voile qui leur couvre la tête & les épaules. Le peuple ſe met comme les autres negres ; c'eſt-à dire, qu'il ſe contente de ſimples pagnes ; encore ne les prend-il, garçons & filles, qu'à dix ou douze ans, & quelquefois même en ſe mariant. Il faut une permiſſion particuliere de la cour, pour s'habiller

s'habiller avant ce temps ; & cela paſſe pour une ſi grand faveur, qu'on la célebre dans les familles par des réjouiſſances ſolemnelles.

La pluralité des femmes, l'obligation de s'en abſtenir pendant leur groſſeſſe, l'eſpece d'opprobre attaché à leur ſtérilité, ce qu'elles doivent obſerver dans leurs infirmités périodiques, les inciſions faites ſur le corps des enfants, la pratique de la circonciſion commune aux deux ſexes, l'adoration des divinités ſubalternes, la correſpondance des prêtres avec les démons, leur conſultation dans les maladies, les lamentations funebres, l'enterrement des vivants avec les morts ; en un mot, toutes ces erreurs groſſieres, ces folies pieuſes, ces croyances extravagantes, ces dogmes abſurdes, ces rits, ſes ſacrifices ſouvent barbares, par leſquels tant de peuples s'imaginent honorer la divinité, ces preuves toujours exiſtantes de la foibleſſe & de l'inſuffiſance de la raiſon, lorſqu'en matiere de culte elle n'eſt pas éclairée par une lumiere ſupérieure, ne ſont pas des uſages particuliers au ſeul royaume de Benin ; vous les avez vus établis ſur preſque

toutes les côtes de l'Afrique. En voici d'autres plus ſpécialement pratiqués dans ce pays. Quand une femme met au monde un enfant mâle, il eſt préſenté au roi, qui ſe charge de ſon éducation ; mais les filles ſont élevées dans la maiſon paternelle, & ne la quittent qu'en ſe mariant. La mere de deux jumeaux éprouve, ſuivant les lieux, un ſort différent. A Benin, & dans la plupart des autres villes, ces ſortes d'accouchements ſont regardés comme un heureux augure, & on les célebre par des fêtes. Mais dans quelques provinces, & particuliérement dans la ville d'Arobo, on ſacrifie la mere & les deux enfants. Il eſt vrai que le mari peut les racheter, & que les negres emploient divers moyens pour éluder cette loi. Le ſeptieme jour après la naiſſance d'un fils, le pere expoſe ſur les grands chemins des liqueurs & des aliments, dans l'eſpérance qu'ils garantiront le nouveau né de la méchanceté de certains eſprits.

Les habitants de Benin doivent toujours être inhumés dans le lieu qui les a vu naître. En quelque endroit qu'ils meurent, le corps eſt apporté dans la

capitale ; ce qui n'arrive quelquefois que pluſieurs années après le décès. Pour le conſerver dans l'intervalle, on le fait ſecher à un feu lent ; & quand il n'y reſte plus d'humeurs, on l'enferme dans un cercueil.

Ce que j'ai dit des Indiens du Malabar & du Gange n'approche pas de la barbarie des negres de Benin à la mort de leur roi. Il n'a pas plutôt fermé les yeux qu'on ouvre une grande foſſe, dont le fond eſt très-large & l'entrée fort étroite. On y jette d'abord le corps du monarque ; & l'on y précipite enſuite, à la vue d'un peuple innombrable, une multitude de domeſtiques, de femmes & d'eſclaves qui rempliſſent toute la capacité de ce vaſte & horrible caveau. L'exécution faite, on en bouche l'ouverture ; & le lendemain on revient au même lieu, on ôte la pierre ; on demande à ces malheureux s'ils ont rencontré le roi ; & au moindre cri qu'ils font entendre, on renferme le tombeau. La même cérémonie ſe continue pendant pluſieurs jours, juſqu'à ce qu'on ſoit aſſuré de la mort de toutes ces victimes, par le ſilence qui regne dans cette affreuſe ſépulture. Alors l'hé-

ritier du trône ſe tranſporte dans cet endroit, y fait venir quantité de viande & de vin de palmier, & régale tout le peuple. La fin de cette fête eſt auſſi barbare que le commencement; car ces gens échauffés par les vapeurs du vin, courent dans toutes les rues, & maſſacrent tout ce qu'ils trouvent. Ils coupent la tête à ceux qu'ils ont tués, & portent leurs corps au fatal caveau, comme une nouvelle offrande que la nation fait à ſon roi.

La fête anniverſaire, conſacrée à l'honneur des morts, a cela de particulier qu'on leur ſacrifie, non-ſeulement un grand nombre d'animaux, mais pluſieurs victimes humaines. L'uſage veut qu'on immole dans ces occaſions, vingt-cinq hommes, qui ſont ordinairement des criminels condamnés à mort. Si ce nombre ne ſe trouve pas dans les priſons, on enleve indifféremment dans les rues pendant la nuit, les premieres perſonnes qu'on rencontre. Les riches peuvent ſe racheter, en donnant aux prêtres une ſomme d'argent; & ce n'eſt pas un des moindres revenus du clergé.

Une autre ſuperſtition de ce pays,

eſt cette vénération religieuſe qu'on a pour certains oiſeaux noirs, auxquels il eſt défendu, ſous peine de mort, de faire aucun mal. Il y a des miniſtres établis pour les ſervir, & leur porter de la nourriture dans un lieu qui leur eſt conſacré. Un autre dogme de la religion de ces peuples, eſt de croire que l'ombre eſt un être réel, qui n'ayant jamais ceſſé de nous accompagner, doit rendre un jour témoignage de notre bonne ou mauvaiſe vie. On croit auſſi au paradis & à l'enfer; & c'eſt au fond de la mer qu'on place l'un & l'autre.

Pendant mon ſéjour dans cette ville, je voyois arriver tous les jours des Portugais, des Anglois, des Hollandois, & même des Danois, qui commerçoient dans les environs. Il en venoit d'Overri, de Gabon, d'Angra, d'Ambozi, des iſles de Coriſco, de Saint-Thomas, du Prince, de Fernando, & des pays qu'arroſent les rivieres de Kalabar, de Bandi, del Rey, de Camarone, de Doni, &c.

La ville d'Overri, capitale du royaume de ce nom, eſt ſituée ſur une riviere que les Européens ont appellée *Rio-Forcados*, à trente ou quarante

lieues de ſon embouchure. Les Portugais & les Hollandois font preſque ſeuls le commerce de cette contrée, qui conſiſte principalement dans la traite des negres : les premiers y ont quelques établiſſements. On vante dans les hommes la taille, & dans les femmes la beauté : les uns & les autres vont preſque nuds. Une ancienne loi ſoumet au prince toutes les femmes qui deviennent veuves. Il les prend dans ſon ſerrail, ou les vend dans les marchés, & en diſpoſe ſuivant ſon intérêt ou ſon goût. Les autres uſages ſont les mêmes qu'à Benin, à l'exception des ſacrifices humains, dont les habitants d'Overri ne parlent qu'avec horreur. Ils ont même conſervé quelque teinture du chriſtianiſme ; & l'on voit encore dans leur ville une eſpece d'égliſe, avec un crucifix, & des figures qui repréſentent la vierge & les apôtres. On raconte à cette occaſion une aventure aſſez remarquable, que je tiens d'un Portugais, & que je vous rends comme il me l'a dite.

„ Vers la fin du dernier ſiecle, deux miſſionnaires, arrivés de l'iſle de Saint-Thomas, reçurent du roi d'Overri l'ac-

cueil le plus favorable. Il avoit été mieux élevé que la plupart des princes negres ; & quelques Portugais qui s'étoient trouvés, pendant ſon enfance, à la cour du roi ſon pere, lui avoient appris leur langue, & communiqué du penchant pour le chriſtianiſme. Dès la premiere audience, les deux miſſionnaires dirent au monarque : vous deſirez, Sire, que nous reſtions dans vos états ; commencez donc par obliger vos ſujets à ſe ſoumettre au mariage ſuivant les loix de notre religion ; & donnez-leur l'exemple, en vous contentant vous-même d'une ſeule femme. A l'égard de mon peuple, répondit le prince, je ne ſuis point éloigné de vous accorder votre demande ; mais pour ce qui me concerne perſonnellement, je n'y conſentirai qu'à condition que vous me procurerez une femme blanche, aſſez vertueuſe pour s'en tenir à un ſeul homme, & aſſez belle pour m'en tenir à elle ſeule, qui réuniſſe à la fois les charmes de la jeuneſſe avec la ſolidité de l'âge mûr, les careſſes d'une maîtreſſe avec la décence d'une épouſe, la tendreſſe d'une amie avec la dignité d'une reine ; telle en un mot, qu'on

nous peint ici les princeſſes d'Europe, avec leſquelles on peut, dit-on, avoir la jouiſſance de pluſieurs femmes, dans la poſſeſſion d'une ſeule.

» La difficulté étoit de trouver une jolie Portugaiſe qui voulût épouſer un prince negre ; car pour le reſte, on ne douta pas, qu'avec de la beauté, le bon roi ne lui ſuppoſât aiſément toutes les qualités qu'il exigeoit. Les miſſionnaires ſe hâterent de retourner à Saint-Thomas, pour chercher les moyens de ſatisfaire le monarque. Ils découvrirent heureuſement une jeune fille, pauvre, mais vertueuſe qui vivoit ſous la conduite d'un vieil oncle, dont elle dépendoit uniquement. Cet homme étoit dévot, & ſur-tout très-zélé pour la propagation de la foi ; il ne fut pas difficile de l'engager à donner ſa niece au roi d'Overri dans l'eſpérance d'avancer la converſion du prince & celle des ſujets. Il ſe laiſſa vaincre par un ſi pieux motif ; & les miſſionnaires eurent la ſatisfaction de conduire au roi la jeune fille, accompagnée de quelques perſonnes de ſa nation. Elle fut reçue avec autant d'affection que de joie ; & le monarque ne tarda pas à

l'épouſer avec les cérémonies de l'égliſe. Cet heureux mariage fut ſuivi de la converſion de tout le royaume ».

Le roi d'Overri, quoique tributaire de celui de Benin, jouit d'une autorité abſolue dans ſes états. Le prince qui regne aujourd'hui, eſt mulâtre, & preſque toujours vêtu à la Portugaiſe.

L'iſle de Saint-Thomas, d'où il vient auſſi beaucoup de marchands qui font le commerce de Benin, tire ſon nom du jour où elle fut découverte par les Portugais, qui la poſſedent depuis plus de trois ſiecles. Ils la négligerent très-long-temps; & ce ne fut que cent ans après, qu'ils y fonderent un établiſſement ſolide, à cauſe de ſa commodité pour y faire prendre des rafraîchiſſements à leurs vaiſſeaux qui vont aux Indes orientales. Les Hollandois la leur enleverent en 1641; mis ils l'abandonnerent bientôt, trouvant que l'air y étoit trop mal-ſain. Les Portugais l'ayant repriſe, y ont fait élever une fortereſſe pour ſa défenſe. On donne à cette iſle, qui eſt d'une figure ronde, trente-ſix à quarante lieues de circuit. L'air y eſt ſi chaud, que les Européens ne peuvent le ſoutenir, & n'y vivent

guerre plus de cinquante ans ; les negres ſeuls s'accommodent de ce climat. Le bled & la vigne n'y réuſſiſſent pas, ſoit à cauſe de ſen extrême chaleur, ſoit parce que le terroir eſt trop gras ; mais elle produit beaucoup de ſucre, de patates dont on fait du pain, de palmiers qui fourniſſent le vin, & d'excellente chair de porc. La ville, qui a le nom de l'iſle, eſt la réſidence du gouverneur & de l'évêque. On y compte trois égliſes, y compris la cathédrale, qui eſt ſous la métropole de Lisbonne. Les capucins y ont un couvent qui ſert comme d'entrepôt aux miſſionnaires deſtinés au ſervice de la religion ſur les côtes d'Afrique. Je crois vous avoir déjà dit que le royaume de Congo relevoit de ce même dioceſe.

Au midi de cette iſle, eſt celle d'Annobon, & au nord, celle du Prince ; elles furent découvertes dans le même temps, & appartiennent aux mêmes maîtres. Les Portugais qui les poſſedent, ont nommé la premiere Annobon, parce qu'ils y entrerent le premier de l'an On y trouve deux montagnes fort élevées, & toujours environnées de nuages. Il y a des vallées

très-fécondes, principalement en coton. Les habitants, dont le nombre eſt peu conſidérable, font cultiver le terrein par des negres. L'iſle du Prince ne contient qu'un petit village & quelques hameaux, où quarante ou cinquante familles Portugaiſes ſe font ſervir par trois mille eſclaves. L'iſle de Fernando eſt à-peu-près dans le même cas. Son nom lui vient d'un Portugais qui la découvrit vers la fin du quinzieme ſiecle.

Je ſuis, &c.

A Overri, ce 30 juin 1753.

LETTRE CLXXIV.

LE ROYAUME D'ARDRA.

LEs iſles, les rivieres & les villes dont je vous ai parlé, madame, dans ma lettre précédente, ſont au midi & à l'orient de Benin. Il y vient auſſi des marchands d'Offra, d'Aſſem, & de toutes les parties du royaume d'Ardra, ſitué à l'occident. Ce pays eſt ſur-tout intéreſſant pour des François, à cauſe de ſes anciennes liaiſons avec notre compagnie des Indes, & des relations de commerce qu'il y a eu entre les deux nations. Elles ſe ſont envoyé réciproquement des ambaſſadeurs; & Louis XIV n'a pas dédaigné de recevoir les députés de la cour d'Ardra, avec tout l'éclat qui environne la majeſté d'un roi de France. « Auſſi, me diſoit dernièrement un de nos marchands, ces peuples n'en ont point encore perdu le ſouvenir. Ils ont fait traduire dans leur langue une relation imprimée à Paris dans le temps de cette ambaſſade;

& cette traduction ſe conſerve parmi eux, comme la marque glorieuſe d'une correſpondance, dont ils ſe feront éternellement honneur. J'ai même encore vu, ajouta-t-il, chez quelques habitants de la capitale, pluſieurs de ces imprimés, dont les envoyés, à leur retour de France, avoient apporté une ample proviſion. C'eſt-là que j'ai lu, qu'en 1670 la compagnie des Indes, manquant d'eſclaves negres dans ſes établiſſements, équippa deux vaiſſeaux au Havre-de-Grace pour le voyage de Guinée. Le ſieur d'Elbée, commiſſaire de marine, fut revêtu du commandement, & eut pour compagnons de cette entrepriſe, le ſieur du Bourg, nommé pour préſider au comptoir qu'on ſe propoſoit de bâtir ſur la côte d'Ardra; & un marchand étranger appellé Carlof, qui ayant été au ſervice des Hollandois ſur cette même côte, avoit acquis une parfaite connoiſſance du commerce de cette contrée.

» Arrivés à la rade, Carlof deſcendit au rivage pour ſe rendre à la ville d'Offra, & donner avis au vice-roi, du débarquement de la flotte Fran-

çoiſe. Il écrivit au roi lui-même pour lui rappeller leur ancienne amitié, car dans leur jeuneſſe ils avoient bu pluſieurs fois enſemble bouche à bouche, ſuivant le langage du pays, c'eſt-à-dire dans le même verre ; & cette marque d'affection paſſe pour la plus grande preuve de confiance & d'eſtime, que deux hommes puiſſent ſe donner. La cour d'Ardra fit attendre long-temps ſa réponſe ; mais on n'en prit pas moins la réſolution de faire apporter les préſents que la compagnie des Indes envoyoit au monarque. Il y avoit, entre autres, un très-beau carroſſe doré avec de magnifiques harnois ; car les Portugais avoient introduit dans le pays l'uſage de cette voiture.

» Après quelques délais, un capitain negre, arrivé à Offra, demanda à voir Carlof, au nom de ſa majeſté, & lui dit qu'elle étoit extrêmement ſatisfaite de retrouver ſes anciens amis, lorſqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle. Il ajouta que le roi étoit ſi diſpoſé en faveur des François, qu'il leur accorderoit volontiers tous les privileges dont les autres nations jouiſſoient dans le pays,

& qu'il avoit donné ordre au prince ſon fils de ſe rendre à Offra, pour recevoir Carlof, & le conduire à la cour. En effet, le prince héréditaire & le grand capitaine arriverent enſemble, & ſe firent conduire au logement des François. Ils allerent delà au rivage, où d'Elbée, qui ne quittoit point ſes vaiſſeaux, devoit avoir avec eux une entrevue. Ce dernier fit quelques pas au devant du prince, qui lui préſenta la main, dans laquelle le commandant François mit reſpectueuſement la ſienne. Le prince la lui preſſa doucement, & le regarda d'un œil ferme ſans parler. D'Elbée, après un moment de ſilence, le complimenta en Portugais; & la réponſe fut auſſi ſatisfaiſante qu'on pouvoit la déſirer. Ces marques de diſtinction donnerent de la jalouſie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. Sans perdre la gravité de ſon rang, le prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Toute ſa perſonne préſentoit un air de grandeur & de dignité, tempéré par une douceur qui lui at-

tiroit autant d'amour que de reſpect. Ses habits conſiſtoient en deux pagnes qui traînoient juſqu'à terre, l'une de ſatin, l'autre de taffetas, avec une écharpe autour des reins. Le reſte de ſon corps étoit nud; mais il avoit ſur la tête un chapeau garni de plumes, & des ſandales rouges à ſes pieds. La plupart des habitants d'Ardra ne ſe croient habillés d'une maniere décente, que lorſqu'ils ont autour des reins & des cuiſſes, cinq ou ſix pagnes qu'ils mettent l'une ſur l'autre, &.dont pluſieurs ſont enrichies d'or trait ou battu. Les perſonnes de diſtinction y ajoutent communément une chemiſe de calico blanc, par deſſus laquelle elles ont un manteau court. Les femmes de qualité emploient les plus riches étoffes des Indes & de la Chine, & ne négligent dans le reſte de leur parure, aucun des ornements introduits par le luxe. Les deux ſexes ſe lavent ſoigneuſement matin & ſoir, ſe parfument le corps, & ſont en général d'une très-grande propreté; les femmes ſur-tout, par l'envie qu'elles ont de plaire à leurs maris, dont elles

connoiſſent ſur ce point l'extrême délicateſſe. Mais je reviens à mon ſujet.

A l'heure du dîner, on étendit ſur des nattes, des couſſins de damas; & quand le prince fut aſſis, il fit mettre d'Elbée à ſa droite, du Bourg & Carlof à ſa gauche, & les autres ſe placerent ſuivant leur rang. Le feſtin fut compoſé de pluſieurs ſortes de viandes rôties & bouillies, telles que du bœuf, du ſanglier, du chevreau, de la volaille, & divers ragoûts à l'huile de palmier. Il n'y eut point d'autre vaiſſelle que celle du pays, c'eſt-à-dire, des moitiés de calebaſſes, peintes d'un vernis ſi brillant, qu'on les eût priſes pour de l'écaille. Pendant le repas, deux hommes rafraîchirent continuellement le prince avec des éventails de cuir parfumé. Les negres qui étoient derriere lui, le ſervirent à genoux avec de grands témoignages de reſpect. Il y avoit parmi eux trois officiers, auxquels il fit ſigne de s'avancer, & leur mit quelques morceaux dans la bouche. C'eſt la plus grande marque de faveur que le prince puiſſe donner;

& ce ſeroit encourir ſa diſgrace, que de toucher de la main, ou de laiſſer tomber ce qu'il préſente. On ne ſervit point à boire, & perſonne n'en demanda pendant le dîner; mais après le dernier ſervice, on offrit de l'eau dans des verres de cryſtal, pour ſe laver la bouche. On mit enſuite devant chaque convive une nouvelle ſerviette; & les officiers du prince apporterent du vin de palmier, du vin d'Eſpagne, de Portugal & de France, dont on but ſans excès; car on ne forçoit perſonne, quoiqu'on fût ſouvent invité à prendre ſon verre. Le prince fit boire pluſieurs fois d'Elbée dans le ſien, témoignage de conſidération & d'amitié, qui, comme on l'a dit, n'a rien d'égal dans la nation.

» Lorſque les François prirent congé du prince héréditaire, il renouvella ſes civilités, & voulut voir d'Elbée entrer dans ſa chaloupe. Du Bourg & Carlof ſuivirent ſon alteſſe, accompagnée de ſes gardes, de ſa muſique, & d'une multitude de peuple. Elle donna une fête au *Grand Foro*, bourg ſpacieux entre Offra & la ca-

pitale, où il y a une ſorte d'hôtellerie pour les voyageurs. Ils eurent l'avantage, étant avec le prince, de voir le pays pendant le jour : faveur que l'on n'accorde aux étrangers que dans des cas extraordinaires.

» Arrivés à la capitale, du Bourg & Carlof furent conduits & logés au palais. C'eſt un vaſte édifice, dont les murs ſont de terre, & les toîts de paille. Il renferme pluſieurs grandes cours, environnées de galeries, au-deſſus deſquelles il y a des logements. On y voit des jardins entourés de murs, & diviſés par quantité d'allées d'arbres, longues & étroites. Les meubles des appartements ſont en général d'une très-grande ſimplicité ; on y trouve cependant des tables, des écrans, des cabinets, des armoires de la Chine, des tapis de Turquie, & quelques fauteuils de damas, dont les Européens ont fait préſent au monarque. Au lieu de vîtres, les fenêtres ont des chaſſis de toile, avec des rideaux de taffetas : la chaleur du climat ne permet pas de leur donner beaucoup d'ouverture. Outre ce palais, où le roi fait ſa réſidence

ordinaire, il y en a un autre toujours prêt à lui ſervir d'aſyle en cas d'incendie.

» Aſſem, ou Azem, comme l'appellent les negres, capitale du royaume d'Ardra, eſt ſituée à ſeize lieues dans les terres. Les rues y ſont d'une largeur extraordinaire, & les maiſons ſéparées par des enclos. On donne à la ville pluſieurs milles de circuit; mais une bonne partie de ce vaſte terrein eſt ſans habitations. On n'y entre que par un ſeul côté; & l'on traverſe ſucceſſivement quatre grandes portes, dont chacune eſt défendue par un foſſé & des corps-de-gardes; on paſſe ſur des ponts qui peuvent être aiſément rompus dans le beſoin. La moitié d'Aſſem eſt environnée d'une riviere qui lui ſert de foſſé naturel, & n'empêche pas que la ville n'ait un petit mur intérieur dans la même étendue. Les autres côtés ſont fermés par des murailles plus épaiſſes & plus hautes. Elles ſont conſtruites d'une terre rougeâtre, parfaitement liée ſans aucun mêlange de chaux, & qui prend la même fermeté & le même poli que

le plâtre. Toutes les maiſons de la ville ſont bâties de même, & couvertes de chaume. Les meubles ne conſiſtent que dans quelques uſtenſiles abſolument néceſſaires aux beſoins de la vie.

» Le lendemain de ſon arrivée dans la capitale, du Bourg eut ſa premiere audience en qualité d'ambaſſadeur. Il fut introduit par le prince héréditaire, le grand-prêtre & les grands *capitaines*. C'eſt le titre que prennent tous les officiers de la cour. Le grand maître-d'hôtel ſe nomme capitaine de la table; le pourvoyeur, capitaine des vivres; l'échanſon, capitaine du vin, &c.

» Le roi fit aſſeoir du Bourg près du trône, & écouta ſon compliment en Portugais, que ſa majeſté entendoit & parloit parfaitement: cependant il ſe le fit expliquer par ſon interprete. Cet office eſt fort conſidérable; mais la moindre erreur expoſe au ſupplice. Le monarque fit une réponſe obligeante, après laquelle du Bourg lui préſenta le carroſſe & les autres effets de la compagnie. Il lui demanda enſuite la permiſſion de bâ-

tir un comptoir à Offra, en promettant que la France enverroit chaque année quatre vaiſſeaux pour le commerce. Le roi répondit que les Hollandois en amenoient tous les ans plus qu'il n'en pouvoit charger ; que pluſieurs étoient obligés de s'en retourner ſans cargaiſon ; qu'il n'avoit donc beſoin, ni de vaiſſeaux, ni de marchandiſes, & que d'ailleurs ces mêmes Hollandois lui faiſoient des offres conſidérables, pour l'engager dans une alliance excluſive ; qu'il avoit d'autant plus de raiſons de les accepter, que les Anglois paroiſſoient le négliger, & que les François eux-mêmes, après l'avoir cultivé autrefois, n'étoient pas plus fideles à leurs engagements ; reproches ; diſoit-il, qu'il ne pouvoit pas faire aux Hollandois. Il ajouta cependant, que ce qu'il avoit appris de la grandeur du roi de France, faiſoit naître dans ſon cœur une vive paſſion de mériter l'eſtime d'un ſi grand monarque par les faveurs qu'il étoit réſolu d'accorder à ſes ſujets ; que dans cette vue, il venoit de donner ordre à ſon grand capitaine, de bâtir à Offra un comptoir

pour les François, qu'il protégeroit leur commerce, & l'encourageroit de tout ſon pouvoir. Du Bourg ſe fit apporter les plus précieuſes marchandiſes des deux vaiſſeaux; en offrit le choix au roi, & le laiſſa le maître des prix. Cette galanterie donna une grande idée de la politeſſe Françoiſe. Une officier amena un certain nombre d'eſclaves, pour le paiement des effets que ſa majeſté avoit choiſis.

» Inſtruit de ces heureux commencements, d'Elbée fit un voyage à la cour. Le gouverneur d'Offra lui fournit des hamacs & des porteurs; mais n'ayant pas pour guide, comme du Bourg & Carlof, le prince héréditaire, la marche ſe fit pendant la nuit. Le capitaine des étrangers, chargé de le conduire, eut ſoin d'éviter continuellement les villes, & fit beaucoup de détours, pour les laiſſer toujours à quelque diſtance. Ils entrerent dans la capitale avant le lever du ſoleil; mais pendant le ſéjour qu'y fit d'Elbée, il eut la liberté de la viſiter. Le roi lui envoya des rafraîchiſſements; le prince, le

grand-prêtre, & tous les ſeigneurs lui ayant fait les mêmes civilités, il ſe vit aſſez de proviſions pour traiter deux cents perſonnes. Il reçut chez lui tous les grands du royaume; mais le prince héréditaire ſe fit excuſer de ne pas le voir, parce qu'ayant perdu nouvellement un de ſes fils, il ſe tenoit renfermé dans ſon palais, ce qui paſſe ici pour la marque d'une extrême douleur.

» Le roi ne rend jamais de viſite; mais il accorda l'audience le même jour. D'Elbée fut introduit dans un jardin, où le monarque étoit aſſis ſous une galerie. Ce prince, qui ſe nommoit Tofizon, paroiſſoit âgé d'environ ſoixante-dix ans. Il avoit la taille avantageuſe; les yeux grands & pleins de feu, le maintien & les manieres extrêmement nobles. L'eſprit & le jugement brilloient dans ſes diſcours & dans ſes réponſes. Ce prince eſt ſi reſpecté de ſes ſujets, que perſonne ne paroît en ſa préſence, ſans ſe proſterner le viſage contre terre, & n'oſe porter ſur lui ſes regards. Lorſqu'ils ſont obligés de lui

lui répondre, ils levent ſeulement un peu la tête, pour la baiſſer auſſi-tôt qu'ils ont ceſſé de parler. Les plus grands de l'état ne ſont pas exempts de cette humiliante cérémonie. Le prince héréditaire & le grand-prêtre en ſont ſeuls diſpenſés. Ils parlent debout au roi; le rang & la naiſſance leur donne la liberté d'entrer au palais jour & nuit, & à toutes les heures, ſans y être appellés.

» Dès que le monarque apperçut d'Elbée, il lui préſenta la main, prit la ſienne, & fit craquer trois fois ſon pouce; ce qui paſſe dans cette cour pour la plus grande marque d'affection & de faveur. Après les premiers compliments, le commandant François pria ſa majeſté de lui permettre de conſtruire un comptoir à ſon gré, parce que celui d'Offra étoit trop petit & fort incommode. Je donnerai des ordres, répondit le prince, pour en faire augmenter les bâtiments; mais je ne puis avec prudence vous accorder la permiſſion d'en élever un à votre fantaiſie. Je connois votre politique, vous commencerez par une

batterie de deux pieces de canon ; l'année d'après vous en aurez une de quatre ; & par degrés, votre comptoir deviendra un fort, qui vous rendra maître de mon pays. Il accompagna ce raiſonnement de tant de politeſſes, que d'Elbée ne put s'offenſer de ſon refus.

» Je ſuis bien étonné, reprit le monarque, que la France étant un pays ſi ſpacieux, ſi rempli d'habiles ouvriers, vous ayez chargé vos vaiſſeaux de marchandiſes communes, telles qu'il en vient d'Angleterre & de Hollande. Sire, répondit d'Elbée, ce premier voyage n'eſt qu'un eſſai pour connoître la nature du commerce de votre royaume ; à l'avenir on enverra à votre majeſté ce que la France a de plus précieux & de plus rare, & ſur-tout ce qu'on croira lui être le plus agréable. Le roi demanda une épée à poignée d'argent, un couteau de chaſſe, de grands miroirs, de belles toiles, de l'écarlate, des mules de velours, des gants parfumés, des bas de ſoie, & d'autres marchandiſes d'ajuſtement. Cette conſervation fut ſui-

vie d'un préſent de deux piſtolets & d'un fuſil garni d'argent, que le prince parut recevoir avec beaucoup de joie.

» D'Elbée obtint de ſa majeſté la permiſſion d'entrer dans l'intérieur du palais & de voir tous les appartements, à l'exception de celui des femmes, où perſonne ne peut être admis. Le roi l'invita à voir auſſi le prince ſon fils, en l'aſſurant que ſa viſite ſeroit bien reçue, quoiqu'il fût dans la douleur d'une perte récente. Enſuite le prenant par la main, il le congédia avec plus de diſtinction qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun Européen.

» Le commandant François fut conduit chez le prince héréditaire par le grand capitaine de la cavalerie, à la tête de cent negres à cheval, armés de ſabres & d'arquebuſes. Leur habillement conſiſte dans une ſeule pagne, un bonnet pointu comme celui de nos dragons, des bottines de cuir, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons, qui n'ont qu'une ſeule pointe. D'Elbée & ſa ſuite étoient dans des hamacs; on lui tenoit un

paraſol ſur la tête Le prince ne faiſoit pas ſa réſidence ordinaire dans la capitale ; il habitoit une petite ville qui n'en eſt éloignée que d'une lieue. La ſalle d'audience étoit couverte d'un tapis de turquie ; & l'on fit aſſeoir les François ſur des nattes.

» Après une heure de converſation, où le fils du roi leur renouvella ſes proteſtations d'amitié & de zele, il fit apporter des liqueurs, but bouche à bouche avec le commandant, qui s'en retourna par le même chemin avec le même cortege. Il s'arrêta dans la maiſon du grand-prêtre, qui l'avoit invité à ſouper, & y fut reçu avec une politeſſe dont on ne trouve point d'exemples chez ces Africains, & ſurtout parmi leurs prêtres. Tout y reſpiroit la propreté, la richeſſe, le goût, la variété & l'abondance. De ſuperbes tapis du levant ornoient la ſalle du feſtin ; des nattes d'une extrême fineſſe ſervoient de nappes ; des piles de couſſins de ſatin & de taffetas tenoient lieu de fauteuils & de chaiſes ; les ſervietes, plus grandes que les nôtres, étoient de magnifique toile de Friſe, & la

vaiſſelle de porcelaine de la Chine. Il ne régnoit ni moins de luxe, ni moins de ſomptuoſité dans la qualité & dans la préparation des aliments; des cuiſiniers Européens avoient travaillé à cette fête, dont nos prélats les plus délicats, les plus recherchés pour la bonne chere, auroient pu ſe glorifier. Toutes les eſpeces de vins & de liqueurs y couloient avec profuſion; & le magnifique pontife n'avoit rien épargné pour ſe faire autant de mérite dans l'eſprit de ſon maître, que d'honneur aux yeux des François. Un concert de muſique ſe fit entendre au milieu du repas; & comme d'Elbée en marqua quelque ſurpriſe, ce ſont mes femmes, lui dit-il, qui ont entrepris de vous donner cet amuſement. Nous ne ſommes point dans l'uſage de les montrer aux étrangers; mais pour vous convaincre de mon affection, je ſuis prêt à vous procurer ce plaiſir ſi vous le deſirez. D'Elbée fut très-ſenſible à cette marque de confiance; & à la fin du ſouper, le voluptueux prélat le mena dans une galerie, d'où il découvrit une multitude de femmes à

demi nues, qui mêloient leurs voix aux ſons de quelques inſtruments.

» Le grand-prêtre, qui préſide à toutes les affaires de religion, eſt en même temps premier miniſtre d'état. Il porte un habit peu différent de celui du ſouverain, & a toujours une canne à la main, excepté lorſqu'il entre chez le roi. Son autorité eſt ſi bien établie, qu'elle égale preſque celle du monarque. C'eſt lui qui donne à chaque famille ſes dieux ou ſes fétiches, comme on les appelle dans le pays. Il aſſigne aux uns une montagne, aux autres un arbre, une pierre; ou quelque autre ſubſtance inanimée. Ce culte commode, dégagé de prieres, de ſacrifices & de cérémonies, conſiſte uniquement à porter un profond reſpect à ces idoles. Les fétiches de l'état, qu'on regarde comme les génies tutélaires du royaume, ſont de gros oiſeaux noirs, qu'on nourrit avec ſoin dans les jardins du palais. L'uſage eſt de couvrir d'un pot de terre les idoles que chacun garde dans ſa maiſon. On les tire de-là pour les conſulter; & on les remet à leur place,

après les avoir arroſées de quelques gouttes de liqueur.

» Les perſonnes de diſtinction ont leurs prêtres affidés, qui ſont comme les médecins de la famille. On les mande dans les maladies; & ils viennent arroſer les fétiches du ſang des animaux, dont ils ſe réſervent la chair. Si l'offrande eſt médiocre, l'idole demeure muette de colere; alors on augmente le nombre des victimes; & le prêtre ne quitte pas le malade, qu'il n'ait de quoi régaler tous ſes amis. S'il meurt; les parents aſſiſtent aux funérailles; & le défunt eſt inhumé dans la maiſon même où il a vêcu. Une choſe remarquable, c'eſt que des gens qui vont preſque tout nuds pendant leur vie, doivent, quand on les enterre, être vêtus depuis les pieds juſqu'à la tête. Ceux qui n'ont pas de quoi fournir à cette dépenſe, demandent ſans honte des habits aux riches, qui d'ordinaire ne refuſent point, quand même le défunt auroit été leur plus mortel ennemi.

» Les civilités du grand-prêtre envers les François, ne ſe démentirent pas

un inſtant. Il les accompagna juſqu'à la porte de ſon palais, & ne voulut rentrer, qu'après les avoir vus dans leur hamac. La même nuit ils furent tranſportés à Offra, avec la même eſcorte qui les avoit amenés à la capitale.

Je ſuis, &c.

A Benin, ce 4 juillet 1753.

LETTRE CLXXIV.

SUITE D'ARDRA.

» LEs Hollandois ne virent pas ſans envie, continue l'auteur de la relation, les diſtinctions dont jouiſſoient les François dans ce royaume; & ils craignirent qu'elles ne nuiſiſſent à leur commerce. Leur mécontentement alla ſi loin, que ne gardant plus de meſure, ils oſerent arracher le pavillon de France du comptoir d'Offra. Le directeur nommé Marriage, ſe hâta de paroître avec tous ſes gens, pour s'oppoſer à cette violence; & le gouverneur de la ville interpoſa ſi heureuſement ſon autorité, qu'il rétablit quelque apparence de paix entre les deux nations.

» Cependant chaque parti dépêcha un courier à la capitale, & reçut ordre de s'y rendre pour expoſer ſes raiſons. Les deux facteurs y arriverent; & le feu de la diviſion fut prêt

à ſe rallumer à l'occaſion d'une nouvelle difficulté. Le facteur Hollandois prétendit avoir le pas ſur ſon concurrant ; mais Marriage lui répondit froidement, que s'il oſoit le prendre, il lui paſſeroit ſon épée au travers du corps. Le prince héréditaire, pour prévenir cette querelle, donna la main droite au directeur François, & la gauche au facteur Hollandois, & les conduiſit dans cet ordre à la ſalle d'audience. Le roi demanda au dernier, quels étoient ſes ſujets de plaintes ; & dans une longue harangue, le Hollandois inſiſta ſur l'ancienneté de ſon établiſſement ; mais il ne put diſconvenir que les états-généraux n'euſſent toujours reconnu la ſupériorité du pavillon de France. Marriage ne manqua pas de l'humilier, en lui reppellant l'origine de ſa république, & l'obligation qu'elle avoit aux François d'être devenue un état libre. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorſque le roi impoſa ſilence aux deux partis, leur tint ce diſcours avec autant de ſageſſe que de majeſté.

„ Le réglement des droits de pré-

ſéance appartient à vos maîtres ; comme j'ignore leur puiſſance, je ne puis rien décider ſur cet objet ; c'eſt à eux ſeuls que vous devez vous adreſſer. J'avoue, dit-il, au Hollandois, que la date de vos établiſſements dans mes états ſemble vous donner quelque préférence ; mais les grandes choſes qu'on m'a racontées de l'empereur des François, & de l'étendue de ſes domaines, me portent plutôt à bleſſer un peu vos prétentions, qu'à manquer de reſpect à un ſi grand prince. Ainſi je vous défends à tous deux d'arborer vos pavillons, juſqu'à ce que vous ayez reçu la déciſion de vos ſupérieurs ; & comme je deſire fort de connoître la grandeur du roi de France, & de l'aſſurer de ma conſidération, je nomme pour ambaſſadeur auprès de lui, Matthéo, interprete de ma cour. Je vous demande pour ce miniſtre, continua-t-il en s'adreſſant à Marriage, le paſſage ſur votre vaiſſeau, eſpérant que vous prendrez ſoin de lui, & le ferez conduire ſûrement à la cour de votre maître. En attendant, ma volonté eſt que vous vous

embraſſiez devant moi, & que vous vous promettiez de vivre en bonne intelligence.

» Les deux facteurs trouverent trop d'équité dans cette déciſion, pour ne pas y déférer ; ils s'embraſſerent en préſence du monarque, mangerent enſemble, & furent traités magnifiquement par ce prince, dans un des appartements du palais. Sa majeſté leur envoya divers mets de ſa table, & leur fit dire qu'elle leur eût volontiers tenu compagnie, ſi elle n'en avoit été empêchée par les devoirs de l'étiquette & les uſages du pays.

» Le vaiſſeau François étant prêt à partir, Matthéo eut fort peu de jours pour ſe diſpoſer au voyage. Ce negre s'embarqua ſur la Concorde au mois de mars, & n'arriva à Dieppe que le 3 de décembre, ayant été obligé de relâcher à la Martinique. Son train conſiſtoit en trois de ſes femmes, deux enfants, & ſept ou huit domeſtiques. Il parloit la langue Portugaiſe avec beaucoup de facilité, & avoit été élevé dans les principes de la religion romaine, ſans cependant avoir reçu le

baptême. La blancheur de ſes cheveux & de ſa barbe le faiſoit reconnoître pour un vieillard ; mais il marchoit d'un pas ferme, avoit de la vivacité dans les yeux, & une phiſionomie agréable. Il venoit d'être chargé de pluſieurs ambaſſades dans les cours de Benin & de Juida ; & à l'office de premier interprete, il joignit celui de ſecretaire d'état.

» Comme on étoit dans la ſaiſon de l'hiver, & que ſon vêtement ne convenoit point au climat de l'Europe, on lui fit prendre un habit à la Françoiſe, ainſi qu'à toutes les perſonnes de ſa ſuite. On lui prépara un hôtel à Paris dans le fauxbourg Saint-Germain ; & les directeurs de la compagnie des Indes envoyerent au-devant de lui deux carroſſes à ſix chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il entra dans la capitale le 15 décembre 1670, & fut complimenté le même jour par la compagnie. Elle lui donna deux voitures pour ſon uſage, & le fit traiter magnifiquement. On lui dit que le roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder ſa premiere audience à dix

heures du matin dans ſon château des Thuileries. Il répondit : je ne dois paroître nulle part, juſqu'à ce que j'aie vu ſa majeſté, qu'il eſt le principal objet de mon voyage. Je ne veux donc plus ſortir avant que d'avoir eu cet honneur. Un des directeurs lui ayant demandé comment il ſe portoit ? ma ſanté, dit-il, étoit médiocre ; mais je me trouve mieux depuis que j'ai vu meſſieurs de la compagnie : lorſque j'aurai vu le roi, je me porterai parfaitement bien. Il dit encore, en recevant de riches habits dont on lui fit préſent pour le jour de ſon audience : la France veut faire briller ſes richeſſes, en revêtant ainſi ceux dont la pauvreté eſt le partage.

» Il fut conduit au Louvre par le maître des cérémonies, dans les carroſſes du roi, & ſes enfants dans ceux de la reine. Il regarda avec une attention ſinguliere la magnificence des appartements, quelqu'un lui ayant demandé ce qu'il en penſoit, il répondit : Je viens voir le roi ; il eſt bien au-deſſus de toutes ces choſes là. C'eſt ainſi que le negre Matthéo ſavoit employer la flatterie, qu'il di-

ſoit être la monnoie de toutes les cours. Quoique fauſſe, a-t-il dit depuis, je la faiſois recevoir en France; comme ſi elle étoit de pur or; au reſte elle a cours par-tout; & il ne s'eſt point encore trouvé de prince qui ait puni ceux qui la mettent dans le commerce.

» On vint avertir l'ambaſſadeur de ſe rendre à la ſalle d'audience. Ce negre paſſa au travers d'une foule de gens diſtingués, dont les appartements étoient remplis; & ce ne fut pas ſans peine qu'il arriva au pied du trône. Le roi environné des princes & de toute ſa cour, étoit diſtingué, non-ſeulement par l'air de grandeur qui lui étoit naturel, mais par la quantité prodigieuſe de diamants dont ſes habits étoient couverts. Matthéo fit trois révérences profondes depuis l'entrée de la galerie, juſqu'à l'eſtrade où étoit le fauteuil de ſa majeſté. Il y monta avec ſes enfants qui le ſuivoient; & ils ſe proſternerent, ainſi que lui, aux pieds du trône. Il éleva un peu la tête pour commencer ſon compliment, qui étoit en langue Portugaiſe. Le roi le fit lever; & s'appercevant qu'il te-

noit un papier à la main, avec quelques marques de timidité & d'embarras, il demanda ce que c'étoit ? L'interprete répondit que l'ambaſſadeur appréhendant que la terreur de la majeſté royale ne mît quelque déſordre dans ſon diſcours, l'avoit écrit la veille, & fait traduire en François, dans l'eſpérance que le roi lui feroit la grace d'en entendre la lecture. Ce prince témoigna qu'il y conſentoit, & donna ordre de lire à haute voix cette harangue, qui étoit conçue en ces termes.

» Sire, le roi d'Ardra mon ſouverain, m'a nommé ambaſſadeur auprès de votre majeſté, pour vous offrir tout ce que ſon royaume eſt capable de produire, & ſa protection pour tous les vaiſſeaux qu'il vous plaira d'envoyer dans ſes ports. Pour vous convaincre plus parfaitement, ſire, du deſir ſincere qu'il a d'entretenir l'amitié d'un ſi grand monarque, il m'a chargé de vous déclarer qu'au lieu de quatre-vingts eſclaves qu'il a exigés juſqu'à préſent pour les droits, les officiers de la compagnie n'en paieront plus que vingt à l'avenir, c'eſt-à-dire,

moins que tous les autres Européens qui font aujourd'hui le commerce d'Ardra. Il m'a auſſi ordonné d'aſſurer particuliérement votre majeſté, qu'il protégera vos ſujets contre les entrepriſes des Hollandois, & que les vaiſſeaux de la compagnie acheveront de charger dans nos ports, avant que les autres aient la permiſſion de commencer leur cargaiſon. Le roi, mon maître, m'a encore donné ordre d'informer votre majeſté, qu'à l'occaſion du différend qui s'eſt élevé entre vos ſujets & les Hollandois, il a placé le facteur François à ſa droite, & celui de Hollande à ſa gauche; qu'il a logé le premier dans ſon palais, & le ſecond ſeulement avec ſon fils. Il ſouhaite de ſavoir de votre majeſté quels honneurs elle demande pour ſon pavillon, afin qu'il les lui faſſe rendre dans tous les pays de ſon obéiſſance.

» Entre pluſieurs graces qu'il eſpere de votre majeſté, il vous ſupplie, ſire, d'envoyer dans ſes états des miſſionnaires, pour y prêcher la foi chrétienne, & inſtruire ceux de ſes ſujets, qui ſouhaiteront de la cultiver. Il m'a com-

mandé auſſi de préſenter deux de mes fils à votre majeſté, & de la ſupplier de les recevoir favorablement. Ce ſera, ſire, le plus grand bonheur qui puiſſe m'arriver, par les avantages qu'ils trouveront au ſervice d'un ſi grand prince. Enfin, ſire, je ſuis chargé de vous offrir deux poignards, deux lances, une veſte & un tapis. Si le pays produiſoit quelque choſe de plus précieux, ou qui fût plus du goût de votre majeſté, le roi mon maître vous l'auroit envoyé avec beaucoup de joie, deſirant que vous ſoyez perſuadé que ſes états vous apartiennent autant qu'à lui.

» Louis XIV, qui avoit prêté une grande attention à ce diſcours, répondit qu'il étoit très-obligé au roi d'Ardra de ſes compliments, & de lui avoir envoyé un ambaſſadeur dont la perſonne lui étoit fort agréable; qu'il acceptoit avec plaiſir l'offre qu'il lui faiſoit de ſes deux enfants; que ſes deux fils demeureroient auprès de leur pere, pendant qu'il ſeroit à Paris; qu'enſuite il en prendroit ſoin lui-même, & que pour ce qui concernoit les

affaires de commerce, il le renvoyoit à la compagnie. Après cette réponſe l'ambaſſadeur ſe proſterna aux pieds de ſa majeſté, ſe leva, fit une profonde révérence; & reculant en arriere, ſans ſe retourner, il en fit une autre à la porte de la galerie, monta dans le carroſſe du roi, & regagna ſon hôtel.

» Le lendemain le maître des cérémonies vint prendre ſon excellence pour la mener à l'audience de la reine. Cette princeſſe étoit accompagnée de toutes les dames de ſa cour, auſſi parées que le deuil, où l'on étoit alors, pouvoit le permettre. L'ambaſſadeur fit ſes révérences comme chez le roi, ſe proſterna enſuite avec ſes femmes & ſes enfants; & tous commencerent à battre des mains, à la maniere de leur pays, pour exprimer leur reſpect, leur admiration & leur joie. Mathéo ſe mit à genoux, & fit ſon compliment en Portugais La reine l'obligea de ſe lever malgré ſa réſiſtance, & lui répondit en Eſpagnol. Il obſerva les mêmes cérémonies en ſe retirant; ſes femmes & ſes enfants imiterent ſon exemple. La foule étoit ſi grande, qu'ils ne purent arriver aux carroſſes, qu'avec

beaucoup de peine. Le jour ſuivant, l'ambaſſadeur fut conduit à l'audience de M. le dauphin, à qui il dit que le prince héréditaire d'Ardra, qui l'avoit chargé de l'aſſurer de ſon reſpect, deſiroit infiniment de mériter ſon eſtime & ſon amitié. Il félicita le duc de Montauſier, d'avoir été choiſi pour préſider à l'éducation de l'auguſte fils du plus grand roi de l'univers.

» Son excellence alla enſuite voir les miniſtres & les principaux ſeigneurs de la cour, qui lui rendirent leurs viſites avec toutes les careſſes & les civilités imaginables. Les directeurs de la compagnie lui donnerent une fête au fauxbourg Saint-Antoine. On plaça ſes femmes à une table particuliere, avec pluſieurs dames Françoiſes, qui s'étoient fait un amuſement de les accompagner. Ces tables étoient ſervies magnifiquement ; & tout le monde admira la politeſſe & le bons ſens de l'ambaſſadeur. Il diſoit pluſieurs fois plaiſamment : ils me prendront pour un menteur, lorſque je leur raconterai ce que j'ai vu en France ; & mon récit ſurpaſſera leurs imaginations. Il y eut ſans doute un

peu d'excès dans les honneurs qu'on rendit à ce miniſtre ; mais Louis XIV aimoit le faſte, & cherchoit ſur-tout à en impoſer aux étrangers.

» L'audience qu'il eut de M. de Lionne, chargé des affaires étrangeres, ſe donna en préſence d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction, qui avoient ſouhaité d'être témoins de cette viſite. Entre pluſieurs queſtions qu'il fit à l'ambaſſadeur, il lui demanda quels ports le roi ſon maître avoit dans ſes états ; ſi le royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue ; ſi le ſouverain jouiſſoit d'un pouvoir arbitraire ; s'il avoit ſouvent la guerre avec ſes voiſins ; par quelles loix ſes peuples étoient gouvernés ; quelle influence avoit la religion ſur l'adminiſtration politique ; quelles étoient les productions naturelles, le commerce, la population, le climat, le génie des habitants ? &c.

» L'ambaſſadeur répondit que le royaume d'Ardra étoit une région ſpacieuſe & bien peuplée, qui ne s'étendoit pas beaucoup le long de la côte, mais qui s'élargiſſoit conſidérablement dans les terres. On n'y trouve

point de ports ni de havres, ajouta-t-il, mais de bonnes rades, où les plus grands vaiſſeaux peuvent mouiller en ſûreté. Les tempêtes y ſont rares, & il n'y a point d'autre incommodité pour le débarquement, que la violente & continuelle agitation de la mer près du rivage. Les villes qui en ſont les plus voiſines, ſe nomment Foulaon, Praya, Jakin, Offra, Ba, & Yago, ſans parler de la capitale.

» Le pays eſt plat, uni, & en général, très-fertile. On y recueille une prodigieuſe quantité de bled d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de coco, & de vin de palmier. Il produit auſſi beaucoup de ſel qui ſe forme dans des lieux marécageux, & que les habitants de Benin viennent chercher dans leurs canots. Les aliments communs, après le riz, les fruit & les racines, ſont le bœuf, la volaille & la chair de chien. La boiſſon eſt une eſpece de bierre, qui mêlée avec de l'eau, fait une liqueur aſſez agréable; mais elle s'aigrit aiſément, & ne peut ſouffrir le tranſport.

» L'air de ce royaume eſt très-mal

ſain pour les Européens, qui réſiſtent très-rarement à la malignité de ſes influences; mais les habitants naturels jouiſſent d'une ſanté robuſte, & parviennent à un âge avancé, n'ayant d'autre maladie à craindre que la petite vérole, qui cauſe quelquefois parmi nous de terribles ravages.

» Le climat paroît peu favorable à la population: il eſt rare qu'une femme ait beaucoup d'enfants. Celle qui en mettroit au monde deux à la fois, paſſeroit pour infidele, car on ne ſauroit ſe perſuader qu'elle puiſſe en avoir plus d'un du même pere. Chez nous tout le monde ſe marie; ces hommes, qui, ſans être privés d'une compagne de lit & de table, prennent en France la qualité de célibataires, ſont inconnus dans nos villes. Comme il nous reſte aſſez de reſſentiment pour les plaiſirs de l'innocence, nous ne ſommes point encore dégoûtés, comme vous, de ceux du mariage. D'ailleurs la crainte d'élever une famille ne ſauroit avoir lieu dans un pays où il y a peu de luxe. Ce n'eſt pas que les grands ne cherchent auſſi parmi nous à ſe diſtinguer par une ſorte de magnificence; mais

cette maladie n'a point encore gagné le peuple ; & vous ſavez que c'eſt par les dégoûts du peuple, qu'on peut juger du progrès du luxe dans tous les ordres d'une nation.

» Nous avons, continua Matthéo, des voiſins puiſſants, avec leſquels nous ſommes ſouvent en guerre ; & dans ces occaſions, le roi marche toujours à la tête d'une armée nombreuſe ; car la gloire eſt la paſſion dominante de nos rois comme des vôtres ; & leur erreur commune & invétérée eſt de la chercher parmi les armes, c'eſt-à-dire, dans le malheur réciproque de leurs ſujets & de leurs voiſins.

» Nos troupes ſont compoſées d'infanterie & de cavalerie, ſoumiſes l'une & l'autre aux loix d'une ſévere diſcipline. Tous les ſujets ſont obligés de s'enrôler, lorſque le roi les appelle ſous ſes étendards. Ceux qui habitent les côtes, ſont armés de mouſquets & de ſabres ; mais dans l'intétieur des terres, ils portent des arcs & des fleches, des poignards, des lances & des maſſues. Nos tambours ſe terminent en pointe, & ſe battent

battent avec une ſorte de meſure. Nous avons auſſi des eſpeces de ſonnettes, dont le ſon excite le courage du ſoldat. Des danſeurs & des bouffons tâchent de leur côté, d'animer les troupes par des chanſons & des attitudes martiales.

» La religion, telle qu'elle eſt établie parmi nous, ne fait point partie de notre conſtitution politique. Ses loix n'ont aucun effet civil dans l'état; & l'on pourroit même l'attaquer, ſans troubler l'ordre public, ſans attenter au repos des peuples, ſans altérer les principes du gouvernement. Nous ne la regardons ni comme un frein pour les grands, ni comme une reſſource pour les malheureux, ni comme une communication de la terre avec le ciel. Si nos prêtres la font ſervir à leurs enchantements, à leurs ſortileges, à l'évocation des eſprits, à la guériſon des malades, c'eſt qu'il eſt difficile qu'un petit nombre de gens plus inſtruits que d'autres, ne ſuccombent à la tentation de paſſer pour des hommes extraordinaires. Mais ils n'ont aucune notion de cette ſcience par excellence, qui traite parmi vous de la divinité, qui regle vos idées & vos ſentiments à l'é-

gard du premier être, qui y conforme votre culte, & de laquelle s'occupent ſpécialement vos théologiens & vos prêtres. Des ſuperſtitions ridicules, des myſteres puériles, quelquefois abominables, des viſions deſtinées à affermir leur crédit, leur autorité, & à en impoſer à une aveugle populace : voilà à quoi ſe réduit tout le ſavoir des nôtres.

» Les étrangers font un grand commerce ſur la côte d'Ardra ; les Hollandois ſeuls en tirent annuellement trois mille eſclaves, dont une partie eſt compoſée de priſonniers ; d'autres ont été enlevés dans les provinces tributaires. Quelques-uns ſont des criminels condamnés au banniſſement, ou des débiteurs inſolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Les autres effets négociables ſe réduiſent à quelques étoffes de coton, qui ſe fabriquent dans le pays, & à certaines petites pierres bleues, fort recherchées des Européens. Le commerce des Anglois, ſans avoir autant d'étendue que le premier, leur produit auſſi de grands avantages. La meilleure monnoie qu'ils puiſſent tous nous apporter, & celle dont le cours eſt auſſi

en uſage dans le royaume que l'or, l'argent & le cuivre le ſont en Europe, eſt une eſpece de coquillage plus ou moins précieux, ſuivant certaines qualités que nous ſavons y diſtinguer. Les captifs ſe paient moitié en marchandiſes, moitié en cette monnoie; elle tient toujours le premier rang, & les barres de fer le ſecond. Vos vins, vos liqueurs, vos habits, vos étoffes, vos armes & votre clincaillerie ſont auſſi très-recherchés ſur la côte, juſqu'à la riviere de Gabon.

» C'eſt toujours avec le roi, que ſe font les premiers traités de commerce. A l'arrivée d'un vaiſſeau, le capitaine s'adreſſe au gouverneur de Praya, pour ſe faire conduire à la cour avec ſes préſents. L'uſage établi pour les Européens, eſt de donner au monarque, tant pour la permiſſion de négocier, que pour ſes droits ſur chaque navire, la valeur de cinquante eſclaves; les autres droits particuliers pour la reine, pour le prince héréditaire, pour les grands de la cour, peuvent monter à la moitié de cette taxe.

» Le roi a la premiere vue de tout ce qui compoſe la cargaiſon; & il ne

fait jamais d'emprunts ni de mauvaiſes chicanes aux commerçants : on peut ſe repoſer avec confiance ſur ſa bonne foi. Quand il a conclu ſon marché, c'eſt au prince, au grand-prêtre, aux officiers de la couronne qu'appartient le choix des marchandiſes, & le droit de vendre les premiers eſclaves. Les facteurs étrangers & les négociants du pays font enſuite la traite avec des marchands particuliers ; & comme ces derniers paient plus cher que le roi & les gens de la cour ; on a coutume de mettre à part pour eux, ce qu'il y a de meilleur dans le vaiſſeau.

» De tous côtés le royaume d'Ardra eſt rempli de chemins commodes, & de rivieres propres au tranſport des marchandiſes. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le canton d'Aſſem, on ne les emploie guere qu'à monter la cavalerie ; la voiture ordinaire eſt le hamac ; & les Européens s'en ſervent auſſi volontiers que les naturels du pays ; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on eſt continuellement de leurs obſervations.

» Les marchés publics ſont fort nom-

breux dans toutes les parties du royaume. Celui de Ba, qui ſe tient tous les quatre jours, eſt célebre pour le ſel, qui ſe tranſporte en différentes provinces. Le peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire, & n'a pour les calculs de commerce, & pour aider ſa mémoire, que de petites cordes avec des nœuds qui ont chacun leur ſignification. Les grands entendent & parlent le Portugais; mais ils n'ont point de caractere pour leur propre langue. Les habitants de la côte s'occupent de la pêche & du négoce; dans l'intérieur des terres, ils s'adonnent à l'agriculture, & labourent à force de bras avec beaucoup d'aſſiduité au travail. Nous faiſons cas de cette partie du peuple, ſi mépriſée parmi vous quoique ſi utile, & qu'il eſt ſi néceſſaire de ſoutenir & de ſoulager.

» L'autorité de nos rois eſt abſolue; & l'on ne ſe préſente à eux, qu'avec un reſpect qui tient de l'adoration. On ne les ſert qu'à genoux, & l'on rend le même hommage aux plats qui vont ſur leur table ou qui en ſortent; c'eſt-à-dire, qu'à l'approche de l'officier qui les conduit, tout le monde ſe

proſterne ; & baiſſe le viſage juſqu'à terre. C'eſt un ſi grand crime d'y avoir jetté les yeux, que le coupable eſt puni de mort, & toute ſa famille condamnée à l'eſclavage. Cet uſage a été inſtitué, pour mettre la vie du prince à couvert de toutes ſortes de charmes & de ſortileges.

» Quoique les femmes du monarque ſoient en très-grand nombre, il n'y en a cependant qu'une, qui ſoit honorée du titre de reine ; c'eſt celle qui devient mere du premier mâle ; les autres ſont moins ſes compagnes que ſes eſclaves. L'autorité qu'elle a ſur elles eſt ſi étendue, qu'elle peut les vendre pour la ſervitude aux Européens, ſans conſulter le roi même.

» Pendant ſon ſéjour à Paris, l'ambaſſadeur negre eut pluſieurs conférences avec les directeurs de la compagnie des Indes, qui lui firent les propoſitions ſuivantes : ſavoir, que les vaiſſeaux François, envoyés à la côte d'Ardra, euſſent la préférence ſur ceux des autres nations, qu'ils ne donnaſſent que vingt eſclaves pour les droits du commerce ; que le roi d'Ardra employât ſon autorité pour faire payer à

la compagnie les dettes contractées par ſes ſujets, que les facteurs François fuſſent diſpenſés d'accorder du crédit aux ſeigneurs de la cour, s'ils avoient quelque défiance de leur exactitude pour les paiements; qu'enfin ſa majeſté Africaine prît ſous ſa protection immédiate les facteurs & les effets de la compagnie.

» A ces conditions, les directeurs promettoient de fournir abondamment leur comptoir d'Ardra de toutes les marchandiſes néceſſaires, juſqu'à la valeur de cinq cents eſclaves; d'envoyer annuellement un certain nombre de vaiſſeaux ſur cette côte, & de ne s'engager avec aucun autre prince pour la traite des negres. L'ambaſſadeur, content de ces offres, ne fit aucune difficulté ſur les quatre premiers articles. A l'égard du cinquieme, il dit, que ne ſachant pas les intentions de ſon maître, il ne pouvoit ſe rendre garant du ſuccès; mais qu'il feroit tous ſes efforts, pour engager le roi ſon ſouverain à le ratifier.

» Pendant le reſte de ſon ſéjour à Paris, Matthéo ne fut plus occupé qu'à recevoir & rendre des viſites; & par-

tout on ne ceſſa point de le traiter avec des témoignages diſtingués de conſidération & de politeſſe. Les perſonnes de qualité l'accablerent de préſents. Les dames en firent à ſes femmes, qui ſavoient mettre une grande différence entre les manieres de France & celles d'Afrique. Elles firent connoître par leurs expreſſions, qu'elles auroient volontiers choiſi la condition de leurs enfants, & combien elles portoient envie au bonheur des Pariſiennes.

» L'ambaſſadeur eut ſon audience de congé, avec les mêmes cérémonies que la premiere. Il s'étoit familiariſé ſi promptement avec nos uſages, qu'en paroiſſant devant le roi, il fut auſſi peu contraint dans ſa figure, que dans ſes diſcours. Il partit de la capitale vers la fin de janvier de l'année 1671, s'embarqua peu de temps après au Havre-de-Grace, & entra dans la rade d'Ardra le premier d'octobre ».

C'eſt ici, Madame, que finit la relation; je vais ſuppléer à ce qui manque pour la concluſion de cet événement. Malgré les avantages que la compagnie ſembloit ſe promettre de cette ambaſſade, un différent ſurvenu entre

le negre Matthéo & le facteur Carlof, le rendit inutile. Ce dernier prétendit que c'étoit à lui à faire la diſtribution des préſents qu'on envoyoit au roi d'Ardra ; & l'ambaſſadeur ſoutint qu'ils ne devoient être remis au prince que par ſes mains. Carlof l'emporta ; & Matthéo fut ſi irrité de cet affront, qu'il employa tout ſon crédit pour nuire aux François. Une incurſion faite dans le pays par un monarque voiſin, acheva de ruiner leur commerce, & réduiſit le royaume d'Ardra ſous la domination d'une puiſſance étrangere.

Je ſuis, &c.

A Benin, ce 10 juillet 1753.

LETTRE CLXXV.

LE ROYAUME DE JUIDA.

JE ne ſais, madame, ſi je vous ai dit que notre vaiſſeau reſté à la rade près du Cap Formoſe, nous attendoit à l'embouchure de la riviere de Benin. Nous deſcendîmes ce fleuve dans des canots; & ayant remis à la voile, nous vînmes débarquer au royaume de Juida. C'eſt le nom que les François donnent à un pays qui n'occupe que ſeize lieues de côte, & environ douze dans les terres. Les Anglois l'appellent Whida, les Hollandois Fida; mais, comme François, je crois qu'il faut nous en tenir à la premiere dénomination.

Cette contrée, quoique très-petite, eſt une des plus fréquentées par les Européens, des plus cultivées par les negres, des plus peuplées, des plus fertiles, des plus policées, & dont les mœurs, les loix, la religion, les coutumes offrent des détails plus curieux,

plus ſinguliers. Nous manquâmes de périr en abordant, tant le mouillage eſt difficile, à cauſe de l'agitation continuelle des vagues. Les flots s'élevent & s'entre-pouſſent avec tant de furie, que le débarquement n'eſt jamais ſans danger.

Dès que les negres nous virent entrer dans la rade, ils mépriſerent tous les périls, pour nous apporter du poiſſon & des fruits. L'expérience les rend ſûrs d'être bien payés, & d'obtenir par-deſſus quelques verres d'eau-de-vie, dont ils paroiſſent très-avides. C'eſt par eux, que les capitaines de chaque nation donnent avis de leur arrivée aux directeurs de leurs comptoirs. Nous nous mîmes dans une chaloupe, pour nous avancer à cent pas de la barre, c'eſt-à-dire, juſqu'au lieu où commence la grande agitation de la mer. Nous y trouvâmes des canots qui nous attendoient; & l'on nous dit de nous dépouiller juſqu'à la chemiſe, parce que le moins qui puiſſe arriver, eſt d'être bien mouillé. En effet, toute l'adreſſe des nageurs ne put nous empêcher d'être couverts d'eau depuis les pieds juſqu'à la tête. Heureuſement que le canot

ne fût pas renverſé : les negres ſauterent dehors ; & , ſecondés par ceux qui les attendoient au rivage , ils mirent le bateau & tous les paſſants ſur le ſable.

Vous demandez, Madame , ce qui rend ſi formidable ce paſſage terrible , qui a fait périr tant de malheureux ? Ce ſont trois vagues qui viennent ſe briſer ſucceſſivement contre la terre , & dont la derniere eſt la plus dangereuſe, parce qu'elle forme une eſpece d'arcade aſſez haute , & d'un aſſez grand diametre , pour couvrir une barque entiere , la remplir d'eau , & l'abymer avant qu'elle puiſſe toucher au rivage. Ces vagues commencent à une portée de fuſil de la côte ; l'adreſſe des rameurs conſiſte à ſauter légérement dans la mer , & à ſoutenir le canot des deux côtés , pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre avec autant de promptitude , que de ſûreté pour les paſſans. Depuis que les Européens exercent le commerce de Juida , les habitants ont eu le temps de ſe familiariſer avec cette manœuvre ; & il eſt actuellement très-rare qu'on y périſſe. Les negres prennent beaucoup de ſoin des étrangers ; & lorſqu'on s'abandonne à

leur conduite, il n'arrive preſque jamais d'accidents : mais avec quelque attention qu'on veille ſur les marchandiſes, il eſt difficile de ſe garantir de leurs larcins. Ils ont une ſorte de bonnets profonds, compoſés d'un tiſſu de roſeaux, qui peuvent contenir une calebaſſe d'une pinte, ou un petit ſac de la même capacité, & c'eſt-là qu'ils cachent l'eau-de-vie ou les coquillages qu'ils ont coutume de dérober. Cette nation a un ſi grand penchant pour le vol, qu'à la réſerve de quelques grands ſeigneurs, il n'y en a pas un, dont on ne doive ſe défier. Ils ne ſont, à la vérité, ni cruels, ni perfides, comme leurs voiſins; mais il faut être en garde contre leur ſubtilité. Si vous les prenez ſur le fait, ils ne témoignent aucun embarras; & ils vous diſent froidement : « croyez-» vous que nous travaillerions pour le » modique ſalaire qu'on nous donne, » ſi nous n'eſpérions pas de pouvoir » nous en dédommager » ? Il ſeroit inutile d'en porter des plaintes; on n'obtiendroit ni reſtitution ni juſtice.

Quand les effets ſont debarqués, on les place ſous une tente, que le ca-

pitaine fait dreſſer ſur le rivage, & au ſommet de laquelle il y a un pavillon qui ſert à donner le ſignal convenu : car quoique la diſtance ſoit médiocre entre le navire & cette tente, le bruit des vagues qui ſe briſent contre la côte, eſt ſi terrible, qu'il ſeroit impoſſible de ſe faire entendre de part & d'autre, même avec un porte-voix.

Dès que nous eûmes gagné la terre, nous nous crûmes tranſportés de l'enfer dans un lieu de délices ; car rien au monde ne peut être comparé à la beauté du pays. Les arbres d'une grandeur ſinguliere, ſe couvrent dans toutes les ſaiſons d'un ſuperbe feuillage. Les campagnes arroſées de pluſieurs rivieres & de quantité de ruiſſeaux, ſont ornées de palmier, de tamarins, d'orangers, de figuiers & de bananiers. Le ſol s'éleve inſenſiblement depuis le rivage juſqu'à dix ou douze lieues, & forme un vaſte amphithéatre, où, de chaque point, les yeux ſe promenent juſqu'à la mer. La multitude des villages qui ſe préſente dans un ſi grand eſpace, les boſquets dont ils ſont environnés, l'aſpect de l'Océan, que le calme ou l'agitation des flots varie à chaque mo-

ment offrent la plus magnifique perſpective qu'on puiſſe ſe figurer. Des montagnes trop hautes ne bornent point la vue. Tout eſt cultivé, ſemé, planté, juſqu'auprès des maiſons; l'avidité des habitants va ſi loin, que dès le lendemain de la moiſſon, ils recommencent à labourer, & n'abandonnent que les terres abſolument ſtériles. Tout le pays eſt, en général, ſi rempli d'habitations, qu'il paroit ne compoſer qu'une ſeule ville partagée en pluſieurs quartiers, dans leſquels il y a des champs ſi bien entretenus, qu'on les prendroit pour des jardins; & les villages ne ſont éloignés les uns des autres, que d'une portée de fuſil.

Avec très-peu d'étendue, le royaume de Juida ne laiſſe pas de contenir beaucoup de provinces. On en compte juſqu'à vingt-ſix, qui tirent leur nom des principales villes, & ont chacune un ſouverain particulier, dont la dignité eſt héréditaire. Le roi, qui n'eſt que leur chef, gouverne particuliérement la province de Sabi, dont la capitale, nommée auſſi Sabi ou Xavier, l'eſt en même temps de tout le royaume. Elle eſt ſituée à quatre petites lieues de la

mer ; au milieu d'une grande plaine, à quelque diſtance de la riviere d'Eufrates. C'eſt la réſidence ordinaire du roi & des facteurs Européens. Chaque famille occupe un terrein environné de murs, & rempli d'un nombre de cabanes proportionné à celui des habitants. Tous ces enclos ſont ſéparés par des eſpaces, auxquels on pourroit donner le nom de rues, s'ils étoient moins étroits ; car à peine deux perſonnes peuvent y paſſer de front. Comme toutes les maiſons ſont de terre, & que les negres la prennent autour de leur demeure, les lieux voiſins ſont remplis de trous qui en rendent le paſſage très-dangereux, ſur-tout pendant la nuit. Les habitants y jettent leurs immondices ; ce qui répand une puanteur inſupportable dans toute la ville.

Le palais du roi occupe un emplacement très-ſpacieux, fermé de murs ; & défendu par de petites tours rondes, qui ſervent de logements à ſes gardes. On entre par une grande cour, environnée de bâtiments, dans l'un deſquels eſt la ſalle d'audience. On y voit le trône placé dans une eſpece d'alcove, ſous une eſtrade couverte d'un riche

tapis. Le reſte de la ſalle eſt revêtu de nattes, ſans autres meubles que quelques fauteuils pour les Européens qui ſont admis à l'audience. Tous ces édifices n'ont qu'un étage au-deſſus du rez-de-chauſſée; mais les appartements en ſont également commodes & agréables, également bien ornés & bien diſtribués. Celui des femmes eſt dans un quartier ſéparé, mais enfermé dans la même enceinte. Si l'on en croit les habitants, elles ne ſont pas moins de deux ou trois mille, toutes deſtinées ou aux plaiſirs, ou au ſervice du monarque. On les diviſe en trois claſſes; la premiere eſt compoſée des plus jeunes & des plus belles; & le nombre n'en eſt pas limité. Celle qui donne au prince le premier enfant mâle, commande à toutes les autres excepté à la reine mere, qui eſt toujours traitée avec beaucoup de reſpect.

La ſeconde claſſe comprend les femmes qui ont eu des enfants du roi, mais que l'âge ou les infirmités ne rendent plus propres à ſon amuſement. La troiſieme, & en même temps la plus nombreuſe, eſt compoſée de celles qui n'ont ni agrément, ni beauté, ni jeuneſſe, &

dont l'emploi eſt de ſervir les autres, & de pourvoir à leurs beſoins. Tout commerce avec les hommes leur eſt interdit; & elles ne peuvent ſortir du palais ſans une permiſſion expreſſe de ſa majeſté. Le prince les emploie à ce qu'il y a de plus abject & de plus vil, & n'héſite pas même de les vendre aux Européens, faute d'eſclaves ordinaires, pour completer les cargaiſons. On imprime à ces femmes la marque de la compagnie qui les achete; & le roi les fait partir, ſans regret, pour l'Amérique. Pour qu'il n'y ait jamais de place vuide, trois officiers ſont continuellement occupés à lever de nouvelles recrues. Les parents ſe croient ſi honorés de contribuer aux plaiſirs du monarque, qu'aucun d'eux ne lui refuſe de lui livrer ſa femme, ſa fille, ſa niece ou ſa ſœur pour peu qu'elles paroiſſent lui être agréables; mais à peine ces pauvres filles obtiennent-elles une fois ou deux les careſſes du maître; & il les laiſſe enſuite, le reſte de leur vie, en proie à des deſirs que ces infortunées victimes de la continence ne peuvent jamais ſatisfaire. Auſſi, loin d'être flattées du choix

qui les appelle à la cour, la plupart de ces malheureuſes ne balancent pas à ſe donner la mort, dès qu'elles apprennent le ſort cruel auquel elles ſont deſtinées.

Celles que le prince honore d'une affection particuliere, ſe tiennent à genoux autour de lui ; & dans cette poſture, elles s'efforcent de l'amuſer par leur entretien. S'il en trouve une qui excite ſes deſirs, il la touche doucement, frappe des mains ; & ce ſignal avertit les autres de ſe retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande d'autres ; & une nouvelle ſcene amene de nouveaux plaiſirs. S'il ſort de ſon palais, ce qui lui arrive rarement, ſon cortege n'eſt compoſé que de ſes concubines. Les hommes ne peuvent ni en approcher, ni les regarder. Du plus loin qu'elles les apperçoivent, elles leur crient de s'arrêter : auſſi-tôt ils ſe proſternent la face contre terre, & reſtent dans cette artitude, juſqu'à ce qu'elles ſont éloignées. Un negre qui toucheroit une femme du roi, ſoit volontairement, ſoit par haſard, ſeroit condamné ſans pitié à l'eſclavage ou à la mort. Ceux

que leur emploi appelle au palais ſont obligés de faire un cri, qui avertit toutes les femmes de ſe retirer. Ce cri terrible jette la frayeur parmi elles ; car la loi leur interdit juſqu'aux regards.

Les maiſons des grands & des riches particuliers de Juida ont, à proportion, les mêmes ornements que celle du ſouverain. A l'imitation des Européens, qui ont porté le luxe dans ce royaume, ils ont des cuiſiniers habiles, inſtruits dans nos comptoirs ; & leurs tables ſont ſervies avec la même propreté que les nôtres. Ils ont comme nous, l'uſage des vins d'Eſpagne, de Canarie, de Madere, & même de France. Ils boivent des liqueurs fines, & ſavent diſtinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le café, le chocolat ne leur ſont point étrangers. Ils ont de beau linge, de riche porcelaine, & juſqu'à de la vaiſſelle d'argent. S'ils n'ont point encore nos carroſſes, nos livrées, nos équipages, c'eſt que le climat eſt également contraire à l'entretien des chevaux, & à la peſanteur des habits ; mais ils ſavent y ſuppléer par une autre ſorte de magnificence. Ils ont des hamacs d'une ma-

tiere plus précieuſe, d'une forme plus élégante ; d'un goût plus recherché, que dans tout le reſte de la côte. Ils ont d'autres voitures, appellées des ſerpentines, qui ne le cedent point à nos plus brillants vis-à-vis. Elles ſont couvertes d'un riche baldaquin, d'où pendent des rideaux de taffetas, & des ſoupentes à franges, qui, tombant de côté & d'autre, achevent de leur donner beaucoup de grace.

Le même luxe ſe fait remarquer dans les habits. La couleur rouge eſt affectée à la famille royale, mais toutes les perſonnes de diſtinction portent des bracelets, des colliers, des chaînes d'or ; & quelquefois ces mêmes ornements ſont de perles & de corail. Qui croiroit que ce pays barbare fût devenu comme le nôtre, le ſéjour du faſte & de la décoration ? Chacun veut y paroître plus qu'il n'eſt, montrer plus de richeſſes qu'il n'en a, faire plus de dépenſes qu'il ne peut, viſer à un rang plus élévé qu'il ne doit. L'air de décence & de modeſtie y eſt mépriſé. On veut je ne ſais quoi d'audacieux, d'inſolent ; & même, ce qui eſt incroyable parmi des negres, une contenance de petit maître.

Les comptoirs Européens, qui portent ici le nom d'hôtels ſont dans le voiſinage du palais. Ils environnent une grande place, où ſe tiennent les marchés. Les François y avoient conſtruit le ſiecle dernier, un édifice ſpacieux, qu'un incendie conſuma au commencement de celui-ci. Autour de cette même place, on a établi de petites loges, occupées par des traiteurs qui y vendent toutes ſortes de viandes cuites; tandis que, dans d'autres barraques, des femmes débitent du pain, du riz, du millet, du maïs. Un étranger eſt toujours ſurpris d'y trouver de la chair de chien, que les negres aiment paſſionnément, des ſinges rôtis, des lézards ſechés au ſoleil, des chauves-ſouris & de gros rats. La bierre, le vin, l'eau-de-vie ſe diſtribuent dans des échoppes ſéparées. Ces marchés abondent en draps, en toiles, en laine, en coton, en épices, en merceries, en fer, en beſtiaux, en volailles, en eſclaves. Ce dernier commerce eſt exercé par les hommes; les femmes ſe ſont réſervé celui de toutes les autres eſpeces de marchandiſes; & nos plus fins négociants pourroient re-

cevoir d'elles des leçons, ſoit dans l'art du débit, ſoit dans la ſcience des comptes. Auſſi leurs maris s'en repoſent-ils entiérement ſur leur intelligence & ſur leur conduite. Dans un pays où l'on ne ſait ni lire, ni écrire, on ne tient point de livre de commerce ; & conſéquemment on y connoît peu l'uſage du crédit. La monnoie courante eſt la poudre d'or, & cette ſorte de coquillages, dont j'ai déjà fait mention plus d'une fois : rappellez-vous ſur-tout l'article des iſles Maldives. Les negres s'en ſervent pour ſe parer, & en chargent leur coëffure, leurs habits, leurs pagnes, &c.

Les François ont poſſédé pluſieurs établiſſements dans le royaume de Juida. Outre celui de la capitale, ils en avoient un autre à Grégoué, petite ville qui n'eſt éloignée de Sabi ou Xavier, que de deux ou trois lieues. Le différend ſurvenu entre le negre Matthéo & le facteur Carlof, engagea ce dernier à porter ſes vues ſur cette contrée. Il y reçut du roi un accueil ſi favorable & des aſſurances ſi formelles d'une protection conſtante pour les François, qu'il ne balança point à s'y fixer. Il;

bâtit un fort à Grégoué, qui consistoit en quatre bastions environnés de fossés. Ce fort comprenoit quatre aîles de bâtiments, où étoient des appartements pour les officiers, des barraques pour les soldats, des loges pour les esclaves, & des magasins pour les marchandises. Les Anglois y avoient aussi une forteresse à cent pas de la nôtre. Au reste, l'une & l'autre étoient peu capables de résistance, & ne pouvoient servir qu'à mettre les comptoirs à couvert d'un coup de main. Il n'y a ici d'autre sûreté pour les étrangers, que l'intérêt même des negres, qui ont assez de jugement, pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passager. Sans une raison si puissante, tous ces forts n'auroient pas subsisté vingt-quatre heures.

Les Portugais, à qui on doit la découverte des côtes d'Afrique, sont les premiers Européens qui ont formé des établissements dans le royaume de Juida. Les Anglois & les Hollandois s'emparerent de ce commerce; & ensuite les François en partagerent les avantages. Mais cette concurrence a fait tort à toutes ces nations; car le prix des esclaves,

claves, qui étoit anciennement de dix piſtoles, eſt monté dans ces derniers temps juſqu'à cinquante. Les François, & principalement les Hollandois, qui, par leur frugalité & leur économie ſavent réparer cette augmentation, la ſupportent moins difficilement que les Anglois. Ceux-ci ne peuvent ſe paſſer ni de bœuf, ni de punch, ni de puding, tandis que le Hollandois vit de ſa bierre & de ſon fromage. Aucune nation ne trafique plus & ne conſomme moins. Elle envoie par-tout ce qu'elle a de meilleur, & achete ce qu'il y a de moins cher pour ſon uſage. Elle vend aux autres les choſes de luxe, & ne retient pour elle que celles de néceſſité.

» Les Malais viennent auſſi trafiquer ſur cette côte, où ils ſe rendent par terre, en traverſant toute l'Afrique. Ils ſont trois mois à faire ce voyage, & apportent avec eux des marchandiſes de l'Inde, qu'ils tirent de l'Arabie. On les croit originaires de la preſqu'iſle de Malaca; leur pays ayant été envahi par les Hollandois, ils ont cherché un aſyle contre l'oppreſſion, & ſe ſont réfugiés en divers lieux, ſpécialement vers l'embouchure de la mer Rouge,

aux environs du cap de Guardafu. J'ai vu plusieurs de ces étrangers, & j'ai cru remarquer en eux une affection particuliere pour les François. C'est un peuple doux, civil, ami de la justice. Leur religion est celle de leurs anciens compatriotes, c'est-à-dire, le mahométisme. Ils n'ont aucune ressemblance avec les negres; & on les reconnoît, soit à la couleur de leur visage, moins noire que basanée, soit à la longueur de leurs cheveux & à la décence de leur habillement.

Outre les marchés dont j'ai parlé, il y a dans le royaume de Juida plusieurs grandes foires, principalement dans la principauté d'Aploga. Le concours y est si considérable, qu'il s'y trouve pour l'ordinaire, jusqu'à cinq ou six mille marchands. Les femmes même du roi ont la liberté d'assister à celles qui se tiennent en pleine campagne, dans les environs de la capitale. Elles y apportent des étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains. Il y regne une police si admirable, qu'on n'y commet pas impunément le moindre désordre. Un juge, assisté de quatre gardes bien armés, a le droit d'inspection sur toutes

les marchandiſes, connoît de tous les différends, les termine par un prompt jugement, & condamne à l'eſclavage les perſonnes convaincues d'avoir ou volé, ou troublé le commerce. Un autre magiſtrat eſt chargé de la vérification des monnoies, il examine les cordons de coquillages, qui doivent être compoſés de quarante pieces; & s'il s'en trouve une de moins, on les confiſque au profit de ſa majeſté.

Je ne parlerai ni de la figure, ni de la taille, ni du caractere, ni de l'eſprit des negres de Juida. En général, ils différent peu des autres Africains de la même latitude. Ils ſont pourtant plus polis, plus ſociables, plus généreux, plus reſpectueux envers leurs ſupérieurs. Ils regarderoient comme un crime de s'aſſeoir, ou même de ſe tenir debout en leur préſence. L'uſage eſt de ſe mettre à genoux quand ils paſſent ou qu'ils leur parlent, de baiſer trois fois la terre, & de reſter proſternés juſqu'au moment de la ſéparation. C'eſt dans la même poſture que les enfants paroiſſent devant leur pere, & les femmes devant leur mari. Le ſupérieur fait une réponſe obligeante, bat dou-

cement des mains, & ſe retire avec un ſalut de protection. Deux perſonnes d'égale condition ſe jettent à genoux quand elles ſe rencontrent, ſe ſaluent en frappant des mains, & forment des vœux pour leur ſanté & leur bonheur mutuel. Elles ſe trouveroient vingt fois le jour, qu'elles ne manqueroient jamais à cette politeſſe. Les Chinois eux-mêmes ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial; & ne les obſervent pas avec plus de rigueur. La moindre négligence dans ſes uſages, eſt toujours punie par une amende. Qu'un homme de diſtinction éternue, tous les aſſiſtants ſe proſternent, & font des ſouhaits pour ſa proſpérité. Enfin, tous les devoirs de civilité & de ſubordination ſe rendent ici avec plus d'exactitude, que chez les nations même les plus polies de l'Europe. Un noble qui ſe propoſe de rendre viſite à un homme en place, lui en fait demander la permiſſion; & après l'avoir obtenue, il ſort avec un nombreux cortege, accompagné de muſique, & ferme la marche, porté dans ſon hamac par deux eſclaves. Quand il eſt arrivé, la muſique ceſſe; & il s'a-

vance à la premiere porte de la maiſon, où il ſe proſterne avec tout ſon train. Les domeſtiques, qui ſont venus pour le recevoir, ſe mettent dans la même poſture; & l'on ſe diſpute long-temps à qui ſe levera le premier. Il entre enfin dans la premiere cour; & lorſqu'il eſt introduit dans la ſalle d'audience, il recommence ſes génuflexions, ſes compliments, ſes proſternations & ſes ſaluts. Il ſort de la maiſon comme il y eſt entré; & il ſe remet en marche dans le même ordre qu'il eſt venu.

L'induſtrie & l'amour du travail ſont des vertus communes aux deux ſexes. Les maris s'occupent des gros ouvrages; & ce que font ailleurs l'âne, le bœuf, le mulet, le cheval, la renne ou le chameau, eſt ici le partage des hommes. Les femmes, dont les mains ſont plus délicates, filent le coton, font des étoffes, des nattes, des paniers, & préparent la nourriture. Les gages des ouvriers ſont médiocres; mais ils veulent être payés d'avance. Ils ſavent d'ailleurs ſe dédommager en pillant, & paſſent pour être plus experts dans cet art, que les plus habiles filoux de Paris.

Le commerce des eſclaves eſt l'uni-

que occupation des hommes riches, & celui des femmes leur principal amuſement. Le nombre de ces dernieres n'eſt pas limité ; & chaque particulier peut avoir ſon ſerrail, qui n'a rien d'onéreux ; car il faut qu'elles gagnent toutes leur vie par leur travail. Une fille connue par ſes galanteries, & qui a donné pluſieurs preuves de fécondité, n'en eſt que plus recherchée pour le mariage. On ne craint point d'avoir beaucoup d'enfants, parce qu'ils ſont la richeſſe de leurs peres ; & la ſtérilité eſt le plus grand défaut qu'on puiſſe reprocher à une femme. Ce ſexe eſt ici d'un tempérament ſi voluptueux, que la ſévérité des loix ſeroit une foible barriere contre l'incontinence. Auſſi les filles ont-elles la liberté de ſe livrer aux amants, ſans qu'on puiſſe les blâmer ; & pour avoir droit de ſe marier ſans le conſentement de leurs peres, elles ne ſont pas obligées, comme parmi nous, d'attendre cet âge où la nature a perdu le temps le plus précieux de ſa fécondité.

Celles qui ſe deſtinent publiquement à la proſtitution, ſe tiennent ſur les grands chemins dans de petites caba-

nes, qui ne ſervent qu'à cet uſage. Elles ſont obligées de s'y trouver à leur tour, certains jours de la ſemaine, pour ſe livrer aux paſſants. Comme le pays eſt fort peuplé, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces créatures ne manquent pas d'exercice. On aſſure que les plus accréditées reçoivent juſqu'à trente hommes par jour. Le prix ordinaire de leurs faveurs eſt de trois petites coquilles, qui peuvent valoir enſemble un liard de notre monnoie. Les dévotes de diſtinction, quand elles ſont au lit de la mort, font acheter des filles pour ſervir gratuitement dans ces lieux de débauche, & croient follement qu'il eſt auſſi méritoire de contribuer aux plaiſirs des pauvres, que de les aſſiſter dans leurs beſoins.

Les femmes commencent de bonne heure à être meres, & ceſſent bientôt d'être propres à la génération : mais leur nombre ſurpaſſe tellement celui des hommes, dans cette partie de la Guinée, que, quoiqu'en général elles ſoient peu fécondes, on y voit des peres qui ont juſqu'à deux cents enfants. Un negre de quelque conſidéra-

tion, qui n'en a que cinquante, ſe plaint de ſon ſort; & l'on me contoit, il y a quelques jours, qu'un vice-roi repouſſa un ennemi puiſſant, ſans autre ſecours que ſes fils & ſes petits-fils, accompagnés de leurs eſclaves. Cette famille étoit, dit-on, compoſée de deux mille perſonnes, ſans compter les femmes, & un aſſez grand nombre d'enfants morts. On ne s'étonnera pas de cette prodigieuſe population dans un pays, où la propagation de l'eſpece eſt l'unique but du plaiſir qu'elle procure; où les plus belles années d'une fille ne ſe paſſent pas à attendre un mari que ſouvent elle ne peut avoir; où le deſir d'être réputée vierge ſans renoncer à la volupté, ne détruit point le principe de la génération; où une femme qui ne fait point d'enfant avec un homme, a le droit d'en prendre un autre qui ſache la rendre féconde; où rien ne ſe paſſe contre la nature, parce qu'on accorde à la nature ſage ce qu'elle demande; où la facilité de ſe marier & de ſe quitter, fait que tout le monde ſe marie; & où enfin le temps de l'amour eſt tout employé à ſes plaiſirs.

Il eſt défendu aux femmes, ſous une

peine capitale, d'entrer dans le palais du roi, lorſqu'elles ont leurs infirmités périodiques. Elles doivent même quitter la maiſon de leur mari, & renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indiſpoſition. Une cabane iſolée, bâtie à l'extrêmité de la cour ou du jardin, leur ſert alors de retraite; elles ne ſortent de cette priſon, qu'après s'être lavées, purifiées, nettoyées, &c.

Je ſuis, &c.

A Sabi, ce 23 juillet 1753.

LETTRE CLXXVI.

SUITE DU JUIDA.

QUoiqu'en général le culte établi dans cette contrée, differe peu de celui des autres negres, j'y remarque cependant quelques détails particuliers au ſujet du grand ſerpent, adoré comme la plus puiſſante divinité du pays. Pluſieurs perſonnes qui croient avoir vu cet animal, m'en ont fait cette deſcription: » Il a environ ſept à » huit pieds de long, ſur douze à » quinze pouces d'épaiſſeur. Sa tête eſt » groſſe & ronde, ſa langue courte & » pointue, ſes yeux ſont brillants & » ouverts, ſa queue petite & finit en » pointe. Le fond de ſa couleur eſt » jaune avec des raies brunes & bleues, » répandues ſur tout ſon corps. Il ram- » pe lentement, & ſa douceur eſt ſi » grande, qu'il ne mord pas même ceux » qui marchent ſur lui. Il n'emploie ſa » force que contre les reptiles veni- » meux & contre les rats, avec leſquels » il eſt continuellement en guerre. Il les » attaque dans quelque lieu qu'il les

» trouve, & ſemble prendre plaiſir à
» défendre les hommes de la malignité
» de ces animaux. Les negres témoi-
» gnent, pour les ſerpents de cette
» eſpece, une ſi grande vénération,
» que lorſqu'ils en rencontrent, ils
» les prennent avec reſpect, les por-
» tent dans leurs maiſons, & en
» ont un ſoin extrême. Quiconque
» en tueroit un, ou ne feroit que le
» bleſſer, ſeroit expoſé à toute la fu-
» reur du peuple. Les Européens ſont
» obligés, pour leur ſûreté, de s'ac-
» commoder, en ce point, aux idées
» reçues; ou ſi quelquefois ils oſent en
» faire des plaiſanteries, les noirs ſe
» retirent pour ne pas entendre ces
» blaſphêmes. Quand le feu prend à
» une maiſon, & qu'un ſerpent a eu le
» malheur d'être brûlé, la conſterna-
» tion ſe repand dans tout le canton.
» Chacun ſe bouche les oreilles à une
» ſi triſte nouvelle, & donne une cer-
» taine ſomme, comme une amende
» qu'il s'impoſe, en réparation du peu
» de ſoin qu'on a eu pour la conſerva-
» tion de ſon dieu. Les ménagements
» qu'on a pour ces reptiles, les ren-
» dent ſi familiers, qu'ils en deviennent

» très-incommodes. Ils ſe fourrent dans
» les lits, y font leurs œufs, les cou-
» vent ; & bientôt ils rempliroient tout
» le pays de leur eſpece, ſi les porcs,
» ſans reſpect pour la divinité, n'en
» détruiſoient une grande partie. Auſſi
» ces derniers animaux ſont-ils en hor-
» reur dans la nation, ſur-tout depuis
» qu'un édit émané du trône, les a
» tous condamnés à la mort ».

On ignore l'origine d'un culte ſi ſingulier & ſi bizarre. Les negres racontent que ce ſerpent ne pouvant ſupporter ſon pays natal, à cauſe de la méchanceté des habitants, le quitta pour venir demeurer parmi eux. Ils le reçurent avec les plus grands honneurs, l'envelopperent dans un tapis de ſoie ; & l'emporterent dans un temple. On inſtitua des prêtres pour en avoir ſoin ; on conſacra les plus belles filles à ſon ſervice ; & bientôt ce nouveau fétiche prit l'aſcendant ſur toutes les anciennes divinités. La poſtérité de ce noble animal s'eſt fort multipliée, & n'a pas dégénéré des bonnes qualités de ſon premier pere. Mais dans le nombre, il y en a toujours un qu'on regarde comme le chef, & auquel on

rend des hommages particuliers. Le peuple penſe que c'eſt le même qui a été diviniſé ; il le regarde comme l'auteur de tous ceux qui exiſtent ; & lorſqu'il vient à mourir, les prêtres, pour ne rien diminuer de cette vénération, lui en ſubſtituent adroitement un autre de la même taille. Il eſt logé magnifiquement, nourri des mets les plus délicats, ſervi de la main des plus jolies filles. Le roi lui fait des préſents très-riches ; & il venoit lui-même tous les ans en perſonne, & proceſſionnellement, lui rendre viſite ; mais excédé des frais immenſes & de la fatigue de ce pélerinage, il a jugé à propos de s'en diſpenſer. Il ſe contente de lui envoyer ſes officiers, à-peu-près comme nos grands ſeigneurs qui aſſiſtant autrefois aux proceſſions de la Fête-Dieu, n'y envoient plus aujourd'hui que leur livrée. Le peuple, plus religieux qu'on ne l'eſt à la cour, n'a rien perdu de ſa dévotion pour ce divin reptile.

De leur côté, les prêtres ne négligent rien pour entretenir une crédulité, qui les met en état de ſatisfaire à la fois leur incontinence & leur

avarice. Ils ſont venus à bout de perſuader aux habitants, que dans un certain temps de l'année, l'animal ſacré conçoit de l'inclination pour de jeunes filles ; & c'eſt toujours aux plus belles qu'il s'adreſſe. Pour annoncer ſon amour, il leur apparoît pendant la nuit, les touche du bout de ſa queue, leur inſpire une fureur qui peut être comparée à celle de bacchantes. Elles briſent & déchirent tout ce qui leur tombe ſous la main, ſe dépouillent de leurs vêtements, pouſſent des hurlement affreux, ſe jettent ſur les paſſants, & obligent les parents à les ſéqueſtrer de la ſociété. C'eſt le moment où les prêtres les attendent. On les mene dans une maiſon bâtie à ce deſſein près du temple, & dont eux ſeuls ſont les gardiens. Elles y reſtent enfermées avec eux, juſqu'à ce qu'elles aient recouvré leur bon ſens ; & cette guériſon eſt plus ou moins longue, ſuivant le degré d'affection qu'elles ont inſpiré à la divinité ou à ſes miniſtres. Pendant ce temps-là, les parents leur envoient tout ce qui eſt néceſſaire, & pour leur ſubſiſtance particuliere, & pour celle des prêtres, auxquels cette importante

cure eſt confiée. Ils ſont de plus obligés de payer une certaine ſomme pour le logement & le ſoin qu'on a pris d'elles ; & comme le nombre de ces penſionnaires eſt conſidérable, il produit un argent immenſe aux miniſtres du grand ſerpent.

Lorſqu'une fille n'a pas encore été attaquée par le dieu reptile, ſoit qu'elle n'ait eu aucun goût pour les prêtres, ou qu'elle ait échappé à leur vigilante lubricité, ils tâchent d'avoir avec elle un entretien ſecret, & ſéduiſent avec tant d'art l'eſprit crédule de cette jeune innocente qu'ils lui perſuadent de contrefaire la folle. Dès ce moment elle eſt en leur pouvoir, & devient une nouvelle victime immolée à leur inſatiable incontinence. L'autorité que leur donne leur caractere, empêche qu'on ne révele leurs fourberies, & la plupart de ces filles s'en trouvent d'ailleurs aſſez bien, pour n'avoir aucun intérêt à les découvrir. Il y a toujours quelques negres de bons ſens, qui n'en ſont pas la dupe ; mais ils ſe contentent d'en rire en ſecret ; car il ne ſeroit pas ſûr pour eux, de vouloir détromper le peuple.

Il arrive ſouvent que des femmes même, ou dégoûtées de leurs maris, ou épriſes d'amour pour les miniſtres

de ce dieu, ſe diſent piquées par le ſerpent, & ont recours au ſouverain remede. Un particulier ayant empriſonné la ſienne pour la guérir lui même, fut empoiſonné par les prêtres. Un autre ayant pris ſon épouſe par la main, comme s'il eût voulu la conduire au temple, la mena à des marchands qui faiſoient leur cargaiſon d'eſclaves ſur la côte. Cette femme voyant ſon mari ſérieuſement diſpoſé à la vendre, ſe jeta à ſes pieds, lui demanda pardon, & lui promit bien de n'être plus folle. Heureuſement pour lui, que cette démarche ne parvint point à la connoiſſance des prêtres; elle lui auroit coûté la vie.

Les deux ſexes ſont également employés au ſervice de la religion; & voici ce qui s'obſerve à la réception des femmes dans l'ordre du ſacerdoce. Les vieilles, armées de maſſues, ſortent du temple, vont dans la ville, & parcourent les rues en criant: *arrêtez & prenez*. Toutes les jeunes filles, depuis huit ans juſqu'à douze, qu'elles peuvent enlever, leur appartiennent de droit, il leur eſt ſeulement défendu d'entrer dans les maiſons; mais ſi

quelqu'un vouloit leur réſiſter dans les rues, il n'éviteroit pas la mort; car les prêtres ſont toujours là pour leur donner du ſecours. Ces vieilles furies conduiſent dans leurs cabanes leur jeune proie, enferment ces novices, les inſtruiſent, & leur impriment ſur le corps les marques du grand ſerpent. Cette derniere opération cauſe à ces petites créatures des douleurs très-vives, & leur fait pouſſer des cris violents. Lorſqu'on les croit aſſez ſavantes, & que leurs plaies ſont guéries, on les renvoie chez leurs parents; en les avertiſſant que le dieu qui les a marquées, leur fera ſouffrir les tourments les plus cruels, ſi jamais elles révélent ſes myſteres. A quatorze ans, on penſe à les unir avec le grand fétiche, dont elles deviennent en même temps, & les épouſes & les prêtreſſes. Après les avoir ornées des plus belles parures, on les mene durant la nuit dans un caveau, où elles trouvent de jeunes ſerpents, qui les épouſent par commiſſion. Pendant que le mariage ſe conſomme, les autres prêtreſſes danſent & chantent au ſon des inſtruments, pour empêcher d'entendre ce qui ſe paſſe. Le fruit de ces ſortes d'unions eſt toujours la

propagation de l'eſpece humaine. Dès ce jour-là, elles affectent une fierté & une hauteur inſupportables ; non qu'il ſoit difficile de les obtenir en mariage ; au contraire, on les recherche peu, parce qu'elles exigent de leurs maris un reſpect infini ; & qu'ils ne doivent leur parler qu'à genoux. Auſſi n'épouſent-elles que des inſenſés, auxquels elles ont recours lorſqu'elles ne peuvent plus tirer des ſervices des jeunes prêtres. Celles qui ne trouvent pas l'occaſion de ſe marier, vendent leurs faveurs au public ; & pour comble d'horreur, on fait un trafic infame des plus jeunes. Les vieilles prêtreſſes, au ſoin deſquelles on les confie, ſavent perſuader à ces petites innocentes, que le ſerpent veut qu'elles ſe livrent à tel homme qu'elles déſignent ; c'eſt toujours celui qui paie le plus ; & elles font eſpérer à leurs jeunes éleves, que pour prix de leur complaiſance, elles goûteront les plaiſirs ineffables.

On a bâti dans toutes les parties du royaume, des temples pour loger & nourrir ces ſerpents ; le plus célebre eſt à quelques milles de la capitale. Chaque temple a ſon prêtre ou ſa prêtreſſe,

& quelquefois l'un & l'autre, qui vivent d'offrandes, & répondent aux queſtions des adorateurs. Ils ſont gouvernés par un chef, dont le pouvoir balance l'autorité royale. Perſuadé qu'il a l'honneur de converſer avec le grand fétiche, le peuple le croit en état de faire autant de mal, que le monarque peut faire de bien. Ce pontife eſt le ſeul qui ait droit d'entrer dans l'appartement ſecret du dieu reptile. Les autres prêtres, dont la foule eſt innombrable, ſont ſoumis à ſes ordres; & ſa dignité eſt héréditaire. Dans le clergé ſubalterne, les enfants mâles ſuccedent également à leurs peres.

Le même ordre de ſucceſſion eſt établi dans la maiſon régnante. Le royaume paſſe à l'aîné des fils, à moins que, pour des raiſons eſſentielles, les grands ne ſe croient obligés de choiſir un de ſes freres. Auſſi-tôt que le ſucceſſeur eſt né, on le tranſporte ſur la frontiere, pour y être élevé comme un ſimple particulier, ſans aucune connoiſſance, ni de ſa naiſſance, ni de ſon rang. Ceux à qui on le confie, l'élevent comme leur enfant; & le prince, qui occupoit le trône au commencement

de ce ſiecle, gardoit les pourceaux d'un negre qu'il prenoit pour ſon pere, lorſque les grands vinrent le reconnoître pour leur ſouverain.

Dès que la mort du roi eſt publiée, les loix, l'ordre, le gouvernement reſtent comme ſuſpendus juſqu'au couronnement de ſon ſucceſſeur : c'eſt un ſignal de liberté pour toute la nation. Ceux qui ont des haines ou d'autres paſſions à ſatisfaire, prennent ce temps de licence pour commettre toutes ſortes d'excès. Le vol, la vengeance, le viol, l'aſſaſſinat ſont impunis ; les grands & les Européens n'oſent ſortir qu'avec de nombreuſes eſcortes ; & tous les gens ſenſés ſe renferment dans leurs maiſons. Pour faire ceſſer ces horreurs, on ſe hâte d'annoncer au peuple que le trône eſt rempli. Alors les loix reprennent leur force, le commerce renaît, les marchés s'ouvrent, & chacun retourne à ſon travail.

Le premier ſoin du nouveau roi eſt de faire inhumer le corps de ſon pere, avec lequel on enterre, comme dans toutes ces cours barbares, des femmes, des officiers & des eſclaves vivants. Le favori du prince ſubit le premier ce

ſort cruel. L'état de cet homme eſt fort étrange : il n'eſt revêtu d'aucun office à la cour ; il n'a pas même la liberté d'y entrer, ſi ce n'eſt pour y demander quelque grace. Il s'adreſſe au grand pontife, qui en informe ſa majeſté, & toutes ſes demandes lui ſont accordées ; mais il a ſoin de n'en faire que de juſtes. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de diſtinction. Il eſt exempt de toutes ſortes de taxes & de travaux, & dans les marchés, il prend tout ce qui convient à ſon uſage. Cette liberté, jointe aux témoignages de reſpect qu'il reçoit des peuples, rendroit ſa vie fort heureuſe, ſi elle n'étoit ſans ceſſe empoiſonnée par l'idée du ſort affreux qui le menace ; car ſa tête eſt toujours la premiere qui tombe après la mort du roi.

Les obſeques du prince ſont ſuivies du couronnement de ſon ſucceſſeur ; & c'eſt un grand du royaume d'Ardra, qui préſide à cette cérémonie. Les Européens ont le droit d'y aſſiſter ; le roi lui-même les y invite. Ils y ſont aſſis & couverts, à l'exception des Portugais, qui doivent s'y tenir debout & tête nue. Circonſtance humi-

liante pour cette nation, dont l'autorité eſt tellement affoiblie à la cour de Juida, que ſi les negres inſultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, ſur lequel un noir leveroit la main, eſt en droit de le tuer.

Le jour étant indiqué pour le couronnement, on aſſemble les grands du royaume; & l'on commence par approuver ſolemnellement la conduite qu'ils ont tenue pendant l'interregne. Une décharge d'artillerie en avertit le public; & auſſi-tôt les cris de joie retentiſſent dans toute la ville. Ils ſe répandent ſi promptement de village en village, que dans un état ſi peuplé, il paſſent en moins d'une heure, juſqu'aux parties les plus éloignées de la capitale. Tout le monde eſt alors dans une agitation qu'on prendroit pour une ivreſſe générale. Il faut renoncer au ſommeil, & ſuivre le torrent, qui n'eſt qu'un emportement tumultueux de réjouiſſances & de fêtes. Le ſeigneur d'Ardra, dont la famille eſt en poſſeſſion depuis un temps immémorial de faire le couronnement, arrive avec un cortege magnifique, &

eſt traité avec toutes ſortes de reſpects. Les femmes du roi le ſervent à table ; il parle à ſa majeſté ſans ſe proſterner, & ne rend aucune viſite aux grands du pays. Ceux-ci ſont occupés, avec le peuple & les prêtres, à faire des proceſſions au temple du grand ſerpent, pour demander que le nouveau maître gouverne avec bonté, qu'il rende le commerce floriſſant, qu'il faſſe obſerver les loix, & maintienne la liberté publique.

Une nouvelle décharge de pluſieurs canons annonce l'arrivée du monarque. Ce prince ſort de ſon palais, accompagné de ſes femmes qui ſont parées de tous les ornements de la couronne. Il eſt lui-même couvert de tout ce qu'il a de plus magnifique ; & dans cet état il traverſe les cours, & va s'aſſeoir ſur ſon trône. C'eſt un grand fauteuil doré, ſur lequel on voit encore les armes de France, ce qui les fait aſſez reconnoître pour un préſent de la compagnie. Deux nains du roi qui ſont débout, vis à-vis de lui, repréſentent alternativement à ſa majeſté les bonnes qualités de ſon prédéceſſeur, & l'exhortent à l'imiter. Le ſeigneur d'Ardra s'avance en-

ſuite vers le trône, & ſalue le monarque d'une ſimple inclination. Puis prenant entre ſes mains le caſque que le prince a ſur la tête, il ſe tourne vers le peuple, & lui dit: « voilà votre ſouverain; ſoyez-» lui fidele ». Il répete juſqu'à trois fois ces même paroles: & remettant le caſque du roi, il fait à ſa majeſté une profonde révérence. Le canon, la mouſquetterie, la muſique, les battements de mains recommencent avec une nouvelle ardeur, & le monarque s'en retourne, au milieu des acclamations & des cris de joie. Les habits & les ornements qu'il a portés dans cette occaſion, appartiennent au ſeigneur d'Ardra; mais ce dernier ſe contente d'un préſent. Il ne peut s'arrêter à Juida plus de trois jours après la fête, qui ſe termine par une proceſſion au temple du ſerpent.

Perſonne, même les grands, même les vicerois, ne parle au roi qu'à genoux; mais cette ſoumiſſion n'eſt qu'apparente; car leur indépendance eſt portée plus loin que dans tout autre pays. Ils partagent le gouvernement avec le ſouverain, & ſe font mutuellement la guerre entr'eux, ſans qu'il oſe interpoſer ſon autorité. Lorſqu'ils aſſiſtent

tent à ſon audience, ſi leurs gens craignoient pour eux quelque diſgrace, ils forceroient les barrieres du palais, & perdroient le reſpect dû à la majeſté royale.

Les Européens ne ſe proſternent point devant ce prince ; ils le ſaluent ſeulement, comme on fait les perſonnes de conſidération dans leur pays. Le monarque les reçoit avec amitié, les prend par la main, les preſſe de s'aſſeoir, boit à leur ſanté ; & ſi c'eſt la premiere viſite, qu'ils lui rendent, il les honore de cinq ou ſix coups de canon lorſqu'ils ſortent. L'uſage eſt de demeurer tête nue pendant toute l'audience, non qu'il exige cette marque de ſoumiſſion ; mais on ſait qu'il en eſt flatté. On laiſſe auſſi les épées à la porte, parce qu'il n'aime point qu'on paroiſſe armé devant lui.

Le roi de Juida ne mange jamais en préſence de ſes ſujets ; & perſonne ne ſait en quelle partie de ſon palais il paſſe la nuit. Je demandois à un de ſes officiers où étoit la chambre de ce prince ? Pour toute réponſe, il me fit cette queſtion : « où croyez-vous que Dieu » dorme ? Il eſt auſſi facile, ajoute-t-il,

» de ſavoir l'un que l'autre ». On laiſſe le peuple dans cette ignorance, pour éloigner du monarque toutes ſortes de périls, par l'embarras de le trouver ſi l'on en vouloit à ſa vie.

Ses revenus ſont conſidérables; ils conſiſtent dans le produit des terres de ſon domaine, dans les impôts qui ſe levent ſur les marchandiſes, dans les préſents que lui font les Européens, dans les ſaiſies, les confiſcations & les amendes. Cette perception ſe fait, comme en France, par le miniſtere de gens auſſi affamés qu'inutiles, qui ne ſavent puiſer dans les ſources que pour les étancher, & ne ruinent pas moins le prince par leurs rapines, qu'ils n'oppriment les peuples par leurs vexations. Malgré ces pilleries, le roi de Juida ſeroit un des plus puiſſants monarques de l'Afrique, s'il avoit moins de guerres à ſoutenir, s'il diminuoit la dépenſe exorbitante de ſa maiſon, ſi les miniſtres du grand ſerpent n'abſorboient pas la plus forte partie des richeſſes de l'état.

L'autorité ſuprême réſide dans la volonté du ſouverain & des grands du royaume. Les dignités que confere le

prince ſe diviſent en trois claſſes : la premiere eſt celle des vice-rois ou gouverneurs de province : ils commandent avec autant d'autorité dans leur département, & y tiennent une cour auſſi brillante que celle du roi. La ſeconde eſt la claſſe des grands capitaines ; & la troiſieme celle des capitaines ordinaires, tels que le capitaine du marché, le capitaine des eſclaves, le capitaine des priſons, le capitaine du rivage, le capitaine des étrangers, &c. Le conſeil d'état ne s'aſſemble que pendant la nuit, à moins qu'une occaſion preſſante n'oblige de déroger à cet uſage.

Il n'y a de loix établies dans ce royaume, que contre les crimes capitaux ; & l'on ne met dans ce rang que le meurtre, & l'adultere avec les femmes du roi. Le ſupplice n'eſt pas ſpécifié ; mais il eſt toujours cruel. Quelquefois on coupe à l'accuſé, aux yeux de ſa complice, la partie qui l'a rendu criminel ; & on l'oblige de la jeter dans le feu. On fait enſuite une foſſe de quatre ou cinq pieds de profondeur, au milieu de laquelle la femme eſt attachée à un pieu, les bras liés

derriere le dos. Toutes ſes compagnes ſortent du palais, parées comme aux grandes fêtes, au ſon des flûtes & des tambours. Chacune porte ſur ſa tête un grand pot rempli d'eau bouillante ; & elles vont la jeter, l'une après l'autre, ſur le corps de cette malheureuſe, qui expire dans les tourments. L'amant eſt attaché à une broche ; & ce ſont encore ces mêmes femmes qui apportent des fagots pour le rotir. Un jeune homme, ſurpris dans le ſerrail habillé en fille, fut ſur le champ conduit au ſupplice. Arrivé au lieu de l'exécution, il ſe mit à rire, en voyant pluſieurs de celles qui avoient eu pour lui quelques foibleſſes, s'empreſſer à porter du bois pour ſon bûcher. Il expliqua le ſujet de ſon étonnement ; mais il eut la diſcrétion de n'en nommer aucune, n'ayant eu juſques-là que des raiſons de s'en louer. Les particuliers ſe font juſtice eux-mêmes des infidélités de leurs épouſes. Ils pourroient leur ôter la vie ; mais elles en ſont quitte le plus ſouvent pour une ſimple baſtonnade.

Lorſque le roi eſt mécontent de quelque grand de ſa cour, il envoie ſes femmes piller ſa maiſon ; & comme il eſt

défendu aux hommes de les toucher, elles rempliſſent tranquillement leur commiſſion. Mais ces ſortes de punitions ſont fort rares; car, comme les nobles ſe ſoutiennent réciproquement, elles pourroient occaſionner des révoltes. En général, la loi du talion eſt en uſage dans ce pays: un incendiaire eſt puni par le feu, un voleur par de l'argent, un meurtrier par la perte de ſa vie. Si l'accuſation eſt ſans preuve, on a recours, comme chez les autres negres, aux épreuves judiciaires. Un débiteur inſolvable peut être vendu, lui, ſa femme, ſes enfants, juſqu'à la concurrence de la ſomme due. Le créancier a de plus le droit ſingulier de ſaiſir le premier eſclave qu'il rencontre, pourvu qu'il diſe: « je t'arrête pour » telle ſomme qu'un tel me doit ». Alors le maître de ce captif, quel qu'il puiſſe être, même le roi, doit payer dans vingt-quatre heures toute la dette au créancier, ſans quoi ce dernier peut vendre l'eſclave; & ſi un ſeul ne ſuffit pas pour completter la ſomme, il peut en arrêter pluſieurs. Les eſclaves des Européens ſont à couvert de

cette étrange loi, qui expoſe le riche à payer les dettes du pauvre.

Il y a environ vingt-ans, que le royaume de Juida, éprouva une révolution, qui ſans apporter de grands changements dans l'adminiſtration de l'état, a fait paſſer cette monarchie ſous la domination d'un nouveau maître. Le roi de Dahomay, prince voiſin, qui venoit de ſubjuguer le pays d'Ardra, entreprit de réduire ſous ſa puiſſance toute cette partie de la Guinée, que les Européens appellent la côte des Eſclaves. Il s'avança juſqu'à une riviere qui coule près de Sabi; & le roi de Juida, au lieu de lui en diſputer le paſſage, ſe contenta d'envoyer le ſouverain pontife faire des ſacrifices au grand ſerpent. Pendant qu'on s'occupoit à prier, Truro-Audati, c'eſt le nom du vainqueur, alla droit à la capitale, ſans trouver de réſiſtance, força ſon ennemi à prendre la fuite, & mit la ville au pillage. Les Européens établis dans ce royaume furent faits priſonniers. Le conquérant les reçut avec bonté, rejetta le mauvais traitement qu'ils avoient eſſuyé [illegible] guerre, leur

permit de retourner dans leurs forts, leur fit préſent de pluſieurs eſclaves, & les aſſura qu'auſſi-tôt que ſes conquêtes ſeroient affermies, ſon deſſein étoit de faire fleurir leur commerce.

On conſerve, parmi les papiers du comptoir Anglois, la copie d'une lettre, dont la traduction pourra vous être d'autant plus agréable, qu'elle vous fera connoître plus particuliérement le caractere ſingulier de ce prince, & divers uſages de ſon pays. Elle eſt d'un facteur nommé Lamb, qui, étant priſonnier du roi de Dahomay, l'écrivit pendant ſa captivité au gouverneur Anglois du fort de Juida. Je ne copierai que ce qui concerne ce monarque.

» Je lui parle ſouvent, dit le facteur, » d'établir une correſpondance avec » la compagnie, & de faire venir des » blancs à ſa cour. Je ne crois pas qu'il » voulût les retenir malgré eux; & s'il » en uſe différemment à mon égard, c'eſt » qu'il me regarde comme un priſonnier » de guerre. D'ailleurs il paroît m'eſtimer beaucoup, parce qu'il n'a jamais » connu d'autre blanc qu'un vieux mulâtre Portugais, qui lui a coûté fort » cher; & quoique cet homme ſoit ſon

» captif, il le traite comme un ſeigneur
» du plus haut rang. Il lui a donné
» deux maiſons, avec un grand nombre
» de femmes & d'eſclaves, ſans lui
» impoſer d'autre devoir, que de rac-
» commoder quelquefois ſes habits,
» parce que ſon métier eſt d'être tailleur.
» Ainſi l'on peut compter que tout ar-
» tiſan libre, qui voudroit ſe rendre ici,
» ſeroit très-bien recu, & feroit une
» fortune conſidérable; car ce prince
» paye magnifiquement ceux qui tra-
» vaillent pour lui. Si vous connoiſſiez
» quelque courtiſanne hors de condi-
» tion, quelque jolie maîtreſſe, blan-
» che ou mulâtre, à qui l'on pût per-
» ſuader de venir dans cette contrée,
» ſoit en qualité de femme du roi,
» ſoit pour y exercer librement ſa pro-
» feſſion, cette galanterie me feroit
» faire un extrême progrès dans le cœur
» du monarque, & une femme qui pren-
» droit ce parti, n'auroit point à craindre
» d'être forcée par la violence; car ſa
» majeſté en a plus de deux mille qui ſe
» diſputent ſes faveurs. Elles n'ont d'au-
» tre occupation, que de lui plaire &
» de le ſervir dans ſon palais. Lorſ-
» que j'arrivai dans le pays, le Por-

» tugais dont je viens de parler, avoit
» une fille mulâtre, que ce prince trai-
» toit avec beaucoup de diſtinction,
» & qu'il combloit de richeſſes. Etant
» morte de la petite vérole, le roi
» ſouhaite d'en avoir une autre; &
» je lui ai entendu dire pluſieurs fois,
» qu'aucun blanc ne manquera jamais,
» auprès de lui de tout ce qui peut s'a-
» cheter avec de l'or. Quoique je ne lui
» rende aucun ſervice, il m'a fait pré-
» ſent d'une maiſon & d'une douzaine
» de domeſtiques de l'un & l'autre ſexe,
» avec des revenus fixes pour mon en-
» tretien. Si j'aimois l'eau de vie, je
» me tuerois en peu de temps; car on
» m'en fournit en abondance. Le ſucre,
» la farine, & les autres commodités
» ne me ſont pas plus épargnés. Si ce
» prince fait tuer un bœuf, ce qui lui
» arrive ſouvent, je ſuis sûr d'en avoir
» un quartier; & ma moindre crainte
» eſt de mourir de faim.

» Lorſqu'il ſort en public, il nous fait
» appeller, le Portugais & moi, pour le
» ſuivre. Nous ſommes aſſis auprès de lui
» pendant tout le jour à l'ardeur du ſo-
» leil, avec la permiſſion néanmoins de
» faire tenir par nos eſclaves, des para-

» ſols qui nous couvrent la tête. On ap-
» porte un grand flacon d'eau-de-vie,
» pour nous rafraîchir ; & il nous en en-
» voie d'autres dans nos maiſons. Ce-
» pendant, comme je ſuis fort ennuyé
» de ma ſituation, je le ſuppliai, il y a
» quelques jours, de me mettre entre
» les mains du général de ſes troupes,
» & de me faire donner un cheval pour
» aller à la guerre. Il rejetta ma pro-
» poſition, ſous prétexte qu'il ne vou-
» loit pas m'expoſer à la mort. Le gé-
» néral même n'approuva pas l'offre
» que je venois de faire ; car ſi vous
» étiez tué, me dit-il, le roi ne me
» pardonneroit pas d'en avoir été l'oc-
» caſion. Sa majeſté a cependant or-
» donné qu'on me donnât un cheval,
» & m'a déclaré que lorſqu'il ſortiroit
» de ſon palais, je ſerois toujours à ſa
» ſuite. Comme il eſt fatiguant d'être à
» cheval ſans ſelle, je vous prie de m'en
» procurer une, avec un fouet & des
» éperons. Le roi vous demande auſſi
» pour lui, les meilleurs harnois que
» vous ayiez à Juida : vous ſerez payé
» libéralement de toutes vos avances.
» Il voudroit en même temps que vous
» lui envoyaſſiez un chien Anglois, &

» une paire de boucles. N'oubliez pas
» d'y ajouter du papier ; car ſa ma-
» jeſté m'a pris tout le mien pour en
» faire un cerf-volant. J'ai eu beau
» lui repréſenter que c'eſt un amuſe-
» ment puérile ; il ne s'en occupe pas
» moins ; & il veut que nous nous
» en amuſions enſemble. Quoique ce
» prince paroiſſe fort cenſé, ſa paſſion
» eſt pour les bagatelles qui flattent ſon
» caprice. Si vous avez quelque choſe
» de ce genre qui puiſſe lui plaire,
» vous me ferez plaiſir de me l'envoyer.
» Il aime ſur-tout à jeter les yeux
» ſur les livres ; ordinairement il en
» porte un qu'il a pris au mulâtre Por-
» tugais ; & lorſqu'il veut refuſer quel-
» que grace qu'on lui demande, il le
» parcourt attentivement, comme s'il
» s'y connoiſſoit. C'eſt un livre de
» prieres, écrit en latin.

» Vous pouvez m'adreſſer ce que je
» vous demande pour lui & pour moi.
» Le moindre préſent de ma part lui
» ſera fort agréable, & redoublera mon
» crédit dans cette cour. Cette grace
» pourra non-ſeulement rendre mon
» ſort plus ſupportable ; mais le roi
» voyant qu'on ne penſe point à ma

» rançon, ſe déterminera peut-être à
» m'accorder ma liberté dans quelque
» moment de faveur. Comme je le preſ-
» ſois derniérement de m'expliquer à
» quelles conditions il vouloit me per-
» mettre de partir, il répondit que n'é-
» tant pas negre, il n'avoit aucune rai-
» ſon de me vendre. J'inſiſtai; & il
» tourna ma priere en plaiſanterie, en
» diſant que je valois ſept cents eſclaves
» à quatorze livres ſterling par tête. Je
» lui demandai s'il me prenoit pour le
» roi de mon pays; & je n'en pus tirer
» qu'un grand éclat de rire ».

L'auteur de cette lettre paſſa encore deux ans auprès du roi de Dahomay. Enfin ce prince ſe fiant à la parole qu'il lui donnoit de revenir avec d'autres blancs, le renvoya comblé de bienfaits. Il s'arrêta peu à Juida: & l'occaſion s'étant offerte de paſſer en Amérique, il ſe rendit à la Barbade, & de là en Europe, où il oublia toutes ſes promeſſes. Le roi s'en plaignit; mais il aſſura que les blancs n'en ſeroient pas moins bien reçus à ſa cour. « Ce que je lui ai don-
» né, ajouta-t-il, eſt pour moi moins
» que rien; & s'il étoit revenu avec le
» plus grand vaiſſeau de ſon pays,

» j'aurois pris plaiſir à le remplir d'eſ-
» claves, dont il auroit pu diſpoſer à
» ſon gré ».

Il tint ce diſcours à des Anglois qui lui furent préſentés l'année ſuivante. Ce monarque étoit aſſis ſur une chaiſe dorée; & trois femmes ſoutenoient de grands paraſols ſur ſa tête, pour le garantir de l'ardeur du ſoleil. Quatre autres étoient debout derriere lui, le fuſil ſur l'épaule, & vêtues depuis la ceinture en bas, ſuivant l'uſage de la nation, où la partie ſupérieure du corps eſt toujours nue. Ceux qui avoient à parler à ce prince, commençoient par baiſer la terre, & approchoient leur bouche de l'oreille d'une vieille femme, qui alloit expliquer leurs deſirs au roi, & apportoit ſa réponſe. Il déclara que, malgré ſes droits de conquérant, il ne mettroit pas plus d'impôts ſur les marchandiſes étrangeres, qu'on n'étoit accoutumé d'en payer à ſon prédéceſſeur. Les Anglois répondirent que ſa majeſté étant un plus grand prince que le roi de Juida, on eſpéroit qu'il exigeroit moins des marchands. « Au contraire, » repliqua-t-il, étant plus puiſſant

» que lui, je devrois demander davan-
» tage ; mais, continua ce prince, en
» s'adreſſant au chef du navire, comme
» vous êtes le premier capitaine Anglois
» que j'aie vu, je veux vous traiter com-
» me une jeune mariée, à laquelle on
» ne refuſe rien ». Le capitaine, ſurpris de ce tour d'expreſſion, regarda l'interprete, & l'accuſa d'y avoir changé quelque choſe ; mais le roi, flatté de ſon étonnement, recommença ſa réponſe dans les mêmes termes, & lui promit que ſes actions ne démentiroient point ſes paroles.

Cependant les princes dont Truro-Audati avoit envahi les états, ſe réunirent contre lui, & remporterent d'abord quelques avantages. Le gouverneur du fort Anglois ſe joignit à eux, & conçut le projet de rétablir le roi de Juida ſur le trône. Il eut même l'imprudence & la barbarie de faire donner des coups de fouet à un des principaux officiers du roi de Dahomay, en diſant que ſi ſon maître tomboit entre ſes mains, il éprouveroit le même ſort. Ce diſcours fut tapporté au monarque, qui dit, d'un air aſſez tranquille ; « il faut que cet homme

» ait un fond de haine naturelle contre » moi, puiſqu'il a ſi promptement ou- » blié les bontés que j'ai eues pour » lui ». Ses gens eurent ordre de l'arrêter à la premiere occaſion ; & elle ne tarda pas à ſe préſenter. Ils lui lierent les pieds & les mains, & le porterent au roi, qui refuſant de le voir, leur dit d'en faire ce qu'ils voudroient. Ils l'attacherent entre deux pieux, le ventre contre terre, lui firent des inciſions aux bras, aux cuiſſes, aux jambes, & ſur le dos, y mirent du jus de limon mêlé de poivre & de ſel, lui couperent enſuite la tête, diviſerent le corps par pieces, le firent rôtir, & le mangerent. Ceux qui eurent part à cet horrible feſtin, diſoient en tournant cet affreux repas en plaiſanterie, que le bœuf d'Angleterre étoit excellent.

On voulut perſuader au roi de Dahomay de ſe défaire de tous les blancs ; mais trop politique pour ſuivre un conſeil qui auroit totalement détruit le commerce de ſes états, il répondit qu'il n'avoit aucun ſujet de haine contre eux ; que le gouverneur Anglois s'étant attiré un malheur qui ne regardoit que lui, il eſpéroit que ſa na-

tion ſauroit mieux choiſir ceux qu'elle enverroit déſormais commander dans le fort. Mais les différentes révoltes, dans leſquelles les Européens ſont entrés, ont changé en défiance l'affection de ce roi negre; & ſes ſujets conſervent toujours ce caractere barbare qui ſemble né avec eux.

Le pays de Dahomay, dont le ſouverain a réuni les états voiſins à ſa couronne, eſt ſitué dans les terres à ſoixante lieues de la côte. Les habitants y mangent leurs priſonniers; & en expoſent la chair dans les marchés publics. Perſuadés que leurs divinités ſont auſſi cruelles qu'eux, ils lui immolent des victimes humaines. Le ſang eſt pour les dieux, les têtes pour le roi qui en fait des trophées, & la chair pour les prêtres, de qui le peuple l'achete & la mange. Un corps de troupes toujours exiſtant, fait la principale force de ce royaume. Chaque compagnie a ſes drapeaux & ſes officiers; & chaque ſoldat a toujours avec lui un éleve entretenu aux dépens de l'état. L'inſtitution d'un corps de chevalerie, ſous le nom d'ordre des héros, excite le courage des guerriers, & entretient l'é-

mulation. Le cordon eſt un collier de dents d'hommes, qui leur tombe ſur l'eſtomac. Il y en a de mieux garnis que d'autres ; ce qui fait une différence de degrés dans l'ordre même de la valeur. Une loi défend, ſous peine de mort, à tout militaire de ſe parer de cet ornement, s'il n'eſt fait avec les dents des ennemis qu'il a tués de ſa main dans le combat. On aſſure que les palais du roi ſont pavés des crânes de ceux que ce prince a fait mourir lui-même à la guerre.

Ce même monarque s'eſt auſſi rendu maître des pays de Popo & de Koto, ſitués ſur cette côte. Ils faiſoient tous deux partie du royaume de Juida. Les gouverneurs révoltés ſe ſont toujours ſi bien défendus, qu'on n'a jamais pu les forcer de rentrer dans le devoir. Les habitants, comme ceux de toutes ces régions, ont une confiance aveugle dans leurs prêtres. Ils les appellent *domine*, mot latin qu'ils ont emprunté de quelque nation Européenne. Ces peuples ſont généralement aſſez pauvres, & ſur-tout très-adonnés au vol & au brigandage.

Ces deux pays, ainſi que celui de Juida, ſont ſous un climat fort mal-

ſain. On en reconnoît les malignes influences à une marque dont s'apperçoivent les navigateurs qui mouillent ſur la côte. La roſée qui tombe ſur les vaiſſeaux pendant la nuit, engendre quantité de petits inſectes ſemblables à des lézards, qui meurent & ſe diſſipent aux premiers rayons du ſoleil. L'eau du ciel y tombe par torrents, & eſt auſſi brûlante que ſi elle avoit été chauffée ſur le feu. On reſpire dans les maiſons un air embraſé ; & l'on n'a pas d'autre reſſource, que de ſe faire rafraîchir continuellement par des negres avec de grands éventails de peau.

Les terres ſont ici très-fertiles, & produiſent annuellement pluſieurs moiſſons. Celles qui appartiennent au domaine du roi, ſont cultivées ſans aucune dépenſe de la part du monarque. Ses droits ſont ſi abſolus ſur le travail de ſes ſujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour ſe déſaltérer. Ce ſervice ſe renouvelle trois fois par an ; & pour premier ſignal, on tire la veille trois coups de canon, qui, le lendemain à la pointe du jour, font venir tout le monde auprès du palais, armé des inſtruments du labourage. On

commence par des chants & des danſes qui durent un quart-d'heure ; & enſuite toute la troupe ſe rend aux lieux aſſignés. Les ouvriers commencent vivement leur tâche, en ſuivant à chaque coup de bêche, la meſure des tambours & des flûtes qui ne ceſſent de jouer pendant le travail : auſſi cet exercice a-t-il plus l'air d'un amuſement, que d'un ouvrage pénible. Le ſoir, tout le monde retourne à la porte du palais, où les chants & les danſes recommencent, tandis que les grands rendent compte au roi du travail du jour. Comme toutes les terres du domaine n'occupent pas les environs de la capitale, les gouverneurs de province prennent les mêmes ſoins pour celles qui ſont ſituées dans leur département. Les moiſſons paſſent dans les magaſins royaux avec les mêmes ſecours ; & c'eſt par les mêmes ſervices, avec la même joie, le même contentement univerſel, que les temples du grand ſerpent ſont conſtruits, réparés ou embellis.

Si vous comparez, madame, la gaieté de ces Africains dans les travaux publics, avec la triſteſſe qui regne dans nos corvées, vous jugerez que cette

différence ne peut venir que de la rigueur avec laquelle on traite nos payſans d'Europe : on accable des hommes libres ſous le poids de la ſervitude ; & on les oblige avec dureté, de donner à l'état, dont ils ne retirent ni ſecours ni protection, une partie de leur temps, de leurs fatigues & de leur ſueur, qui ſont les ſeules choſes dont ils aient la propriété.

Je ſuis, &c.

Au royaume de Juida, ce 4 août 1753.

LETTRE CLXXVII.

LA CÔTE D'OR.

VOus n'aurez aujourd'hui, madame, qu'un ſimple journal de voyage, accompagné de quelques remarques ſur les lieux où je me ſuis arrêté depuis la riviere de Volta, où commence la Côte d'Or, juſqu'au cap d'Appollonia, où elle finit. Cet eſpace qui contient environ cent dix lieues, offre un grand nombre d'habitations qui bordent le rivage de la mer, & ſont poſſédées par des Européens & par des negres. Les unes forment de petits royaumes; les autres ſe gouvernent en républiques; les François, les Anglois, les Hollandois, les Danois, les Brandebourgeois y ont bâti des forts & des comptoirs. Le pays tire ſon nom de la grande quantité d'or qu'il produit, & de celui que les habitants de la côte achetent dans l'intérieur de l'Afrique, pour le revendre à nos marchands d'Europe. Ils n'ont d'ailleurs rien qui les diſtingue des autres negres;

& cette reſſemblance de mœurs, de loix, de coutumes, de caractere, de gouvernement & de religion, ne me laiſſe preſque plus rien de nouveau à dire ſur tous ces articles. Les productions même ne different point de celles des autres cantons de la Guinée; & à l'exception d'un très-petit nombre d'uſages propres du pays, & de quelques détails particuliers concernant les habitations Européennes, toute cette lettre ne ſera qu'un véritable itinéraire, &, comme je vous l'ai dit, un ſimple journal de voyage.

Le 6 du mois d'août, nous regagnâmes la rade de Juida; & le 7, nous arrivâmes à l'embouchure de la Volta, qui ſépare la Côte d'Or de celle des eſclaves. Cette riviere vient de fort loin dans les terres; mais on ignore la longueur de ſon cours, les pays qu'elle traverſe, & le lieu où elle prend ſa ſource. Ses eaux ſe précipitent dans la mer avec tant de rapidité, qu'on les diſtingue encore à deux lieues du rivage. Son embouchure eſt diviſée par une petite iſle fort eſcarpée & couverte de bois, qui en rend l'entrée étroite & difficile.

Le 8, nous vînmes mouiller près de Soko, place autrefois assez considérable dans le royaume d'Akra. Elle est encore aujourd'hui une des plus peuplées de la côte, & entretient un fort commerce avec les Anglois. Les autres villes sont le grand Akra, capitale de tout le royaume, bâtie dans l'intérieur de l'Afrique, le petit Akra & Orsoko; mais cette derniere ayant été détruite par quelques peuples voisins, n'est actuellement qu'un simple village; & le petit Akra ne vaut guere mieux. Depuis la mer, jusqu'à trois lieues du rivage, on trouve un canton fort uni, qui sert comme de parc à des troupeaux de daims, de pintades, de chevres sauvages, de lievres & autre gibier.

Les Européens ont trois forts sur la côte d'Akra. Le premier, qui appartient aux Danois, est située à Orsoko. Ils lui ont donné le nom de Christiansbourg, à l'honneur d'un de leurs rois. C'est un bâtiment quarré, très-spacieux, défendu par quatre batteries de vingt pieces de canon. Le fort de Creve-cœur, près du petit Akra, est possédé par les

Hollandois, qui n'y ont pas plus de vingt hommes de garniſon. Le troiſieme, nommé James-Fort, eſt aux Anglois, & occupe le haut d'une colline pierreuſe, à peu de diſtance de la ville de Soko.

On eſt ſurpris que les negres, qui ne manquent ici ni de bon ſens, ni de courage, aient conſenti à ſe laiſſer brider par des châteaux qui rendent, pour ainſi dire, les étrangers maîtres de leur pays; mais l'intérêt particulier & l'amour des préſents ont fait taire toutes les conſidérations politiques. Les Européens, pour former ces établiſſements, demanderent d'abord la permiſſion au roi d'Akra de bâtir un magaſin, & l'obtinrent par des dons conſidérables. Ils perſuaderent enſuite à ce prince, que, pour défendre ſes états contre ſes ennemis, il étoit à propos de changer ces magaſins en fortereſſes, & de les munir d'artillerie. Il faut pourtant convenir que ces châteaux ont été, dans pluſieurs occaſions, d'une très-grande utilité aux habitants de ce royaume. Lorſque le roi d'Aquambo, dont il eſt devenu tributaire, en fit la conquête, il n'en ſeroit pas échappé un ſeul

ſeul, ſans le ſecours qu'ils trouverent dans ces trois forts.

Le 9, nous nous arrêtâmes à Scindo, comptoir Anglois dans le royaume d'Agouna, dont Baraku eſt la capitale. Selon les loix de ce petit état, les habitants ne peuvent être gouvernés que par une femme. La reine, pour conſerver toujours ſon autorité, ne ſe marie point; mais il lui eſt permis de choiſir un jeune eſclave pour contenter ſes deſirs; & s'il ceſſe de lui plaire, comme cela arrive très-ſouvent, elle en appelle bien vîte un autre. Il eſt défendu, ſous peine de mort, à celui qu'elle honore de ſon choix, d'entretenir aucun commerce avec d'autres femmes. C'eſt toujours l'aînée des filles qui hérite de la couronne; & les enfants mâles ſont vendus pour l'eſclavage. Dès qu'une princeſſe eſt déſignée pour ſuccéder au trône, elle a, comme la ſouveraine, la liberté de prendre un eſclave pour le même uſage.

Pendant que j'étois au comptoir de Scindo, le directeur me propoſa de l'accompagner chez la reine. Nous la trouvâmes aſſiſe ſous un arbre, il lui préſenta un baril d'eau-de-vie. Par

honneur pour nous, elle fit danſer devant elle tous les gens de ſa ſuite; & dans l'intervalle de chaque danſe, elle prodiguait des baiſers au directeur. Elle l'avoit pris en amitié, parce qu'il étoit bel homme, qu'il parloit la langue & ſavoit les uſages du pays. Elle pouſſa la civilité, juſqu'à nous offrir à chacun une de ſes filles d'honneur pendant le temps que nous voudrions nous arrêter dans ſa cour & nous en amuſer : mais nous nous diſpenſâmes modeſtement d'accepter cette offre; & pour ne pas humilier la jeune négreſſe, qui déjà ſe diſpoſoit à me ſuivre, je m'excuſai ſur le peu de temps que j'avois à reſter dans ce royaume.

Le 12 du même mois, après avoir laiſſé à notre droite le grand & le petit Akron, nous découvrîmes le cap-Corſe. Le grand Akron, plus avancé dans les terres que le petit, eſt une eſpece de république. L'autre eſt un petit état qui entretient, avec le premier, une parfaite union, ſous la protection des negres de Fantin. Ce dernier pays a environ dix lieues ſur la côte; & l'on y trouve un très-grand nombre de villes, de villages, & de

forts Européens. Les villes principales ſont Anikan, Anamabo, le grand & le petit Cormantin, ſans compter la capitale, qui donne ſon nom à toute cette contrée. Le ſouverain eſt une eſpece de doge, dont le pouvoir eſt reſſerré par l'autorité d'un conſeil de vieillards. Chaque canton a d'ailleurs ſon chef, dont la ſoumiſſion pour le doge, ne conſiſte guere qu'à lui accorder le premier rang. Si ce peuple n'étoit pas ſans ceſſe troublé par ſes diviſions domeſtiques, il feroit bientôt éprouver ſa puiſſance à ſes voiſins. Le pays produit des fruits en abondance, & de l'excellent vin de palmier. Il ſeroit trop long de nommer tous les forts & les comptoirs que les Portugais, les Hollandois, & les Anglois ont, ou ont eus, le long de cette côte, & les petites guerres que ſe ſont faites entr'elles ces trois nations, moitié guerrieres, moitié marchandes.

Ce ne fut que le 13 que nous arrivâmes au cap Corſe dans le royaume de Fétu, où ſont ſitués une ville, & à côté un fort Anglois qui porte le nom du cap. Il eſt ſur un grand rocher qui s'avance dans la mer. C'eſt un des plus

beaux & des mieux fortifiés de toute la côte ; & l'on n'y manque d'aucun des agréments & des commodités de la vie. On tient une école publique, dans l'enceinte du château, pour l'inſtruction des jeunes negres de la ville, auxquels, ſous prétexte de leur apprendre à lire & à écrire, on tâche d'inſpirer du goût pour la religion chrétienne ; mais, juſqu'à préſent, on en a tiré peu de fruit, parce que les parents s'y oppoſent de tout leur pouvoir. Près de la porte eſt un donjon, où l'on enferme les Anglois qui ſe ſont rendus coupables de quelque crime ; on les y retient, juſqu'à ce qu'on trouve l'occaſion de les faire tranſporter en Angleterre, pour y être jugés ſuivant les loix. On a taillé ſous le roc une grande voûte, fermée par une grille de fer, & deſtinée à contenir les eſclaves, dont on appréhende quelque révolte. Dans une autre partie de ce même rocher, on a auſſi pratiqué une citerne, dont l'eau ſuffit non-ſeulement pour la proviſion du fort, mais ſouvent même pour le beſoin des vaiſſeaux. Lorſqu'il commence à pleuvoir, on ferme les canaux qui aboutiſſent à ce réſervoir :

& les eſclaves negres ſont employés à laver la ſurface du château. Après une heure de pluie, qui emporte toutes les ordures, on ouvre les paſſages ; & comme ces pluies ſont longues & abondantes, la citerne ne tarde pas à ſe remplir. Le deſſus qui eſt bien bouché, forme une promenade très-agréable, le long de laquelle on a dreſſé une batterie de canon.

Les logements du fort ſont ſpacieux & commodes, & ont trois faces revêtues de brique. Les barraques même des ſoldats l'emportent de beaucoup ſur celles des autres établiſſements de la côte de Guinée. Ils ſont logés deux à deux, & payés réguliérement une fois la ſemaine en poudre d'or. Il y a d'ailleurs, dans le corps de la place, un très-grand magaſin & pluſieurs petits, des loges pour les eſclaves, une forge & des atteliers bien fournis pour les ouvrages de fer, & une grande cuiſine d'autant plus néceſſaire, que les facteurs ont une table excellente. L'appartement du directeur communique à une ſalle à deux uſages : on y mange ; & l'on y fait le ſervice eccléſiaſtique. Le premier étage eſt orné

d'un balcon qui regne dans toute l'étendue de la façade, & ſous lequel ſont placées quantité de petites boutiques le long du mur. On vante beaucoup la grandeur & la beauté des jardins, qui n'ont pas moins de deux lieues de tour. Ce terrein eſt fertile, & renferme tout ce que la nature peut produire dans la zone torride.

Les Portugais ſont les premiers Européens qui ſe ſoient établis au cap-Corſe. Ils y bâtirent un fort au commencement de l'autre ſiecle, & en furent dépoſſédés par les Hollandois qui en augmenterent les fortifications. Les Anglois le prirent ſur ces derniers; & la poſſeſſion leur en étant reſtée par le traité de Bréda, ils le mirent dans l'état où il eſt actuellement. Les Danois avoient auſſi élevé une citadelle ſur une colline peu éloignée; & ils la nommerent Frédéricsbourg; mais comme le climat leur étoit contraire, ils abandonnerent cet établiſſement, & le laiſſerent tomber en ruine. Les Anglois le prirent, le firent réparer, & lui donnerent le nom de Fort-Royal.

La ville d'Ogoua, ſituée dans le voiſinage, & occupée par des negres, con-

tient cinq à ſix cent maiſons, ſéparées les unes des autres par des rues très-étroites. La malpropreté des habitants y cauſe une puanteur inſupportable, ſoit parce qu'ils font leurs ordures autour des maiſons, ſoit parce que, ne s'occupant que de la pêche, ils ont la coutume de laiſſer toujours pourrir le poiſſon avant que de le manger. Ces peuples ſont dans l'uſage de donner à leurs enfants le nom du jour auquel ils ſont nés; la plupart s'appellent dimanche, lundi, mardi, &c.; mais quand ils parviennent à l'âge viril, ils en prennent d'autres qui expriment leurs qualités naturelles, comme Lion, Loup, Perroquet, &c. Ils nomment de même les blancs, avec leſquels ils font quelque commerce; & leurs alluſions ſont ordinairement aſſez juſtes. La ville d'Ogoua eſt renommée par ſon marché qui ſe tient tous les jours, & où l'on apporte, avec beaucoup de poudre d'or, des proviſions de tous les lieux voiſins.

A quelque diſtance du cap-Corſe, en tirant au ſud oueſt, on trouve la ville & le fort de Mina. Quoique ce nom ſemble annoncer un pays de mines, il n'y en a pourtant point dans les environs; &

vraiſemblablement les Portugais ne l'ont ainſi appellé, que pour faire connoître l'abondance d'or qu'ils y recevoient de toutes parts. Ce fut au milieu du quinzieme ſiecle qu'ils y bâtirent un château. Ils le nommerent le fort Saint-George, parce qu'ils y aborderent le jour de cette fête. Leur premier ſoin, dès qu'ils y furent établis, fut d'y apporter pluſieurs beſtiaux inconnus dans cette contrée, de les y faire multiplier, d'y planter du maïs, des cannes de ſucre, & quantité de fruits qu'on y trouve aujourd'hui en abondance.

Les ſentiments ſont partagés ſur la maniere dont cette place a paſſé ſous la domination des états-généraux. Les Portugais prétendent que les Hollandois l'ont priſe par trahiſon; & ces derniers ſoutiennent qu'ils s'en ſont emparés de bonne guerre. Quoi qu'il en ſoit, ce fort eſt devenu leur principal établiſſement ſur la Côte d'Or. Leur directeur général & leurs premiers facteurs y font leur réſidence; & les vaiſſeaux de la compagnie y amenent leurs marchandiſes, leſquelles ſont enſuite diſtribuées dans tous les

autres magaſins de la côte. On oblige les negres d'apporter leur or dans l'intérieur du château : il y eſt mis à l'eſſai, peſé, purifié ; & ce n'eſt qu'après s'être aſſuré qu'ils ne l'ont point falſifié (art dans lequel on les dit très-experts) qu'on leur délivre les effets qu'ils prennent en échange. Les marchandiſes ne ſortent point ſans avoir été payées ; ou, ſi le facteur accorde des crédits, c'eſt toujours à ſes propres riſques. Les negres, qui viennent ici de fort loin pour le commerce, ſont ordinairement des eſclaves, entre leſquels il y en a toujours un, que les maitres ont choiſi pour ſervir de chef à la troupe. Il eſt traité avec beaucoup d'égards par les Hollandois, qui ſont intéreſſés à ſe l'attacher. Ils n'épargnent ni les careſſes ni les préſents, parce qu'il dépend de lui de s'adreſſer, de préférence, à d'autres comptoirs.

Je ne parlerai point de la forme de gouvernement obſervée dans cette colonie ; elle eſt à-peu-près la même que dans tous les autres établiſſements Hollandois. La principale autorité eſt entre les mains du directeur général ; & les officiers des forts ne peuvent rien en-

treprendre ſans ſon aveu. Cependant les affaires difficiles & de grande importance doivent être diſcutées dans un conſeil, où chaque membre a droit de dire librement ſon avis ; mais comme le directeur a le pouvoir de déplacer les officiers ſur toute la côte, ſans rendre compte de ſes motifs, on a grand ſoin de ſe conformer à ſes volontés. Un premier facteur de Mina, qui a ſervi fidélement pendant trois ans dans cet office, a de juſtes prétentions à cette place. La compagnie, qui confie toute ſon autorité à ſon directeur, apporte beaucoup d'attention à ce choix. Elle lui donne des gages conſidérables, avec quantité de droits ſur le commerce, qui aſſure la fortune d'un homme intelligent.

Les intérêts de la religion paroiſſent aſſez negligés chez les Hollandois de la Côte d'Or. Dans un eſpace de cette étendue, elle n'eſt adminiſtrée que par un paſteur aidé de ſon clerc. Ses appointements ſont plus que ſuffiſants pour en entretenir cinq ou ſix, ſans compter les amendes ſpirituelles, qui ſont de vingt-cinq ſols pour chaque officier qui s'abſente du ſervice divin.

Le château de Mina eſt très-fort, & ſitué très-avantageuſement au centre de la Côte, pour protéger le commerce. Il eſt environné de quatre grands baſtions, dont deux regardent la mer, & les deux autres la campagne. Ces quatre ouvrages ſont montés de gros canons, qui forment une batterie redoutable. Au centre eſt une grande place quarrée, où l'on a bâti une égliſe. Depuis que la compagnie Hollandoiſe en eſt en poſſeſſion, elle n'a rien épargné pour l'augmenter & pour l'embellir. Je n'en ferai pas la deſcription; il ſuffit de dire qu'il eſt plus grand, plus beau, mieux fortifié, que celui du cap-Corſe; qu'il reſſemble beaucoup plus à un palais qu'à un comptoir, à la demeure d'un grand roi, qu'à celle d'une compagnie de marchands.

La ville de Mina, que les habitants nomment Oddena, eſt ſur la riviere de Benja, dans une longue & baſſe péninſule. Toutes ſes maiſons ſont de pierre; ce qui lui donne de grands avantages ſur les autres villes des negres, qui ne ſont, le plus ſouvent, que de terre ou de bois. Elle étoit autrefois très-peuplée & très-floriſſante; mais la tyrannie du

gouvernement Hollandois l'a tellement appauvrie, qu'elle peut aujourd'hui paſſer pour une des plus foibles villes du royaume de Fétu. Elle eſt diviſée en trois parties, qui la feroient prendre pour autant de villages. Chacune d'elles eſt régie par un chef & quelques officiers inférieurs, qui ont l'adminiſtration ordinaire de la juſtice. Ces trois chefs, avec leur cour, forment la régence de cette petite république, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante du roi de Fétu.

La capitale de ce royaume eſt ſituée dans les terres; & c'eſt tout ce que j'ai pu en apprendre. Abrambo, ville de la même contrée, eſt grande, bien peuplée, & célebre par une aſſemblée générale de tous les ſujets que le ſouverain y appelle, tous les ans, dans un temps indiqué. Elle dure huit jours, pendant leſquels le peuple n'eſt occupé qu'à danſer. Le roi, aſſiſté de ſes miniſtres & de deux facteurs Anglois du cap-Corſe, y juge les procès qui n'ont pu être terminés par les tribunaux inférieurs. Ce royaume étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il inſpiroit la terreur à ſes voiſins, & les avoit rendus

ſes tributaires ; mais il eſt actuellement dans un tel état de foibleſſe, que la nobleſſe & le roi même, dont la couronne eſt élective, n'oſe faire un pas ſans la permiſſion de celui de Commendo.

Ce dernier eſt lui-même très-dépendant des Anglois & des Hollandois, qui poſſedent des forts dans ſes états. Les Normands y avoient auſſi un comptoir, dont les negres nous firent voir les ruines, lorſque nous y arrivâmes, le 15 du mois d'août. Il paroît même qu'ils s'y étoient fait aimer : car les habitants ont toujours conſervé depuis beaucoup d'affection pour les François. Il n'a pas tenu à eux, que nous n'y euſſions des établiſſements qui les miſſent à portée de ſe joindre à nous contre les ſujets des états-généraux & de la Grande-Bretagne, avec leſquels ils ont eu des guerres fréquentes. Les petits royaumes qui environnent celui de Commendo, ſont ſi pauvres, & les rois ſi miſérables, que les marchands Européens ne leur feroient pas crédit de trente piſtoles ; ils ne ſeroient pas en état de les payer.

Le 16, nous doublâmes le cap des

Trois-Pointes ; & le même jour nous entrâmes dans le pays d'Axim. C'étoit autrefois un royaume puiſſant, qui avoit ſoumis la plupart de ſes voiſins. Il eſt gouverné aujourd'hui par une eſpece de ſénat ; & lorſqu'il eſt queſtion de paix ou de guerre, ou d'établir des impôts, les chefs s'aſſemblent & jugent en dernier reſſort. La riviere d'Axim paſſe au milieu de la capitale, qui porte le même nom. Elle eſt à peine navigable pour les canots ; . mais ſon ſable eſt tout chargé d'or. Les negres en rempliſſent des calebaſſes ; & lorſqu'ils en ont une quantité ſuffiſante, ils en mettent dans un vaſe pluſieurs poignées : & le tenant dans la riviere, ils le remuent avec la main. Les parties les plus légeres ſont emportées par le courant de l'eau ; & ce qui reſte eſt une poudre jaune & peſante, dans laquelle il ſe trouve quelquefois des grains aſſez conſidérables. Cet or eſt ordinairement fort pur, & paſſe pour le meilleur de la Côte ; mais les negres y mêlent toujours beaucoup de cuivre.

L'or que produit le pays dAxim a tellement excité la cupidité des Euro-

péens, qu'ils s'y ſont établis à l'envi, & ont tous voulu y avoir des comptoirs & des forts. Le premier qu'on y trouve en arrivant de Juida, eſt ſur le cap des Trois-Pointes, & ſe nomme Diſckſcove. Les Anglois, après avoir long-temps diſputé ce terrein aux ſujets du roi de Pruſſe, l'emporterent enfin, & y bâtirent une fortereſſe. Les Pruſſiens en conſtruiſirent auſſi une ſur le même cap, enſuite une ſeconde, puis une troiſieme plus grande que les deux premieres, qu'ils appellerent Frédéricsbourg. Mais les gouverneurs qu'on y envoya ſucceſſivement, ayant peu de capacité, leurs affaires tomberent tellement en décadence, qu'ils abandonnerent leurs établiſſements, dont les Anglois ne tarderent pas à s'emparer.

Le fort de Saint-Antoine, poſſédé par les Hollandois, eſt ſitué ſur un rocher qui s'avance dans la mer en forme de péninſule. Il fut d'abord bâti par les Portugais; mais il étoit de leur deſtinée d'enrichir les Hollandois de leurs dépouilles. Ceux-ci tiennent la ville d'Axim dans la dépendance, parce qu'elle eſt ſous le canon du château.

Le chef du comptoir, qui eſt le principal officier de la compagnie de Hollande ſur toute la côte après celui de Mina, s'attribue une autorité ſouveraine dans le canton. Il juge les cauſes, reçoit les amendes, & en retient les deux tiers. Les pêcheurs ſont obligés de lui donner le huitieme de leur priſe.

Je ſuis, &c.

Du fort S. Antoine, dans le royaume d'Axim, ce 19 août 1753.

LETTRE CLXXVIII.

SUITE DE LA CÔTE D'OR.

LEs pays dont j'ai parlé dans la lettre précédente, contiennent pluſieurs villes & villages ſur le bord de la mer, entre, ou ſous les forts & les châteaux Européens : mais les principales habitations des negres, & les plus peuplées, ſont dans les terres. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, madame, combien il eſt difficile de donner des éclairciſſements exacts ſur les régions intérieures de l'Afrique, où les étrangers ne pénetrent preſque jamais. Si l'on en croit les naturels du pays, les états ſitués derriere la côte ſe diviſent en vingt-neuf ou trente ſouverainetés qu'ils nomment tous par leurs noms, & dont ils racontent ce qu'ils veulent, mais rien qui mérite d'être rapporté. On ſait en gros qu'on y trouve beaucoup d'or ; que les habitants le tirent du ſein de la terre, ou des rivieres dont ils lavent le ſable ; & que les chemins qui con-

duiſent à ces différentes contrées, ſont infeſtés de voleurs qui ſont acheter bien cher la liberté du commerce.

Les Européens, qui connoiſſent mieux les habitants de la côte, nous repréſentent ceux-ci comme des hommes fiers qui ne daignent pas regarder ceux qui leur parlent. Ils ont le ton haut & impérieux, même avec leurs égaux; mais on remarque en eux un reſpect comme naturel pour les blancs, & il n'y a point de politeſſe qu'ils ne leur faſſent, pour en obtenir quelques témoignages de conſidération. Ils n'en ſont pas moins ardents à les tromper; ils s'en font même gloire; & c'eſt une preuve d'eſprit aux yeux de leur nation. Lorſqu'on les prend ſur le fait, ils apportent pour excuſe, que les Européens ont quantité de biens ſuperflus, tandis que les negres manquent du néceſſaire. Ils ajoutent que c'eſt rendre ſervice aux marchands étrangers que de les voler, parce qu'ils ſont plutôt en état de retourner dans leur patrie.

Il ſemble que la nature n'ait jamais fait entendre ſa voix à ces barbares. Un homme mortellement bleſſé, n'a

aucun ſecours à attendre d'eux. La maladie d'un ami n'excite ni leur attention ni leur pitié ; & ſa mort ne leur arrache ni larmes ni regrets. Les premiers qui abandonnent un pere mourant, ſont ſes enfants & ſes femmes. Il reſte ſeul & délaiſſé, s'il n'a point d'eſclaves pour le ſervir. Cette barbarie n'eſt pas même regardée comme une faute ; tout le monde y eſt expoſé ; & perſonne n'en eſt ſurpris. Si le malade ne meurt pas, il voit revenir ſes femmes & ſes enfants, & recommence à vivre avec eux comme auparavant.

Les femmes de la Côte d'Or paſſent pour les plus jolies négreſſes de la Guinée. On les compare à nos Provençales pour la vivacité & pour l'eſprit. Elles parlent vîte & beaucoup, & ſont d'ailleurs également intéreſſées & libertines. Elles vendent cher leurs faveurs aux Européens, ſur leſquels elles ſavent prendre un empire abſolu, tant elles ſont fines & engageantes. Tous leurs ſoins ſe rapportent à plaire ; & elles plaiſent ſur-tout par leur extrême propreté & leur amour pour le plaiſir. Le ſoin qu'elles prennent de leurs dents, les rend

plus blanches que l'ivoire. A l'arrivée des Portugais, elles ne connoiſſoient ni les habits, ni la parure, & étoient alors bien loin de penſer, que le moyen le plus capable d'exciter les deſirs, eſt de cacher ce qui les fait naître. Mais voyant que leur nudité dégoûtoit les Européens, elles commencerent à couvrir les endroits où elle paroiſſoit plus choquante. Elles s'accoutumerent enſuite à arranger leurs cheveux, à les charger de bijoux ; elles porterent des colliers, des boucles d'oreilles, des bracelets, de petites ceintures, des anneaux aux pieds, aux jambes, aux genoux ; & inſenſiblement elles ne laiſſerent plus voir que les parties du corps les moins néceſſaires, ou les moins faites pour le plaiſir. C'eſt un ornement parmi elles d'avoir de grands ongles ; elles les entretiennent toujours propres, & les rendent même utiles aux marchands, en les faiſant ſervir, comme de petites cuillers, pour prendre de la poudre d'or. La meſure d'un ongle eſt ordinairement une demi-once de ce métal.

Les hommes qui épouſent ici pluſieurs femmes, en ont toujours deux

qu'ils diſpenſent de toute eſpece de travail manuel. La premiere, qui ſe nomme la *muliere-grande*, a ſoin de l'argent & des richeſſes du mari. La ſeconde, appellée la *boſſum*, autrement la *divine*, eſt une jeune & belle eſclave, conſacrée au fétiche de la famille. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la religion, lui donne celui de coucher avec ſon époux le jour de l'anniverſaire de ſa naiſſance, & à toutes les fêtes du dieu, dont elle eſt comme la prêtreſſe. La muliere-grande a trois fois la ſemaine la même faveur; & le mari eſt obligé de lui donner une certaine quantité d'or, toutes les fois qu'il admet dans ſon lit une de ſes concubines; encore ne peut-il le faire ſans ſon conſentement. Un negre me diſoit, il y a quelques jours, qu'il étoit réduit à une ſeule femme, parce que ſa muliere-grande, plus avide de plaiſir que de richeſſe, ne lui permettoit pas d'en voir d'autre. Il eſt vrai qu'elle ne jouit de ce grand privilege, que pendant ſa jeuneſſe; car lorſqu'elle devient vieille, le mari en prend une autre; & elle eſt réduite à l'état humiliant d'une ſimple ſervante.

La ſévérité des loix établies contre l'adultere, plus foible que le penchant naturel de toutes ces femmes pour la volupté, ne les empêche, ni d'entretenir des intrigues, ni de chercher, au riſque de leur vie, quelque ſoulagement au feu qui les dévore. Leur impatience eſt ſi vive, que ſi elles ſe trouvent ſeules avec un homme, elles ne balancent pas à ſe précipiter dans ſes bras; & pour accélérer le moment du plaiſir, elles arrachent, plutôt qu'elles n'ôtent, le vêtement importun qu'un reſte de pudeur oppoſe encore à leurs deſirs.

Il y a de ces femmes qui préferent la proſtitution publique à l'état du mariage, & voici de quelle maniere elles ſont initiées dans cette honteuſe profeſſion. On les conduit dans une grande place; & là un jeune garçon, au-deſſous de l'âge nubile, feint de les careſſer aux yeux de tout le monde, pour faire connoître qu'à l'avenir elles doivent recevoir indifféremment tout ce qui ſe préſentera, ſans excepter même les enfants. On leur bâtit enſuite de petites cabanes dans des lieux écartés, pour ſe livrer à tous les hommes,

qui les viſiteront ; & dès ce moment, elles ſont ſoumiſes à toutes leurs volontés, ſans pouvoir exiger d'autre prix que ce qu'on leur offre. On peut leur donner beaucoup plus ; mais elles doivent être contentes de ce qu'elles reçoivent.

Il y a peu de villes ſur la Côte d'Or, qui n'ait au moins deux ou trois créatures de cette eſpece ; & la plus grande affliction qui puiſſe arriver aux habitants, eſt de les perdre. Lorſque les Hollandois d'Axim ont quelque démêlé avec les negres, la meilleure voie, pour les ramener à la raiſon, eſt de leur enlever leurs *Abelerés*, c'eſt le nom qu'on donne ici aux filles publiques. La nouvelle n'en eſt pas plutôt répandue, que les jeunes gens vont déclarer à leurs chefs, que s'ils ne s'arrangent pas pour les délivrer, ils prendront leurs femmes, & s'en amuſeront en attendant. Cette menace ne manque jamais ſon effet.

Ces filles ont un maître particulier, à qui elles remettent tout ce qu'elles gagnent : il leur fournit l'habillement & les autres beſoins de la vie. Elles tombent dans une condition bien miſérable, lorſqu'une proſtitution ſi dé-

clarée leur attire quelque maladie contagieuſe, elles ſont abandonnées de leur maître même, qui s'intéreſſe peu à elles, dès qu'il ne tire plus de profit de leurs charmes ; & leur ſort eſt de périr d'une mort malheureuſe ; mais tant qu'elles joignent la ſanté aux agréments qui les ont fait choiſir pour cette profeſſion, elles ſont très-honorées du public. Cette autre eſpece de femmes qui, livrées par état à la débauche, exercent le même métier, mais avec plus de décence, & donnent au libertinage l'attrait que lui ôte preſque toujours la proſtitution, les courtiſannes enfin, qu'on ne voit que dans les états riches & policés, ſont inconnues ſur la Côte d'Or.

Parmi d'autres uſages, il s'en pratique un ici à la mort des rois, dont je n'ai encore vu d'exemple nulle part. Pour honorer le monarque défunt, outre les femmes, les officiers, les eſclaves, & toutes les autres victimes humaines qu'on immole ſur ſa tombe, on achete des vieillards qui n'ont plus la force de travailler ; on les tourmente cruellement ; & pour terminer leur vie d'une maniere encore plus horrible, on leur fait trancher la

la tête par un enfant de ſept à huit ans. La foibleſſe de l'exécuteur, qui peut à peine ſoutenir le ſabre, fait ordinairement durer cette boucherie pendant plus d'une heure ; & cette barbarie paſſe ici pour un acte de religion. Les Européens n'ont rien negligé pour détruire ces affreuſes coutumes ; les Hollandois emploient la force pour les proſcrire de l'étendue de leur juriſdiction. Les autres pratiques funéraires ſont les mêmes que chez tous les negres d'Afrique, en voici de particulieres, mais qui regardent d'autres objets.

Ce qu'on appelle ailleurs le droit des gens, n'eſt point ici contraire au droit naturel. En vain un meurtrier change de royaume ; on le pourſuit par-tout, & lorſqu'il eſt pris, on le livre à la famille de celui qu'il a tué.

Chez nous, on fortifie les villes pour avoir, ou une défenſe contre l'ennemi, ou une retraite en cas de malheur ; ici, lorſqu'une guerre eſt déclarée entre deux nations, on détruit réciproquement les villes & les villages, pour ôter aux ſoldats l'eſpoir de retourner dans leur pays. L'honneur ſuprême de

ces guerriers eſt d'avoir un caſque orné de crânes humains, & la porte de leur maiſon décorée de mâchoires d'hommes.

Un créancier, pour ſe faire payer, ne s'adreſſe point ici aux tribunaux de la juſtice ; il prend à ſon voiſin la premiere choſe qu'il peut attraper, & lui tranſporte ſon droit ſur ſon débiteur. Un negre a quelquefois l'effronterie d'aller trouver un pere de famille, & ſe plaignant que ſon fils, ſon frere, ſon neveu, ou ſon eſclave lui a fait tort, il menace de tuer quelque habitant, s'il ne reçoit pas une prompte ſatisfaction. Lorſqu'il a le courage d'exécuter ſa menace, le pere de famille porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même. Dans le pays d'Axim, un homme s'adreſſe aux juges même, & leur dit : « un tel m'a injurié ; je vous le livre ». Sur cette plainte, on arrête l'accuſé, & on le met à l'amende ſans un plus long examen. S'il refuſe de payer, les juges vont droit au marché, & prennent pour ſon compte, la même ſomme en marchandiſes. C'eſt ordinairement de l'eau de-vie, ils la boivent enſemble ; & il ſe paſſe

peu de jours qu'ils ne ſe régalent de cette ſorte.

Quand on reçoit la viſite d'un étranger, on lui préſente trois fois la main, en lui faiſant craquer à chaque fois le doigt du milieu. Après les premiers compliments, les femmes ſe hâtent d'apporter de l'huile de palmier, & frottent de cette eſpece d'eſſence toutes les parties du corps de leur hôte.

On regarde comme une galanterie, & même comme une marque de magnificence, de laiſſer tomber en buvant, de la liqueur ſur ſon menton, ſur ſa poitrine, ſur ſes habits. On aime à voir autour de ſoi des ruiſſeaux de vin; & les matelots prennent volontiers part à cet amuſement.

Les vents rendus par en haut ou par en bas, paſſent chez ces peuples pour une horrible indécence; & la mort même ne la leur feroit pas commettre volontairement. Ils paroiſſent très-offenſés, lorſqu'ils ne voient pas les mêmes ménagements pour eux de la part des Européens.

Quand une femme va au marché, ou fait quelque viſite, le mari trempe dans du vin de palmier un mor-

ceau de ſon fétiche domeſtique, & préſente à ſon épouſe un verre de cette liqueur, comme un vœu de chaſteté pendant ſon abſence ; à ſon retour, il lui fait faire le même ſerment. Dans la célébration du mariage, la fille promet d'aimer ſon époux, & de lui être fidelle. Le jeune homme promet auſſi d'aimer ſa femme, mais il ne parle point de la fidélité.

Preſque tous les habitants de cette côte pratiquent une cérémonie bizarre & extravagante, par laquelle ils prétendent chaſſer le diable de leurs villages & de leurs villes. Huit jours avant cette fête, on s'y prépare par des réjouiſſances qui retracent la licence effrénée des anciennes ſaturnales. Il eſt alors permis d'inſulter les perſonnes les plus diſtinguées ; & chacun a la liberté de dire tout ce que la malignité lui ſuggere. Les propos les plus injurieux ne ſont réprimés par aucune punition ; & il n'y a point de récits ſcandaleux, de fauſſes imputations, de ſatyres ſanglantes, d'injures groſſieres, de calomnies atroces, d'impoſtures abominables, qu'on ne puiſſe haſarder avec impunité. Le ſeul moyen

de fermer la bouche aux médiſants, c'eſt de leur bien donner à boire. Ils changent alors leurs invectives en panégyriques. Le huitieme jour, de grand matin, on entend des cris horribles par toute la ville : c'eſt la chaſſe qui commence. Les habitants ſe mettent à courir tous enſemble du côté de la campagne, & jettent devant eux des pierres, du bois, de la terre, de la boue, & juſqu'à leurs excréments, comme s'ils voyoient fuir le diable. Lorſqu'ils le croient bien loin de l'habitation, ils reviennent joyeuſement, & ſe perſuadent n'avoir plus rien à craindre. Pendant ce temps-là, les femmes ont ſoin de fureter dans tous les lieux les plus ſecrets de la maiſon, & de récurer leur vaiſſelle, de peur que le diable ne ſe cache dans quelque coin, ou ne ſe réfugie dans quelque marmite.

Etonné de la multitude prodigieuſe d'idoles que je rencontrois dans tous les lieux de cette côte, je demandai à un des habitants combien ils avoient de dieux ? » Et qui pourroit vous le » dire, répondit le negre ? A la moin» dre affaire qui nous arrive, notre pre» mier ſoin eſt d'en créer un qui nous

» procure un heureux ſuccès. L'un » choiſit un fagot, & lui fait ſon of- » frande ; l'autre préfere une tuile, & » l'adore en ſe proſternant. Celui-ci » embraſſe un arbre, & lui adreſſe des » prieres, celui-là ſe met à genoux de- » vant une pierre, & lui immole des » victimes. Si l'affaire réuſſit, le nou- » veau fétiche eſt placé avec honneur » parmi les anciens, & ſon nom aug- » mente nos litanies. D'où vous devez » couclure, continua-t-il, que nous » avons autant de dieux qu'en peut » faire notre caprice, autant du moins » que d'affaires qui nous arrivent ». Ce negre, madame, étoit un eſprit fort, qui affectoit de ſe moquer de ſes imbé- cilles compatriotes.

Ces mêmes peuples ajoutent foi aux apparitions, aux revenants, & à toutes les abſurdités dont le vulgaire n'eſt pas même encore détrompé en Europe. Pour écarter ces eſprits importuns, c'eſt toujours aux prêtres qu'on s'a- dreſſe. Ils font élever auprès de la mai- ſon du défunt, une grande table magni- fiquement ſervie aux frais de la famille ; &, lorſqu'elle eſt couverte de viandes, les parents ſe retirent pour donner à

l'eſprit le temps de ſe repaître de tous les mets qui compoſent ce feſtin. Pendant leur abſence, les plats diſparoiſſent; & le ſoir, tout le monde, excepté les prêtres, eſt perſuadé que l'ombre du mort a dévoré ces proviſions, & qu'elle ne troublera plus perſonne par ſes viſites.

Ces gens ont toutes les ſemaines, un jour de repos qu'ils obſervent avec autant de ſoin, que les Turc, le vendredi, les Juifs le ſamedi, & nous le dimanche. Cette fête eſt fixée au mercredi; & voici quelle en eſt l'origine. Tous les canots des pêcheurs d'un certain canton ayant eſſuyé à pareil jour une tempête terrible, ſe briſerent contre un rocher; & en mémoire de ce triſte événement, il fut réſolu dans la nation de ne plus pêcher ce jour-là, mais de le conſacrer au repos, ou de l'employer à la danſe.

Quelques-uns penſent que l'homme n'a pas conſervé la figure qu'il a reçue de Dieu au moment de la création, & que pluſieurs de ſes membres ont changé de place. Ils croient, par exemple, que pour favoriſer la propagation de l'eſpece, le ſouverain être avoit mis

les parties qui ſervent à cet uſage dans l'endroit où nous avons le nez, mais que le genre humain s'étant depuis ſuffiſamment multiplié, Dieu leur a aſſigné un lieu plus ſecret & plus modeſte.

On connoît ici cinq claſſes de negres: les rois, les chefs de la juſtice, les riches, le peuple & les eſclaves. Les premiers n'ont aucune majeſté dans leurs palais. On ne voit ni gardes à leurs portes, ni courtiſans empreſſés à les ſervir. S'ils paroiſſent dans la ville, à peine ſont-ils ſuivis de quelques eſclaves; & ceux qui ſe trouvent à leur rencontre, ne leur donnent aucune marque de reſpect. Ils ſont la plupart ſi mal eſcortés & ſi mal vêtus, qu'on ne les diſtingue preſque pas du reſte du peuple. Leur pauvreté eſt ſi grande, & leurs états ſont ſi petits, que ſouvent les terres de leur dépendance ne s'étendent pas au-delà de leur village. Ce ſont les Européens qui les ont honorés du titre de roi; ils ne prenoient entre eux que celui de capitaines.

On ne remarque point de différence entre l'éducation royale & celle des enfants du commun. Un prince choiſit une profeſſion honnête, telle

que l'agriculture ou la pêche, & ne rougit pas de vendre lui-même au marché le fruit de ſon travail. C'eſt ordinairement en quittant ces exercices méchaniques, qu'il monte ſur le trône de ſes peres ; & l'on a vu porter la couronne par des negres qui avoient ſervi les Européens dans les emplois les plus vils. Auſſi le moindre de nos facteurs ſe croit-il fort au-deſſus de ces monarques Africains. Il y en a de ſi miſérables qu'ils n'ont ni argent, ni aſſez de crédit, pour offrir un flacon de vin aux étrangers dont ils reçoivent la viſite.

Les princeſſes du ſang, s'il eſt permis de les qualifier de la ſorte, ſont mariées fort jeunes, ſans aucun égard à leur naiſſance ; & l'on n'eſt pas ſurpris que la fille d'un roi devienne la femme d'un eſclave. Leur inclination eſt la ſeule regle de leur choix, ſans craindre qu'on leur faſſe un crime de préférer les droits de la nature aux conventions de la ſociété. Ce principe, ſi connu parmi nous, qu'il ne faut point avilir le rang dans lequel on eſt né, par des alliances que l'opinion condamne, eſt un langage ignoré de ces barbares ; ce n'eſt que ſur la convenance des perſonnes,

qu'ils fondent le bonheur des mariages ; & il n'eſt ſur cet article, aucune convention parmi eux, qui puiſſe déſapprouver ce que le goût juſtifie.

Les chefs de la juſtice, qui compoſent le ſecond ordre de l'état, ſont choiſis parmi les notables, & doivent être d'un âge mûr. Les facteurs Européens préſident à la plupart de ces élections.

La troiſieme claſſe renferme les perſonnes riches, ſoit qu'elles aient reçu leur fortune par héritage, ſoit qu'elles la doivent à leur induſtrie. Ce ſont comme les nobles de la nation ; ils acquierent cette qualité par des fêtes très-diſpendieuſes qu'ils donnent au peuple. Elle ne leur vient ni de la naiſſance, ni des charges, ni de la faveur, mais du bonheur que le dernier des negres peut avoir de s'enrichir ; car tous les poſtes d'honneur ſont également ouverts à ceux qui ont aſſez de bien pour en ſoutenir la dépenſe. La premiere démarche du candidat qui aſpire au titre de gentilhomme, eſt de faire attacher un bœuf à un pilier au milieu de la place publique. On annonce enſuite, par une proclamation ſolemnelle, qu'un tel habitant demande à être annobli. Alors

tout le monde ſe prépare à l'inſtallation. On s'aſſemble ſur la place ; on félicite le récipiendaire ; on le conduit en triomphe par toute la ville ; & l'on finit par égorger le bœuf, qui, ſur le champ, eſt diſtribué à la populace. Je ne parle pas des préſents & autres frais de la fête, qui quelquefois vont ſi loin, qu'ils appauvriſſent le nouveau noble. La tête de l'animal eſt portée dans ſa maiſon, & ſuſpendue comme un monument de ſa nouvelle dignité, elle eſt ſon premier titre d'honneur.

Ces nobles n'ont pas d'autre profeſſion que celle de marchands. Tout negres qu'ils ſont, ils ont aſſez de bon ſens, pour concevoir que le commerce étant le premier reſſort de la fortune, cette occupation, qui éloigne l'indigence, ne doit pas être regardée comme incompatible avec la nobleſſe que l'indigence avilit. Ils laiſſent nos gentilshommes d'Europe ſe repaître de ce préjugé barbare dans leurs vieux châteaux qui tombent en ruine, au milieu de leurs terres ſeigneuriales, qui ne peuvent nourrir leurs ſeigneurs.

Un des grands privileges de ces nobles Africains, eſt de pouvoir ſoufflett

à leur gré dans un cornet d'ivoire ; ce qui n'eſt permis qu'à ceux qui ſont initiés dans tous les droits de la grandeur. Un negre ſubalterne, qui voudroit ſe réjouir avec de pareils inſtruments, ſeroit obligé de les emprunter d'eux, & d'obtenir leur permiſſion. Une autre prérogative qui les diſtingue ſpécialement, eſt de pouvoir donner publiquement des preuves d'adreſſe & de force dans tous les exercices militaires. Ils paſſent les nuits à l'air, armés de toutes pieces, pour faire connoître que ſans craindre aucun danger, ils ſont diſpoſés à toutes ſortes de fatigues. Rien n'approche de leur fierté, lorſqu'ils ſont parvenus à cet honneur. Ils en parlent ſans ceſſe aux étrangers, & n'oublient aucun des avantages de leur qualité.

A l'égard des deux dernieres claſſes des negres de la Côte d'Or, qui ſont le peuple & les eſclaves, je n'ai point de remarques à faire ſur leur caractere & leur maniere de vivre, qui n'aient déjà trouvé place dans mes lettres précédentes.

L'or & le ſel ſont preſque les ſeules marchandiſes qui ſe vendent ſur cette côte. C'eſt avec ce même or, que les

Anglois ont frappé ces pieces de monnoie, auxquelles ils ont donné le nom général du pays où on le trouve. Les guinées d'Angleterre ſont à-peu-près du même poids & de la même valeur que nos louis. Les negres creuſent des trous dans la terre près des lieux où l'eau tombe des montagnes; & l'or y eſt arrêté par ſa peſanteur. Alors ils en tirent le ſable, le lavent, & le paſſent juſqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains qui les payent de leur travail. Les marchands d'Europe prennent ordinairement un negre à leurs gages, pour ſéparer de l'or véritable, un or faux, une eſpece de pouſſiere de cuivre, qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le commerce.

On diſtingue ici trois ſortes d'or, le fétiche, les lingots & la poudre. L'or fétiche eſt fondu ou travaillé en différentes formes, pour ſervir de parure aux deux ſexes. Rien n'eſt ſi commun parmi les naturels du pays, que ces ſortes d'ornements. Dans les danſes publiques, on voit des femmes chargées de deux cents onces de ce métal. Les lingots ſont des morceaux de différents poids, tels, dit-on, qu'on

les trouve dans la mine ; mais ils ſont très ſujets à l'alliage. La meilleure poudre d'or eſt celle qui vient du royaume d'Axim. Les habitants ſont perſuadés, que Dieu voulant partager ſes dons entre les blancs & les noirs, permit aux negres de choiſir entre l'or & la ſcience. Ils donnerent la préférence au métal ; & Dieu, pour les punir de leur avarice, ordonna qu'ils fuſſent aſſujettis à l'empire des blancs ; dans cette idée, ils croient fermement qu'il eſt impoſſible aux Africains de ſavoir lire ou écrire, mais qu'en revanche, leur pays eſt le ſeul d'où l'on tire l'or.

Le ſel produit des richeſſes incroyables aux negres de cette côte : cette ſeule marchandiſe y attire tous les peuples de l'intérieur de l'Afrique. Dans les contrées qui fourniſſent le plus d'eſclaves on donne deux hommes pour une poignée de cette denrée. Les negres creuſent des trous, dans leſquels ils font entrer l'eau de la mer. Les parties aqueuſes s'exhalent à la chaleur du ſoleil, & laiſſent à ſec un ſel excellent, qui ne demande point d'autre préparation. Dans quelques endroits on voit des ſalines régu-

lieres, où l'on n'a que la peine de recueillir chaque jour un bien que la nature offre avec prodigalité. Ce ſel eſt d'une blancheur extraordinaire; on le prendroit d'autant plus aiſément pour du ſucre, qu'on lui donne communément la forme d'un cône. Les noirs en font beaucoup d'uſage dans leurs aliments; & non contents d'en vendre ſur la côte une quantité incroyable, ils le tranſportent dans pluſieurs pays, où la peine du voyage en augmente infiniment le prix. Son unique défaut eſt de ſupporter difficilement la chaleur du ſoleil; il devient âcre, & acquiert une ſorte d'amertume.

Ce que je trouve encore de remarquable ſur cette côte, eſt un arbre dont la prodigieuſe groſſeur peut mettre à l'abri du ſoleil un berger avec ſon troupeau, & couvrir toute une armée de ſon ombre. J'en ai vu de ſi larges & de ſi épais, qu'une balle de fuſil auroit à peine atteint d'une extrêmité des branches à l'autre. D'un ſeul tronc de ces arbres on fait un canot capable de contenir cinquante hommes. Les Hollandois en ont coupé un auprès d'Axim, qui avoit quarante-huit pieds de cir-

conférence. Le bois en eſt léger & ſpongieux ; & le fruit produit une eſpece de coton, dont l'uſage ordinaire eſt de ſervir de matelas, dans un climat où l'excès de la chaleur ne permet pas de coucher ſur des lits de plumes.

Les animaux privés de la Côte d'Or, tels que les chevaux, les vaches, les chevres, les brebis, ſont petits, maigres, ſecs, décharnés, de méchante qualité & de mauvais goût. Les moutons n'ont que la moitié de la grandeur des nôtres ; & la nature, qui fait ſouvent les choſes à rebours, les a couverts de poil au lieu de laine, comme elle a donné aux hommes de ce même pays, de la laine au lieu de poil. Tout chétifs que ſont ces animaux, on ne laiſſe pas de les faire ſervir de victimes dans les ſacrifices, & de nourriture ſur la table des prêtres. Un jour que j'aſſiſtois à l'oraiſon funebre d'un negre de qualité, l'orateur, en terminant ſon diſcours, prit en main les mâchoires de tous les moutons que le mort avoit immolés pendant ſa vie. Elles étoient attachées enſemble, & formoient une eſpece de chaîne, dont le prédicateur tenoit un

bout, tandis que l'autre deſcendoit dans la foſſe. Il exalta le zele du défunt, & exhorta les aſſiſtants à ſuivre ſon exemple. Il eut le don de les perſuader; car après le ſermon, ils vinrent offrir chacun un mouton, dont le prêtre eut ſeul toutes les dépouilles.

Les negres donnent une raiſon aſſez plaiſante de la puanteur des boucs. Ils prétendent qu'au commencement du monde, la terre étoit gouvernée par une femme qui aimoit les odeurs, & ſe parfumoit le corps d'eſſence & de baume. Les boucs la prierent de leur communiquer ſa recette, pour ſe rendre plus agréables en ſe frottant des mêmes huiles. Choquée de leur demande, & pour les punir de leur fatuité, au lieu de parfums, elle leur donna une graiſſe puante, dont il ont toujours conſervé la mauvaiſe odeur.

J'ai déjà parlé des fourmis de Guinée, & de leur étonnante voracité. Elles approchent fort de celles de la Guiane, qu'on appelle coureuſes, ſi toutefois ce ne ſont pas les mêmes. Elles font leurs loges au milieu des champs & ſur les collines; & ces habitations, qu'elles compoſent avec un art infini, ſont

quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles les bâtiſſent auſſi ſur des arbres fort élevés, & viennent de ces lieux aſſiéger les Hollandois dans leurs forts. Elles vous dépouillent un mouton avec tant de propreté, que le plus habile anatomiſte n'en ſeroit pas un plus beau ſquelette. Un poulet n'eſt pour elles que l'amuſement d'une heure ; le rat même, quelque léger qu'il ſoit à la courſe, ne peut échapper à ces redoutables ennemis. Qu'une ſeule fourmi l'attaque, il eſt perdu. Tandis qu'il s'efforce de la ſecouer, il ſe trouve aſſailli par quantité d'autres, qui l'accablent par leur nombre. Elles le traînent alors dans un lieu de ſûreté : & ſi leurs forces ne ſuffiſent pas, elles font venir un renfort, ſe ſaiſiſſent de leur proie, & la conduiſent en bon ordre. Un Anglois m'aſſura quelles ne ſe mettoient jamais en campagne, ſans avoir à leur tête trente ou quarante guides, qui ſurpaſſent les autres en groſſeur, & dirigent leur marche. « J'ai vu, continua-t-il, une quan-
» tité prodigieuſe de ces animaux, ve-
» nir nous rendre viſite au Cap-Corſe.
» Il étoit preſque jour, lorſque l'avant-
» garde entra dans la chapelle, où quel-

» ques negres dormoient ſur le plan-
» cher. Ils furent bientôt réveillés ; &
» après avoir tenu conſeil, on prit le
» parti de mettre une trainée de poudre
» ſur le ſentier qu'elles avoient tracé,
» & dans tous les endroits où elles com-
» mençoient à ſe diſperſer. On en fit
» ſauter ainſi pluſieurs millions ; mais
» l'arriere-garde ayant connu le dan-
» ger, tourna tout d'un coup, & rega-
» gna ſon habitation ».

Les autres animaux de la Côte d'Or, les quadrupedes, le oiſeaux, les poiſſons, les reptiles, les inſectes ſont à-peu-près les mêmes que dans le reſte de l'Afrique.

Je ſuis, &c.

Du fort S. Antoine, dans le royaume d'Axim, ce 19 août 1753.

Fin du Tome quatorzieme.

BIBLIOTECA NAZIONALE
Fondo
Napoli
696820

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

LETTRE CLXIII.

Le Cap de Bonne-Esperance.

Sa ſituation, ſa découverte par les Portugais, & pourquoi il eſt ainſi nommé. *Page* 5
Le voyageur trouve M. l'abbé de la Caille au cap de Bonne-Eſpérance ; éloge de cet académicien. 6
Utilité qu'on eſpere retirer de ſes travaux académiques. 7
Il avoit été au Breſil, où il avoit laiſſé quelques obſervations ſur la ville de Rio-Janéiro. 8
On rapporte ces obſervations, qui font connoître les mœurs des habitants de cette ville. 9
Difficultés que font les Portugais aux étrangers de les laiſſer entrer au Breſil. 10

Deſcription de la ville de Janéiro, pour ſervir de ſupplément au treizieme tome de cet ouvrage.
Fauſſe dévotion des Portugais de Rio-Janéiro. 12
Habillements des habitants des différents ordres & des différents ſexes. 13
Malpropreté des Portugais du Breſil dans leurs repas. 14
Différence d'eux aux Hollandois qui habitent le même pays. 15
C'eſt en liſant la Luſiade, poëme Portugais de Camoëns, qu'il faut voyager ſur les côtes orientales de l'Afrique, & principalement au cap de Bonne-Eſpérance. 16
Récit de Vaſco de Gama au roi de Melinde, à qui il raconte une partie de ſes aventures. 17
Apparition du cap de Bonne-Eſpérance à ce général Portugais. 18
Ce Cap, dont le Poëte fait un géant, veut empêcher les Portugais d'aller aux Indes, & pourquoi. 19
Il leur annonce mille malheurs. 20
Hiſtoire tragique de deux époux. *ibid.*
Hiſtoire de la mort du général Portugais Alméïda près du cap de Bonne-Eſpérance. 21
Naufrage d'une armée Portugaiſe auprès du même Cap. 22
Explication de l'hiſtoire tragique de deux époux. 23
Le cap de Bonne-Eſpérance, toujours tranſformé en géant raconte ſon hiſtoire & ſes aventures amoureuſes à Don Vaſco de Gama. 24

De quelle maniere il eſt trompé par la déeſſe de la mer. 25
Explication du ſens phyſique, hiſtorique & moral de cette hiſtoire. 26
Pourquoi les Portugais & les Anglois ne formerent point d'établiſſement au cap de Bonne-Eſpérance. 27
La poſſeſſion de ce cap étoit réſervée à la Hollande; comment ils voyageoient ſur cette côte. 28
Comment les Anglois ſe comportent dans ces mêmes contrées. 29
Pourquoi ce pays n'a jamais attiré les regards des Eſpagnols. 30
Pourquoi les François ne s'y ſont-ils pas établis. *ibid.*
Hiſtoire de l'établiſſement des Hollandais au cap de Bonne-Eſpérance. 31
Comment ſe forme la colonie. 32
Changements qui y arrivent dans la ſuite. 33

LETTRE CLXIV.

Suite du Cap de Bonne-Esperance.

Les différents diſtricts du cap de Bonne-Eſpérance. 34
Deſcription de la fameuſe montagne de la Table. 35
Phénomene ſingulier qu'on apperçoit ſur cette montagne. 36
La montagne du Lion; pourquoi elle eſt ainſi nommée. 37
La montagne du Diable, ou du Vent. *ibid.*

Deſcription de la ville du cap, capitale de toute la colonie Hollandoiſe. 38
Belles plantations de la vallée de la Table, dans laquelle eſt ſituée la ville du cap. 39
La montagne du Tigre, canton fertile de ce diſtrict. 40
La baie du bois & celle de Saldane. 41
Deſcription générale des autres cantons. 42
Ils ſont infeſtés de ſerpents. *ibid.*
Deſcription de la vallée de Drakeſtein, autre diſtrict du cap de Bonne-Eſpérance. 43
De qui cette colonie eſt compoſée, & quel en fut le fondateur. *ibid.*
Montagne du Piquet, & une autre où M. l'abbé de la Caille faiſoit ſes obſervations aſtronomiques. 44
Comment ſe faiſoient ſes obſervations. 45
Gouvernement Hollandois au cap de Bonne-Eſpérance. 46
Différents tribunaux qui ont l'adminiſtration des affaires. 47
A quoi ſe montent les appointements de tous ces officiers, & comment on ſubvient à ces dépenſes. 48
Sage conduite de la colonie Hollandoiſe au cap de Bonne-Eſpérance. 49
Diverſes ſortes de plaintes des habitants contre le gouvernement. *ibid.*
Déſordres que commettent les eſclaves. 50
De quels cantons ſe tirent les plus excellents vins du cap. 51
Comment on a planté & cultivé la vigne dans ce pays. 52
Qualité de ce vin, & comment il ſe fait. 53
Légumes & fruits les plus communs au cap. 54

En quoi consistent les revenus des habitants; le nombre de leurs bestiaux, le peu de lait & de beurre qu'ils en retirent. 55
A quel usage on emploie les chevaux. 56
Mauvaise maniere de faire le pain & la bierre au cap de Bonne-Espérance. 57
Préférence qu'on donne ici aux viandes salées sur les viandes fraîches. 58
Le gibier n'y est pas excellent. *ibid.*
Les autruches apprivoisées peuvent tenir lieu de chevaux. 59
Abondance des singes ; difficulté de les approcher. 60
Les bêtes féroces se tiennent fort éloignées du cap. 61
Les loups & les chiens sauvages font beaucoup de dégâts parmi les bestiaux. 62
Ce qu'on appelle au cap l'hiver & l'été. 63
L'hiver n'est incommode ici qu'aux voyageurs. 64

LETTRE CLXV.

Suite du Cap de Bonne Espe'rance.

A Quoi ressemble la vie des Hottentots, sauvages qui habitent le cap de Bonne-Espérance. 65
On ne connoît point leur origine. *ibid.*
On les divise en différentes nations désignées par des noms différents. 66
Portraits des Hottentots, maniere dont ils se frottent le corps avec de la graisse. 67

Leur

Leur légéreté à la courſe. 68
Leur exceſſive mal-propreté. 69
Leur nourriture. 70
Leurs ſoins domeſtiques. 71
Maniere dont ils prennent leurs repas. 72
Leur boiſſon ; comment ils la font. *ibid.*
En quoi conſiſte l'habillement des hommes. 73
L'habillement des femmes. 74
Deſcription du logement d'un Hottentot. 75
Les occupations ordinaires de ces barbares conſiſtent à garder les troupeaux. 76
Comment ils les garantiſſent des bêtes féroces. 77
Comment les femmes Hottentotes font le beurre. 78
Comment ces ſauvages ſe gouvernent entre eux. *ibid.*
Comment on inſtalle les chefs de la nation, & quelle eſt leur maniere de juger les procès & de punir les coupables. 79
Ce qui cauſe le plus ordinairement des diviſions & des guerres parmi ces ſauvages. 80
Leur maniere de faire la guerre & de combattre. 81
Comment un garçon Hottentot eſt admis au rang des hommes ; ſingulier privilege que leur donne cette réception. 82
Ce que c'eſt que l'aſperſion de l'urine, que ce peuple emploie en diverſes occaſions, & ſur-tout à l'amputation du teſticule; comment & pourquoi ſe fait cette amputation. 83
Maniere dont un jeune Hottentot recherche une fille en mariage ; épreuve que la fille eſt obligée de ſubir. 84

Cérémonies & loix qui s'obſervent à ces ſortes de mariages. 85
La polygamie eſt établie chez les Hottentots. 86
Ce qui s'obſerve à la naiſſance de deux enfants jumeaux, & à celle des autres enfants. 87
Ordre de chevalerie inſtitué chez ces peuples. *ibid.*
Cérémonie de réception dans cet ordre. 88
Fête des Hottentots quand il leur arrive quelque choſe d'agréable. *ibid.*
Ces ſauvages n'ont aucune idée de culte, ni de religion. 89
Ils ſont grands obſervateurs de l'hoſpitalité, & en même temps très-vindicatifs. 90
Ils ſont auſſi, hommes & femmes, fort ſujets à l'ivrognerie. 91
Départ de M. l'abbé de la Caille du cap de Bonne-Eſpérance. 92
Il envoie une relation concernant l'iſle de Bourbon. 93
Détails concernant les negres marrons de cette iſle. 94

LETTRE CLXVI.

Royaume d'Angola.

Fort de Saint-Philippe, bâti par les Portugais ſur la côte de Benguala. 96
Caractere des negres & autres habitants de cette contrée. 97

Diviſion du pays en pluſieurs diſtricts, leur gouvernement. 98
Le Royaume d'Angola eſt un démembrement de celui de Congo ; comment il en a été ſéparé. 99
Hiſtoire d'Anne Zinga, reine d'Angola. 100
Caractere ſingulier de cette princeſſe. 101
Elle eſt envoyée par ſon pere en qualité d'ambaſſadrice aux Portugais, 102
Elle embraſſe la religion chrétienne, & elle ſe brouille avec les Portugais. 103
Elle renonce au chriſtianiſme, & ſe livre à toutes ſortes d'horreurs. 104
Elle en a des remords, & revient de ſes égarements. 105
Comment s'opere cette converſion. 106
Elle retablit dans ſes états le culte de la religion chrétienne. 107
Elle épouſe publiquement un jeune homme par le conſeil de ſon confeſſeur. 108
Evénement qui manque de replonger ſes états dans l'idolâtrie, & la reine dans toutes ſes horreurs. 109
Comment le pays eſt préſervé de tous ces malheurs. 110
Elle écrit au pape & en reçoit une réponſe. 111
Elle célebre ce jour-là par une fête ſolemnelle. 112
De quelle maniere cette princeſſe prenoit ſes repas. 113
Elle force ſes peuples à bannir l'idolâtrie de ſes états, & à ſe faire chrétiens. 114
Mort de Zinga ; ſes ſucceſſeurs. 115
Divers habitants du royaume d'Angola. 116
Comment on punit les crimes de ce pays. 117

Combien les Portugais tirent d'eſclaves de ce royaume. 117
Les marchandiſes qu'ils donnent en échange. *ibid.*
Maniere de vivre des habitants d'Angola. 118
Occupations des hommes & des femmes. *ibid.*
Les domaines Portugais dans ce royaume. 119
La ville de Loanda, auſſi appellée ville de Saint-Paul. *ibid.*
Ses égliſes, ſes habitants. 120
Diverſes ſortes d'Européens. 121
Les mulâtres de Loanda, leur caractere. 122
Traitement qu'ils font aux negres. 123
Les negres de Loanda ſont tous reduits à l'eſclavage. 124
Orgueil des portugais de Loanda. 125
Par qui cette ville eſt gouvernée. 126
Situation de l'iſle de Loanda, en face de la ville de ce nom. 127
Riviere du royaume d'Angola. 128
Comment les Portugais ont fait l'acquiſition de ce royaume. 129

LETTRE CLXVII.

Le Royaume de Congo.

LA riviere de Congo, autrement dite la Zaïre, ſa deſcription. 131
Iſles de la riviere de Zaïre; mœurs des habitants. 131
Provinces du royaume de Congo & ſa capitale nommée Banza, ou San-Salvador. 133

Deſcription d'une montagne où cette ville eſt ſituée ; beauté de cette ſituation. 134
Deſcription de la ville de San-Salvador. 135
Hiſtoire de la découverte du royaume de Congo par les Portugais. 136
Ces peuples ſont les premiers Européens qui aient fait la découverte de ce pays. 137
Le prince Henri, fils du roi Jean I, eſt le grand moteur de ces expéditions maritimes. 138
Il donne des ordres pour le départ des premiers vaiſſeaux qui découvrent le cap Bajador. *ibid.*
Découverte de l'iſle de Madere. 139
Hiſtoire du célebre Macham, qui aborde dans cette iſle avec ſa maîtreſſe. 140
On découvre de nouveaux pays, & en particulier le fleuve d'Or. 141
La découverte des iſles d'Arguin ; mœurs des habitants. 142
Dangers que les Portugais eurent à ſurmonter. 143
Capitaines Portugais employés à la découverte de pluſieurs pays. 144
Le capitaine Homen, Danois & le capitaine Noli, Génois. 145
Portrait du prince Henri, ſon caractere. *ibid.*
Entrevue de l'amiral Portugais, nommé Azambuſa, avec un roi Africain. 146
Il obtient de ce prince de bâtir un fort auquel les Portugais donnent le nom de fort S. Georges. 147
Le roi de Portugal ordonne de bâtir des forteresſes de pierre dans les pays dont ſes amiraux font la découverte. 148

Le Portugais Diego Cam arrive à la cour du roi de Congo. 149
Comment il en eſt reçu. 150
Le roi de Congo reçoit le baptême. *ibid.*
Détail de cette cérémonie. 151
Le fils du roi embraſſe auſſi la religion chrétienne, & ſuccédant à ſon pere, il établit le nouveau culte dans ſes états. 152
Il fait bâtir par-tout des égliſes. 153
Les différents princes qui lui ſuccedent. 154
Décadence de la religion chrétienne. 155
Habillement des rois & des femmes de Congo. 156
Comment les uns & les autres étoient autrefois habillés. 157
Nourriture des habitants de ce royaume. 158
Les capucins ſont miſſionnaires à Congo. 159

LETTRE CLXVIII.

Suite du Congo.

Pouvoir attribué aux miſſionnaires du royaume de Congo. 160
Comment ils ſont leurs voyages. 161
Dangers des chemins. 162
Comment les miſſionnaires ſont reçus dans les habitations. 163
Maniere de vivre des negres de Congo. *ibid.*
Les filles ne ſont pas honteuſes d'être nues. *ib.*
Occupations des habitants. 164
Leur façon de ſaluer. 165
Réglements faits par les miſſionnaires dans les habitations des negres. 166

Effroi des enfants à l'aſpect des capucins. 167
Avec quelle facilité ils ſe familiariſent. 168
Feſtins des negres de Congo. 169
Ils danſent en préſence des miſſionnaires. 170
Les tigres s'approchent des habitations pendant la nuit. 171
Ces animaux en veulent ſur-tout aux noirs. 172
Eléphant qui fait peur aux miſſionnaires. 173
A l'arrivée des Européens, les negres ne connoiſſoient pas le prix des dents d'éléphants. 174
Le feu mis dans les herbes en fait ſortir des animaux féroces. *ibid.*
Deſcription d'un énorme ſerpent ; maniere dont il fait la chaſſe. 175
Il n'attaque guere les hommes, mais les reptiles & les inſectes. 176
Maniere dont les ſeigneurs voyagent. 177
La ville & la province de Bamba. 178
Caractere des habitants. *ibid.*
Gouvernement de cette province. 179
Comment on y punit les criminels. 180
Maniere dont on y rend la juſtice. 181
Epreuves judiciaires ſuperſtitieuſes. *ibid.*
Entrevue des miſſionnaires avec le roi de Congo. 182
Ce prince a ſur ſon peuple une autorité deſpotique. 183
Couronnement du roi de Congo. *ibid.*
De quelle maniere ce monarque adminiſtre ſon empire. 185
Détail de ſa vie privée. 186
Difficulté d'engager le roi & même le peuple de Congo à n'avoir qu'une ſeule femme. *ib.*
Comment ſe font les mariages. 187

On fait des mariages à l'eſſai. 188
Sobriété incroyable des negres de Congo. 189
Les miſſionnaires tourmentés par des rats. 190
Honneurs qu'on rend aux miſſionnaires quand ils arrivent dans les villes d'Angola & de Congo. 191

LETTRE CLXIX.

Suite du Congo.

Etats de l'ancien culte d'Angola, de Loango, de Benguala, de Congo, avant l'arrivée des miſſionnaires. 192
Diverſes fonctions attribuées aux divinités du pays. 193
De quelle maniere les habitants ſe faiſoient des dieux. 194
Obligation qu'on contractoit envers eux. 195
De la dignité du grand prêtre de la nation. 196
Honneurs qu'on rendoit à ce pontife; privilege de ſa place. 197
Les autres prêtres d'un ordre inférieur. 198
Le prince la montagne. *ibid.*
Le roi de l'eau. 199
Le dieu des éléments. *ibid.*
Le mari des onze femmes. *ibid.*
Les peuples ſont encore adonnés à pluſieurs de ces ſuperſtitions. 200
Détails de ces ſuperſtitions. 201
Les prêtres negres ſont perſécutés par les Portugais. 202
De la province de Congo, & ſa capitale. 203
Le ſouverain de la province de Congo. 204

Cérémonie qui ſe fait chaque année par les premiers officiers de cette province, nommés les électeurs. 205
Penchant des negres de Congo pour l'empoiſonnement ; ſermon prêché à ce ſujet. 206
Effet que produit ce ſermon. 207
Ce que c'eſt que l'engagement du Bolungo. 208
Diſcours d'un miſſionnaire au ſouverain de Congo, au ſujet de cet engagement. 209
Caracteres des negres de Congo. 210
Leur ignorance dans l'état militaire, & leur maniere de combattre. 211
Leur peu d'induſtrie & leur commerce. 212
Leur maniere de ſe vêtir. 213
Ils ſont fort adonnés à la magie ; hiſtoire d'une femme magicienne. 214
Zele des miſſionnaires contre les ſorciers. 215
Châtiments employés contre eux. 216

LETTRE CLXX.

Suite du Congo.

UNe ſorciere interrompt un miſſionnaire dans l'exercice de ſes fonctions. 218
Combat ſingulier entre le miſſionnaire & cette ſorciere. 219
Suite de ce combat. 220
Les miſſionnaires ne permettent pas aux negres de Congo de commercer avec les Anglois. 221
Grand différent élevé à ce ſujet entre le ſou-

verain de Congo & les capucins qui l'excommunient. 221
Effet de cette excommunication. 222
Un capucin donne un soufflet à un des premiers officiers du souverain de Congo. 223
Comment les capucins interpretent ce soufflet. 224
L'officier qui l'a reçu est obligé de demander publiquement pardon au capucin. 225
Le prince de Congo obtient que son excommunication soit levée, cérémonie observée à ce sujet. 226
Eloge de ce prince ; son attachement à la religion. 227
Triste état de la religion chrétienne dans ce pays. 228
Histoire d'un prêtre mulâtre qui empoisonne un capucin. 229
Un missionnaire manque d'être dévoré par les fourmis. 230
Récit d'un capucin qui a porté l'évangile au Mokokko 231
Proposition singuliere que fait à ce capucin le roi du pays. 232
Ce qui arriva à un missionnaire au passage d'une riviere. 233
Description d'un temple d'idolâtres du pays de Congo. 234
Comment on se met en sûreté contre les bêtes féroces. 235
Travaux des missionnaires, & ce qui les en dédommage. 236
Commerce des Anglois à Zaïre. 237
Entrevue d'un directeur Anglois & du roi de Zaïre. 238
Comment se passe cette audience. 239

Descriptiõ de la ville de Zaïre, appellée la cité royale. 240
Autres provinces du royaume de Congo. 241
Préjugé des negres au sujet des morts. *ibid.*
Ce qui s'observe à Congo aux funérailles. 242
Cérémonies de l'enterrement. 243
Maladies communes à Congo, & remedes qu'on y emploie. 244
Provinces de Congo & de Batta. 245
En quoi consistent les revenus du roi de Congo, & comment ils se perçoivent. 246
Mines d'or & autres productions du pays. 247
Climat, récolte, & maniere de cultiver les terres. 248

LETTRE CLXXI.

Le Royaume de Loango.

Situation & description de la ville capitale du royaume de Loango. 250
Le serrail du roi de Loango. 251
Idoles célebres de ce royaume. 252
Vertus attribuées aux souverains de ce pays. 253
Punitions rigoureuses contre ceux qui les voient manger. 254
Comment ils donnent leurs audiences. 255
Comment ils se montrent à leurs peuples dans certains jours solemnels. 256
Ce que c'est que le salut du Kilomba. 257
A qui passe la couronne de Loango après la mort du roi. 258

Comment s'adminiſtre la juſtice; ce que c'eſt que l'épreuve de Bonda. 259
Armées du roi de Loango. 260
Comment ſe fait la chaſſe du tigre. 261
Quelle idée les negres de Loango ont de la divinité, & en général de la religion. 262
Quelle idée ils ont de ceux qui meurent. 263
Ils ne veulent pas que les étrangers ſoient enterrés dans le pays. *ibid.*
Comment ils enterrent leurs morts. 264
Uſage de la province de Gobi envers les étrangers, & à l'égard des femmes. 265
Ce que doivent obſerver les filles qui ſe laiſſent ſéduire avant le mariage. 266
Mœurs des habitans de la province de Mayomba. *ibid.*
De quelle maniere on y parvient au ſacerdoce. 267
Nourriture de ces peuples. 268
Uſage de la province de Kakongo. 269
Origine du royaume de Loango. *ibid.*
Le cap de Lopez-Gonſalvo. 270
Habitation & commerce de ce pays. 271
La contrée de Gabon; ſes uſages. 272
Habillements ridicules des habitants. 273
La côte d'Angra & les iſles de Coriſco. 274
Pays arroſés par les rivieres de Camerone & Rio del Rey. 275
Pays arroſés par la riviere de Kalabar. 276

LETTRE CLXXII.

Le Royaume de Benin.

Le fleuve de Rio Formoſo, appellé auſſi la riviere de Benin. 277
Deſcription de la ville de Benin, appellée auſſi la ville d'Œdo, capitale du royaume de Benin. 278
Avec quel appareil le roi de Benin ſe montre à ſes ſujets. 279
Ce qui ſe pratique à la mort du roi de Benin, & à l'avenement de ſon ſucceſſeur au trône. 280
Gouvernement de ce royaume. 281
Rigueur obſervée dans la diſcipline militaire. 282
Différentes claſſes d'officiers dans le royaume de Benin. *ibid.*
Eſpece d'ordre de chevalerie établi dans ce royaume. 283
Loi qui regarde les pauvres & les infirmes. 284
Loix des ſucceſſions établies à Benin. *ibid.*
Uſage de la polygamie ; loix contre l'adultere. 285
Différentes épreuves judiciaires. 286
Mœurs, uſages & caracteres des negres de ce pays. 287
Leurs habillements. 288
Uſages communs avec les autres peuples de l'Afrique. 289
Uſage cruel de la ville d'Arobo envers les

femmes qui accouchent de deux jumeaux. 290
Ce qui ſe pratique à Benin au ſujet des enterrements. 291
Fête anniverſaire à l'honneur des mots. 292
Superſtition des peuples pour un oiſeau. *ibid.*
La ville d'Overri, capitale du royaume de ce nom. 293
Uſages & mœurs de ſes habitants. 294
Aventure remarquable concernant un roi d'Overri. 295
Ce prince épouſe une Portugaiſe. 296
L'iſle de Saint-Thomas ; ſa découverte. 297
L'iſle d'Annobon & celle du prince. 298

LETTRE CLXXIII.

Le Royaume d'Ardra.

Anciennes relations des habitans de ce pays avec les François. 300
Voyages des François ſur la côte d'Ardra. 301
Entrevue des François avec le prince héréditaire. 301
Accueil favorable qu'ils en reçoivent. 303
Habillement du prince & des habitants. 304
Les François mangent & boivent avec le prince. 305
Marque de faveur qu'il donne au directeur François. 306
Deſcription du palais du roi d'Ardra. 306
Deſcription d'Aſſem, capitale de ce royaume. 308

Le facteur de la compagnie Françoiſe obtient une audience du monarque. 309
Propoſitions que le facteur fait au roi au ſujet du commerce. 310
Le commandant François, nommé d'Elbée, fait un voyage à la cour. 311
Son entrevue avec le roi ; portrait de ce prince. 312
Ce qui ſe paſſe dans cette entrevue. 313
Reproches & demandes que le roi d'Ardra fait à d'Elbée. 314
Le commandant François a la permiſſion de viſiter le palais, & rend auſſi viſite au prince héréditaire. 315
Réception que lui fait le prince ; ſouper qu'il prend chez le grand-prêtre. 316
Deſcription de ce ſouper. 317
D'Elbée eſt conduit dans l'appartement des femmes du grand-prêtre. *ibid.*
Quelles ſont les fonctions & les privileges du ſouverain pontife. 318
Idoles du pays, nommées fétiches. *ibid.*
Fonctions des prêtres ſubalternes. 319
Civilité du grand-prêtre envers les François. 320

LETTRE CLXXIV.

Suite d'Ardra.

Les Hollandois prennent de la jalouſie contre les François. 321
Les deux partis ſe rendent à la capitale. *ibid.*

Difficulté ſur la préſéance ; cette affaire eſt diſcutée devant le roi. 322
Réponſe au roi aux diſcours des François & des Hollandois. 323
Le roi d'Ardra nomme ſon interprete Mathéo pour ſon ambaſſadeur à la cour de France ; portrait de ce miniſtre. 324
Comment il eſt reçu à Paris. 325
Ses diſcours & ſon entrée au Louvre. 326
Il eſt averti de ſe rendre à la ſalle d'audience. 327
Ce qui ſe paſſe dans la cérémonie de l'audience. 328
Mathéo explique à Louis XIV les intentions de ſon maître, dans le diſcours qu'il fait à ce ſujet. 329
Réponſe de Louis XIV. 330
L'ambaſſadeur negre eſt admis à l'audience de la reine. 331
Il eſt préſenté à M. le Dauphin, & traité par les officiers de la compagnie. 332
Pluſieurs perſonnes aſſiſtent à l'audience que lui donne M. de Lionne. 333
Queſtion que lui fait ce miniſtre des affaires étrangeres. *ibid.*
Réponſe de l'ambaſſadeur touchant la ſituation de ſon pays & les productions naturelles. 334
Autres réponſes touchant la population, le luxe, la guerre, &c. 335
La religion des peuples d'Ardra ne fait point partie de leur conſtitution politique. 337
Les étrangers font un grand commerce ſur la côte d'Ardra. 338
Comment ſe fait ce commerce. 339

Voitures ordinaires du royaume d'Ardra. 340
Marchés publics de ce royaume. 341
Reſpect des peuples & leur ſoumiſſion envers le roi. 342
Propoſitions que font à l'ambaſſadeur negre les directeurs de la compagnie des Indes; réponſe de l'ambaſſadeur. 343
L'ambaſſadeur a ſon audience de congé. 344
Différent ſurvenu entre Mathée à ſon retour à Ardra avec un facteur François. 345

LETTRE CLXXV.

Le Royaume de Juida.

Noms divers donnés à ce pays. 346
Combien le mouillage eſt difficile ſur cette côte. 347
Empreſſement des negres à ſecourir les Européens. *ibid.*
Ce qui rend dangereux le débarquement ſur la côte de Juida. 348
Penchant des negres de Juida pour le vol. 349
Beauté du pays de Juida; ſa deſcription. 350
Situation & deſcription de la ville de Sabi ou Xavier, capitale du royaume de Juida. 351
Deſcription du palais du roi. 352
Différentes claſſes des femmes du ſerrail. 353
Triſte ſort de ces femmes; comment elles ſont traitées. 354
Les hommes ne peuvent en approcher. 355
Les maiſons des grands de Juida; luxe dans les habits, dans les repas & dans les voitures. 356

Comptoirs Européens ; marchés publics. 358
Les femmes font le commerce à Juida. *ibid.*
Fort & comptoir de Gregoué, appartenant aux François. 359
Autres Européens qui ont formé des établiſſements dans le royaume de Juida. 360
Les Malais viennent auſſi commercer ſur cette côte ; origine de ce peuple. 361
Police admirable qui regne dans les foires & marchés publics du royaume de Juida. 362
Reſpect dans lequel ſe tiennent les enfants en préſence de leurs peres, & les inférieurs devant les ſupérieurs. *ibid.*
Egards mutuels de ces peuples, & leur ſcrupule dans ce qui regarde le cérémonial. *ibi.*
L'induſtrie & l'amour du travail, vertus communes aux deux ſexes. 365
Galanteries & privilege des filles. 366
Des filles publiques de Juida. 367
Nombre prodigieux d'enfants qu'ont les peres à Juida. *ibid.*
Cauſes de cette étonnante population. 368
Loi qui concerne les infirmités périodiques du ſexe. 369

LETTRE CLXXVI.

Suite du Juida.

Ce que c'eſt que le grand ſerpent adoré dans le royaume de Juida. 370
Reſpect ſuperſtitieux des negres pour cet animal. 371
Ce qu'on raconte de l'origine de ce culte. 372

Fourberies des prêtres à ce ſujet. 373
Comment ils ſéduiſent les jeunes filles. 374
Ce qu'en penſent les negres de bon ſens. 375
Réception des femmes dans l'ordre du ſacerdoce. 376
Eſpece de noviciat qu'on leur fait faire. 377
Orgueil de ces prêtreſſes ; reſpect qu'elles exigent de leurs maris. 378
Les temples qui ſervent de logement aux ſerpents.
Dignité du grand prêtre. 379
Ordre de ſucceſſion établi dans la maiſon régnante. *ibid.*
Comment on éleve l'héritier préſomptif de la couronne. *ibid.*
A la mort du roi, les loix ſont ſuſpendues. 380
Ce qui ſe pratique aux obſeques du roi, ſpécialement à l'égard de ſon favori. 381
Cérémonie du couronnement des rois de Juida. 382
Pour qui ſe fait ce couronnement. 383
La ſoumiſſion des grands pour le roi n'eſt guere qu'apparente. 384
Comment les Européens ſe comportent à l'égard de ce prince. 385
On ne ſait jamais où il couche. *ibid.*
En quoi conſiſtent ſes revenus, & par qui ils ſe perçoivent.
En qui réſide la volonté ſuprême. *ibid.*
Loix établies contre les crimes capitaux. 387
Par quelles mains ſont exécutés les arrêts de mort. 388
Autres peines décernées contre d'autres coupables. 389
Loi étrange contre les débiteurs. *ibid.*

Révolution arrivée au royaume de Juida, qui passe au pouvoir du roi de Dahomay. 390
Copie d'une lettre qui fait connoître le caractere de ce roi. 391
Avec quelle bonté il traite quelques Européens. 392
Comment il traite en particulier l'auteur de la lettre. 393
Les bagatelles qu'il demande aux Anglois qu'il favorise. 394
Il refuse d'abord d'accorder la liberté à l'auteur de la lettre. 395
Il l'accorde enfin ; mais on lui manque de parole à lui-même. 396
Comment il reçoit les Anglois à son audience. 397
Les rois voisins se liguent contre lui, ainsi que le gouverneur du fort Anglois. 398
Procédés cruels, & propos insultants de ce gouverneur & comment il en est puni. 399
Le pays de Dahomay & ses habitants. 400
Les royaumes de Popo & Koto ; mœurs des habitants. 401
Le climat est mal sain. *ibid.*
Comment & par qui les terres du roi se cultivent. 402
Gaieté des laboureurs, comparée à la tristesse de nos payſans dans les corvées. 403

LETTRE CLXXVII.

La Côte-d'Or.

Situation & limites de cette côte ; par qui elle est habitée. 405

Deſcription de la riviere de Volta. 406
Places du royaume d'Akra ſitué ſur la Côte d'Or. *ibid.*
Forts Européens ſur la côte d'Akra. *ibid.*
Par quels moyens on a obtenu la permiſſion de les bâtir. 408
Le royaume d'Agouana, ſur la Côte d'Or, eſt gouverné par une femme ; quels ſont les privileges de cette reine. 409
Viſite qu'un facteur Anglois lui rend, comment elle le reçoit. 410
Le grand & le petit Akron, pays de la Côte d'Or. *ibid.*
Gouvernement de la république de Fantin. 411
Le cap Corſe, & le fort qui y eſt ſitué. 412
Logement des troupes & des eſclaves. 413
Hiſtoire de la poſſeſſion du cap Corſe par les Anglois. 414
La ville d'Ogoua, ſituée près du cap Corſe. *ibid.*
Mœurs de ſes habitants. 415
La ville & le fort de Mina appartenant aux Hollandois, & ſitué dans le royaume de Fetu. 416
Commerce des negres au fort de Mina. 417
Le gouvernement de cette colonie Hollandoiſe. *ibid.*
Le miniſtre de la religion. 418
Deſcription de la ville de Mina. 419
Autres villes du royaume de Fetu; leurs habitants. 420
Le royaume de Commendo, où les Normands ont poſſédé un fort. 421
Etat miſérable des petits royaumes voiſins. *ibid.*
Le cap des trois pointes, par lequel on entre

dans le pays d'Axim, fertile en poudre d'or. 422
Les Européens ont plusieurs forts dans ce pays. 423
Le fort S. Antoine, appartenant aux Hollandois. *ibid.*
Pouvoir du directeur Hollandois sur cette côte. 424

LETTRE CLXXVIII.

Suite de la Cote d'Or.

Les pays intérieurs sont peu connus des Européens. 425
Caractere des peuples qui habitent le voisinage de la mer. 426
Leur barbarie lorsque leurs parents sont malades. *ibid.*
Libertinage des femmes de la Côte d'Or. 427
Soin qu'elles ont de leur parure ; leur propreté. 428
Grandeur de leurs ongles ; usage qu'elles en font. *ibid.*
Femmes appellées muliere-grande & bossum. 429
Penchant naturel des femmes de la Côte d'Or pour la volupté. 430
Comment ces femmes sont initiées dans la profession de filles publiques. *ibid.*
Il y a de ces filles dans toutes les villes ; la crainte qu'on a de les perdre. 431
Elles ont un maître, à qui elles donnent une partie de leur profit. 432

Uſage cruel qui ſe pratique à la mort des rois. *ibid.*
Autres uſages concernant les meurtriers, la guerre, &c. 433
Coutume qui regarde les créanciers & les débiteurs. 434
Ce qui ſe pratique dans les viſites, ſorte de galanterie ſinguliere, & autres uſages de ſociété. 435
Serment de fidélité conjugale. 436
Cérémonie bizarre pour chaſſer le diable. *ibid.*
Fêtes qui imitent les anciennes ſaturnales. 437
De la multitude d'idoles qui ſe trouvent à la Côte d'or. *ibid.*
Ces mêmes peuples ajoutent foi aux apparitions. 438
Ils ont un jour de repos dans la ſemaine. 439
Idée de ces peuples ſur la forme de l'homme au moment de la création. *ibid.*
Diviſion des negres en pluſieurs claſſes; pauvreté des Rois. 440
Méſalliance des filles des Rois. 441
Les chefs de la juſtice & les nobles ſur la Côte d'or. 442
Comment on parvient à la nobleſſe. *ibid.*
Les nobles n'ont pas d'autre profeſſion que le commerce. 443
En quoi conſiſtent leurs privileges. 444
L'or de la Guinée a donné le nom aux guinées d'Angleterre. 445
Comment les negres le recueillent. *ibid.*
On diſtingue pluſieurs ſortes d'or. *ibid.*
Fables des negres au ſujet de leur or. 446
Le ſel eſt une marchandiſe commune ſur cette côte. *ibid.*

Arbre d'une prodigieuſe grandeur. 447
Animaux privés, & en particulier les moutons, & ſouvent offerts en ſacrifices. 448
Raiſons que donne les negres de la puanteur des boucs. 449
Des fourmis de Guinée; leurs voyages dans les forts Européens. 450

Fin de la table du tome quatorzieme.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les treizieme & quatorzieme volumes du *Voyageur François*; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 23 ſeptembre 1770.

Signé, GUIROY.